

UNIVERSITÀ DI NOVA  
SCHOOL OF JURISPRUDENCE  
Facoltà di Filosofia del Diritto  
Facoltà di Diritto Composito

III

R

92



411 1292

DICTIONNAIRE  
PHILOSOPHIQUE  
DE VOLTAIRE.

---

TOME CINQUIEME.

LETT. CHR.—DÉF.

F-ANT.V.D.75.5  
REC 37221

DICTIONNAIRE  
PHOTOGRAPHIQUE  
DE MATHIAS

PAR C. G. DUNLOP

1854

# DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE

DANS LEQUEL SONT RÉUNIS  
LES QUESTIONS SUR L'ENCYCLOPEDIE,  
L'OPINION EN ALPHABET,  
LES ARTICLES INSÉRÉS DANS L'ENCYCLOPÉDIE,  
ET PLUSIEURS DESTINÉS POUR LE DICTIONNAIRE  
DE L'ACADEMIE FRANÇAISE, ETC.

PAR VOLTAIRE.

TOME CINQUIEME.

---

ÉDITION STÉRÉOTYPE,  
D'APRÈS LE PROCÉDÉ DE FIRMIN DIDOT.

---



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA FONDERIE STÉRÉOTYPE  
DE PIERRE DIDOT L'AINÉ, ET DE FIRMIN DIDOT.

M. DCCCXIX.



# DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE.

---

SUITE DE LA LETTRE C.

## CHRISTIANISME.

### SECTION I.

ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME, DANS SON ÉTAT  
CIVIL ET POLITIQUE.

**D**IEU nous garde d'oser mêler ici le divin au profane ; nous ne sondons point les voies de la Providence. Hommes, nous ne parlerons qu'à des hommes.

Lorsque Antoine et ensuite Auguste eurent donné la Judée à l'arabe Hérode, leur créature et leur tributaire, ce prince, étranger chez les Juifs, devint le plus puissant de tous leurs rois. Il eut des ports sur la Méditerranée, Ptolémaïde, Ascalon. Il bâtit des villes, il éleva un temple au dieu Apollon dans Rhodes, un temple à Auguste dans Césarée. Il bâtit de fond en comble celui de Jérusalem, et il en fit une très forte citadelle. La Palestine, sous son règne, jouit d'une profonde paix. Enfin, il fut regardé comme un messie, tout barbare qu'il était.

dans sa famille, et tout tyran de son peuple dont il dévorait la substance pour subvenir à ses grandes entreprises. Il n'adorait que César, et il fut presque adoré des hérodiens.

La secte des juifs était répandue depuis long-temps dans l'Europe et dans l'Asie; mais ses dogmes étaient entièrement ignorés. Personne ne connaissait les livres juifs, quoique plusieurs fussent, dit-on, déjà traduits en grec dans Alexandrie. On ne savait des Juifs que ce que les Turcs et les Persans savent aujourd'hui des Arméniens, qu'ils sont des courtiers de commerce, des agens de change. Du reste, un Turc ne s'informe jamais si un Arménien est eutichéen, ou jacobite, ou chrétien de S. Jean, ou arien.

Le théisme de la Chine et les respectables livres de Confuzé, qui vécut environ six cents ans avant Hérode, étaient encore plus ignorés des nations occidentales que les rites juifs.

Les Arabes, qui fournissaient les denrées précieuses de l'Inde aux Romains, n'avaient pas plus d'idée de la théologie des brachmanes que nos matelots qui vont à Pondichéri ou à Madrass. Les femmes indiennes étaient en possession de se brûler sur le corps de leurs maris de temps immémorial; et ces sacrifices étonnans, qui sont encore en usage, étaient aussi ignorés des Juifs que les coutumes de l'Amérique. Leurs livres, qui parlent de Gog et de Magog, ne parlent jamais de l'Inde.

L'ancienne religion de Zoroastre était célèbre et n'en était pas plus connue dans l'empire romain. On savait seulement en général que les mages ad-

mettaient une résurrection, un paradis, un enfer; et il fallait bien que cette doctrine eût percé chez les Juifs voisins de la Chaldee, puisque la Palestine était partagée, du temps d'Hérode, entre les Pharisiens, qui commençaient à croire le dogme de la résurrection, et les Saducéens, qui ne regardaient cette doctrine qu'avec mépris.

Alexandrie, la ville la plus commerçante du monde entier, était peuplée d'Egyptiens qui adoraient Sérapis, et qui consacraient des chats; de Grecs qui philosophaient, de Romains qui dominaient, de Juifs qui s'enrichissaient. Tous ces peuples s'acharnaient à gagner de l'argent, à se plonger dans les plaisirs ou dans le fanatisme; à faire ou à désaider des sectes de religion, sur-tout dans l'oisiveté qu'ils goûtaient dès qu'Auguste eut fermé le temple de Janus.

Les Juifs étaient divisés en trois factions principales: celle des Samaritains se disait la plus ancienne, parceque Samarie (alors Sebaste) avait subsisté pendant que Jérusalem fut détruite avec son temple sous les rois de Babylone; mais ces Samaritains étaient un mélange de Persans et de Palestins.

La seconde faction, et la plus puissante, était celle des Jérosolymites. Ces Juifs proprement dits détestaient ces Samaritains, et en étaient détestés. Leurs intérêts étaient tout opposés. Ils voulaient qu'on ne sacrifiât que dans le temple de Jérusalem. Une telle contrainte eût attiré beaucoup d'argent dans cette ville. C'était par cette raison-là même que les Samaritains ne voulaient sacrifier que chez eux.

Un petit peuple, dans une petite ville, peut n'avoir qu'un temple : mais dès que ce peuple s'est étendu dans soixante et dix lieues de pays en long, et dans vingt-trois en large, comme fit le peuple juif ; dès que son territoire est presque aussi grand et aussi peuplé que le Languedoc ou la Normandie ; il est absurde de n'avoir qu'une église. Où en seraient les habitans de Montpellier s'ils ne pouvaient entendre la messe qu'à Toulouse ?

La troisième faction était des Juifs hellénistes, composée principalement de ceux qui commerçaient, et qui exerçaient des métiers en Egypte et en Grèce. Ceux-là avaient le même intérêt que les Samaritains. Onias, fils d'un grand-prêtre juif, et qui voulait être grand-prêtre aussi, obtint du roi d'Egypte Ptolémée Philometor, et sur-tout de Cléopâtre sa femme, la permission de bâtir un temple juif auprès de Bubaste. Il assura la reine Cléopâtre qu'Isaïe avait prédit qu'un jour le Seigneur aurait un temple dans cet endroit-là. Cléopâtre, à qui il fit un beau présent, lui manda que puisqu'Isaïe l'avait dit, il fallait l'croire. Ce temple fut nommé l'Onion : et si Onias ne fut pas grand-sacrificateur, il fut capitaine d'une troupe de milice. Ce temple fut construit cent soixante ans avant notre ère vulgaire. Les Juifs de Jérusalem eurent toujours cet Onion en horreur, aussi-bien que la traduction dite des Septante. Ils instituèrent même une fête d'expiation pour ces deux prétendus sacrilèges.

Les rabbins de l'Onion, mêlés avec les Grecs, devinrent plus savans (à leur mode) que les rabbins de Jérusalem et de Samarie ; et ces trois factions

commencèrent à disputer entre elles sur des questions de controverse qui rendent nécessairement l'esprit subtil, faux, et insociable.

Les Juifs égyptiens, pour égaler l'austérité des esséniens et des judaïtes de la Palestine, établirent, quelque temps avant le christianisme, la secte des thérapeutes, qui se vouèrent comme eux à une espèce de vie monastique, et à des mortifications.

Ces différentes sociétés étaient des imitations des anciens mystères égyptiens, persans, thraciens, grecs, qui avaient inondé la terre depuis l'Euphrate et le Nil jusqu'au Tibre.

Dans les commencemens, les initiés admis à ces confréries étaient en petit nombre, et regardés comme des hommes privilégiés, séparés de la multitude; mais du temps d'Auguste, leur nombre fut très considérable; de sorte qu'on ne parlait que de religion du fond de la Syrie au mont Atlas et à l'océan germanique.

Parmi tant de sectes et de cultes s'était établie l'école de Platon, non seulement dans la Grèce, mais à Rome, et sur-tout dans l'Egypte. Platon avait passé pour avoir puisé sa doctrine chez les Egyptiens; et ceux-ci croyaient revendiquer leur propre bien en fesant valoir les idées archétypes platoniques, son verbe, et l'espèce de trinité qu'on débrouille dans quelques ouvrages de Platon.

Il paraît que cet esprit philosophique, répandu alors sur tout l'Occident connu, laissa du moins échapper quelques étincelles d'esprit raisonnable vers la Palestine.

Il est certain que du temps d'Hérode on disputait

sur les attributs de la divinité, sur l'immortalité de l'esprit humain, sur la résurrection des corps. Les Juifs racontent que la reine Cléopâtre leur demanda si on ressusciterait nu ou habillé.

Les Juifs raisonnaient donc à leur manière. L'exagérat<sup>eur</sup> Joseph était très savant pour un militaire. Il y avait d'autres savans dans l'état civil, puisqu'un homme de guerre l'était. Philon, son contemporain, aurait eu de la réputation parmi les Grecs. Gamaliel, le maître de S. Paul, était un grand controversiste. Les auteurs de la Mishna furent des Polymathes.

La populace s'entretenait de religion chez les Juifs, comme nous voyons aujourd'hui en Suisse, à Genève, en Allemagne, en Angleterre, et sur-tout dans les Cévennes ; les moindres habitans agiter la controverse. Il y a plus ; des gens de la lie du peuple ont fondé des sectes ; Fox en Angleterre, Munzer en Allemagne, les premiers réformés en France. Enfin, en fesant abstraction du grand courage de Mahomet, il n'était qu'un marchand de chameaux.

Ajoutons à tous ces préliminaires, que du temps d'Hérode on s'imagina que le monde était près de sa fin, comme nous l'avons déjà remarqué. (1)

Ce fut dans ces temps préparés par la divine Providence, qu'il plut au Père éternel d'envoyer son fils sur la terre ; mystère adorable et incompréhensible auquel nous ne touchons pas.

Nous disons seulement que, dans ces circonstances, si Jésus prêcha une morale pure, s'il an-

---

(1) Voyez FIN DU MONDE.

nonça un prochain royaume des cieux pour la récompense des justes , s'il eut des disciples attachés à sa personne et à ses vertus , si ces vertus mêmes lui attirèrent les persécutions des prêtres , si la calomnie le fit mourir d'une mort infâme ; sa doctrine constamment annoncée par ses disciples dut faire un très grand effet dans le monde. Je ne parle , encore une fois , qu'humainement : je laisse à part la foule des miracles et des prophéties. Je soutiens que le christianisme dut plus réussir par sa mort que s'il n'avait pas été persécuté. On s'étonne que ses disciples aient fait de nouveaux disciples ; je m'étonnerais bien davantage s'ils n'avaient pas attiré beaucoup de monde dans leur parti. Soixante et dix personnes convaincues de l'innocence de leur chef , de la pureté de ses mœurs , et de la barbarie de ses juges , doivent soulever bien des cœurs sensibles.

Le seul Saul Paul , devenu l'ennemi de Gamaliel son maître ( quelle qu'en ait été la raison ), devait , humainement parlant , attirer mille hommages à Jésus , quand même Jésus n'aurait été qu'un homme de bien opprimé. S. Paul était savant , éloquent , vénéhement , infatigable , instruit dans la langue grecque , secondé de zélateurs bien plus intéressés que lui à défendre la réputation de leur maître. S. Luc était un grec d'Alexandrie (1) , homme de lettres puisqu'il était médecin.

---

(1) Le titre de l'Evangile syriaque de S. Luc porte , « Evangile de Luc l'Evangéliste , qui évangélisa en grec

Le premier chapitre de S. Jean est d'une sublimité platonicienne qui dut plaire aux platoniciens d'Alexandrie. Et en effet, il se forma bientôt dans cette ville une école fondée par Luc ou par Marc (soit l'évangéliste, soit un autre), perpétuée par Athénagore, Panthène, Origène, Clément, tous savans, éloquens. Cette école une fois établie, il était impossible que le christianisme ne fit pas des progrès rapides.

La Grèce, la Syrie, l'Egypte, étaient les théâtres de ces célèbres anciens mystères qui enchantait les peuples. Les chrétiens eurent leurs mystères comme eux. On dut s'empresser à s'y faire initier, ne fut-ce d'abord que par curiosité; et bientôt cette curiosité devint persuasion. L'idée de la fin du monde prochaine devait surtout engager les nouveaux disciples à mépriser les biens passagers de la terre, qui allaient périr avec eux. L'exemple des thérapeutes invitait à une vie solitaire et mortifiée: tout concourrait donc puissamment à l'établissement de la religion chrétienne.

Les divers troupeaux de cette grande société naissante ne pouvaient, à la vérité, s'accorder entre eux. Cinquante-quatre sociétés eurent cinquante-quatre évangiles différens, tous secrets comme leurs mystères, tous inconnus aux Gentils, qui ne virent nos quatre évangiles canoniques qu'au bout de deux cent cinquante années. Ces différens troupeaux,

---

« dans Alexandrie la grande ». On trouve encore ces mots dans les Constitutions apostoliques: « Le second évêque d'Alexandrie fut Avilius, institué par Luc. »

quoique divisés, reconnaissaient le même pasteur. Ebionites opposés à S. Paul; nazaréens, disciples d'Hymeneos, d'Alexandros, d'Hermogenes; carpocratiens, basilidiens, valentiniens, marcionites, sabelliens, gnostiques, montanistes; cent sectes élevées les unes contre les autres: toutes en se faisant des reproches mutuels, étaient cependant toutes unies en Jésus, invoquaient Jésus, voyaient en Jésus l'objet de leurs pensées et le prix de leurs travaux.

L'empire romain, dans lequel se formèrent toutes ces sociétés, n'y fit pas d'abord attention. On ne les connut à Rome que sous le nom général de juifs, auxquels le gouvernement ne prenait pas garde. Les Juifs avaient acquis par leur argent le droit de commerce. On en chassa de Rome quatre mille sous Tibère. Le peuple les accusa de l'incendie de Rome sous Néron, eux et les nouveaux juifs demi-chrétiens.

On les avait chassés encore sous Claude; mais leur argent les fit toujours revenir. Ils furent méprisés et tranquilles. Les chrétiens de Rome furent moins nombreux que ceux de Grèce, d'Alexandrie et de Syrie. Les Romains n'eurent ni pères de l'Eglise, ni hérésiarques dans les premiers siècles. Plus ils étaient éloignés du berceau du christianisme, moins on vit chez eux de docteurs et d'écrivains. L'Eglise était grecque, et tellement grecque, qu'il n'y eut pas un seul mystère, un seul rite, un seul dogme, qui ne fût exprimé en cette langue.

Tous les chrétiens, soit grecs, soit syriens, soit

romains, soit égyptiens, étaient partout regardés comme des demi-juifs. C'était encore une raison de plus pour ne pas communiquer leurs livres aux Gentils, pour rester unis entre eux et impénétrables. Leur secret était plus inviolablement gardé que celui des mystères d'Isis et de Cérès. Ils formaient une république à part, un Etat dans l'Etat. Point de temples, point d'autels, nul sacrifice, aucune cérémonie publique. Ils élisaient leurs supérieurs secrets à la pluralité des voix. Ces supérieurs, sous le nom d'anciens, de prêtres, d'évêques, de diaires, ménageaient la bourse commune, avaient soin des malades, pacifiaient leurs querelles. C'était une honte, un crime parmi eux, de plaider devant les tribunaux, de s'enrôler dans la milice; et pendant cent ans il n'y eut pas un chrétien dans les armées de l'empire.

Ainsi retirés au milieu du monde, et inconnus même en se montrant, ils échappaient à la tyrannie des proconsuls et des prêteurs, et vivaient libres dans le public esclavage.

On ignore l'auteur du fameux livre intitulé *Ton apostolon Didakai*, les Constitutions apostoliques; de même qu'on ignore les auteurs des cinquante évangiles non reçus, et des actes de S. Pierre, et du testament des douze patriarches, et de tant d'autres écrits des premiers chrétiens; mais il est vraisemblable que ces constitutions sont du second siècle. Quoiqu'elles soient faussement attribuées aux apôtres, elles sont très précieuses. On y voit quels étaient les devoirs d'un évêque élu par les chré-

tiens ; quel respect ils devaient avoir pour lui , quels tributs ils devaient lui payer.

L'évêque ne pouvait avoir qu'une épouse qui eût bien soin de sa maison (1) : *Mias andra gegenimemon gunaikos monogamou kalos tou idiou oikou proestota.*

On exhortait les chrétiens riches à adopter les enfans des pauvres. On fesait des collectes pour les veuves et les orphelins ; mais on ne recevait point l'argent des pécheurs ; et nommément il n'était pas permis à un cabaretier de donner son offrande. Il est dit (2) qu'on les regardait comme des fripons ; c'est pourquoi très peu de cabaretiers étaient chrétiens. Cela même empêchait les chrétiens de fréquenter les tavernes , et les éloignait de toute société avec les Gentils.

Les femmes pouvant parvenir à la dignité de diaconesses , en étaient plus attachées à la confraternité chrétienne. On les consacrait ; l'évêque les oignait d'huile au front , comme on avait huilé autrefois les rois juifs. Que de raisons pour lier ensemble les chrétiens par des nœuds indissolubles !

Les persécutions , qui ne furent jamais que passagères , ne pouvaient servir qu'à redoubler le zèle et à enflammer la ferveur , de sorte que sous Dioclétien un tiers de l'empire se trouva chrétien.

Voilà une petite partie des causes humaines qui contribuèrent au progres du christianisme. Joi-

---

(1) Liv. IV, chap. I.

(2) Chap. VI.

gnez-y les causes divines qui sont à elles comme l'infini est à l'unité , et vous ne pourrez être surpris que d'une seule chose , c'est que cette religion si vraie ne se soit pas étendue tout d'un coup dans les deux hémisphères , sans en excepter l'île la plus sauvage.

Dieu lui-même étant descendu du ciel , étant mort pour racheter tous les hommes , pour extirper à jamais le péché sur la face de la terre , a cependant laissé la plus grande partie du genre humain en proie à l'erreur , au crime et au diable. Cela paraît une fatale contradiction à nos faibles esprits ; mais ce n'est pas à nous d'interroger la Providence ; nous ne devons que nous anéantir devant elle.

## SECTION II.

### RECHERCHES HISTORIQUES SUR LE CHRISTIANISME.

Plusieurs savans ont marqué leur surprise de ne trouver dans l'historien Joseph a une trace de Jésus-Christ , car tous les vrais savans conviennent aujourd'hui que le petit passage où il en est question dans son histoire , est interpolé (1). Le père de

---

(1) Les chrétiens , par une de ces fraudes qu'on appelle pieuses , falsifiaient grossièrement un passage de Joseph. Ils supposent à ce Juif , si entêté de sa religion , quatre lignesridiculement interpolées ; et au bout de ce passage ils ajoutent : *Il était le Christ.* Quoi ! si Josephe avait entendu parler de tant d'événemens qui étonnent la nature , Josephe n'en aurait dit que la valeur de quatre lignes

Flavien Josephe avait dû cependant être un des témoins de tous les miracles de Jésus. Josephe était de race sacerdotale, parent de la reine Mariamne femme d'Hérode ; il entre dans les plus grands détails sur toutes les actions de ce prince ; cependant il ne dit pas un mot ni de la vie ni de la mort de Jésus ; et cet historien, qui ne dissimule aucune des cruautés d'Hérode, ne parle point du massacre de tous les enfans, ordonné par lui en conséquence de la nouvelle à lui parvenue qu'il étoit né un roi des Juifs. Le calendrier grec compte quatorze mille enfans égorgés dans cette occasion.

C'est de toutes les actions de tous les tyrans la plus horrible. Il n'y en a point d'exemple dans l'histoire du monde entier.

Cependant le meilleur écrivain qu'aient jamais eu les Juifs, le seul estimé des Romains et des Grecs, ne fait nullement mention de cet événement aussi singulier qu'épouvantable. Il ne parle point de la nouvelle étoile qui avait paru en Orient après la naissance du Sauveur ; phénomène éclatant, qui ne devait pas échapper à la connaissance d'un historien

---

dans l'histoire de son pays ! Quoi ! ce Juif obstiné aurait dit, *Jésus était le Christ*. Eh ! si tu l'avais cru Christ, tu aurais donc été chrétien. Quelle absurdité de faire parler Josephe en chrétien ! Comment se trouve-t-il encore des théologiens assez imbécilles ou assez insolens pour essayer de justifier cette imposture des premiers chrétiens, reconnus pour fabricateurs d'impostures cent fois plus fortes ?

aussi éclairé que l'était Josephe. Il garde encore le silence sur les ténèbres qui couvrirent toute la terre, en plein midi, pendant trois heures, à la mort du Sauveur; sur la grande quantité de tombeaux qui s'ouvrirent dans ce moment, et sur la foule des justes qui ressuscitèrent.

Les savans ne cessent de témoigner leur surprise, de voir qu'aucun historien romain n'a parlé de ces prodiges, arrivés sous l'empire de Tibère, sous les yeux d'un gouverneur romain, et d'une garnison romaine, qui devait avoir envoyé à l'empereur et au sénat un détail circonstancié du plus miraculeux événement dont les hommes aient jamais entendu parler. Rome elle-même devait avoir été plongée pendant trois heures dans d'épaisses ténèbres; ce prodige devait avoir été marqué dans les fastes de Rome, et dans ceux de toutes les nations. Dieu n'a pas voulu que ces choses divines aient été écrites par leurs mains profanes.

Les mêmes savans trouvent encore quelques difficultés dans l'histoire des évangiles. Ils remarquent que dans S. Matthieu, Jésus Christ dit aux Scribes et aux Pharisiens, que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre, doit retomber sur eux, depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'à Zacharie, fils de Barac, qu'ils ont tué entre le temple et l'autel.

Il n'y a point, disent-ils, dans l'histoire des Hébreux, de Zacharie tué dans le temple avant la venue du Messie, ni de son temps: mais on trouve dans l'histoire du siège de Jérusalem par Josephe,

un Zacharie, fils de Barac, tué au milieu du temple par la faction des Zélotes : c'est au chapitre XIX du livre IV. De là ils soupçonnent que l'Evangelie selon S. Matthieu a été écrit après la prise de Jérusalem par Titus. Mais tous les doutes et toutes les objections de cette espèce s'évanouissent, dès qu'on considère la différence infinie qui doit être entre les livres divinement inspirés, et les livres des hommes. Dieu voulut envelopper d'un nuage aussi respectable qu'obscur, sa naissance, sa vie, et sa mort. Ses voies sont en tout différentes des nôtres.

Les savans se sont aussi fort tourmentés sur la différence des deux généalogies de Jésus-Christ. S. Matthieu donne pour père à Joseph, Jacob ; à Jacob, Mathan ; à Mathan, Eléazar. S. Luc, au contraire, dit que Joseph était fils d'Héli, Héli de Mathat, Mathat de Lévi, Lévi de Melchi, etc. Ils ne veulent pas concilier les cinquante-six ancêtres que Luc donne à Jésus depuis Abraham, avec les quarante-deux ancêtres différens que Matthieu lui donne depuis le même Abraham. Et ils sont effarouchés que Matthieu, en parlant des quarante-deux générations, n'en rapporte pourtant que quarante et une.

Ils forment encore des difficultés sur ce que Jésus n'est point fils de Joseph, mais de Marie. Ils élèvent aussi quelque doutes sur les miracles de notre Sauveur, en citant S. Augustin, S. Hiéaire, et d'autres, qui ont donné aux récits de ces miracles un sens mystique, un sens allégorique ; comme au figuier mandit et séché pour n'avoir pas porté de figues quand ce n'était pas le temps des figues ; aux dé-

mons envoyés dans les corps des cochons, dans un pays où l'on ne nourrissait point de cochons ; à l'eau changée en vin sur la fin d'un repas où les convives étaient déjà échauffés. Mais toutes ces critiques des savans sont confondues par la foi, qui n'en devient que plus pure. Le but de cet article est uniquement de suivre le fil historique, et de donner une idée précise des faits sur lesquels personne ne dispute.

Premièrement, Jésus naquit sous la loi mosaique, il fut circoncis suivant cette loi, il en accomplit tous les preceptes, il en célébra toutes les fêtes, et il ne prêcha que la morale; il ne révéla point le mystère de son incarnation; il ne dit jamais aux Juifs qu'il était né d'une vierge; il reçut la bénédiction de Jean dans l'eau du Jourdain; cérémonie à laquelle plusieurs Juifs se soumettaient, mais il ne baptisa jamais personne; il ne parla point des sept sacremens; il n'institua point de hiérarchie ecclésiastique de son vivant. Il cacha à ses contemporains qu'il était fils de Dieu, éternellement engendré, consubstantiel à Dieu, et que le Saint-Esprit procédait du Père et du Fils. Il ne dit point que sa personne était composée de deux natures et de deux volontés; il voulut que ces grands mystères fussent annoncés aux hommes dans la suite des temps, par ceux qui seraient éclairés des lumières du Saint-Esprit. Tant qu'il vécut il ne s'écarta en rien de la loi de ses pères; il ne montra aux hommes qu'un juste agréable à Dieu, persécuté par ses envieux, et condamné à la mort par des magistrats prévenus. Il

voulut que sa sainte Eglise, établie par lui, fit tout le reste..... (1)

Il faut voir dans quel état était alors la religion de l'empire romain. Les mystères et les expiations étaient accrédités dans presque toute la terre. Les empereurs, il est vrai, les grands, et les philosophes, n'avaient nulle foi à ces mystères; mais le peuple, qui en fait de religion donne la loi aux grands, leur imposait la nécessité de se conformer en apparence à son culte. Il faut, pour l'enchainer, paraître porter les mêmes chaînes que lui. Cicéron lui-même fut initié aux mystères d'Eleusine. La connaissance d'un seul Dieu était le principal dogme qu'on annonçait dans ces fêtes mystérieuses et magnifiques. Il faut avouer que les prières et les hymnes qui nous sont restés de ces mystères sont ce que le paganisme a de plus pieux et de plus admirable.

Les chrétiens, qui n'adoraient aussi qu'un seul Dieu, eurent par là plus de facilité de convertir plusieurs gentils. Quelques philosophes de la secte de Platon devinrent chrétiens. C'est pourquoi les pères de l'Eglise des trois premiers siècles furent tous platoniciens.

Le zèle inconsidéré de quelques uns ne nuisit point aux vérités fondamentales. On a reproché à S. Justin, l'un des premiers pères, d'avoir dit dans son commentaire sur Isaïe, que les saints jouiraient,

---

(1) Voyez le précis de l'Histoire de l'Eglise chrétienne, au mot ÉGLISE.

dans un règne de mille ans sur la terre , de tous les biens sensuels. On lui a fait un crime d'avoir dit , dans son apologie du christianisme , que Dieu ayant fait la terre , en laissa le soin aux anges , lesquels étant devenus amoureux des femmes , leur firent des enfans , qui sont les démons.

On a condamné Lactance et d'autres pères , pour avoir supposé des oracles de sibylles. Il prétendait que la sibylle Erytrée avait fait ces quatre vers grecs , dont voici l'explication littérale :

Avec cinq pains et deux poissons  
Il nourrira cinq mille hommes au désert ;  
Et en ramassant les morceaux qui resteront ,  
Il en remplira douze paniers .

On reprocha aussi aux premiers chrétiens la superposition de quelques vers acrostiches d'une ancienne sibylle , lesquels commençaient tous par les lettres initiales du nom de Jésus-Christ , chacune dans leur ordre. On leur reprocha d'avoir forgé des lettres de Jésus-Christ au roi d'Edesse , dans le temps qu'il n'y avait point de roi à Edesse ; d'avoir forgé des lettres de Marie , des lettres de Sénèque à Paul , des lettres et des actes de Pilate , de faux évangiles , de faux miracles , et mille autres impostures .

Nous avons encore l'histoire ou l'évangile de la nativité et du mariage de la vierge Marie , où il est dit qu'on la mena au temple âgée de trois ans , et qu'elle monta les degrés toute seule. Il est rapporté qu'une colombe descendit du ciel pour avertir que c'était Joseph qui devait épouser Marie. Nous avons le proto-évangile de Jacques frère de Jésus , du premier mariage de Joseph. Il est dit que quand

Marie fut enceinte en l'absence de son mari , et que son mari s'en plaignit , les prêtres firent boire de l'eau de jalouxie à l'un et à l'autre , et que tous deux furent déclarés innocens.

Nous avons l'évangile de l'enfance attribué à S. Thomas. Selon cet évangile , Jésus à l'âge de cinq ans se divertissait avec des enfans de son âge à pétrir de la terre glaise , dont il formait de petits oiseaux ; on l'en reprit , et alors il donna la vie aux oiseaux , qui s'envolèrent. Une autre fois un petit garçon l'ayant battu , il le fit mourir sur-le-champ. Nous avons encore en arabe un autre évangile de l'enfance qui est plus sérieux.

Nous avons un évangile de Nicodème. Celui-là semble mériter une plus grande attention , parce qu'on y trouve les noms de ceux qui accusèrent Jésus devant Pilate ; c'étaient les principaux de la synagogue , Anne , Caïphe , Sommas , Datam , Gamaliel , Juda , Nephtalim. Il y a dans cette histoire des choses qui se concilient assez avec les évangiles reçus , et d'autres qui ne se voient point ailleurs. On y lit que la femme guérie d'un flux de sang s'appelait Véronique. On y voit tout ce que Jésus fit dans les enfers quand il y descendit.

Nous avons ensuite les deux lettres qu'on suppose que Pilate écrivit à Tibère touchant le supplice de Jésus ; mais le mauvais latin dans lequel elles sont écrites découvre assez leur fausseté.

On poussa le faux zèle jusqu'à faire courir plusieurs lettres de Jésus-Christ. On a conservé la lettre qu'on dit qu'il écrivit à Abgare , roi d'Edesse , mais alors il n'y avait plus de roi d'Edesse.

On fabriqua cinquante évangiles qui furent ensuite déclarés apocryphes. S. Luc nous apprend lui-même que beaucoup de personnes en avaient composé. On a cru qu'il y en avait un nommé l'*Evangile éternel*, sur ce qu'il est dit dans l'Apocalypse, chap. XIV : « J'ai vu un ange volant au milieu des cieux, et portant l'*Evangile éternel* ». Les cordeliers, abusant de ces paroles, au treizième siècle, composèrent un *Evangile éternel*, par lequel le règne du Saint Esprit devait être substitué à celui de Jésus-Christ ; mais il ne parut jamais dans les premiers siècles de l'Eglise aucun livre sous ce titre.

On supposa encore des lettres de la Vierge, écrites à S. Ignace le martyr, aux habitans de Messine, et à d'autres.

Abdias, qui succéda immédiatement aux apôtres, fit leur histoire, dans laquelle il mêla des fables si absurdes, que ces histoires ont été, avec le temps, entièrement décréditées ; mais elles eurent d'abord un grand cours. C'est Abdias qui rapporte le combat de S. Pierre avec Simon le magicien. Il y avait en effet à Rome un mécanicien fort habile, nommé Simon, qui non seulement faisait exécuter des vols sur les théâtres, comme on le fait aujourd'hui, mais qui lui-même renouvela le prodige attribué à Déda. Il se fit des ailes, il vola, et tomba comme Icare ; c'est ce que rapportent Pline et Suétone.

Abdias, qui était dans l'Asie, et qui écrivait en hébreu, prétend que S. Pierre et Simon se rencontrèrent à Rome du temps de Néron. Un jeune homme, proche parent de l'empereur, mourut ; toute la cour pria Simon de le ressusciter. S. Pierre, de son

côté, se présenta pour faire cette opération. Simon employa toutes les règles de son art; il parut réussir, le mort remua la tête. Ce n'est pas assez, crio S. Pierre, il faut que le mort parle; que Simon s'éloigne du lit, et on verra si le jeune homme est en vie: Simon s'éloigna, le mort ne remua plus, et Pierre lui rendit la vie d'un seul mot.

Simon alla se plaindre à l'empereur qu'un misérable Galiléen s'avisait de faire de plus grands prodiges que lui. Pierre comparut avec Simon, et ce fut à qui l'emporterait dans son art. Dis-moi ce que je pense, crio Simon à Pierre. Que l'empereur, répondit Pierre, me donne un pain d'orge, et tu verras si je sais ce que tu as dans l'ame. On lui donne un pain. Aussitôt Simon fait paraître deux grands dogues qui veulent le dévorer. Pierre leur jette le pain; et tandis qu'ils le mangent: Eh bien! dit-il, ne savais-je pas ce que tu pensais? tu voulais me faire dévorer par tes chiens.

Après cette première séance, on proposa à Simon et à Pierre le combat du vol, et ce fut à qui s'élèverait le plus haut dans l'air. Simon commença, S. Pierre fit le signe de la croix, et Simon se cassa les jambes. Ce conte était initié de celui qu'on trouve dans le *Sepher toldos Jeschut*, où il est dit que Jésus lui-même vola, et que Juda, qui en voulut faire autant, fut précipité.

Néron, irrité que Pierre eût cassé les jambes à son favori Simon, fit crucifier Pierre la tête en bas; et c'est de là que s'établit l'opinion du séjour de Pierre à Rome, de son supplice, et de son sépulcre.

C'est ce même Abdias qui établit encore la créance

que S. Thomas alla prêcher le christianisme aux grandes Indes chez le roi Gondafer, et qu'il y alla en qualité d'architecte.

La quantité de livres de cette espèce écrits dans les premiers siècles du christianisme est prodigieuse. S. Jérôme, et S. Augustin même, prétendent que les lettres de Sénèque et de S. Paul sont très authentiques. Dans la première lettre, Sénèque souhaite que son frère Paul se porte bien; *bene te valere, frater, cupio.* Paul ne parle pas tout-à-fait si bien latin que Sénèque: *J'ai reçu vos lettres hier, dit-il, avec joie: litteras tuas hilaris accepi;* et j'y aurais répondu aussitôt si j'avais eu la présence du jeune homme que je vous avais envoyé, *si præsentiam juvenis habuissem.* Au reste, ces lettres, qu'on croirait devoir être instructives, ne sont que des complimens.

Tant de mensonges, forgés par des chrétiens mal instruits et faussement zélés, ne portèrent point préjudice à la vérité du christianisme; ils ne nuisirent point à son établissement; au contraire, ils font voir que la société chrétienne augmentait tous les jours, et que chaque membre voulait servir à son accroissement.

Les Actes des apôtres ne disent point que les apôtres fussent convenus d'un symbole. Si effectivement ils avaient rédigé le symbole, le *Credo*, tels que nous l'avons, S. Luc n'aurait pas omis dans son histoire ce fondement essentiel de la religion chrétienne; la substance du *Credo* est éparsé dans les évangiles, mais les articles ne furent réunis que long-temps après.

Notre symbole, en un mot, est incontestablement la créance des apôtres, mais n'est pas une pièce écrite par eux. Rufin, prêtre d'Aquilée, est le premier qui en parle; et une homélie attribuée à S. Augustin, est le premier monument qui suppose la manière dont ce *Credo* fut fait. Pierre dit dans l'assemblée: *Je crois en Dieu, père tout-puissant; André dit, et en Jésus-Christ; Jacques ajoute, qui a été conçu du Saint-Esprit; et ainsi du reste.*

Cette formule s'appelait *symbolos* en grec, en latin *collatio*. Il est seulement à remarquer que le grec porte: *Je crois en Dieu, père tout-puissant, fesseur du ciel et de la terre: Pisteo eis theon patera panto-kratora poieten ouranou kai ges;* le latin traduit, *fesseur, formateur, par creatorem.* Mais depuis, en traduisant le symbole du premier concile de Nicée, on mit *factorem.* (1)

Constantin convoqua, assembla dans Nicée, vis-à-vis de Constantinople, le premier concile œcuménique, auquel présida Ozius. On y décida la grande question qui agitait l'Eglise touchant la divinité de Jésus-Christ; les uns se prévalaient de l'opinion d'Origène, qui dit au chap. VI contre Celse: « Nous « présentons nos prières à Dieu par Jésus, qui tient « le milieu entre les natures créées et la nature in- « créée, qui nous apporte la grace de son père, et « présente nos prières au grand Dieu en qualité de « notre pontife ». Ils s'appuyaient aussi sur plusieurs passages de S. Paul, dont on a rapporté quelques uns. Ils se fondaient sur-tout sur ces paroles de Jé-

(1) Voyez le mot ÉGLISE.

sus-Christ : « Mon père est plus grand que moi » ; et ils regardaient Jésus comme le premier-né de la création, comme la pure émanation de l'Être suprême, mais non pas précisément comme Dieu.

Les autres, qui étaient orthodoxes, alléguait des passages plus conformes à la divinité éternelle de Jésus, comme celui-ci : « Mon père et moi nous « sommes la même chose » ; paroles que les adversaires interprétaient comme signifiant : « Mon père et « moi nous avons le même dessein, la même volonté ; « je n'ai point d'autres desirs que ceux de mon père ». Alexandre, évêque d'Alexandrie, et après lui Athanase, étaient à la tête des orthodoxes ; et Eusèbe, évêque de Nicomédie, avec dix-sept autres évêques, le prêtre Arius, et plusieurs prêtres, étaient dans le parti opposé. La querelle fut d'abord envenimée, parceque S. Alexandre traita ses adversaires d'anté-christs.

Enfin, après bien des disputes, le Saint-Esprit décida ainsi dans le concile, par la bouche de deux cent quatre-vingt dix-neuf évêques, contre dix-huit : « Jésus est fils unique de Dieu, engendré du « Père, c'est-à-dire, de la substance du Père, Dieu « de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai « Dieu, consubstantiel au Père ; nous croyons aussi « au Saint-Esprit, etc. » Ce fut la formule du concile. On voit par cet exemple combien les évêques l'emportaient sur les simples prêtres. Deux mille personnes du second ordre étaient de l'avis d'Arius, au rapport de deux patriarches d'Alexandrie, qui ont écrit la chronique d'Alexandrie en arabe. Arius fut exilé par Constantin ; mais Athanase le fut aussi

bientôt après, et Arius fut rappelé à Constantinople. Alors S. Macaire pria Dieu si ardemment de faire mourir Arius, avant que ce prêtre pût entrer dans la cathédrale, que Dieu exauça sa prière. Arius mourut en allant à l'église, en 330. L'empereur Constantin finit sa vie en 337. Il mit son testament entre les mains d'un prêtre arien, et mourut entre les bras du chef des ariens, Eusèbe, évêque de Nicomédie, ne s'étant fait baptiser qu'au lit de mort, et laissant l'Eglise triomphante, mais divisée.

Les partisans d'Athanase et ceux d'Eusèbe se firent une guerre cruelle; et ce qu'on appelle l'*arianisme* fut long-temps établi dans toutes les provinces de l'empire.

Julien le philosophe, surnommé l'apostat, voulut étouffer ces divisions, et ne put y parvenir.

Le second concile général fut tenu à Constantinople, en 318. On y expliqua ce que le concile de Nicée n'avait pas jugé à propos de dire sur le Saint-Esprit; et on ajouta à la formule de Nicée, « que le Saint-Esprit est Seigneur vivifiant, qui procède du Père, et qu'il est adoré et glorifié avec le Père et le fils. »

Ce ne fut que vers le neuvième siècle que l'Eglise latine statua par degrés que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

En 431, le troisième concile général tenu à Ephèse décida que Marie était véritablement mère de Dieu, et que Jésus avait deux natures et une personne. Nestorius, évêque de Constantinople, qui voulait que la sainte Vierge fût appelée mère de Christ, fut déclaré Judas par le concile, et les deux

natures furent encore confirmées par le concile de Chalcédoine.

Je passerai légèrement sur les siècles suivans qui sont assez connus. Malheureusement il n'y eut aucune de ces disputes qui ne causât des guerres, et l'Eglise fut toujours obligée de combattre. Dieu permit encore, pour exercer la patience des fidèles, que les Grecs et les Latins rompussent sans retour au neuvième siècle : il permit encore qu'en Occident il y eût vingt-neuf schismes sanglans pour la chaire de Rome. . . . .

S'il y a environ seize cent millions d'hommes sur la terre, comme quelques doctes le prétendent, la sainte Eglise romaine catholique universelle en possède à peu-près soixante millions ; ce qui fait plus de la vingt-sixième partie des habitans du monde connu. (1)

## CHRONOLOGIE.

On dispute depuis long-temps sur l'ancienne chronologie, mais y en a-t-il une ?

Il faudrait que chaque peuplade considérable eût possédé et conservé des registres authentiques bien attestés. Mais combien peu de peuplades sauraient écrire ! et dans le petit nombre d'hommes

---

(1) Tout ce qui a été supprimé dans cette section se retrouve au mot ÉGLISE.

qui cultiverent cet art si rare , s'en est-il trouvé qui prissent la peine de marquer deux dates avec exactitude ?

Nous avons à la vérité , dans des temps très récents , les observations célestes des Chinois et des Chaldéens. Elles ne remontent qu'environ deux mille ans plus ou moins avant notre ère vulgaire. Mais quand les premières annales se bornent à nous instruire qu'il y eut une éclipse sous un tel prince , c'est nous apprendre que ce prince existait , et non pas ce qu'il a fait.

De plus , les Chinois comptent l'année de la mort d'un empereur tout entière , fût-il mort le premier jour de l'an ; et son successeur date l'année suivante du nom de son prédécesseur. On ne peut montrer plus de respect pour ses ancêtres ; mais on ne peut supputer les temps d'une manière plus fautive en comparaison de nos nations modernes.

Ajoutez que les Chinois ne commencent leur cycle sexaginaire , dans lequel ils ont mis de l'ordre , qu'à l'empereur Iao , deux mille trois cent cinquante-sept ans avant notre ère vulgaire. Tout le temps qui précède cette époque est d'une obscurité profonde.

Les hommes se sont toujours contentés de l'à-peu-près en tout genre. Par exemple , avant les horloges on ne savait qu'à peu-près les heures du jour et de la nuit. Si on bâtissait , les pierres n'étaient qu'à peu-près taillées , les bois à peu-près équarris , les membres des statues à peu-près dégrossis : on ne connaissait qu'à peu-près ses plus

proches voisins ; et , malgré la perfection où nous avons tout porté , c'est ainsi qu'on en use encore dans la plus grande partie de la terre.

Ne nous étonnons donc pas s'il n'y a nulle part de vraie chronologie ancienne. Ce que nous avons des Chinois est beaucoup , si vous le comparez aux autres nations.

Nous n'avons rien des Indiens ni des Perses , presque rien des anciens Egyptiens. Tous nos systèmes inventés sur l'histoire de ces peuples se contredisent autant que nos systèmes métaphysiques.

Les olympiades des Grecs ne commencent que sept cent vingt-huit ans avant notre manière de compter. On voit seulement vers ce temps-là quelques flambeaux dans la nuit , comme l'ère de Nabonassar , la guerre de Lacédémone et de Messène ; encore dispute-t-on sur ces époques.

Tite - Live n'a garde de dire en quelle année Romulus commença son prétendu règne. Les Romains , qui savaient combien cette époque est incertaine , se seraient moqués de lui s'il eût voulu la fixer.

Il est prouvé que les deux cent quarante ans qu'on attribue aux sept premiers rois de Rome , sont le calcul le plus faux.

Les quatre premiers siècles de Rome sont absolument dénués de chronologie.

Si quatre siècles de l'empire le plus mémorable de la terre ne forment qu'un amas indigeste d'évenemens mêlés de fables , sans presque aucune date , que sera-ce de petites nations resserrées dans un

éoin de terre , qui n'ont jamais fait aucune figure dans le monde , malgré tous leurs efforts pour remplacer en charlataneries et en prodiges ce qui leur manquait en puissance et en culture des arts ?

DE LA VANITÉ DES SYSTÈMES , SUR-TOUT EN  
CHRONOLOGIE.

M. l'abbé de Condillac rendit un très grand service à l'esprit humain , quand il fit voir le faux de tous les systèmes. Si on peut espérer de rencontrer un jour un chemin vers la vérité , ce n'est qu'après avoir bien reconnu tous ceux qui mènent à l'erreur. C'est du moins une consolation d'être tranquille , de ne plus chercher , quand on voit que tant de savans ont cherché en vain.

La chronologie est un amas de vessies remplies de vent. Tous ceux qui ont cru y marcher sur un terrain solide , sont tombés. Nous avons aujourd'hui quatre-vingts systèmes , dont il n'y en a pas un de vrai.

Les Babyloniens disaient : Nous comptons quatre cent soixante et treize mille années d'observations célestes. Vient un parisien qui leur dit : Votre compte est juste ; vos années étaient d'un jour solaire ; elles reviennent à douze cent quatre-vingt-dix-sept des nôtres , depuis Atlas , roi d'Afrique , grand astronome , jusqu'à l'arrivée d'Alexandre à Babylone.

Mais jamais , quoi qu'en dise notre parisien , aucun peuple n'a pris un jour pour un an ; et le peu-

ple de Babylone encore moins que personne. Il fallait seulement que ce nouveau venu de Paris dit aux Chaldéens : Vous êtes des exagérateurs, et nos ancêtres des ignorans ; les nations sont sujettes à trop de révolutions pour conserver des quatre mille sept cent trente-six siècles de calculs astronomiques. Et quant au roi des Maures Atlas, personne ne sait en quel temps il a vécu. Pythagore avait autant de raison de prétendre avoir été coq, que vous de vous vanter de tant d'observations.

Le grand ridicule de toutes ces chronologies fantastiques, est d'arranger toutes les époques de la vie d'un homme, sans savoir si cet homme a existé.

Lenglet répété après quelques autres, dans sa Compilation chronologique de l'histoire universelle, que précisément dans le temps d'Abraham, six ans après la mort de Sara, très peu connue des Grecs, Jupiter, âgé de soixante et deux ans, commença à régner en Thessalie ; que son règne fut de soixante ans ; qu'il épousa sa sœur Junon ; qu'il fut obligé de céder les côtes maritimes à son frère Neptune ; que les Titans lui firent la guerre. Mais y a-t-il eu un Jupiter ? c'était par là qu'il fallait commencer.

## CICÉRON.

C'EST dans le temps de la décadence des beaux arts en France, c'est dans le siècle des paradoxes, et dans

l'avilissement de la littérature et de la philosophie persécutées, qu'on veut flétrir Cicéron; et quel est l'homme qui essaie de déshonorer sa mémoire? c'est un de ses disciples; c'est un homme qui prête, comme lui, son ministère à la défense des accusés; c'est un avocat qui a étudié l'éloquence chez ce grand maître; c'est un citoyen qui paraît animé comme Cicéron même de l'amour du bien public.

Dans un livre intitulé *Canaux navigables*, livre rempli de vues patriotiques et grandes plus que praticables, on est bien étonné de lire cette philippique contre Cicéron, qui n'a jamais fait creuser de canaux :

« Le trait le plus glorieux de l'histoire de Cicéron, c'est la ruine de la conjuration de Catilina; « mais, à le bien prendre, elle ne fit du bruit à Rome « qu'autant qu'il affecta d'y mettre de l'importance. « Le danger existait dans ses discours bien plus que « dans la chose. C'était une entreprise d'hommes ivres « qu'il était facile de déconcerter. Ni le chef, ni les « complices n'avaient pris la moindre mesure pour « assurer le succès de leur crime. Il n'y eut d'étonnant dans cette étrange affaire que l'appareil dont « le consul chargea toutes ses démarches, et la facilité avec laquelle on lui laissa sacrifier à son « amour propre tant de rejetons des plus illustres « familles.

« D'ailleurs, la vie de Cicéron est pleine de traits honteux; son éloquence était vénale autant que « son ame était pusillanime. Si ce n'était pas l'intérêt qui dirigeait sa langue, c'était la frayeur ou « l'espérance. Le desir de se faire des appuis le portait

« à la tribune pour y défendre sans pudeur des hommes plus déshonorés, plus dangereux cent fois que Catilina. Parmi ses cliens, on ne voit presque que des scélérats ; et, par un trait singulier de la justice divine, il reçut enfin la mort des mains d'un de ces misérables que son art avait dérobés aux rigueurs de la justice humaine. »

A le bien prendre, la conjuration de Catilina fit à Rome plus que du bruit ; elle la plongea dans le plus grand trouble, et dans le plus grand danger. Elle ne fut terminée que par une bataille si sanglante, qu'il n'est aucun exemple d'un pareil carnage, et peu d'un courage aussi intrépide. Tous les soldats de Catilina, après avoir tué la moitié de l'armée de Pétreïus, furent tués jusqu'au dernier ; Catilina périt percé de coups sur un monceau de morts, et tous furent trouvés le visage tourné contre l'ennemi. Ce n'était pas là une entreprise si facile à déconcerter ; César la favorisait ; elle apprit à César à conspirer un jour plus heureusement contre sa patrie.

« Cicéron défendait sans pudeur des hommes plus déshonorés, plus dangereux cent fois que Catilina. »

Est-ce quand il défendait dans la tribune la Sicile contre Verrès, et la république romaine contre Antoine ? est-ce quand il réveillait la clémence de César en faveur de Ligarius et du roi Déjotare ? ou lorsqu'il obtenait le droit de cité pour le poète Archias ? ou lorsque dans sa belle oraison pour la loi Manilia il emportait tous les suffrages des Romains en faveur du grand Pompée ?

Il plaida pour Milon, meurtrier de Clodius ; mais Clodius avait mérité sa fin tragique par ses fureurs. Clodius avait trempé dans la conjuration de Catilina ; Clodius était son plus mortel ennemi ; il avait soulevé Rome contre lui, et l'avait puni d'avoir sauvé Rome ; Milon était son ami.

Quoi ! c'est de nos jours qu'on ose dire que Dieu punit Cicéron d'avoir plaidé pour un tribun militaire nommé Popilius Léna, et que la vengeance céleste le fit assassiner par ce Popilius Léna même ! Personne ne sait si Popilius Léna était coupable ou non du crime dont Cicéron le justifia quand il le défendit ; mais tous les hommes savent que ce monstre fut coupable de la plus horrible ingratitude, de la plus infâme avarice et de la plus détestable barbarie, en assassinant son bienfaiteur, pour gagner l'argent de trois monstres comme lui. Il était réservé à notre siècle de vouloir faire regarder l'assassinat de Cicéron comme un acte de la justice divine ; les triumvirs ne l'auraient pas osé. Tous les siècles jusqu'ici ont détesté et pleuré sa mort.

On reproche à Cicéron de s'être vanté trop souvent d'avoir sauvé Rome, et d'avoir trop aimé la gloire. Mais ses ennemis voulaient flétrir cette gloire. Une faction tyrannique le condamnait à l'exil, et abattait sa maison, parce qu'il avait préservé toutes les maisons de Rome de l'incendie que Catilina leur préparait. Il vous est permis, c'est même un devoir de vanter vos services quand on les méconnaît, et surtout quand on vous en fait un crime.

On admire encore Scipion de n'avoir répondu à ses accusateurs que par ces mots : « C'est à pareil « jour que j'ai vaincu Annibal , allons rendre grace « aux dieux. » Il fut suivi par tout le peuple au capitole , et nos cœurs l'y suivent encore en lisant ce trait d'histoire ; quoi qu'après tout il eût mieux valu rendre ses comptes que se tirer d'affaire par un bon mot.

Cicéron fut admiré de même par le peuple romain le jour qu'à l'expiration de son consulat , éant obligé de faire les sermens ordinaires , et se préparant à haranguer le peuple selon la coutume , il en fut empêché par le tribun Metellus , qui voulait l'outrager. Cicéron avait commencé par ces mots : *Je jure* ; le tribun l'interrompit , et déclara qu'il ne lui permettrait pas de haranguer. Il s'éleva un grand murmure. Cicéron s'arrêta un moment ; et renforçant sa voix noble et sonore , il dit pour toute harangue : *Je jure que j'ai sauvé la patrie*. L'assemblée enchantée s'écria : *Nous jurons qu'il a dit la vérité*. Ce moment fut le plus beau de sa vie. Voilà comme il faut aimer la gloire.

Je ne sais où j'ai lu autrefois ces vers ignorés :

Romains , j'aime la gloire et ne veux point m'en taire ;  
Des travaux des humains c'est le digne salaire :  
Ce n'est qu'en vous servant qu'il la faut acheter :  
Qui n'ose la vouloir n'ose la mériter.

Peut-on mépriser Cicéron si on considère sa conduite dans son gouvernement de la Cilicie qui était alors une des plus importantes provinces de l'empire romain , en ce qu'elle confinait à la Syrie et à l'em-

pire des Parthes ? Laodicée , l'une des plus belles villes d'Orient , en était la capitale : cette province était aussi florissante qu'elle est dégradée aujourd'hui sous le gouvernement des Tures , qui n'ont jamais eu de Cicéron.

Il commence par protéger le roi de Cappadoce Ariobarzane , et il refuse les présens que ce roi veut lui faire. Les Parthes viennent attaquer en pleine paix Antioche ; Cicéron y vole , il atteint les Parthes après des marches forcées par le mont Taurus , il les fait fuir , il les poursuit dans leur retraite ; Orzace leur général est tué avec une partie de son armée.

De là il court à Pendenissum , capitale d'un pays allié des Parthes , il la prend ; cette province est soumise. Il tourne aussitôt contre les peuples appelés Tiburaniens , il les défait ; et ses troupes lui décernent le titre d'Empereur qu'il garda toute sa vie. Il aurait obtenu à Rome les honneurs du triomphe sans Caton qui s'y opposa , et qui obligea le sénat à ne décerner que des réjouissances publiques , et des remerciements aux dieux , lorsque c'était à Cicéron qu'on devait en faire.

Si on se représente l'équité , le désintéressement de Cicéron dans son gouvernement , son activité , son affabilité , deux vertus si rarement compatibles , les bienfaits dont il combla les peuples dont il était le souverain absolu , il faudra être bien difficile pour ne pas accorder son estime à un tel homme.

Si vous faites réflexion que c'est là ce même romain qui le premier introduisit la philosophie dans

Rome, que ses Tusculanes et son livre de la Nature des dieux sont les deux plus beaux ouvrages qu'ait jamais écrits la sagesse qui n'est qu'humaine, et que son traité des Offices est le plus utile que nous ayons en morale, il sera encore plus malaisé de mépriser Cicéron. Plaignons ceux qui ne le lisent pas, plaignons encore plus ceux qui ne lui rendent pas justice.

Opposons au détracteur français les vers de l'espagnol Martial, dans son épigramme contre Antoine :

Quid prosunt sacræ pretiosa silentia linguae?  
Incipient omnes pro Cicerone loqui.

Ta prodigue fureur acheta son silence,  
Mais l'univers entier parle à jamais pour lui.

Voyez surtout ce que dit Juvénal :  
Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit.

## CIEL MATÉRIEL.

Les lois de l'optique fondées sur la nature des choses, ont ordonné que de notre petit globe nous verrons toujours le ciel matériel comme si nous étions le centre, quoique nous soyons bien loin d'être centre :

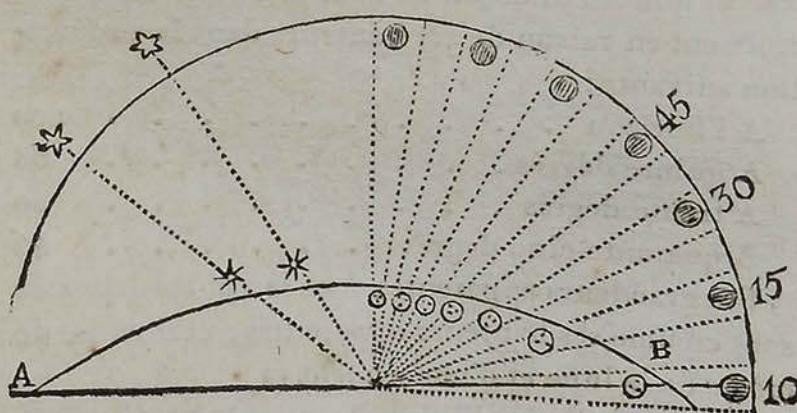
Que nous le verrons toujours comme une voûte surbaissée, quoiqu'il n'y ait d'autre voûte que celle de notre atmosphère, laquelle n'est point surbaissée :

Que nous verrons toujours les astres roulant sur

cette voûte, et comme dans un même cercle, quoiqu'il n'y ait que cinq planètes principales, et dix lunes et un anneau, qui marchent ainsi que nous dans l'espace :

Que notre soleil et notre lune nous paraîtront toujours d'un tiers plus grand à l'horizon qu'au zénith, quoiqu'ils soient plus près de l'observateur au zénith qu'à l'horizon.

Voici l'effet que font nécessairement les astres sur nos yeux :



*Cette figure représente à-peu-près en quelle proportion le soleil et la lune doivent être appercus dans la courbe A B, et comment les astres doivent paraître plus rapprochés les uns des autres dans la même courbe.*

1° Telles sont les lois de l'optique, telle est la nature de vos yeux, que premièrement le ciel matériel, les nuages, la lune, le soleil, qui est si loin de

vous, les planètes, qui dans leur apogée en sont encore plus loin, tous les astres placés à des distances encore plus immenses, comètes, météores, tout doit vous paraître dans cette voûte surbaissée, composé de votre atmosphère.

2° Pour moins compliquer cette vérité, observons seulement ici le soleil, qui semble parcourir le cercle A B.

Il doit vous paraître au zénith plus petit qu'à quinze degrés au-dessous, à trente degrés encore plus gros, et enfin à l'horizon encore davantage; tellement que ses dimensions dans le ciel inférieur décroissent en raison de ses hauteurs dans la progression suivante:

A l'horizon . . . . .	100
A quinze degrés . . . . .	68
A trente degrés . . . . .	50
A quarante-cinq degrés . . . . .	40

Ses grandeurs apparentes dans la voûte surbaissée sont comme ses hauteurs apparentes; et il en est de même de la lune et d'une comète. (1)

3° Ce n'est point l'habitude, ce n'est point l'interposition des terres, ce n'est point la réfraction de l'atmosphère qui causent cet effet. Mallebranche et Régis ont disputé l'un contre l'autre; mais Robert Smith a calculé.

4° Observez les deux étoiles qui, étant à une prodigieuse distance l'une de l'autre et à des profondeurs très différentes dans l'immensité de l'espace, sont considérées ici comme placées dans le cercle

---

(1) Voyez l'optique de Robert Smith.

que le soleil semble parcourir. Vous les voyez distantes l'une de l'autre dans le grand cercle, se rapprochant dans le petit par les mêmes lois.

C'est ainsi que vous voyez le ciel matériel. C'est par ces règles invariables de l'optique que vous voyez les planetes tantôt rétrogrades, tantôt stationnaires ; elles ne sont rien de tout cela. Si vous étiez dans le soleil, vous verriez toutes les planètes et les comètes rouler régulièrement autour de lui dans les ellipses que Dieu leur assigne. Mais vous êtes sur la planète de la terre, dans un coin où vous ne pouvez jouir de tout le spectacle.

N'accusons donc point les erreurs de nos sens avec Mallebranche ; des lois constantes de la nature, émanées de la volonté immuable du Tout-puissant, et proportionnées à la constitution de nos organes, ne peuvent être des erreurs.

Nous ne pouvons voir que les apparences des choses, et non les choses même. Nous ne sommes pas plus trompés quand le soleil, ouvrage de Dieu, cet astre un million de fois aussi gros que notre terre, nous paraît plat, et large de deux pieds, que lorsque dans un miroir convexe, ouvrage de nos mains, nous voyons un homme sous la dimension de quelques pouces.

Si les mages chaldéens furent les premiers qui se servirent de l'intelligence que Dieu leur donna pour mesurer et mettre à leur place les globes célestes, d'autres peuples plus grossiers ne les imitèrent pas.

Ces peuples, enfans et sauvages, imaginèrent la terre plate, soutenue dans l'air, je ne sais comment,

par son propre poids; le soleil, la lune, et les étoiles marchant continuellement sur un cintre solide, qu'on appela *plaque, firmament*; ce cintre portant des eaux, et ayant des portes d'espace en espace; les eaux sortant par ces portes pour humecter la terre.

Mais comment le soleil, la lune, et tous les astres reparaissaient-ils après s'être couchés? on n'en savait rien. Le ciel touchait à la terre plate; il n'y avait pas moyen que le soleil, la lune, et les étoiles tournassent sous la terre, et allassent se lever à l'Orient après s'être couchés à l'Occident. Il est vrai que ces ignorans avaient raison par hasard, en ne concevant pas que le soleil et les étoiles fixes tournassent autour de la terre. Mais ils étaient bien loin de soupçonner le soleil immobile, et la terre avec son satellite tournant autour de lui dans l'espace avec les autres planètes. Il y avait plus loin de leurs fables au vrai système du monde, que des ténèbres à la lumière.

Ils croyaient que le soleil et les étoiles revenaient par des chemins inconnus, après s'être délassés de leur course dans la mer Méditerranée, on ne sait pas précisément dans quel endroit. Il n'y avait pas d'autre astronomie, du temps même d'Homère, qui est si nouveau; car les Chrétiens tenaient leur science secrète pour se faire plus respecter des peuples. Homère dit plus d'une fois que le soleil se plonge dans l'Océan (et encore cet Océan c'est le Nil): c'est là qu'il répare par la fraîcheur des eaux, pendant la nuit, l'épuisement du jour, après quoi il va se rendre au lieu de son lever par des routes

inconnues aux mortels. Cette idée ressemble beaucoup à celle du baron de Feneste, qui dit que si on ne voit pas le soleil quand il revient, *c'est qu'il revient de nuit.*

Comme alors la plupart des peuples de Syrie et les Grecs connaissaient un peu l'Asie et une petite partie de l'Europe, et qu'ils n'avaient aucune notion de tout ce qui est au nord du Pont-Euxin, et au midi du Nil, ils établirent d'abord que la terre était plus longue que large d'un grand tiers; par conséquent le ciel qui touchait à la terre, et qui l'embrassait, était aussi plus long que large. De là nous vinrent les degrés de longitude et de latitude, dont nous avons toujours conservé les noms, quoique nous ayons réformé la chose.

Le livre de Job, composé par un ancien Arabe, qui avait quelque connaissance de l'astronomie, puisqu'il parle des constellations, s'exprime pourtant ainsi: « Où étiez-vous quand je jetais les fondemens de la terre? qui en a pris les dimensions? « sur quoi ses bases portent-elles? qui a posé sa pierre angulaire? »

Le moindre écolier lui répondrait aujourd'hui: La terre n'a ni pierre angulaire, ni base, ni fondement; et à l'égard de ses dimensions, nous les connaissons très bien, puisque depuis Magellan jusqu'à M. de Bougainville, plus d'un navigateur en a fait le tour.

Le même écolier fermerait la bouche au déclamateur Lactance, et à tous ceux qui ont dit avant et après lui que la terre est fondée sur l'eau, et que le

ciel ne peut être au-dessous de la terre ; et que par conséquent il est ridicule et impie de soupçonner qu'il y ait des antipodes.

C'est une chose curieuse de voir avec quel dédain , avec quelle pitié Lactance regarde tous les philosophes qui , depuis quatre cents ans , commençaient à connaître le cours apparent du soleil et des planètes , la rondeur de la terre , la liquidité , la non-résistance des cieux , au travers desquels les planètes couraient dans leurs orbites , etc. Ils recherchent (1) « par quels degrés les philosophes sont parvenus à cet excès de folie de « faire de la terre une boule , et d'entourer cette « boule du ciel. »

Ces raisonnemens sont dignes de tous ceux qu'il fait sur les sibylles.

Notre écolier dirait à tous ces docteurs : Apprenez qu'il n'y a point de cieux solides placés les uns sur les autres , comme on vous l'a dit ; qu'il n'y a point de cercles réels dans lesquels les astres courrent sur une prétendue plaque :

Que le soleil est le centre de notre monde planétaire :

Que la terre et les planètes roulent autour de lui ,

---

(1) Lactance , liv. III , chap. XXIV. Et le clergé de France , assemblé solennellement en 1770 , dans le dix-huitième siècle , citait sérieusement comme un père de l'Eglise ce Lactance , dont les élèves de l'école d'Alexandrie se seraient moqués de son temps , s'ils avaient daigné jeter les yeux sur ses rapsodies.

dans l'espace , non pas en traçant des cercles , mais des ellipses .

Apprenez qu'il n'y a ni dessus ni dessous , mais que les planètes , les comètes tendent toutes vers le soleil , leur centre , et que le soleil tend vers elles , par une gravitation éternelle .

Lactance et les autres babillards seraient bien étonnés en voyant le système du monde tel qu'il est .

## CIEL DES ANCIENS.

**S**i un ver à soie donnait le nom de ciel au petit duvet qui entoure sa coque , il raisonnerait aussi bien que firent tous les anciens , en donnant le nom de *ciet* à l'atmosphère , qui est , comme dit très bien M. de Fontenelle dans ses Mondes , le duvet de notre coque .

Les vapeurs qui sortent de nos mers et de notre terre , et qui forment les nuages , les météores et les tonnerres , furent pris d'abord pour la demeure des dieux . Les dieux descendant toujours dans des nuages d'or chez Homère ; c'est de là que les peintres les peignent encore aujourd'hui assis sur une nuée . Comment est-on assis sur l'eau ? Il était bien juste que le maître des dieux fût plus à son aise que les autres : on lui donna un aigle pour le porter , parceque l'aigle vole plus haut que les autres oiseaux .

Les anciens Grecs voyant que les maîtres des villes

demeuraient dans des citadelles , au haut de quelque montagne , jugèrent que les dieux pouvaient avoir une citadelle aussi , et la placèrent en Thessalie sur le mont Olympe , dont le sommet est quelquefois caché dans les nues ; de sorte que leur palais était de plain-pied à leur ciel.

Les étoiles et les planètes , qui semblent attachées à la voûte bleue de notre atmosphère , devinrent ensuite les demeures des dieux ; sept d'entre eux eurent chacun leur planète , les autres logèrent où ils purent ; le conseil général des dieux se tenait dans une grande salle , à laquelle on allait par la voie lactée ; car il fallait bien que les dieux eussent une salle en l'air , puisque les hommes avaient des hôtels de ville sur la terre .

Quand les Titans , espèce d'animaux entre les dieux et les hommes , déclarèrent une guerre assez juste à ces dieux-là , pour réclamer une partie de leur héritage du côté paternel , étant fils du Ciel et de la Terre , ils ne mirent que deux ou trois montagnes les unes sur les autres , comptant que c'en était bien assez pour se rendre maîtres du ciel et du château de l'Olympe .

*Neve foret terris securior arduus æther ,  
Affectasse feruat regnum cœleste gigantes ,  
Altaque congestos struxisse ad sidera montes .*

On attaqua le ciel aussi-bien que la terre ;  
Les géans chez les dieux osaient porter la guerre ,  
Entassèrent des monts jusqu'aux astres des nuits .

Il y apourtant des six cents millions de lieues de

ces astres-là, et beaucoup plus loin encore de plusieurs étoiles au mont Olympe.

Virgile ne fait point de difficulté de dire :

Sub pedibusque videt nubes et sidera Daphnis.

Daphnis voit sous ses pieds les astres et les nues.

Mais où était donc Daphnis ?

A l'opéra, et dans des ouvrages plus sérieux, on fait descendre des dieux au milieu des vents, des nuages, et du tonnerre, c'est-à-dire qu'on promène Dieu dans les vapeurs de notre petit globe. Ces idées sont si proportionnées à notre faiblesse, qu'elles nous paraissent grandes.

Cette physique d'enfans et de vieilles était prodigieusement ancienne; cependant on croit que les Chaldéens avaient des idées presque aussi saines que nous de ce qu'on appelle *le ciel*; ils plaçaient le soleil au centre de notre monde planétaire, à-peu-près à la distance de notre globe que nous avons reconnue; ils faisaient tourner la terre et quelques planètes autour de cet astre; c'est ce que nous apprend Aristarque de Samos: c'est à-peu-près le système du monde que Copernic a perfectionné depuis; mais les philosophes gardaient le secret pour eux, afin d'être plus respectés des rois et du peuple, ou plutôt pour n'être pas persécutés.

Le langage de l'erreur est si familier aux hommes, que nous appelons encore nos vapeurs, et l'espace de la terre à la lune, du nom de *ciel*; nous disons monter au ciel, comme nous disons que le soleil tourne, quoiqu'on sache bien qu'il ne tourne

pas. Nous sommes probablement le ciel pour les habitans de la lune, et chaque planète place son ciel dans la planète voisine.

Si on avait demandé à Homère dans quel ciel était allée l'ame de Sarpédon, et où était celle d'Hercule, Homère eût été bien embarrassé ; il eût répondu par des vers harmonieux.

Quelle sûreté avait-on que l'ame aérienne d'Hercule se fût trouvée plus à son aise dans Vénus, dans Saturne, que sur notre globe ? Aurait-elle été dans le soleil ? la place ne paraît pas tenable dans cette fournaise. Enfin, qu'entendaient les anciens par le ciel ? ils n'en savaient rien, ils croyaient toujours *le ciel et la terre* ; c'est comme si l'on croyait l'infini et un atome. Il n'y a point, à proprement parler, de ciel ; il y a une quantité prodigieuse de globes qui roulent dans l'espace vide ; et notre globe roule comme les autres.

Les anciens croyaient qu'aller dans les cieux c'était monter ; mais on ne monte point d'un globe à un autre ; les globes célestes sont tantôt au-dessus de notre horizon, tantôt au-dessous. Ainsi, supposons que Vénus étant venue à Paphos, retourna dans sa planète quand cette planète était couchée, la déesse Vénus ne montait point alors par rapport à notre horizon, elle descendait, et on devait dire *en ce cas descendre au ciel*. Mais les anciens n'y entendaient pas tant de finesse ; ils avaient des notions vagues, incertaines, contradictoires, sur tout ce qui tenait à la physique. On a fait des volumes immenses pour savoir ce qu'ils pensaient sur bien des questions de cette sorte. Quatre mots auraient suffi : *Ils*

*ne pensaient pas.* Il faut toujours en excepter un petit nombre de sages, mais ils sont venus tard; peu ont expliqué leurs pensées, et quand ils l'ont fait, les charlatans de la terre les ont envoyés au ciel par le plus court chemin.

Un écrivain qu'on nomme, je crois, Pluche, a prétendu faire de Moïse un grand physicien; un autre avait auparavant concilié Moïse avec Descartes, et avait imprimé le *Cartesius Mozaïsans*; selon lui, Moïse avait inventé le premier les tourbillons et la matière subtile: mais on sait assez que Dieu, qui fit de Moïse un grand législateur, un grand prophète, ne voulut point du tout en faire un professeur de physique; il instruisit les Juifs de leur devoir, et ne leur enseigna pas un mot de philosophie. Calmet, qui a beaucoup compilé, et qui n'a raisonnable jamais, parle du système des Hébreux; mais ce peuple grossier était bien loin d'avoir un système; il n'avait pas même d'école de géométrie; le nom leur en était inconnu; leur seule science était le métier de courtier et l'usure.

On trouve dans leurs livres quelques idées louche, incohérentes, et dignes en tout d'un peuple barbare, sur la structure du ciel. Leur premier ciel était l'air, le second le firmament, où étaient attachées les étoiles; ce firmament était solide et de glace, et portait les eaux supérieures, qui s'échappèrent de ce réservoir par des portes, des écluses, des cataractes, au temps du déluge.

Au-dessus de ce firmament, ou de ces eaux supérieures, était le troisième ciel ou l'empyrée, où S. Paul fut ravi. Le firmament était une espece de

demi-voute, qui embrassait la terre. Le soleil ne faisait point le tour d'un globe qu'ils ne connaissaient pas. Quand il était parvenu à l'occident, il revenait à l'orient par un chemin inconnu; et si on ne le voyait pas, c'était, comme le dit le baron de Feneste, parcequ'il revenait de nuit.

Encore les Hébreux avaient-ils pris ces rêveries des autres peuples. La plupart des nations, excepté l'école des Chaldéens, regardaient le ciel comme solide; la terre fixe et immobile était plus longue d'orient en occident, que du midi au Nord, d'un grand tiers; de là viennent ces expressions de longitude et de latitude que nous avons adoptées. On voit que dans cette opinion il était impossible qu'il y eût des antipodes. Aussi S. Augustin traite l'idée des antipodes d'*absurdité*; et Lactance, que nous avons déjà cité, dit expressément: « Y a-t-il des gens assez fous pour croire qu'il y ait des hommes dont la tête soit plus basse que les pieds? etc. »

S. Chrysostôme s'écrie dans sa quatorzième homélie: « Où sont ceux qui prétendent que les cieux sont mobiles, et que leur forme est circulaire? »

Lactance dit encore au livre III de ses Institutions: « Je pourrais vous prouver par beaucoup d'argumens qu'il est impossible que le ciel entoure la terre. »

L'auteur du Spectacle de la nature pourra dire à M. le chevalier, tant qu'il voudra, que Lactance et S. Chrysostôme étaient de grands philosophes; on lui répondra qu'ils étaient de grands saints, et qu'il n'est point du tout nécessaire, pour être un saint, d'être un bon astronome. On croirà qu'ils sont au

ciel, mais on avouera qu'on ne sait pas dans quelle partie du ciel précisément.

## CIRCONCISION.

**L**O RSQUE Hérodote raconte ce que lui ont dit les barbares chez lesquels il a voyagé, il raconte des sottises, et c'est ce que font la plupart de nos voyageurs; aussi n'exige-t-il pas qu'on le croie, quand il parle de l'aventure de Gigès et de Candaule, d'Arion porté sur un dauphin, et de l'oracle consulté pour savoir ce que faisait Crésus, qui répondit qu'il faisait cuire alors une tortue dans un pot couvert; et du cheval de Darius, qui, ayant henni le premier de tous, déclara son maître roi; et de cent autres fables propres à amuser des enfans, et à être compilées par des rhéteurs: mais quand il parle de ce qu'il a vu, des coutumes des peuples qu'il a examinées, de leurs antiquités qu'il a consultées, il parle alors à des hommes.

« Il semble, dit-il au livre d'Euterpe, que les habitans de la Colchide sont originaires d'Egypte; « j'en juge par moi-même plutôt que par ouï-dire; « car j'ai trouvé qu'en Colchide on se souvenait bien plus des anciens Egyptiens qu'on ne se ressouvenait des anciennes coutumes de Colchos en Egypte.

« Ces habitans des bords du Pont-Euxin prétendaient être une colonie établie par Sésostris; pour moi, je le conjecturerais non seulement parce qu'ils sont basanés, et qu'ils ont les cheveux frisés,

« mais parceque les peuples de Colchide , d'Egypte ,  
« et d'Ethiopie , sont les seuls sur la terre qui se sont  
« fait circoncire de tout temps ; car les Phéniciens et  
« ceux de la Palestine avouent qu'ils ont pris la cir-  
« concision des Egyptiens. Les Syriens qui habitent  
« aujourd'hui sur les rivages du Thermodon et de  
« Pathenie , et les Macrons leurs voisins avouent  
« qu'il n'y a pas long-temps qu'ils se sont confor-  
« més à cette coutume d'Egypte ; c'est par là prin-  
« cipalement qu'ils sont reconnus pour égyptiens  
« d'origine.

« A l'égard de l'Ethiopie et de l'Egypte , comme  
« cette cérémonie est très ancienne chez ces deux  
« nations , je ne saurais dire qui des deux tient la  
« circoncision de l'autre ; il est toutefois vraisem-  
« blable que les Ethiopiens la prirent des Egyptiens ,  
« comme , au contraire , les Phéniciens ont aboli  
« l'usage de circoncire les enfans nouveau-nés ,  
« depuis qu'ils ont eu plus de commerce avec les  
« Grecs. »

Il est évident , par ce passage d'Hérodote , que plu-  
sieurs peuples avaient pris la circoncision de l'E-  
gypte ; mais aucune nation n'a jamais prétendu avoir  
reçu la circoncision des Juifs. A qui peut-on donc  
attribuer l'origine de cette coutume , ou à la nation  
de qui cinq ou six autres confessent la tenir , ou à  
une autre nation bien moins puissante , moins com-  
mercante , moins guerrière , cachée dans un coin de  
l'Arabie pétrée , qui n'a jamais communiqué le  
moindre de ses usages à aucun peuple.

Les Juifs disent qu'ils ont été reçus autrefois par

charité dans l'Egypte ; n'est-il pas bien vraisemblable que le petit peuple a imité un usage du grand peuple , et que les Juifs ont pris quelques coutumes de leurs maîtres ?

Clément d'Alexandrie rapporte que Pythagore voyageant chez les Egyptiens , fut obligé de se faire circoncire pour être admis à leurs mystères ; il fallait donc absolument être circoncis pour être au nombre des prêtres d'Egypte. Ces prêtres existaient lorsque Joseph arriva en Egypte ; le gouvernement était très ancien , et les cérémonies antiques de l'Egypte observées avec la plus scrupuleuse exactitude.

Les Juifs avouent qu'ils demeurèrent pendant deux cent cinq ans en Egypte ; ils disent qu'ils ne se firent point circoncire dans cet espace de temps ; il est donc clair que , pendant deux cent cinq ans , les Egyptiens n'ont pas reçu la circoncision des Juifs ; l'auraient-ils prise d'eux , après que les Juifs leur eurent volé tous les vases qu'on leur avait prêtés , et se furent enfuis dans le désert avec leur proie , selon leur propre témoignage ? Un maître adoptera-t-il la principale marque de la religion de son esclave voleur et fugitif ? cela n'est pas dans la nature humaine.

Il est dit dans le livre de Josué , que les Juifs furent circoncis dans le désert. « Je vous ai délivrés « de ce qui faisait votre opprobre chez les Egyptiens ». Or, quel pouvait être cet opprobre pour des gens qui se trouvaient entre les peuples de Phénicie , les Arabes , et les Egyptiens , si ce n'est ce qui les ren-

dait méprisables à ces trois nations ? comment leur ôte-t-on cet opprobre , en leur ôtant un peu de prépuce ? n'est-ce pas là le sens naturel de ce passage ?

La Genèse dit qu'Abraham avait été circoncis auparavant ; mais Abraham voyagea en Egypte , qui était depuis long-temps un royaume florissant , gouverné par un puissant roi ; rien n'empêche que dans ce royaume si ancien la circoncision ne fût établie. De plus , la circoncision d'Abraham n'eut point de suite ; sa postérité ne fut circoncise que du temps de Josué.

Or , avant Josué , les Israélites , de leur aveu même , prirent beaucoup de coutumes des Egyptiens ; ils les imiterent dans plusieurs sacrifices , dans plusieurs cérémonies , comme dans les jeûnes qu'on observait les veilles des fêtes d'Isis , dans les ablutions , dans la coutume de raser la tête des prêtres ; l'encens , le candelabre , le sacrifice de la vache rousse , la purification avec de l'hysope , l'abstinence du cochon , l'horreur des ustensiles de cuisine des étrangers , tout atteste que le petit peuple hébreu , malgré son aversion pour la grande nation égyptienne , avait retenu une infinité d'usages de ses anciens maîtres. Ce bouc Hazazel qu'on envoyait dans le désert , chargé des péchés du peuple , était une imitation visible d'une pratique égyptienne ; les rabbins conviennent même que le mot d'*Hazazel* n'est point hébreu. Rien n'empêche donc que les Hébreux n'aient imité les Egyptiens dans la circoncision , comme fisaient les Arabes leurs voisins.

Il n'est point extraordinaire que Dieu , qui a

sanctifié le baptême, si ancien chez les Asiatiques, ait sanctifié aussi la circoncision, non moins ancienne chez les Africains. On a déjà remarqué qu'il est le maître d'attacher ses grâces aux signes qu'il digne choisir.

Au reste, depuis que, sous Josué, le peuple juif eut été circoncis, il a conservé cet usage jusqu'à nos jours; les Arabes y ont aussi toujours été fidèles; mais les Egyptiens, qui dans les premiers temps circoncisaient les garçons et les filles, cessèrent avec le temps de faire aux filles cette opération, et enfin la restreignirent aux prêtres, aux astrologues, et aux prophètes. C'est ce que Clément d'Alexandrie et Origène nous apprennent. En effet, on ne voit point que les Ptolomées aient jamais reçu la circoncision.

Les auteurs latins, qui traitent les Juifs avec un si profond mépris qu'ils les appellent *curtus Apella*, par dérision, *credat judæus Apella, curti Judæi*, ne donnent point de ces épithètes aux Egyptiens. Tout le peuple d'Egypte est aujourd'hui circoncis, mais par une autre raison, parceque le mahométisme adopta l'ancienne circoncision de l'Arabie.

C'est cette circoncision arabe qui a passé chez les Ethiopiens, où l'on circoncit encore les garçons et les filles.

Il faut avouer que cette cérémonie de la circoncision paraît d'abord bien étrange; mais on doit remarquer que de tout temps les prêtres de l'Orient se consacraient à leurs divinités par des marques particulières. On gravait avec un poinçon une feuille de lierre sur les prêtres de Bacchus. Lucien nous

dit que les dévots à la déesse Isis s'imprimaient des caractères sur le poignet et sur le cou. Les prêtres de Cybèle se rendaient eunuques.

Il y a grande apparence que les Egyptiens, qui révéraient l'instrument de la génération, et qui en portaient l'image en pompe dans leurs processions, imaginèrent d'offrir à Isis et Osiris, par qui tout s'engendrait sur la terre, une partie légère du membre par qui ces dieux avaient voulu que le genre humain se perpétuât. Les anciennes mœurs orientales sont si prodigieusement différentes des nôtres, que rien ne doit paraître extraordinaire à quiconque a un peu de lecture. Un Parisien est tout surpris quand on lui dit que les Hottentots font couper à leurs enfans mâles un testicule. Les Hottentots sont peut-être surpris que les Parisiens en gardent deux.

## CIRUS.

Plusieurs doctes, et Rollin après eux, dans un siècle où l'on cultive sa raison, nous ont assuré que Javan, qu'on suppose être le père des Grecs, était petit-fils de Noé. Je le crois, comme je crois que Persée était le fondateur du royaume de Perse, et Niger de la Nigritie. C'est seulement un de mes chagrins que les Grecs n'aient jamais connu ce Noé, le véritable auteur de leur race. J'ai marqué ailleurs mon étonnement et ma douleur qu'Adam, notre père à tous, ait été absolument ignoré de tous, depuis le Japon jusqu'au détroit de Lemaire, excepté

d'un petit peuple, qui n'a lui-même été connu que très tard. La science des généalogies est sans doute très certaine, mais bien difficile.

Ce n'est ni sur Javan, ni sur Noé, ni sur Adam, que tombent aujourd'hui mes doutes ; c'est sur Cirus ; et je ne cherche pas laquelle des fables débitées sur Cirus est préférable, celle d'Hérodote ou de Ctésias, ou celle de Xénophon, ou de Diodore, ou de Justin, qui toutes se contredisent. Je ne demande point pourquoi on s'est obstiné à donner ce nom de Cirus à un barbare qui s'appelait Kosrou, et ceux de Ciropolis, de Persépolis, à des villes qui ne se nommèrent jamais ainsi.

Je laisse là tout ce qu'on a dit du grand Cirus, et jusqu'au roman de ce nom, et jusqu'aux *voyages* quel l'écossais Ramsay lui a fait entreprendre. Je demande seulement quelques instructions aux Juifs sur ce Cirus dont ils ont parlé.

Je remarque d'abord qu'aucun historien n'a dit un mot des Juifs dans l'histoire de Cirus, et que les Juifs sont les seuls qui osent faire mention d'eux-mêmes en parlant de ce prince.

Ils ressemblent en quelque sorte à certaines gens qui disaient d'un ordre de citoyens supérieurs à eux : « Nous connaissons messieurs, mais messieurs « ne nous connaissent pas ». Il en est de même d'Alexandre par rapport aux Juifs. Aucun historien d'Alexandre n'a mêlé le nom d'Alexandre avec celui des Juifs ; mais Joseph ne manque pas de dire qu'Alexandre vint rendre ses respects à Jérusalem ; qu'il adora je ne sais quel pontife juif nommé Jad-

dus, lequel lui avait autrefois prédit en songe la conquête de la Perse. Tous les petits se rengorgent; les grands songent moins à leur grandeur.

Quand Tarif vient conquérir l'Espagne, les vaincus lui disent qu'ils l'ont prédit. On en dit autant à Gengis, à Tamerlan, à Mahomet II.

A Dieu ne plaise que je veuille comparer les prophéties juives à tous les diseurs de bonne aventure qui font leur cour aux victorieux, et qui leur prédisent ce qui leur est arrivé. Je remarque seulement que les Juifs produisent des témoignages de leur nation sur Cirus, environ cent soixante ans avant qu'il fût au monde.

On trouve dans Isaïe (chap. XLV): « Voici ce que dit le Seigneur à Cirus qui est mon Christ, « que j'ai pris par la main pour lui assujettir les nations, pour mettre en fuite les rois, pour ouvrir devant lui les portes : Je marcherai devant vous; « j'humilierai les grands; je romprai les coffres; je « vous donnerai l'argent caché; afin que vous sachiez « que je suis le Seigneur, e'tc. »

Quelques savans ont peine à digérer que le Seigneur gratifié du nom de son *Christ* un profane de la religion de Zoroastre. Ils osent dire que les Juifs firent comme tous les faibles qui flattent les puissants, qu'ils supposèrent des prédictions en faveur de Cirus.

Ces savans ne respectent pas plus Daniel qu'Isaïe. Ils traitent toutes les prophéties attribuées à Daniel avec le même mépris que S. Jérôme montre pour l'aventure de Suzanne, pour celle du dragon de Bélus, et pour les trois enfans de la fournaise.

Ces savans ne paraissent pas assez pénétrés d'estime pour les prophètes. Plusieurs mêmes d'entre eux prétendent qu'il est métaphysiquement impossible de voir clairement l'avenir ; qu'il y a une contradiction formelle à voir ce qui n'est point ; que le futur n'existe pas, et par conséquent ne peut être vu ; que les fautes en ce genre sont innombrables chez toutes les nations ; qu'il faut enfin se défier de tout dans l'histoire ancienne.

Ils ajoutent que s'il y a jamais eu une prédiction formelle, c'est celle de la découverte de l'Amérique dans Sénèque le tragique :

. . . . . Venient annis  
Secula seris quibus Oceanus  
Vincula rerum laxet, et ingens  
Pateat tellus, etc. . . . .

Les quatre étoiles du pôle antarctique sont annoncées encore plus clairement dans le Dante. Cependant personne ne s'est avisé de prendre Sénèque et Alighieri Dante pour des devins.

Nous sommes bien loin d'être du sentiment de ces savans, nous nous bornons à être extrêmement circonspects sur les prophètes de nos jours.

Quant à l'histoire de Cirus, il est vraiment fort difficile de savoir s'il mourut de sa belle mort, ou si Thomyris lui fit couper la tête. Mais je souhaite, je l'avoue, que les savans qui font couper le cou à Cirus, aient raison. Il n'est pas mal que ces illustres voleurs de grand chemin, qui vont pillant et ensanglantant la terre, soient un peu châtiés quelquefois.

Cirus a toujours été destiné à devenir le sujet d'un roman. Xénophon a commencé, et malheureusement Ramsay a fini. Enfin, pour faire voir quel triste sort attend les héros, Danchet a fait une tragédie de Cirus.

Cette tragédie est entièrement ignorée. La Cyropédie de Xénophon est plus connue, parce qu'elle est d'un Grec. Les Voyages de Cirus le sont beaucoup moins, quoiqu'ils aient été imprimés en anglais et en français, et qu'on y ait prodigué l'érudition.

Le plaisant du roman intitulé Voyages de Cirus consiste à trouver un Messie par-tout, à Memphis, à Babylone, à Ecbatane, à Tyr, comme à Jérusalem, et chez Platon, comme dans l'Evangile. L'auteur ayant été quaker, anabaptiste, anglican, presbytérien, était venu se faire *fénéloniste* à Cambrai sous l'illustre auteur du Télémaque. Etant devenu depuis précepteur de l'enfant d'un grand seigneur, il se crut fait pour instruire l'univers, et pour le gouverner ; il donne en conséquence des leçons à Cirus pour devenir le meilleur roi de l'univers, et le théologien le plus orthodoxe.

Ces deux rares qualités paraissent assez incompatibles.

Il le mène à l'école de Zoroastre, et ensuite à celle du jeune juif Daniel, le plus grand philosophe qui ait jamais été. Car non-seulement il expliquait tous les songes (ce qui est le fin de la science humaine) ; mais il devinait tous ceux qu'on avait faits ; et c'est à quoi nul autre que lui n'est encore parvenu. On s'attendait que Daniel présenterait la belle Suzanne

au prince, c'était la marche naturelle du roman; mais il n'en fit rien.

Cirus, en récompense, a de longues conversations avec le grand roi Nabuchodonosor, dans le temps qu'il était bœuf; et Ramsay fait ruminer Nabuchodonosor en théologien très profond.

Et puis étonnez-vous que le prince (1) pour qui cet ouvrage fut composé aimât mieux aller à la chasse ou à l'opéra que de le lire.

## CLERC.

Il y aurait peut-être encore quelque chose à dire sur ce mot, même après le dictionnaire de du Cange, et celui de l'Encyclopédie. Nous pouvons, par exemple, observer qu'on était si savant vers les dixième et onzième siècles, qu'il s'introduisit une coutume ayant force de loi en France, en Allemagne, en Angleterre, de faire grâce de la corde à tout criminel condamné qui savait lire; tant un homme de cette érudition était nécessaire à l'Etat!

Guillaume le bâtard, conquérant de l'Angleterre, y porta cette coutume. Cela s'appelait bénéfice de clergie, *beneficium clericorum aut clericorum*.

Nous avons remarqué en plus d'un endroit que de vieux usages perdus ailleurs se retrouvent en Angleterre, comme on retrouva dans l'isle de Samothrace les anciens mystères d'Orphée. Aujourd'hui même

---

(1) Le prince de Turenne.

encore, ce bénéfice de clergie subsiste chez les Anglais dans toute sa force pour un meurtre commis sans dessein, et pour un premier vol qui ne passe pas cinq cents livres sterling. Le criminel qui sait lire demande un bénéfice de clergie; on ne peut le lui refuser. Le juge qui était réputé par l'ancienne loi ne savoir pas lire lui-même, s'en rapporte encore au chapelain de la prison, qui présente un livre au condamné. Ensuite il demande au chapelain, *Legit? lit-il?* Le chapelain répond, *Legit ut clericus, il lit comme un clerc.* Et alors on se contente de faire marquer d'un fer chaud le criminel à la paume de la main. On a eu soin de l'enduire de graisse; le fer fume et produit un sifflement sans faire aucun mal au patient réputé clerc.

## DU CÉLIBAT DES CLERCS.

On demande si dans les premiers siècles de l'Église le mariage fut permis aux clercs, et dans quel temps il fut défendu.

Il est avéré que les clercs, loin d'être engagés au célibat dans la religion juive, étaient tous au contraire excités au mariage, non seulement par l'exemple de leurs patriarches, mais par la honte attachée à vivre sans postérité.

Toutefois, dans les temps qui précédèrent les derniers malheurs des Juifs, il s'éleva des sectes de rigoristes, esséniens, judaïtes, thérapeutes, hérodien; et dans quelques unes, comme celles des esséniens et des thérapeutes, les plus dévots ne se mariaient pas. Cette continence était une imitation de

la chasteté des vestales établies par Numa Pompilius, de la fille de Pythagore qui institua un couvent, des prêtresses de Diane, de la pythie de Delphes, et plus anciennement de Cassandre et de Chrysis, prêtresses d'Apollon, et même des prêtresses de Bacchus.

Les prêtres de Cybèle non seulement fesaient vœu de chasteté, mais de peur de violer leurs vœux, ils ~~se~~ rendaient eunuques.

Plutarque, dans sa huitième question des propos de table, dit qu'il y a des collèges de prêtres en Egypte qui renoncent au mariage.

Les premiers chrétiens, quoique fesant profession d'une vie aussi pure que celle des esséniens et des thérapeutes, ne firent point une vertu du célibat. Nous avons vu que presque tous les apôtres et les disciples étaient mariés. S. Paul écrit à Tite (1): « Choisissez pour prêtre celui qui n'aura qu'une femme ayant des enfans fidèles et non accusés de luxure. »

Il dit la même chose à Timothée (2): « Que le surveillant soit mari d'une seule femme. »

Il semble faire si grand cas du mariage, que dans la même lettre à Timothée, il dit (3): « La femme ayant prévariqué se sauvera en fesant des enfans. »

Ce qui arriva dans le fameux concile de Nicée au

(1) Epître à Tite, chap. I.

(2) I. à Timoth. chap. III, v. 2.

(3) Chap. II, v. 15.

sujet des prêtres mariés, mérite une grande attention. Quelques évêques, au rapport de Sozomène et de Socrate (1), proposèrent une loi qui défendit aux évêques et aux prêtres de toucher dorénavant à leurs femmes; mais S. Paphnuce le martyr, évêque de Thèbes en Egypte, s'y opposa fortement, disant que *coucher avec sa femme c'est chasteté*; et son avis fut suivi par le concile.

Suidas, Gelase, Césicene, Cassiodore, et Nicéphore Caliste, rapportent précisément la même chose.

Le concile seulement défendit aux ecclésiastiques d'avoir chez eux des agapetes, des associées, autres que leurs propres femmes, excepté leurs mères, leurs sœurs, leurs tantes, et des vieilles hors de tout soupçon.

Depuis ce temps, le célibat fut recommandé sans être ordonné. S. Jérôme, voué à la solitude, fut celui de tous les pères qui fit les plus grands éloges du célibat des prêtres; cependant il prend hautement le parti de Cartérius, évêque d'Espagne, qui s'était remarié deux fois. « Si je voulais nommer, » dit-il, « tous les évêques qui ont passé à de secondes noces, j'en trouverais plus qu'il n'y eut d'évêques au concile de Rimini (2). *Tantus numerus congregabitur ut Riminensis synodus superetur.* »

Les exemples des clercs mariés et vivant avec leurs femmes, sont innombrables. Sydonius, évêque de Clermont en Auvergne, au cinquième siècle, épousa

(1) Sozom. liv. I. Socrate, liv. I.

(2) Lettre LXVII à Oceanus.

Papianilla, fille de l'empereur Avitus ; et la maison de Polignac a prétendu en descendre. Simplicius, évêque de Bourges, eut deux enfans de sa femme Palladia.

S. Grégoire de Nazianze était fils d'un autre Grégoire, évêque de Nazianze, et de Nonna, dont cet évêque eut trois enfans, savoir Cesarius, Gorgonia, et le saint.

On trouve dans le décret romain, au canon Osius, une liste très longue d'évêques enfans de prêtres. Le pape Osius lui-même était fils du sous-diacre Etienne, et le pape Boniface I, fils du prêtre Jocunde. Le pape Félix III fut fils du prêtre Félix, et devint lui-même un des aïeux de Grégoire le grand. Jean II eut pour père le prêtre Projectus, Agapet le prêtre Gordien. Le pape Sylvestre était fils du pape Hormisdas. Théodore I naquit du mariage de Théodore, patriarche de Jérusalem ; ce qui devait réconcilier les deux Eglises.

Enfin, après plus d'un concile tenu inutilement sur le célibat, qui devait toujours accompagner le sacerdoce, le pape Grégoire VII excommunia tous les prêtres mariés, soit pour rendre l'Eglise plus respectable par une discipline plus rigoureuse, soit pour attacher plus étroitement à la cour de Rome les évêques et les prêtres des autres pays qui n'auraient d'autre famille que l'Eglise.

Cette loi ne s'établit pas sans de grandes contradictions.

C'est une chose très remarquable que le concile de Basle ayant déposé, du moins en paroles, le pape Eugène IV, et élu Amédée de Savoie, plusieurs évê-

ques ayant objecté que ce prince avait été marié, *Eneas Sylvius*, depuis pape sous le nom de Pie II, soutint l'élection d'Amédée, par ces propres paroles : *Non solum qui uxorem habuit, sed uxorem habens potest assumi.* « Non seulement celui qui a été marié, « mais celui qui l'est peut être pape »

Ce Pie II était conséquent. Lisez ses lettres à sa maîtresse dans le recueil de ses œuvres. Il était persuadé qu'il y a de la démence à vouloir frauder la nature, qu'il faut la guider, et non chercher à l'anéantir. (1)

Quoi qu'il en soit, depuis le concile de Trente il n'y a plus de dispute sur le célibat des clercs dans l'Eglise catholique romaine ; il n'y a plus que des désirs.

Toutes les communions protestantes se sont séparées de Rome sur cet article.

Dans l'Eglise grecque, qui s'étend aujourd'hui des frontières de la Chine au cap Matapan, les prêtres se marient une fois. Par-tout les usages varient, la discipline change selon les temps et selon les lieux. Nous ne fesons ici que raconter, et nous ne controversons jamais.

#### DES CLERCS DU SECRET, DEVENUS DEPUIS SECRÉTAIRES D'ETAT ET MINISTRES.

Les clercs du secret, clercs du roi, qui sont devenus depuis secrétaires d'Etat en France et en Angleterre, étaient originairement notaires du roi ;

---

(1) Voyez ONANISME.

ensuite on les nomma *secrétaires des commandemens*. C'est le savant et laborieux Pasquier qui nous l'apprend. Il était bien instruit, puisqu'il avait sous ses yeux les registres de la chambre des comptes, qui de nos jours ont été consumés par un incendie.

A la malheureuse paix du Catau-Cambresis, en 1558, un clerc de Philippe II ayant pris le titre de *secrétaire d'Etat*, l'Aubépine, qui était clerc secrétaire des commandemens du roi de France et son notaire, prit aussi le titre de *secrétaire d'Etat*, afin que les dignités fussent égales, si les avantages de la paix ne l'étaient pas.

En Angleterre, avant Henri VIII, il n'y avait qu'un secrétaire du roi, qui présentait debout les mémoires et requêtes au conseil. Henri VIII en créa deux, et leur donna les mêmes titres et les mêmes prérogatives qu'en Espagne. Les grands seigneurs alors n'acceptaient pas ces places, mais avec le temps elles sont devenues si considérables, que les pairs du royaume et les généraux des armées en ont été revêtus. Ainsi tout change. Il ne reste rien en France du gouvernement de Hugues surnommé Capet, ni en Angleterre de l'administration de Guillaume surnommé *le bâtard*.

## CLIMAT.

**H**ic segetes, illic veniunt felicius uvæ:  
Arborei fœtus alibi atque injussa virescunt  
Gramina. Nonne vides, croceos ut Tmolus odores,

India mittit ebur, molles sua thura Sabæi?  
 Ut Chalybes nudi ferrum, virosaque Pontus  
 Castorea, Eliadum palmas Epirus equarum?

Il faut ici se servir de la traduction de M. l'abbé Delille, dont l'élegance en tant d'endroits est égale au mérite de la difficulté surmontée.

Ici sont des vergers qu'enrichit la culture;  
 Là règne un vert gazon qu'entretient la nature;  
 Le Tmole est parfumé d'un safran précieux;  
 Dans les champs de Saba l'encens croît pour les dieux;  
 L'Euxin voit le castor se jouer dans ses ondes;  
 Le Pont s'enorgueillit de ses mines fécondes;  
 L'Inde produit l'ivoire; et dans ses champs guerriers  
 L'Epire pour l'Elide exerce ses coursiers.

Il est certain que le sol et l'atmosphère signalent leur empire sur toutes les productions de la nature, à commencer par l'homme, et à finir par les champignons.

Dans le grand siècle de Louis XIV, l'ingénieux Fontenelle a dit :

« On pourrait croire que la zone torride et les deux glaciales ne sont pas fort propres pour les sciences. Jusqu'à présent elles n'ont point passé l'Egypte et la Mauritanie d'un côté, et de l'autre la Suède. Peut-être n'a-t-elle pas été par hasard qu'elles se sont tenues entre le mont Atlas et la mer Baltique. On ne sait si ce ne sont point là les bornes que la nature leur a posées; et si l'on peut espérer de voir jamais de grands auteurs lapons ou nègres. »

Chardin, l'un de ces voyageurs qui raisonnent

et qui approfondissent, va encore plus loin que Fontenelle, en parlant de la Perse (1). « La température des climats chauds, dit-il, énerve l'esprit comme le corps, et dissipe ce feu nécessaire à l'imagination pour l'invention. On n'est pas capable dans ces climats-là de longues veilles, et de cette forte application qui enfante les ouvrages des arts libéraux et des arts mécaniques, etc. »

Chardin ne songeait pas que Sadi et Lokman étaient persans. Il ne faisait pas attention qu'Archimède était de Sicile, où la chaleur est plus grande que dans les trois quarts de la Perse. Il oubliait que Pythagore apprit autrefois la géométrie chez les brachmanes.

L'abbé Dubos soutint et développa autant qu'il le put ce sentiment de Chardin.

Cent cinquante ans avant eux, Bodin en avait fait la base de son système, dans sa *République* et dans sa *Méthode de l'histoire*; il dit que l'influence du climat est le principe du gouvernement des peuples et de leur religion.

Diodore de Sicile fut de ce sentiment long-temps avant Bodin.

L'auteur de l'*Esprit des lois*, sans citer personne, poussa cette idée encore plus loin que Dubos, Chardin, et Bodin. Une certaine partie de la nation l'en crut l'inventeur, et lui en fit un crime. C'est ainsi que cette partie de la nation est faite. Il y a partout des gens qui ont plus d'enthousiasme que d'esprit.

---

(1) Chardin, chap. VII.

On pourrait demander à ceux qui soutiennent que l'atmosphère fait tout, pourquoi l'empereur Julien dit dans son *Misopogon* que ce qui lui plaisait dans les Parisiens c'était la gravité de leurs caractères et la sévérité de leurs mœurs ; et pourquoi ces Parisiens, sans que le climat ait changé, sont aujourd'hui des enfans badins à qui le gouvernement donne le fouet en riant, et qui rient eux-mêmes le moment d'après, et chansonnent leurs précepteurs ?

Pourquoi les Egyptiens, qu'on nous peint encore plus graves que les Parisiens, sont aujourd'hui le peuple le plus mou, le plus frivole, et le plus lâche, après avoir, dit-on, conquis autrefois toute la terre pour leur plaisir, sous un roi nommé Sésostris ?

Pourquoi dans Athènes n'y a-t-il plus d'Anacréon, ni d'Aristote, ni de Zeuxis ?

D'où vient que Rome a pour ses Cicéron, ses Caton, et ses Tite-Live, des citoyens qui n'osent parler, et une populace de gueux abrutis, dont le suprême bonheur est d'avoir quelquefois de l'huile à bon marché, et de voir déssiner des processions ?

Cicéron plaisante beaucoup sur les Anglais dans ses lettres. Il prie Quintus son frère, lieutenant de César, de lui demander s'il avait trouvé de grands philosophes parmi eux dans l'expédition d'Angleterre. Il ne se doutait pas qu'un jour ce pays pût produire des mathématiciens qu'il n'aurait jamais pu entendre. Cependant le climat n'a point changé ; et le ciel de Londres est tout aussi nébuleux qu'il l'était alors.

Tout change dans les corps et dans les esprits

avec le temps. Peut-être un jour les Américains viendront enseigner les arts aux peuples de l'Europe.

Le climat a quelque puissance, le gouvernement cent fois plus; la religion jointe au gouvernement encore davantage.

#### INFLUENCE DU CLIMAT.

Le climat influe sur la religion en fait de cérémonies et d'usages. Un législateur n'aura pas eu de peine à faire baigner des Indiens dans le Gange à certains temps de la lune; c'est un grand plaisir pour eux. On l'aurait lapidé s'il eût proposé le même bain aux peuples qui habitent les bords de la Duina, vers Archangel. Défendez le porc à un Arabe, qui aurait la lèpre s'il mangeait de cette chair très mauvaise et très dégoûtante dans son pays, il vous obéira avec joie. Faites la même défense à un Vestphalien, il sera tenté de vous battre.

L'abstinence du vin est un bon précepte de religion dans l'Arabie, où les eaux d'orange, de citron, de limon, sont nécessaires à la santé. Mahomet n'aurait peut-être pas défendu le vin en Suisse, sur-tout avant d'aller au combat.

Il y a des usages de pure fantaisie. Pourquoi les prêtres d'Egypte imaginèrent-ils la circoncision? ce n'est pas pour la santé. Cambuse, qui les traita comme ils le méritaient, eux et leur bœuf Apis, les courtisans de Cambuse, les soldats de Cambuse, n'avaient point fait rogner leurs prépuces, et se portaient fort bien. La raison du climat ne fait rien aux parties génitales d'un prêtre. On offrait son prépuce

à Isis, probablement comme on présenta par-tout les prémices des fruits de la terre. C'était offrir les prémices du fruit de la vie.

Les religions ont toujours roulé sur deux pivots ; observance et croyance : l'observance tient en grande partie au climat ; la croyance n'en dépend point. On fera tout aussi bien recevoir un dogme sous l'équateur et sous le cercle polaire. Il sera ensuite également rejeté à Batavia et aux Orcades , tandis qu'il sera soutenu *unguis et rostro* à Salamanque. Cela ne dépend point du sol et de l'atmosphère , mais uniquement de l'opinion , cette reine inconstante du monde.

Certaines libations de vin seront de précepte dans un pays de vignoble , et il ne tombera point dans l'esprit d'un législateur d'instituer en Norvège des mystères sacrés qui ne pourraient s'opérer sans vin.

Il sera expressément ordonné de brûler de l'encens dans le parvis d'un temple où l'on égorgue des bêtes à l'honneur de la Divinité , et pour le souper des prêtres. Cette boucherie , appelée *temple* , serait un lieu d'infection abominable , si on ne le purifiait pas continuellement : et sans le secours des aromates , la religion des anciens aurait apporté la peste. On ornait même l'intérieur des temples de festons de fleurs pour rendre l'air plus doux.

On ne sacrifiera point de vache dans le pays brûlant de la presqu'île des Indes , parceque cet animal qui nous fournit un lait nécessaire , est très rare dans une campagne aride , que sa chair y est sèche , coriace , très peu nourrissante , et que les brach-

manes feraient très mauvaise chère. Au contraire, la vache deviendra sacrée, attendu sa rareté et son utilité.

On n'entrera que pieds nus dans le temple de Jupiter-Ammon, où la chaleur est excessive: il faudra être bien chaussé pour faire ses dévotions à Copenhague.

Il n'en est pas ainsi du dogme. On a cru au po<sup>ly</sup>-théisme dans tous les climats; et il est aussi aisé à un Tartare de Crimée qu'à un habitant de la Mecque de reconnaître un Dieu unique, incommunicable, non engendré et non engendreur. C'est par le dogme encore plus que par les rites qu'une religion s'étend d'un climat à un autre. Le dogme de l'unité de Dieu passa bientôt de Médine au mont Caucase; alors le climat cède à l'opinion.

Les Arabes dirent aux Turcs: « Nous nous fisions « circoncire en Arabie sans savoir trop pourquoi; « c'était une ancienne mode des prêtres d'Egypte « d'offrir à Oshiret ou Osiris une petite partie de ce « qu'ils avaient de plus précieux. Nous avions adopté « cette coutume trois mille ans avant d'être mahométans. Vous serez circoncis comme nous; vous « serez obligés comme nous de coucher avec une « de vos femmes tous les vendredis, et de donner « par an deux et demi pour cent de votre revenu aux « pauvres. Nous ne buvons que de l'eau et du sorbet, toute liqueur enivrante nous est défendue; « elles sont pernicieuses en Arabie. Vous embrasserez ce régime, quoique vous aimiez le vin passionnément, et que même il vous soit souvent nécessaire sur les bords du Phase et de l'Araxe. Enfin,

« si vous voulez aller au ciel , et y être bien placés ,  
« vous prendrez le chemin de la Mecque. »

Les habitans du nord du Caucase se soumettent à ces lois , et embrassent dans toute son étendue une religion qui n'était pas faite pour eux.

En Egypte le culte emblématique des animaux succéda aux dogmes de Thaut. Les dieux des Romains partagèrent ensuite l'Egypte avec les chiens , les chats , et les Crocodiles. A la religion romaine succéda le christianisme : il fut entièrement chassé par le mahométisme , qui cédera peut-être la place à une religion nouvelle.

Dans toutes ces vicissitudes le climat n'est entré pour rien : le gouvernement a tout fait. Nous ne considérons ici que les causes secondes , sans lever des yeux profanes vers la Providence qui les dirige. La religion chrétienne , née dans la Syrie , ayant reçu ses principaux accroissements dans Alexandrie , habite aujourd'hui les pays où Teutate , Irminsul , Frida , Odin , étaient adorés.

Il y a des peuples dont ni le climat , ni le gouvernement n'ont fait la religion. Quelle cause a détaché le nord de l'Allemagne , le Danemarck , les trois quarts de la Suisse , la Hollande , l'Angleterre , l'Écosse , l'Irlande , de la communion romaine?.... la pauvreté. On vendait trop cher les indulgences et la délivrance du purgatoire à des ames dont les corps avaient alors très peu d'argent. Les prélats , les moines engloutissaient tout le revenu d'une province. On prit une religion à meilleur marché. Enfin , après vingt guerres civiles , on a cru que la religion du pape était fort bonne pour les grands

seigneurs, et la réformée pour les citoyens. Le temps fera voir qui doit l'emporter vers la mer Egée et le Pont-Euxin, de la religion grecque, ou de la religion turque.

## CLOU.

**N**ous ne nous arrêterons pas à remarquer la barbarie agreste qui fit clou de *clavus*, et cloud de *Clo-doaldus*, et clou de girofle, quoique le girofle ressemble fort mal à un clou ; et *clou*, maladie de l'œil ; et *clou*, tumeur de la peau, etc. Ces expressions viennent de la négligence et de la stérilité de l'imagination ; c'est la honte d'un langage.

Nous demandons seulement ici aux réviseurs de livres la permission de transcrire ce que le missionnaire Labat, dominicain, provéditeur du saint-office, a écrit sur les clous de la croix, à laquelle il est plus que probable que jamais aucun clou ne fut attaché.

« (1) Le religieux italien qui nous conduisait eut assez de crédit pour nous faire voir entre autres un des clous dont notre Seigneur fut attaché à la croix. Il me parut bien différent de celui que les bénédictins font voir à Saint-Denis. Peut-être que celui de Saint-Denis avait servi pour les pieds, et qu'il devait être plus grand que celui des mains.

---

(1) Voyages du jacobin Labat, tome VIII, pages 34 et 35.

« Il fallait pourtant que ceux des mains fussent assez  
 « grands et assez forts pour soutenir tout le poids du  
 « corps. Mais il faut que les Juifs aient employé plus  
 « de quatre clous, ou que quelques uns de ceux  
 « qu'on expose à la vénération des fidèles ne soient  
 « pas bien authentiques. Car l'histoire rapporte que  
 « sainte Hélène en jeta un dans la mer pour appaiser  
 « une tempête furieuse qui agitait son vaisseau.  
 « Constantin se servit d'un autre pour faire le mors  
 « de la bride de son cheval. On en montre un tout  
 « entier à Saint-Denis en France, un autre aussi tout  
 « entier à Sainte-Croix de Jérusalem à Rome. Un  
 « auteur romain de notre siècle, très célèbre, assure  
 « que la couronne de fer dont on couronne les em-  
 « pereurs en Italie, est faite d'un de ces clous. On  
 « voit à Rome et à Carpentras deux mors de bride  
 « aussi faits de ces clous, et on en fait voir encore  
 « en d'autres endroits. Il est vrai qu'on a la discré-  
 « tion de dire de quelques uns, tantôt que c'est la  
 « pointe, et tantôt que c'est la tête. »

Le missionnaire parle sur le même ton de toutes  
 les reliques. Il dit au même endroit que lorsqu'on  
 apporta de Jérusalem à Rome le corps du premier  
 diacre S. Etienne, et qu'on le mit dans le tombeau  
 du diacre S. Laurent, en 557, « S. Laurent se retira  
 « de lui-même pour donner la droite à son hôte;  
 « action qui lui acquit le surnom de civil Espa-  
 « gnol. » (1)

---

(1) Ce même missionnaire Labat, frère prêcheur, pro-

Ne fesons sur ces passages qu'une réflexion, c'est que si quelque philosophe s'était expliqué dans l'Encyclopédie comme le missionnaire dominicain Labat, une foule de Patouilletts et de Nonottes, de

éditeur du saint-office, qui ne manque pas une occasion de tomber rudement sur les reliques et sur les miracles des autres moines, ne parle qu'avec une noble assurance de tous les prodiges et de toutes les prééminences de l'ordre de saint Dominique. Nul écrivain monastique n'a jamais poussé si loin la vigueur de l'amour-propre conventionnel. Il faut voir comme il traite les bénédictins et le P. Martène (\*) « ingrats bénédictins!... ah! P. Martène!... « noire ingratitudo, que toute l'eau du déluge ne peut « effacer!... vous encherîssez sur les Lettres provinciales, « et vous retenez le bien des jacobins! Tremblez, révé- « rends bénédictins de la congrégation de S. Vannes.... « Si P. Martène n'est pas content, il n'a qu'à parler.»

C'est bien pis quand il punit le très judicieux et très plaisant voyageur Misson, de n'avoir pas excepté les jacobins de tous les moines auxquels il accorde beaucoup de ridicule. Labat traite Misson de *bouffon ignorant qui ne peut être lu que de la canaille anglaise*. Et ce qu'il y a de mieux, c'est que ce moine fait tous ses efforts pour être plus hardi et plus drôle que Misson. Au surplus, c'était un des plus effrontés convertisseurs que nous eussions; mais en qualité de voyageur il ressemble à tous les autres, qui croient que tout l'univers a les yeux ouverts sur tous les cabarets où ils ont couché, et sur leurs querelles avec les commis de la douane.

(\*) Voyages de Labat, tome V, depuis la page 33 jusqu'à la page 113.

Chiniaes, de Chaumeix, et d'autres polissons, auraient crié au déiste, à l'athée, au géomètre.

Selon ce que l'on peut être  
Les choses changent de nom.

AMPHITRYON.

## COHÉRENCE, COHÉSION, ADHÉSION.

FORCE par laquelle les parties des corps tiennent ensemble. C'est le phénomène le plus commun et le plus inconnu. Newton se moque des atomes crochus par lesquels on a voulu expliquer la *cohérence*; car il resterait à savoir pourquoi ils sont crochus, et pourquoi ils cohèrent.

Il ne traite pas mieux ceux qui ont expliqué la *cohésion* par le repos. « C'est, dit-il, une qualité « occulte. »

Il a recours à une attraction; mais cette attraction qui peut exister, et qui n'est point du tout démontrée, n'est-elle pas une qualité occulte? La grande attraction des globes célestes est démontrée et calculée. Celle des corps adhérens est incalculable. Or, comment admettre une force immesurable qui serait de la même nature que celle qu'on mesure.

Néanmoins, il est démontré que la force d'attraction agit sur toutes les p'anètes et sur tous les corps graves, proportionnellement à leur solidité; donc elle agit sur toutes les particules de la matière; donc il est très vraisemblable qu'en résidant dans chaque

partie par rapport au tout, elle réside aussi dans chaque partie par rapport à la continuité; donc la cohérence peut être l'effet de l'attraction.

Cette opinion paraît admissible jusqu'à ce qu'on trouve mieux; et le mieux n'est pas facile à rencontrer.

## CONCILES. (\*)

### SECTION I.

ASSEMBLÉE D'ECCLÉSIASTIQUES CONVOQUÉE POUR RÉ-  
SOUDRE DES DOUTES OU DES QUESTIONS SUR LES  
POINTS DE FOI OU DE DISCIPLINE.

L'USAGE des conciles n'était point inconnu aux sectateurs de l'ancienne religion de Zerdusht que nous appelons Zoroastre (1). Vers l'an 200 de notre ère vulgaire, le roi de Perse Ardeshir-Babecan assembla quarante mille prêtres pour les consulter sur des doutes qu'il avait touchant le paradis et

---

(\*) Comme le fond de ces trois sections de l'article CONCILES est absolument le même, nous croyons devoir répéter ici que les différentes sections qui composent chaque article, tirées presque toujours d'ouvrages publiés séparément, doivent renfermer quelques répétitions; mais comme le ton de chaque article, les réflexions, ou la manière de les présenter, diffèrent presque toujours, nous avons conservé ces articles dans leur entier. (Note des éditeurs de Khel.)

(1) Hyde, Relig. des Persans, chap. XXI.

l'enfer qu'ils nomment la géhenne , terme que les Juifs adoptèrent pendant leur captivité de Babylone , ainsi que les noms des anges et des mois. Le plus célèbre des mages Erdaviraph ayant bu trois verres d'un vin soporifique , eut une extase qui dura sept jours et sept nuits , pendant laquelle son ame fut transportée vers Dieu. Revenu de ce ravissement , il raffermit la foi du roi en racontant le grand nombre de merveilles qu'il avait vues dans l'autre monde , et en les faisant mettre par écrit.

On sait que Jésus fut appelé Christ , mot grec qui signifie *oint* , et sa doctrine *christianisme* , ou bien évangile , c'est-à-dire bonne nouvelle (1) , parce qu'un jour du sabbat étant entré , selon sa coutume , dans la synagogue de Nazareth où il avait été élevé , il se fit à lui-même l'application de ce passage d'Isaïe (2) qu'il venait de lire : « L'esprit du Seigneur est sur moi , c'est pourquoi il m'a rempli de son onction , et m'a envoyé prêcher l'évangile aux pauvres. » Il est vrai que tous ceux de la synagogue le chassèrent hors de leur ville , et le conduisirent jusqu'à la pointe de la montagne sur laquelle elle était bâtie , pour le précipiter (3) , et ses proches vinrent pour se saisir de lui : car ils disaient , et on leur disait qu'il avait perdu l'esprit. Or il n'est pas moins certain que Jésus déclara constamment (4) qu'il n'était pas venu détruire la loi ou les prophètes , mais les accomplir.

---

(1) Luc , chap. IV , v. 16. — (2) *Idem* , chap. LXI , v. 1. — (3) Marc , chap. III , v. 21. — (4) Matth. chap. V , v. 17.

Cependant, comme il ne laissa rien par écrit (1), ses premiers disciples furent partagés sur la fameuse question s'il fallait circoncire les gentils, et leur ordonner de garder la loi mosaïque (2). Les apôtres et les prêtres s'assemblèrent donc à Jérusalem pour examiner cette affaire; et après en avoir beaucoup conféré, ils écrivirent aux frères d'entre les gentils qui étaient à Antioche, en Syrie et en Cilicie, une lettre dont voici le précis: « Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous point imposer d'autre charge que celles-ci qui sont nécessaires: « savoir, de vous abstenir des viandes immolées aux idoles, et du sang, et de la chair étouffée, et de la fornication. »

La décision de ce concile n'empêcha pas que (3) Pierre étant à Antioche ne discontinuaît de manger avec les gentils que lorsque plusieurs circoncis qui venaient d'autrès de Jacques furent arrivés. Mais Paul voyant qu'il ne marchait pas droit selon la vérité de l'Evangile, lui résista en face, et lui dit devant tout le monde: Si vous, qui êtes juif, vivez comme les gentils, et non pas comme les Juifs, pourquoi contraignez-vous les gentils à judaïser? Pierre en effet vivait comme les gentils depuis que dans un (4) ravissement d'esprit il avait vu le ciel ouvert, et comme une grande nappe qui descendait par les quatre coins du ciel en terre, dans laquelle il y avait de toutes sortes d'animaux terrestres à

(1) Saint Jérôme sur le chap. XLIV, v. 29 d'Ezéchiel.

— (2) Act. chap. XV. — (3) Galat. chap. II, v. 11. —

(4) Act. chap. X, v. 10.

quatre pieds , de reptiles et d'oiseaux du ciel , et qu'il avait ouï une voix qui lui avait dit : Levez-vous , Pierre , tuez et mangez.

Paul qui reprenait si hautement Pierre d'user de cette dissimulation pour faire croire qu'il observait encore la loi , se servit lui-même à Jérusalem d'une feinte semblable (1). Se voyant accusé d'enseigner aux Juifs qui étaient parmi les gentils à renoncer à Moïse , il s'alla purifier dans le temple pendant sept jours , afin que tous sussent que ce qu'ils avaient ouï dire de lui était faux , mais qu'il continuait à garder la loi ; et cela par le conseil de tous les prêtres assemblés chez Jacques , et ces prêtres étaient les mêmes qui avaient décidé avec le Saint-Esprit que ces observances légales n'étaient pas nécessaires.

On distingua depuis les conciles en particuliers et en généraux. Les particuliers sont de trois sortes. Les nationaux convoqués par le prince , par le patriarche ou par le primat ; les provinciaux assemblés par le métropolitain ou l'archevêque ; et les diocésains ou synodes célébrés par chaque évêque. Le décret suivant est tiré d'un de ces conciles tenus à Mâcon : « Tout laïque qui rencontrera en chemin « un prêtre ou un diacre , lui présentera le cou pour « s'appuyer ; si le laïque et le prêtre sont tous deux « à cheval , la laïque s'arrêtera et saluera révérem- « ment le prêtre ; enfin si le prêtre est à pied , et le « laïque à cheval , le laïque descendra , et ne re- « montera que lorsque l'ecclésiastique sera à une

---

(1) Act. chap. XXI , v. 23.

« certaine distance. Le tout sous peine d'être interdit pendant aussi long temps qu'il plaira au métropolitain. »

La liste des conciles tient plus de seize pages in-folio dans le Dictionnaire de Moréri ; les auteurs ne convenant pas d'ailleurs du nombre des conciles généraux, bornous-nous ici au résultat des huit premiers qui furent assemblés par ordre des empereurs.

Deux prêtres d'Alexandrie ayant voulu savoir si Jesus était Dieu ou créature, ce ne fut pas seulement les évêques et les prêtres qui disputèrent, les peuples entiers furent divisés ; le désordre vint à un tel point que les païens sur leurs théâtres tournaient en raillerie le christianisme. L'empereur Constantin commença par écrire en ces termes à l'évêque Alexander et au prêtre Arius, auteurs de la division : « Ces questions qui ne sont point nécessaires, « et qui ne viennent que d'une oisiveté inutile, « peuvent être faites pour exercer l'esprit ; mais « elles ne doivent pas être portées aux oreilles du « peuple. Etant divisés pour un si petit sujet, il « n'est pas juste que vous gouverniez selon vos pensées une si grande multitude du peuple de Dieu. « Cette conduite est basse et puérile, indigne de « prêtres et d'hommes sensés. Je ne le dis pas pour « vous contraindre à vous accorder entièrement sur « cette question frivole, quelle qu'elle soit. Vous « pouvez conserver l'unité avec un différent parti- « culier, pourvu que ces diverses opinions et ces « subtilités demeurent secrètes dans le fond de la « pensée. »

L'empereur ayant appris le peu d'effet de sa

lettre , résolut , par le conseil des évêques , de convoquer un concile œcuménique , c'est-à-dire de toute la terre habitable ; et choisit , pour le lieu de l'assemblée , la ville de Nicée en Bythinie. Il s'y trouva deux mille quarante-huit évêques , qui tous , au rapport d'Eutychius (1) , furent de sentimens et d'avis différens (2). Ce prince ayant eu la patience de les entendre disputer sur cette matière , fut très surpris de tronver parmi eux si peu d'unanimité ; et l'auteur de la préface arabe de ce concile dit que les actes de ces disputes formaient quarante volumes.

Ce nombre prodigieux d'évêques ne paraîtra pas incroyable , si l'on fait attention à ce que rapporte Usser , cité par Selden (3) , que saint Patrice , qui vivait dans le cinquième siècle , fonda 365 églises , et ordonna un pareil nombre d'évêques ; ce qui prouve qu'alors chaque église avait son évêque , c'est-à-dire son surveillant. Il est vrai que , par le canon XIII du concile d'Ancire , on voit que les évêques des villes firent leur possible pour ôter les ordinations aux évêques de village , et les réduire à la condition de simples prêtres.

On lut dans le concile de Nicée une lettre d'Eusèbe de Nicomédie , qui contenait l'hérésie manifestement , et décoverrait la cabale du parti d'Arius. Il y disait , entre autres choses , que si l'on recon-

(1) Annales d'Alexandrie , page 440.

(2) Selden , des origin. d'Alexandrie , page 76.

(3) *i.d.* page 86.

naissait Jésus fils de Dieu incréé , il faudrait aussi le reconnaître consubstantiel au Père. Voilà pourquoi Athanase , diacre d'Alexandrie , persuada aux pères de s'arrêter au mot de consubstantiel , qui avait été rejeté comme impropre par le concile d'Antioche , tenu contre Paul de Samosate ; mais c'est qu'il le prenait d'une manière grossière , et marquant de la division , comme on dit que plusieurs pièces de monnaie sont d'un même métal ; au lieu que les orthodoxes expliquèrent si bien le terme de consubstantiel , que l'empereur lui-même comprit qu'il n'enfermait aucune idée corporelle , qu'il ne signifiait aucune division de la substance du Père absolument immatérielle et spirituelle , et qu'il fallait l'entendre d'une manière divine et ineffable. Ils montrèrent encore l'injustice des ariens de rejeter ce mot , sous prétexte qu'il n'est pas dans l'Ecriture , eux qui employaient tant de mots qui n'y sont point , en disant que le fils de Dieu était tiré du néant , et n'avait pas toujours été.

Alors Constantin écrivit en même temps deux lettres pour publier les ordonnances du concile , et les faire connaître à ceux qui n'y avaient pas assisté. La première adressée aux Eglises en général dit en beaucoup de paroles que la question de la foi a été examinée , et si bien éclaircie qu'il n'y est resté aucune difficulté. Dans la seconde , il dit entre autres à l'église d'Alexandrie en particulier : Ce que trois cents évêques ont ordonné , n'est autre chose que la sentence du fils unique de Dieu ; le Saint-Esprit a déclaré la volonté de Dieu par ces grande

hommes qu'il inspirait: donc que personne ne doute, que personne ne diffère; mais revenez tous de bon cœur dans le chemin de la vérité.

Les écrivains ecclésiastiques ne sont pas d'accord sur le nombre des évêques qui sousscrivirent à ce concile. Eusèbe n'en compte que deux cent cinquante; Eustache d'Antioche, cité par Théodore, deux cent soixante et dix; S. Athanase, dans son épître aux solitaires, trois cents, comme Constantin; mais dans sa lettre aux Africains, il parle de trois cent dix-huit. Ces quatre auteurs sont cependant témoins oculaires, et très dignes de foi.

Ce nombre de trois cent dix-huit, que le pape (1) S. Léon appelle mystérieux, a été adopté par la plupart des pères de l'Eglise. S. Ambroise assure (2) que le nombre de trois cent dix-huit évêques fut une preuve de la présence du Seigneur Jésus dans son concile de Nicée, parceque la croix désigne trois cents, et le nom de Jésus dix-huit. S. Hilaire, en défendant le mot de consubstantiel, approuvé dans le concile de Nicée, quoique condamné cinquante-cinq ans auparavant dans le concile d'Antioche, raisonne ainsi (3): Quatre-vingts évêques ont rejeté le mot de consubstantiel, mais trois cent dix-huit l'ont reçu. Or ce dernier nombre est pour moi un nombre saint, parceque c'est celui des hommes qui accompagnèrent Abraham, lorsque,

---

(1) Lett. CXXXII.

(2) Liv. I, chap. IX, de la foi.

(3) Page 393 du Synode.

victorieux des rois impies, il fut bénii par celui qui est la figure du sacerdoce éternel. Enfin Selden (1) rapporte que Dorothée, métropolitain de Monembase, disait qu'il y avait eu précisément trois cent dix-huit pères à ce concile, parcequ'il s'était écoulé trois cent dix-huit ans depuis l'incarnation. Tous les chronologistes placent ce concile à l'an 325 de l'ère vulgaire, mais Dorothée en retranche sept ans pour faire quadrer sa comparaison; ce n'est là qu'une bagatelle: d'ailleurs on ne commença à compter les années depuis l'incarnation de Jésus qu'au concile de Lestines, l'an 743. Denis le petit avait imaginé cette époque dans son cycle solaire de l'an 526, et Bède l'avait employée dans son Histoire ecclésiastique.

Au reste, on ne sera point étonné que Constantin ait adopté le sentiment de ces trois cents ou trois cent dix-huit évêques, qui tenaient pour la divinité de Jésus, si l'on fait attention qu'Eusèbe de Nicomédie, un des principaux chefs du parti arien, avait été complice de la cruauté de Licinius, dans les massacres des évêques et dans la persécution des chrétiens. C'est l'empereur lui-même qui l'en accuse dans la lettre particulière qu'il écrivit à l'église de Nicomédie. « Il a, dit-il, envoyé contre moi des « espions pendant les troubles, et il ne lui manquait « que de prendre les armes pour le tyran. J'en ai « des preuves par les prêtres et les diacres de sa suite « que j'ai pris. Pendant le concile de Nicée, avec

(1) Page 80.

« quel empressement et quelle impudence a-t-il sou-  
 « tenu , contre le témoignage de sa conscience , l'er-  
 « reur convaincu de tous côtés , tantôt en implo-  
 « rant ma protection , de peur qu'étant convaincu  
 « d'un si grand crime , il ne fût privé de sa dignité.  
 « Il m'a circonvenu et surpris honteusement , et a  
 « fait passer toutes choses comme il a voulu. Encore  
 « depuis peu , voyez ce qu'il a fait avec Théognis »

Constantin veut parler de la fraude dont Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée usèrent en souscrivant. Dans le mot *omoousios* ils insérèrent un *iota* qui faisait *omoiousios*, c'est-à-dire, semblable en substance, au lieu que le premier signifie de même substance. On voit par là que ces évêques céderent à la crainte d'être déposés et bannis ; car l'empereur avait menacé d'exil ceux qui ne voudraient pas souscrire. Aussi l'autre Eusèbe , évêque de Césarée , approuva le mot de consubstantiel , après l'avoir combattu le jour précédent.

Cependant , Théonas de Marmarique et Second de Ptolémaïde demeurèrent opiniâtrément attachés à Arius ; et le concile les ayant condamnés avec lui , Constantin les exila et déclara , par un édit , qu'on punirait de mort quiconque serait convaincu d'avoir caché quelque écrit d'Arius , au lieu de le brûler. Trois mois après , Eusèbe de Nicomédie et , Théognis furent aussi envoyés en exil dans les Gaules. On dit qu'ayant gagné celui qui gardait les actes du concile par ordre de l'empereur , ils avaient effacé leurs souscriptions , et s'étaient mis à enseigner publiquement qu'il ne faut pas croire que le Fils soit consubstantiel au Père.

Heureusement, pour remplacer leurs signatures et conserver le nombre mystérieux de trois cent dix-huit, on imagina de mettre le livre où étaient ces actes divisés par sessions sur le tombeau de Chrysante et de Misonjus, qui étaient morts pendant la tenue du concile ; on y passa la nuit en oraison, et le lendemain il se trouva que ces deux évêques avaient signé. (1)

Ce fut par un expédient à peu-près semblable que les pères du même concile firent la distinction des livres authentiques de l'Ecriture d'avec les apocryphes (2) : les ayant placés tous pêle-mêle sur l'autel, les apocryphes tombèrent d'eux-mêmes par terre.

Deux autres conciles, assemblés l'an 359 par l'empereur Constance, l'un de plus de quatre cents évêques à Rimini, et l'autre de plus de cent cinquante à Séleucie, rejetèrent après de longs débats le mot *consubstantiel* déjà condamné par un concile d'Antioche, comme nous l'avons dit; mais ces conciles ne sont reconnus que par les sociniens.

Les pères de Nicée avaient été si occupés de la consubstantialité du Fils, que, sans faire aucune mention de l'Eglise dans leur symbole, ils s'étaient contentés de dire : Nous croyons aussi au Saint-Esprit. Cet oubli fut réparé au second concile général convoqué à Constantinople l'an 381 par Théodose. Le Saint-Esprit y fut déclaré Seigneur et vivi-

---

(1) Nicéphore, liv. VIII, chap. XXIII. Baronius et Aurelius Peruginus sur l'année 325.

(2) Conciles de Labbe, tome I, page 84.

fiant, qui procède du Père, qui est adoré et glorifié avec le Père et le Fils, qui a parlé par les prophètes. Dans la suite l'Eglise latine voulut que le Saint-Esprit procédât encore du Fils, et le *filioque* fut ajouté au symbole, d'abord en Espagne l'an 447, puis en France au concile de Lyon, l'an 1274, et enfin à Rome, malgré les plaintes des Grecs contre cette innovation.

La divinité de Jésus une fois établie, il était naturel de donner à sa mère le titre de mère de Dieu; cependant le patriarche de Constantinople Nestorius soutint dans ses sermons que ce serait justifier la folie des païens, qui donnaient des mères à leurs dieux. Théodore le jeune, pour décider cette grande question, fit assembler le troisième concile général à Ephèse l'an 431, où Marie fut reconnue mère de Dieu.

Une autre hérésie de Nestorius, également condamnée à Ephèse, était de reconnaître deux personnes en Jésus. Cela n'empêcha pas le patriarche Flavien de reconnaître dans la suite deux natures en Jésus. Un moine nommé Eutichès, qui avait déjà beaucoup crié contre Nestorius, assura, pour mieux les contredire l'un et l'autre, que Jésus n'avait aussi qu'une nature. Cette fois-ci le moine se trompa. Quoique son sentiment eût été soutenu l'an 449 à coups de bâton dans un nombreux concile à Ephèse, Eutichès n'en fut pas moins anathématisé deux ans après par le quatrième concile général, que l'empereur Marcien fit tenir à Chalcédoine, où deux natures furent assinées à Jésus.

Restait à savoir combien, avec une personne et

deux natures , Jésus devait avoir de volontés. Le cinquième concile général , qui l'an 553 assoupit par ordre de Justinien les contestations touchant la doctrine de trois évêques , n'eut pas le loisir d'entamer cet important objet. Ce ne fut que l'an 680 que le sixième concile général , convoqué aussi à Constantinople par Constantin Pogonat , nous apprit que Jésus a précisément deux volontés ; et ce concile , en condamnant les monothélites qui n'en admettaient qu'une , n'excepta pas de l'anathème le pape Honorius I qui , dans une lettre rapportée par Baronius (1) , avait dit au patriarche de Constantinople : « Nous confessons une seule volonté dans Jésus-Christ. Nous ne voyons point que les conciles ni l'Ecriture nous autorisent à penser autrement ; mais de savoir si , à cause des œuvres de divinité et d'humanité qui sont en lui , on doit entendre une ou deux opérations , c'est ce que je laisse aux grammairiens , et ce qui n'importe guère. » Ainsi Dieu permit que l'Eglise grecque et l'Eglise latine n'eussent rien à se reprocher à cet égard. Comme le patriarche Nestorius avait été condamné pour avoir reconnu deux personnes en Jésus , le pape Honorius le fut à son tour pour n'avoir confessé qu'une volonté dans Jésus.

Le septième concile général , ou second de Nicée , fut assemblé l'an 787 par Constantin , fils de Léon et d'Irène , pour rétablir l'adoration des images. Il faut savoir que deux conciles de Constantinople , le premier l'an 730 sous l'empereur

---

(1) Sur l'année 636.

Leon, et l'autre vingt-quatre ans après sous Constantin Copronyme, s'étaient avisés de proscrire les images, conformément à la loi mosaïque et à l'usage des premiers siècles du christianisme. Aussi le décret de Nicée, où il est dit que quiconque ne rendra pas aux images des saints le service, l'adoration, comme à la Trinité, sera jugé anathème, éprouva d'abord des contradictions; les évêques qui voulaient le faire recevoir l'an 789, dans un concile de Constantinople, en furent chassés par des soldats. Le même décret fut encore rejeté avec mépris l'an 794, par le concile de Francfort et par les livres carolins que Charlemagne fit publier. Mais enfin le second concile de Nicée fut confirmé à Constantinople sous l'empereur Michel et Théodora sa mère, l'an 842, par un nombreux concile qui anathématisa les ennemis des saintes images. Il est remarquable que ce furent deux femmes, les impératrices Irène et Théodora, qui protégèrent les images.

Passons au huitième concile général. Sous l'empereur Basile, Photius, ordonné à la place d'Ignace patriarche de Constantinople, fit condamner l'Eglise latine sur le *filioque*, et autres pratiques, par un concile de l'an 866; mais Ignace ayant été rappelé l'année suivante, un autre concile déposa Photius; et l'an 869 les Latins à leur tour condamnèrent l'Eglise grecque dans un concile appelé par eux huitième général, tandis que les Orientaux donnent ce nom à un autre concile, qui dix ans après annula ce qu'avait fait le précédent, et rétablit Photius.

Ces quatre conciles se tinrent à Constantinople ; les autres appelés généraux par les Latins, n'ayant été composés que des seuls évêques d'Occident, les papes, à la faveur des fausses décrétales, s'arrogerent insensiblement le droit de les convoquer. Le dernier assemblé à Trente, depuis l'an 1545 jusqu'en 1563, n'a servi ni à ramener les ennemis de la papauté, ni à les subjuger. Ses décrets sur la discipline n'ont été admis chez presque aucune nation catholique, et il n'a produit d'autre effet que de vérifier ces paroles de S. Grégoire de Nazianze (1) : « Je n'ai jamais vu de concile qui ait eu une bonne fin, et qui n'ait augmenté les maux plutôt que de les guérir. L'amour de la dispute et l'ambition règnent au-delà de ce qu'on peut dire dans toute assemblée d'évêques. (2)

Cependant le concile de Constance l'an 1415 ayant décidé qu'un concile général reçoit immédiatement de Jésus-Christ son autorité, à laquelle toute personne, de quelque état et dignité qu'elle soit, est obligée d'obéir dans ce qui concerne la foi ; le concile de Basle ayant ensuite confirmé ce décret qu'il tient pour article de foi, et qu'on ne peut négliger sans renoncer au salut, on sent combien chacun est intéressé à se soumettre aux conciles.

(1) Lettre LV.

(2) Et dans ses poésies, trad. lat. :

Non ego cum gruibus simul anseribusque sedebo  
In synodis . . . . .

## SECTION II.

## NOTICE DES CONCILES GÉNÉRAUX.

Assemblée, conseil d'Etat, parlement, états-généraux, c'était autrefois la même chose parmi nous. On n'écrivait ni en celte, ni en germain, ni en espagnol, dans nos premiers siècles. Le peu qu'on écrivait était conçu en langue latine par quelques clercs; ils exprimaient toute assemblée de leudes, de herren, ou de ricos-ombres, ou de quelques pré-lats, par le mot de *concilium*. De là vient qu'on trouve dans les sixième, septième et huitième siècles, tant de conciles qui n'étaient précisément que des conseils d'Etat.

Nous ne parlerons ici que des grands conciles appelés *généraux* soit par l'Eglise grecque, soit par l'Eglise latine: on les nomma *synodes* à Rome comme en Orient dans les premiers siècles; car les Latins empruntèrent des Grecs les noms et les choses.

En 325, grand concile dans la ville de Nicée, convoqué par Constantin. La formule de la décision est: « Nous croyons Jésus consubstantiel au Père, \* Dieu de Dieu, lumière de lumière, engendré et \* non fait. Nous croyons aussi au Saint-Esprit. » (1)

Il est dit dans le supplément appelé *appendix*, que les pères du concile voulant distinguer les livres canoniques des apocryphes, les mirent tous sur l'autel, et que les apocryphes tombèrent par terre d'eux-mêmes.

---

(1) Voyez ARIANISME.

Nicéphore assure (1) que deux évêques, Chrysante et Misonius, morts pendant les premières sessions, ressuscitèrent pour signer la condamnation d'Arius, et remoururent incontinent après.

Baronius soutient le fait (2), mais Fleury n'en parle pas.

En 359, l'empereur Constance assemble le grand concile de Rimini et de Séleucie, au nombre de six cents évêques, et d'un nombre prodigieux de prêtres. Ces deux conciles, correspondans ensemble, défont tout ce que le concile de Nicée a fait, et proscrivent la consubstantialité. Aussi fut-il regardé depuis comme faux concile.

En 381, par les ordres de l'empereur Théodose, grand concile à Constantinople, de cent cinquante évêques, qui anathématisent le concile de Rimini. S. Grégoire de Nazianze (3) y préside; l'évêque de Rome y envoie des députés. On ajoute au symbole de Nicée: « Jésus-Christ s'est incarné par le Saint-Esprit et de la Vierge Marie. — Il a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate. — Il a été enseveli, et il est ressuscité le troisième jour, suivant les

(1) Liv. VIII, chap. XXIII.

(2) Tome IV, n° 82.

(3) Voyez la lettre de S. Grégoire de Nazianze à Procope; il dit: « Je crains les conciles; je n'en ai jamais vu qui n'aient fait plus de mal que de bien, et qui aient eu une bonne fin; l'esprit de dispute, la vanité, l'ambition, y dominent; celui qui veut y réformer les méchants s'expose à être accusé sans les corriger. »

Ce saint savait que les pères des conciles sont hommes.

« Ecritures. — Il est assis à la droite du Père. —  
 « Nous croyons aussi au Saint-Esprit, Seigneur vivi-  
 « fiant qui procède du Père. »

En 431, grand concile d'Ephèse convoqué par l'empereur Théodore II. Nestorius, évêque de Constantinople, ayant persécuté violemment tous ceux qui n'étaient pas de son opinion sur les points de théologie, essuya des persécutons à son tour, pour avoir soutenu que la sainte Vierge Marie, mère de Jésus-Christ, n'était point mère de Dieu, parce que, disait-il, Jésus-Christ étant le verbe fils de Dieu consubstantiel à son père, Marie ne pouvait pas être à la fois la mère de Dieu le père et de Dieu le fils. S. Cyrille s'éleva hautement contre lui. Nestorius demanda un concile œcuménique ; il l'obtint. Nestorius fut condamné, mais Cyrille fut déposé par un comité du concile. L'empereur cassa tout ce qui s'était fait dans ce concile, ensuite permit qu'on se rassassiblât. Les députés de Rome arrivèrent fort tard. Les troubles augmentant, l'empereur fit arrêter Nestorius et Cyrille. Enfin, il ordonna à tous les évêques de s'en retourner chacun dans son église, et il n'y eut point de conclusion. Tel fut le fameux concile d'Ephèse.

En 449, grand concile encore à Ephèse, surnommé depuis *le brigandage*. Les évêques furent au nombre de cent trente. Dioscore, évêque d'Alexandrie, y présida. Il y eut deux députés de l'Eglise de Rome, et plusieurs abbés de moines. Il s'agissait de savoir si Jésus-Christ avait deux natures. Les évêques et tous les moines d'Egypte s'écrièrent qu'il fallait déchirer en deux tous ceux qui diviseraient en

*deux Jésus-Christ.* Les deux natures furent anathématisées. On se battit en plein concile, ainsi qu'on s'était battu au petit concile de Cirthe en 355, et au petit concile de Carthage.

En 451, grand concile de Chalcédoine convoqué par Pulchérie, qui épousa Martien, à condition qu'il ne serait que son premier sujet. S. Léon, évêque de Rome, qui avait un très grand crédit, profitant des troubles que la querelle des deux natures excitait dans l'empire, présida au concile par ses légats; c'est le premier exemple que nous en ayons. Mais les pères du concile, craignant que l'Eglise d'Occident ne prétendît, par cet exemple, la supériorité sur celle d'Orient, décidèrent par le vingtième canon, que le siège de Constantinople et celui de Rome auraient également les mêmes avantages et les mêmes priviléges. Ce fut l'origine de la longue inimitié qui régna et qui règne encore entre les deux Eglises.

Ce concile de Chalcédoine établit les deux natures et une seule personne.

Nicéphore rapporte (1) qu'à ce même concile, les évêques, après une longue dispute au sujet des images, mirent chacun leur opinion par écrit dans le tombeau de sainte Euphémie, et passèrent la nuit en prières. Le lendemain, les billets orthodoxes furent trouvés en la main de la sainte, et les autres à ses pieds.

En 553, grand concile à Constantinople, convoqué par Justinien, qui se mêlait de théologie. Il

(1) L. v. XV, chap. V.

s'agissait de trois petits écrits différents qu'on ne connaît plus aujourd'hui. On les appela *les trois chapitres*. On disputait aussi sur quelques passages d'Origène.

L'évêque de Rome, Vigile, voulut y aller en personne ; mais Justinien le fit mettre en prison. Le patriarche de Constantinople présida. Il n'y eut personne de l'Eglise latine, parcequ'alors le grec n'était plus entendu dans l'Occident, devenu tout-à-fait barbare.

En 680, encore un concile général à Constantinople, convoqué par l'empereur Constantin le barbu. C'est le premier concile appelé par les Latins *in trullo*, parcequ'il fut tenu dans un salon du palais impérial. L'empereur y présida lui-même. A sa droite étaient les patriarches de Constantinople et d'Antioche ; à sa gauche, les députés de Rome et de Jérusalem. On y décida que Jésus-Christ avait deux volontés. On y condamna le pape Honorius I comme monothélite, c'est-à-dire, qui voulait que Jésus-Christ n'eût en qu'une volonté.

En 787, second concile de Nicée, convoqué par Irene, sous le nom de l'empereur Constantin son fils, auquel elle fit crever les yeux. Son mari Léon avait aboli le culte des images, comme contraire à la simplicité des premiers siècles, et favorisant l'idolâtrie : Irène le rétablit ; elle parla elle-même dans le concile. C'est le seul qui ait été tenu par une femme. Deux légats du pape Adrien IV y assisterent et ne parlerent point, parcequ'ils n'entendaient point le grec ; ce fut le patriarche Tarèze qui fit tout.

Sept ans après, les Francs ayant entendu dire qu'un concile à Constantinople avait ordonné l'adoration des images, assemblèrent, par l'ordre de Charles fils de Pépin, nommé depuis Charlemagne, un concile assez nombreux à Francfort. On y traita le second concile de Nicée, de *synode impertinent et arrogant, tenu en Grèce pour adorer des peintures.*

En 842, grand concile à Constantinople, convoqué par l'impératrice Théodora. Calte des images solennellement établi. Les Grecs ont encore une fête en l'honneur de ce grand concile, qu'on appelle l'orthodoxie. Théodora n'y présida pas.

En 861, grand concile à Constantinople, composé de trois cent dix-huit évêques, convoqué par l'empereur Michel. On y déposa S. Ignace, patriarche de Constantinople, et on élit Photius.

En 866, autre grand concile à Constantinople, où le pape Nicolas I est déposé par contumace et excommunié.

En 869, autre grand concile à Constantinople, où Photius est excommunié et déposé à son tour, et S. Ignace rétabli.

En 879, autre grand concile à Constantinople, où Photius, déjà rétabli, est reconnu pour vrai patriarche par les légats du pape Jean VIII. On y traite de *conciliabule* le grand concile œcuménique où Photius avait été déposé.

Le pape Jean VIII déclare Judas tous ceux qui disent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

En 1122 et 23, grand concile à Rome, tenu dans  
DICTIONN. PHILOSOPH. 5.

l'église de Saint-Jean de Latran, par le pape Calixte II. C'est le premier concile général que les papes convoquèrent. Les empereurs d'Occident n'avaient presque plus d'autorité; et les empereurs d'Orient, pressés par les mahométans et par les croisés, ne tenaient plus que de chétifs petits conciles.

Au reste, on ne sait pas trop ce que c'est que Latran. Quelques petits conciles avaient été déjà convoqués dans Latran. Les uns disent que c'était une maison bâtie par un nommé Latranus, du temps de Néron, les autres que c'est l'église de Saint-Jean même, bâtie par l'évêque Sylvestre.

Les évêques dans ce concile se plaignirent fortement des moines: « Ils possèdent, disent-ils, les églises, les terres, les châteaux, les dixmes, les offrandes des vivans et des morts; il ne leur reste plus qu'à nous ôter la crosse et l'anneau ». Les moines restèrent en possession.

En 1139, autre grand concile de Latran, par le pape Innocent II; il y avait, dit-on, mille évêques. C'est beaucoup. On y déclara les dixmes ecclésiastiques de *droit divin*, et on excommunia les laïques qui en possédaient.

En 1179, autre grand concile de Latran, par le pape Alexandre III; il y eut trois cent deux évêques latins et un abbé grec. Les décrets furent tous de discipline. La pluralité des bénéfices y fut défendue.

En 1215, dernier concile général de Latran, par Innocent III, quatre cent douze évêques, huit centis

abbés. Dès ce temps, qui était celui des croisades, les papes avaient établi un patriarche latin à Jérusalem et un à Constantinople. Ces patriarches vinrent au concile. Ce grand concile dit que Dieu, « ayant donné aux hommes la doctrine salutaire par Moïse, » fit naître enfin son fils d'une vierge pour montrer « le chemin plus clairement, que personne ne peut être sauvé hors de l'Eglise catholique. »

Le mot de *transsubstantiation* ne fut connu qu'après ce concile. Il y fut défendu d'établir de nouveaux ordres religieux : mais depuis ce temps on en a formé quatre-vingts.

Ce fut dans ce concile qu'on dépouilla Raimond, comte de Toulouse, de toutes ses terres.

En 1245, grand concile à Lyon, ville impériale. Innocent IV y mène l'empereur de Constantinople, Jean Paléologue, qu'il fait asseoir à côté de lui. Il y dépose l'empereur Frédéric II, comme *felon* ; il donne un chapeau rouge aux cardinaux, signe de guerre contre Frédéric. Ce fut la source de trente ans de guerres civiles.

En 1274, autre concile général à Lyon ; cinq cents évêques, soixante et dix gros abbés et mille petits. L'empereur grec Michel Paléologue, pour avoir la protection du pape, envoie son patriarche grec Théophane et un évêque de Nicée pour se réunir en son nom à l'Eglise latine. Mais ces évêques sont désavoués par l'Eglise grecque.

En 1311, le pape Clément V indique un concile général dans la petite ville de Vienne en Dauphiné. Il y abolit l'ordre des templiers. On ordonne de brû-

1er les bégares, béguius et béguiunes, espèce d'hérétiques auxquels on imputait tout ce qu'on avait imputé autrefois aux premiers chrétiens.

En 1414, grand concile de Constance, convoqué enfin par un empereur qui rentre dans ses droits; c'est Sigismond. On y dépose le pape Jean XXIII, convaincu de plusieurs crimes. On y bûle Jean Hus et Jérôme de Prague, convaincus d'opiniâtreté.

En 1431, grand concile de Basle, où l'on dépose en vain le pape Eugène IV, qui fut plus habile que le concile.

En 1438, grand concile à Ferrare, transféré à Florence, où le pape excommunié excommunie le concile, et le déclare criminel de lèse-majesté. On y fit une réunion feinte avec l'Eglise grecque, écrasée par les synodes turcs, qui se tenaient le sabre à la main.

Il ne tint pas au pape Jules II que son concile de Latran, en 1512, ne passât pour un concile œcuménique. Ce pape y excommunia solennellement le roi de France Louis XII, mit la France en interdit, cita tout le parlement de Provence à comparaître devant lui; il excommunia tous les philosophes, parceque la plupart avaient pris le parti de Louis XII. Cependant ce concile n'a point le titre de *brigandage* comme celui d'Ephèse.

En 1537, concile de Trente, convoqué d'abord par le pape Paul III à Mantoue, et ensuite à Trente, en 1543, terminé en décembre 1563, sous Pie IV. Les princes catholiques le recurent quant au dogme, et deux ou trois quant à la discipline.

On croit qu'il n'y aura désormais pas plus de

conciles généraux qu'il n'y aura d'états-généraux en France et en Espagne.

Il y a dans le Vatican un beau tableau qui contient la liste des conciles généraux. On n'y a inscrit que ceux qui sont approuvés par la cour de Rome: chacun met ce qu'il veut dans ses archives.

## SECTION III.

Tous les conciles sont infaillibles, sans doute; car ils sont composés d'hommes.

Il est impossible que jamais les passions, les intrigues, l'esprit de dispute, la haine, la jalou-  
sie, le préjugé, l'ignorance, règnent dans ces as-  
semblées.

Mais pourquoi, dira-t-on, tant de conciles ont-  
ils été opposés les uns aux autres? C'est pour exer-  
cer notre foi; ils ont tous eu raison chacun dans leur  
temps.

On ne croit aujourd'hui, chez les catholiques ro-  
mains, qu'aux conciles approuvés dans le Vatican,  
et on ne croit, chez les catholiques grecs, qu'à ceux  
approuvés dans Constantinople. Les protestans se  
moquent des uns et des autres; ainsi tout le monde  
doit être content.

Nous ne parlerons ici que des grands conciles; les  
petits n'en valent pas la peine.

Le premier est celui de Nicée. Il fut assemblé en  
325 de l'ère vulgaire, après que Constantin eut écrit  
et envoyé par Ozius cette belle lettre au clergé un  
peu brouillon d'Alexandrie: « Vous vous querellez  
pour un sujet bien mince. Ces subtilités sont indi-

« gnes de gens raisonnables ». Il s'agissait de savoir si Jésus était créé, ou incrémenté. Cela ne touchait en rien la morale, qui est l'essentiel. Que Jésus ait été dans le temps, ou avant le temps, il n'en faut pas moins être homme de bien. Après beaucoup d'altercations, il fut enfin décidé que le Fils était aussi ancien que le Père, et *consubstantiel* au Père. Cette décision ne s'entend guère; mais elle n'en est que plus sublime. Dix-sept évêques protestent contre l'arrêt, et une ancienne chronique d'Alexandrie, conservée à Oxford, dit que deux mille prêtres protestèrent aussi; mais les prélat s ne font pas grand cas des simples prêtres, qui sont d'ordinaire pauvres. Quoi qu'il en soit, il ne fut point du tout question de la Trinité dans ce premier concile. La formule porte: « Nous croyons Jésus consubstantiel au Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, engendré et non fait; nous croyons aussi au S. Esprit ». Le S. Esprit, il faut l'avouer, fut traité bien cavalièrement.

Il est rapporté dans le supplément du concile de Nicée, que les pères étant fort embarrassés pour savoir quels étaient les livres cryptes ou apocryphes de l'ancien et du nouveau Testament, les mirent tous pèle-mêle sur un autel, et les livres à rejeter tombèrent par terre. C'est dommage que cette belle recette soit perdue de nos jours.

Après le premier concile de Nicée, composé de trois cent dix-sept évêques infaillibles il s'en tint un autre à Rimini; et le nombre des infaillibles fut cette fois de quatre cents, sans compter un gros détachement à Séleucie d'environ deux cents. Ces six

cents évêques, après quatre mois de querelles, ôtèrent unanimement à Jésus sa *consubstantialité*. Elle lui a été rendue depuis, excepté chez les sociiens : ainsi tout va bien.

Un des grands conciles est celui d'Ephèse, en 431 ; l'évêque de Constantinople Nestorius, grand persécuteur d'hérétiques, fut condamné lui-même comme hérétique, pour avoir soutenu qu'à la vérité Jésus était bien Dieu, mais que sa mère n'était pas absolument mère de Dieu, mais mère de Jésus. Ce fut S. Cyrille qui fit condamner Nestorius ; mais aussi les partisans de Nestorius firent déposer S. Cyrille dans le même concile ; ce qui embarrassa fort le S. Esprit.

Remarquez ici, lecteur, bien soigneusement, que l'Evangile n'a jamais dit un mot ni de la consubstantialité du Verbe, ni de l'honneur qu'ayait eu Marie d'être mère de Dieu, non plus que des autres disputes qui ont fait assebler des conciles infailibles.

Eutichès était un moine qui avait beaucoup crié contre Nestorius, dont l'hérésie n'allait pas moins qu'à supposer deux personnes en Jésus ; ce qui est épouvantable. Le moine, pour mieux contredire son adversaire, assure que Jésus n'avait qu'une nature. Un Flavien, évêque de Constantinople, lui soutint qu'il fallait absolument qu'il y eût deux natures en Jésus. On assemble un concile nombreux à Ephèse, en 449 ; celui-là se tint à coups de bâton, comme le petit concile de Cirthe, en 355, et certaine conférence à Carthage. La nature de Flavien fut moulue de coups, et deux natures furent assignées à Jésus.

Au concile de Chalcédoine, en 451, Jésus fut réduit à une nature.

Je passe des conciles tenus pour des minuities, et je viens au sixième concile général de Constantinople, assemblé pour savoir au juste si Jésus, qui après n'avoit eu qu'une nature pendant quelque temps, en avait deux alors, avait aussi deux volontés. On sent combien cela est important pour plaire à Dieu.

Ce concile fut convoqué par Constantin le barbu, comme tous les autres l'avoient été par les empereurs précédens : les légats de l'évêque de Rome eurent la gauche; les patriarches de Constantinople et d'Antioche eurent la droite. Je ne sais si les caudataires à Rome prétendent que la gauche est la place d'honneur. Quoi qu'il en soit, Jésus, de cette affaire-là, obtint deux volontés.

La loi mosaïque avait défendu les images. Les peintres et les sculpteurs n'avoient pas fait fortune chez les Juifs. On ne voit pas que Jésus ait jamais eu de tableaux, excepté peut-être celui de Marie peinte par Luc. Mais enfin Jésus-Christ ne recommande nulle part qu'on adore les images. Les chrétiens les adorèrent pourtant vers la fin du quatrième siècle, quand ils se furent familiarisés avec les beaux arts. L'abus fut porté si loin au huitième siècle, que Constantin Copronyme assembla à Constantinople un concile de trois cent vingt évêques, qui anathématisa le culte des images, et qui le traita d'idolâtrie.

L'impératrice Irène, la même qui depuis fut arra-

cher les yeux à son fils, convoqua le second concile de Nicée en 787 : l'adoration des images y fut rétablie. On veut aujourd'hui justifier ce concile, en disant que cette adoration était un culte de *dulie*, et non pas de *latrie*.

Mais soit de latrie, soit de dulie, Charlemagne, en 794, fit tenir à Francfort un autre concile qui traita le second de Nicée d'idolâtrie. Le pape Adrien IV y envoya deux légats, et ne le convoqua pas.

Le premier grand concile convoqué par un pape fut le premier de Latran, en 1139 : il y eut environ mille évêques, mais on n'y fit presque rien, sinon qu'on anathématisa ceux qui disaient que l'Eglise était trop riche.

Autre concile de Latran, en 1179, tenu par le pape Alexandre III, où les cardinaux, pour la première fois, prirent le pas sur les évêques ; il ne fut question que de discipline.

Autre grand concile de Latran en 1215. Le pape Innocent III y déponilla le comte de Toulouse de tous ses biens, en vertu de l'excommunication. C'est le premier concile qui ait parlé de *transsubstantiation*.

En 1245, concile général de Lyon, ville alors impériale, dans laquelle le pape Innocent IV excomunia l'empereur Frédéric II, et par conséquent le déposa et lui interdit le feu et l'eau : c'est dans ce concile qu'on donna aux cardinaux un chapeau rouge, pour les faire souvenir qu'il faut se baigner dans le sang des partisans de l'empereur. Ce concile fut la

cause de la destruction de la maison de Suabe, et de trente ans d'anarchie dans l'Italie et dans l'Allemagne.

Concile général à Vienne en Dauphiné, en 1311, où l'on abolit l'ordre des templiers, dont les principaux membres avaient été condamnés aux plus horribles supplices, sur les accusations les moins prouvées.

En 1414 le grand concile de Constance, où l'on se contenta de démettre le pape Jean XXIII convaincu de mille crimes, et où l'on brûla Jean Hus et Jérôme de Prague, pour avoir été opiniâtres, attendu que l'opiniâtreté est un bien plus grand crime que le meurtre, le rapt, la simonie et la sodomie.

En 1430 le grand concile de Basle, non reconnu à Rome, parce qu'on y déposa le pape Eugène IV, qui ne se laissa point déposer.

Les Romains comptent pour concile général le cinquième concile de Latran, en 1512, convoqué contre Louis XII, roi de France, et le pape Jules II ; mais ce pape guerrier étant mort, ce concile s'en alla en fumée.

Enfin, nous avons le grand concile de Trente, qui n'est pas reçu en France pour la discipline ; mais le dogme en est incontestable ; puisque le Saint-Esprit arrivait de Rome à Trente toutes les semaines, dans la malle du courrier, à ce que dit Fra-Paolo Sarpi, mais Fra-Paolo Sarpi sentait un peu l'hérésie.

## CONFESSiON.

Le repentir de ses fautes peut seul tenir lieu d'innocence. Pour paraître s'en repentir, il faut commencer par les avouer. La confession est donc presque aussi ancienne que la société civile.

On se confessait dans tous les mystères d'Egypte, de Grèce, de Samothrace. Il est dit dans la Vie de Marc-Aurèle, que lorsqu'il daigna s'associer aux mystères d'Eleusine, il se confessa à l'hiérophante, quoiqu'il fût l'homme du monde qui eût le moins besoin de confession.

Cette cérémonie pouvait être très salutaire ; elle pouvait aussi être très dangereuse : c'est le sort de toutes les institutions humaines. On sait la réponse de ce spartiate à qui un hiérophante voulait persuader de se confesser : A qui dois-je avouer mes fautes ? est-ce à Dieu ou à toi ? C'est à Dieu, dit le prêtre. — Retire-toi donc, homme. (Plutarque, Dits notables des Lacédémoniens.)

Il est difficile de dire en quel temps cette pratique s'établit chez les Juifs, qui prirent beaucoup de rites de leurs voisins. La Mishna, qui est le recueil des lois juives (1), dit que souvent on se confessait en mettant la main sur un veau appartenant au prêtre ; ce qui s'appelait *la confession des veaux*.

---

(1) Mishna, tome II, page 394.

Il est dit dans la même Mishna (1), que tout accusé qui avait été condamné à la mort, s'allait confesser devant témoins dans un lieu écarté quelques momens avant son supplice. S'il se sentait coupable, il devait dire : « Que ma mort expie tous mes péchés ; » S'il se sentait innocent, il prononçait : « Que ma mort expie mes péchés, hors celui dont on m'accuse. »

Le jour de la fête que l'on appelait chez les Juifs l'*expiation solennelle* (2), les Juifs dévots se confessaient les uns les autres, en spécifiant leurs péchés. Le confesseur récitait trois fois treize mots du psaume LXXVII, ce qui fait trente-neuf ; et pendant ce temps il donnait trente-neuf coups de fouet au confessé, lequel les lui rendait à son tour ; après quoi ils s'en retournaient quitte à quitte. On dit que cette cérémonie subsiste encore.

On venait en foule se confesser à S. Jean pour la réputation de sa sainteté, comme on venait se faire baptiser par lui du baptême de justice, selon l'ancien usage ; mais il n'est point dit que S. Jean donnât trente-neuf coups de fouet à ses pénitens.

La confession alors n'était point un sacrement ; il y en a plusieurs raisons. La première est que le mot de *sacrement* était alors inconnu ; cette raison dispense de déduire les autres. Les chrétiens prirent la confession dans les rites juifs, et non pas dans les mystères d'Isis et de Cérès. Les Juifs se confessaient

(1) Tome IV, page 134.

(2) Synagogue judaïque, chap. XXXV.

à leurs camarades, et les chrétiens aussi. Il parut dans la suite plus convenable que ce droit appartînt aux prêtres. Nul rite, nulle cérémonie ne s'établit qu'avec le temps. Il n'était guère possible qu'il ne restât quelque trace de l'ancien usage des laïques de se confesser les uns aux autres.

Voyez le paragraphe ci-dessous, *Si les laïques, etc.* page 120.

Du temps de Constantin, on confessait d'abord publiquement ses fantes publiques.

Au cinquième siècle, après le schisme de Novatus et de Novatien, on établit les pénitenciers pour absoudre ceux qui étaient tombés dans l'idolatrie. Cette confession aux prêtres pénitenciers fut abolie sous l'empereur Théodose (1). Une femme s'étant accusée tout haut au pénitencier de Constantinople d'avoir couché avec le diacre, cette indiscretion causa tant de scandale et de trouble dans toute la ville (2), que Nectarius permit à tous les fidèles de s'approcher de la sainte table sans confession ; et de n'écouter que leur conscience pour communier. C'est pourquoi S. Jean Chrysostôme, qui succéda à Nectarius, dit au peuple dans sa cinquième homélie : « Confessez-vous continuellement à Dieu ; je ne vous produis pas sur un théâtre avec vos compagnons de service pour leur découvrir vos fautes. » Montrez à Dieu vos blessures, et demandez-lui

(1) Socrate, liv. V. Sozomène, liv. VII.

(2) En effet, comment cette indiscretion aurait-elle causé un scandale public si elle avait été secrète ?

« les remèdes ; avouez vos péchés à celui qui ne  
 « les reproche point devant les hommes. Vous les  
 « celeriez en vain à celui qui connaît toutes  
 « choses , etc. »

On prétend que la confession auriculaire ne commença en Occident que vers le septième siècle , et qu'elle fut instituée par les abbés , qui exigèrent que leurs moines vinssent deux fois par an leur avouer toutes leurs fautes. Ce furent ces abbés qui inventèrent cette formule : « Je t'absous autant que je le peux et que tu en as besoin. » Il semble qu'il eût été plus respectueux pour l'Etre suprême , et plus juste de dire : « Puisse-t-il pardonner à tes fautes et aux « miennes ! »

Le bien que la confession a fait , est d'avoir obtenu quelquefois des restitutions de petits voleurs. Le mal est d'avoir quelquefois , dans les troubles des États , forcé les pénitens à être rebelles et sanguinaires en conscience. Les prêtres guelfes refusaient l'absolution aux gibelins , et les prêtres gibelins se gardaient bien d'absoudre les guelfes.

Le conseiller d'Etat Lénet rapporte , dans ses mémoires , que tout ce qu'il put obtenir en Bourgogne pour faire soulever les peuples en faveur du prince de Condé , détenu à Vincennes par le Mazarin , fut de lâcher des prêtres dans les confessionnaux. C'est en parler comme de chiens enragés qui pouvaient souffler la rage de la guerre civile dans le secret du confessionnal.

En siège de Barcelone , les moines refusèrent l'absolution à tous ceux qui restaient fidèles à Philippe V.

Dans la dernière révolution de Gènes, on avertissait toutes les consciences qu'il n'y avait point de salut pour quiconque ne prendrait pas les armes contre les Autrichiens.

Ce remède salutaire se tourna de tout temps en poisons. Les assassins des Sforzes, des Médicis, des princes d'Orange, des rois de France, se préparèrent aux parricides par le sacrement de la confession.

Louis XI, la Brinvilliers, se confessaient dès qu'ils avaient commis un grand crime, et se confessaient souvent, comme les gourmands prennent médecine pour avoir plus d'appétit.

#### DE LA RÉVÉLATION DE LA CONFÉSSION.

Jaurigni et Balthazar Gérard, assassins du prince d'Orange Guillaume I ; le dominicain Jacques Clément, Jean Châtel, le feuillant Ravaillac, et tous les autres parricides de ce temps-là, se confessèrent avant de commettre leurs crimes. Le fanatisme, dans ces siècles déplorables, était parvenu à un tel excès, que la confession n'était qu'un engagement de plus à consommer leur scélérité : elle devenait sacrée, par cette raison que la confession est un sacrement.

Strada dit lui-même que Jaurigni *non antè facinus aggredi sustinuit quam expiatam noxis animam apud dominicanum sacerdotem cœlesti pane firmaverit.* Jaurigni n'osa entreprendre cette action sans avoir fortifié par le pain céleste son ame purgée par la confession aux pieds d'un dominicain.

On voit dans l'interrogatoire de Ravaillac, que ce malheureux sortant des feuillans, et voulant entrer chez les jésuites, s'était adressé au jésuite d'Aubigni; qu'après lui avoir parlé de plusieurs apparitions qu'il avait eues, il montra à ce jésuite un couteau sur la lame duquel un cœur et une croix étaient gravés, et qu'il dit ces propres mots au jésuite : « Ce cœur indique que le cœur du « roi doit être porté à faire la guerre aux hu- « guenots. »

Peut-être si ce d'Aubigni avait eu assez de zèle et de prudence pour faire instruire le roi de ces paroles, peut-être s'il avait dépeint l'homme qui les avait prononcées, le meilleur des rois n'aurait pas été assassiné.

Le vingtième auguste ou août, l'année 1610, trois mois après la mort de Henri IV, dont les blessures saignaient dans le cœur de tous les Français, l'avocat général Servin, dont la mémoire est encore illustre, requit qu'on fit signer aux jésuites les quatre articles suivans :

- 1°. Que le concile est au-dessus du pape;
- 2°. Que le pape ne peut priver le roi d'aucun de ses droits par l'excommunication;
- 3°. Que les ecclésiastiques sont entièrement soumis au roi comme les autres;
- 4°. Qu'un prêtre qui sait par la confession une conspiration contre le roi et l'Etat, doit la révéler aux magistrats.

Le 22, le parlement rendit un arrêt par lequel il défendait aux jésuites d'enseigner la jeunesse ayant d'avoir signé ces quatre articles; mais la cour de

Rome était alors si puissante , et celle de France si faible , que cet arrêt fut inutile.

Un fait qui mérite d'être observé , c'est que cette même cour de Rome , qui ne voulait pas qu'on révélât la confession quand il s'agirait de la vie des souverains , obligeait les confesseurs à dénoncer aux inquisiteurs ceux que leurs pénitentes accusaient en confession de les avoir séduites , et d'avoir abusé d'elles. Paul IV , Pie IV , Clément VIII , Grégoire XV , ordonnèrent ces révélations(1). C'était un piège bien embarrassant pour les confesseurs et pour les pénitentes. C'était faire d'un sacrement un greffe de délations et même de sacriléges. Car , par les anciens canons , et surtout par le concile de Latran tenu sous Innocent III , tout prêtre qui révèle une confession , de quelque nature que ce puisse être , doit être interdit et condamné à une prison perpétuelle.

Mais il y a bien pis ; voilà quatre papes , aux seizième et dix-septième siècles , qui ordonnent la révélation d'un péché d'impureté , et qui ne permettent pas celle d'un parricide. Une femme avoue ou suppose dans le sacrement devant un carme qu'un cordelier l'a séduite ; le carme doit dénoncer le cordelier. Un assassin fanatique , croyant servir Dieu en tuant son prince , vient consulter un confesseur sur ce cas de conscience ; le confesseur devient sacrilège s'il sauve la vie à son souverain.

---

(1) La constitution de Grégoire XV est du 30 aout 1622. Voyez les Mémoires ecclésiastiques du jésuite d'Avigni , si mieux n'aimez consulter le Bullaire.

Cette contradiction absurde et horrible est une suite malheureuse de l'opposition continue qui règne depuis tant de siècles entre les lois ecclésiastiques et les lois civiles. Le citoyen se trouve pressé dans cent occasions entre le sacrilège et le crime de haute trahison ; et les règles du bien et du mal sont ensevelies dans un chaos dont on ne les a pas encore tirées.

La réponse du jésuite Coton à Henri IV durera plus que l'ordre des jésuites. Révélez-vous la confession d'un homme résolu de m'assassiner ? « Non, » mais je me mettrai entre vous et lui. »

On n'a pas toujours suivi la maxime du P. Coton. Il y a dans quelques pays des mystères d'Etat inconnus au public, dans lesquels les révélations des confessions entrent pour beaucoup. On sait, par le moyen des confesseurs attitrés, les secrets des prisonniers. Quelques confesseurs, pour accorder leur intérêt avec le sacrilège, usent d'un singulier artifice. Ils rendent compte, non pas précisément de ce que le prisonnier leur a dit, mais de ce qu'il ne leur a pas dit. S'ils sont chargés, par exemple, de savoir si un accusé a pour complice un français ou un italien, ils disent à l'homme qui les emploie : Le prisonnier m'a juré qu'aucun italien n'a été informé de ses desseins. De là on juge que c'est le français soupçonné qui est coupable.

Bodin s'exprime ainsi dans son livre de la république (1) : « Aussi ne faut-il pas dissimuler si le coupable est découvert avoir conjuré contre la vie

---

(1) Liv. IV, chap. VII.

« du souverain , ou même l'avoir voulu. Comme il  
 « advint à un gentilhomme de Normandie de con-  
 « fesser à un religieux qu'il avait voulu tuer le roi  
 « François I , le religieux avertit le roi qui envoya le  
 « gentilhomme à la cour du parlement , où il fut  
 « condamné à la mort , comme je l'ai appris de M. Ca-  
 « naye , avocat en parlement . »

L'auteur de cet article a été presque témoin lui-même d'une révélation encore plus forte et plus singulière.

On connaît la trahison que fit Daubenton jésuite à Philippe V , roi d'Espagne , dont il était confesseur. Il crut , par une politique tres mal entendue , devoir rendre compte des secrets de son pénitent au duc d'Orléans régent du royaume , et eut l'imprudence de lui écrire ce qu'il n'aurait dû confier à personne de vive voix. Le duc d'Orléans envoya sa lettre au roi d'Espagne ; le jésuite fut chassé , et mourut quelque temps après. C'est un fait avéré. (1)

On ne laisse pas d'être fort en peine pour décider formellement dans quel cas il faut révéler la confession ; car si on décide que c'est pour le crime de lèse-majesté humaine , il est aisé d'étendre bien loin ce crime de lèse-majesté , et de le porter jusqu'à la contrebande du sel et des mousselines , attendu que ce délit offense précisément les majestés. A plus forte raison faudra-t-il révéler les crimes de lèse-majesté divine ; et cela peut aller jusqu'aux moin-

---

(1) Voy. *z* le *Précis du siècle de Louis XV*, tome IV, page 13 , édit. stéréot.

dres fautes, comme d'avoir manqué vèpres et le salut.

Il serait donc très important de bien convenir des confessions qu'on doit révéler, et de celles qu'on doit taire ; mais une telle décision serait encore très dangereuse. Que de choses il ne faut pas approfondir !

Pontas, qui décide en trois volumes in-folio de tous les cas possibles de la conscience des François, et qui est ignoré dans le reste de la terre, dit qu'en aucune occasion on ne doit révéler la confession. Les parlemens ont décidé le contraire. A qui croire de Pontas ou des gardiens des lois du royaume, qui veillent sur la vie des rois et sur le salut de l'Etat ? (1)

SI LES LAIQUES ET LES FEMMES ONT ÉTÉ CONFESSEURS  
ET CONFESSEUSES.

De même que dans l'ancienne loi les laïques se confessaient les uns aux autres, les laïques dans la nouvelle loi eurent long-temps ce droit pour l'usage. Il suffit, pour le prouver, de citer le célèbre Joinville qui dit expressément « que le connétable de Chypre se confessa à lui, et qu'il lui donna l'absolution suivant le droit qu'il en avait. »

S. Thomas s'exprime ainsi dans sa somme (2) : *Confessio ex defectu sacerdotis laico facta sacramen-*

(1) Voyez *Pontas*, à l'article *Confesseur*.

(2) Troisième partie, page 255, édition de Lyon, 1738.

*tal is est quodam modo.* « La confession faite à un laïque au défaut d'un prêtre est sacramentale en quelque façon. » On voit dans la Vie de saint Bur- gundofare (1) et dans la règle d'un inconnu que les religieuses se confessaient à leur abbesse des péchés les plus graves. La règle de saint Donat (2) ordonne que les religieuses découvriront trois fois chaque jour leurs fantes à la supérieure. Les capitulaires de nos rois (3) disent qu'il faut interdire aux abbesses le droit qu'elles se sont arrogé, contre la coutume de la sainte Eglise, de donner des bénédictions et d'imposer les mains; ce qui paraît signifier donner l'absolution, et suppose la confession des péchés. Marc, patriarche d'Alexandrie, demande à Balzamon, célèbre canoniste grec de son temps, si on doit accorder aux abbesses la permission d'entendre les confessions? à quoi Balzamon répond négativement. Nous avons dans le droit canonique un décret du pape Innocent III qui enjoint aux évêques de Valence et de Burgos en Espagne d'empêcher certaines abbesses de bénir leurs religieuses, de les confesser et de prêcher publiquement. « Quoique, dit-il (4), la bienheureuse vierge Marie ait été supérieure à tous les apôtres en dignité et en mérite, ce n'est pas néanmoins à elle, mais aux apôtres, que le Seigneur a confié les clefs du royaume des cieux. »

(1) Mabil, chap. VIII et XIII.

(2) Chap. XXIII.

(3) Liv. I, chap. LXXVI.

(4) *C. Nova X. Extra. de pœnit. et remiss.*

Ce droit était si ancien qu'on le trouve établi dans les règles de S. Basile (1). Il permet aux abbesses de confesser leurs religieuses conjointement avec un prêtre.

Le père Martène, dans ses rites de l'Eglise (2), convient que les abbesses confessèrent long-temps leurs nonnes ; mais il ajoute qu'elles étaient si curieuses, qu'on fut obligé de leur ôter ce droit.

L'ex-jésuite nommé Nonotte doit se confesser et faire pénitence, non pas d'avoir été un des plus grands ignorans qui aient jamais barbouillé du papier, car ce n'est pas un péché ; non pas d'avoir appelé du nom d'erreurs des vérités qu'il ne connaissait pas ; mais d'avoir calomnié avec la plus stupide insolence l'auteur de cet article, et d'avoir appelé son frère *raca*, en niant tous ces faits et beaucoup d'autres dont il ne savait pas un mot. Il s'est rendu coupable de la géheue du feu ; il faut espérer qu'il demandera pardon à Dieu de ses énormes sottises : nous ne demandons point la mort du pécheur, mais sa conversion.

On a long-temps agité pourquois trois hommes assez fameux dans cette petite partie du monde où la confession est en usage, sont morts sans ce sacrement. Ce sont le pape Léon X, Pélixson et le cardinal du Bois.

Ce cardinal se fit ouvrir le périnée par le bistouri de la Peironie ; mais il pouvait se confesser et communier avant l'opération.

(1) Tome II, page, 453.

(2) Tome II, page 39.

Pélisson, protestant jusqu'à l'âge de quaranteans, s'était converti pour être maître des requêtes, et pour avoir des bénéfices.

A l'égard du pape Léon X, il était si occupé des affaires terrestres quand il fut surpris par la mort, qu'il n'eut pas le temps de songer aux spirituelles.

## DES BILLETS DE CONFÉSSION.

Dans les pays protestans on se confesse à Dieu, et dans les pays catholiques aux hommes. Les protestans disent qu'on ne peut tromper Dieu, au lieu qu'on ne dit aux hommes que ce qu'on veut. Comme nous ne traitons jamais la controverse, nous n'entrons point dans cette ancienne dispute. Notre société littéraire est composée de catholiques et de protestans réunis par l'amour des lettres. Il ne faut pas que les querelles ecclésiastiques y sèment la zizanie.

Contentons-nous de la belle réponse de ce grec dont nous avons déjà parlé, et qu'un prêtre voulait confesser aux mystères de Cérès: Est-ce à Dieu ou à toi que je dois parler? — C'est à Dieu. — Retire-toi donc, ô homme!

En Italie, et dans les pays d'obéissance, il faut que tout le monde, sans distinction, se confesse et communie. Si vous avez pardevers vous des péchés énormes, vous avez aussi les grands-pénitenciers pour vous absoudre. Si votre confession ne vaut rien, tant pis pour vous. On vous donne à bon compte un reçu imprimé, moyennant quoi vous

communiez, et on jette tous les reçus dans un ciboire ; c'est la règle.

On ne connaissait point à Paris ces billets au porteur lorsque, vers l'an 1750, un archevêque de Paris imagina d'introduire une espèce de banque spirituelle pour extirper le jansénisme, et pour faire triompher la bulle *Unigenitus*. Il voulut qu'on refusât l'extrême-onction et le viatique à tout malade qui ne remettait pas un billet de confession signé d'un prêtre constitutionnaire.

C'était refuser les sacremens aux neuf dixièmes de Paris. On lui disait en vain : Songez à ce que vous faites ; ou ces sacremens sont nécessaires pour n'être point damné, on l'on peut être sauvé sans eux avec la foi, l'espérance, la charité, les bonnes œuvres, et les mérites de notre Sauveur. Si l'on peut être sauvé sans ce viatique, vos billets sont inutiles. Si les sacremens sont absolument nécessaires, vous damnez tous ceux que vous en privez ; vous faites brûler pendant toute l'éternité six à sept cent mille ames, supposé que vous viviez assez long-temps pour les enterrer : cela est violent ; calmez-vous ; et laissez mourir chacun comme il peut.

Il ne répondit point à ce dilemme ; mais il persista. C'est une chose horrible d'employer pour tourmenter les hommes, la religion, qui les doit consoler. Le parlement qui a la grande police, et qui vit la société troublée, opposa, selon la coutume, des arrêts aux mandemens. La discipline ecclésiastique ne voulut point céder à l'autorité légale. Il fallut que la magistrature employât la force, et qu'on en-

voyât des archers pour faire confesser, communier et enterrer les Parisiens à leur gré.

Dans cet excès de ridicule, dont il n'y avait point encore d'exemple, les esprits s'aigriront; on cabala à la cour, comme s'il s'était agi d'une place de fermier général, ou de faire disgracier un ministre. Le royaume fut troublé d'un bout à l'autre. Il entre toujours dans une cause des incidebs qui ne sont pas du fond: il s'en mêla tant que tous les membres du parlement furent exilés, et que l'archevêque le fut à son tour.

Ces billets de confession auraient fait naître une guerre civile dans les temps précédens; mais dans le nôtre ils ne produisirent heureusement que des tracasseries civiles. L'esprit philosophique, qui n'est autre chose que la raison, est devenu chez tous les honnêtes gens le seul antidote dans ces maladies épidémiques.

## CONFISCATION.

On a très bien remarqué dans le Dictionnaire encyclopédique, à l'article *Confiscation*, que le fisc, soit public, soit royal, soit seigneurial, soit impérial, soit déloyal, était un petit panier de jones ou d'osier, dans lequel on mettait autrefois le peu d'argent qu'on avait pu recevoir ou extorquer. Nous nous servons aujourd'hui de sac; le fisc royal est le sac royal.

C'est une maxime reçue dans plusieurs pays de l'Europe, que qui confisque le corps confisque les biens. Cet usage est surtout établi dans les pays où la coutume tient lieu de loi; et une famille entière est punie dans tous les cas pour la faute d'un seul homme.

Confisquer le corps n'est pas mettre le corps d'un homme dans le panier de son seigneur suzerain; c'est, dans le langage barbare du barreau, se rendre maître du corps d'un citoyen, soit pour lui ôter la vie, soit pour le condamner à des peines aussi longues que sa vie: on s'empare de ses biens si on le fait périr, ou s'il évite la mort par la fuite.

Ainsi, ce n'est pas assez de faire mourir un homme pour ses fautes, il faut encore faire mourir de faim ses enfans.

La rigueur de la coutume confisque dans plus d'un pays les biens d'un homme qui s'est arraché volontairement aux misères de cette vie; et ses enfans sont réduits à la mendicité parceque leur père est mort.

Dans quelques provinces catholiques romaines on condamne aux galères perpétuelles, par une sentence arbitraire, un père de famille (1), soit pour avoir donné retraite chez soi à un prédicant, soit pour avoir écouté son sermon dans quelques cavernes ou dans quelque désert: alors la femme et les enfans sont réduits à mendier leur pain.

Cette jurisprudence, qui consiste à ravir la nour-

---

(1) Voyez l'édit de 1724, 14 mai, publié à la sollicitation du cardinal de Fleury, et revu par lui.

riture aux orphelins, fut inconnue dans tout le temps de la république romaine. Sylla l'introduisit dans ses proscriptions. Il faut avouer qu'une rapine inventée par Sylla n'était pas un exemple à suivre. Aussi cette loi, qui semblait n'être dictée que par l'inhumanité et l'avarice, ne fut suivie ni par César, ni par le bon empereur Trajan, ni par les Antonins, dont toutes les nations prononcent encore le nom avec respect et avec amour. Enfin, sous Justinien la confiscation n'eut lieu que pour le crime de lèse-majesté. Comme ceux qui en étaient accusés étaient pour la plupart de grands seigneurs, il semble que Justinien n'ordonna la confiscation que par avarice. Il semble aussi que dans les temps de l'anarchie féodale les princes et les seigneurs des terres, étant très peu riches, cherchassent à augmenter leur trésor par les condamnations de leurs sujets, et qu'on voulût leur faire un revenu du crime. Les lois chez eux étant arbitraires, et la jurisprudence romaine ignorée, les coutumes ou bizarres ou cruelles prévalurent. Mais aujourd'hui que la puissance des souverains est fondée sur des richesses immenses et assurées, leur trésor n'a pas besoin de s'enfler des faibles débris d'une famille malheureuse. Ils sont abandonnés pour l'ordinaire au premier qui les demande. Mais est-ce à un citoyen à s'engraisser des restes du sang d'un autre citoyen ?

La confiscation n'est point admise dans les pays où le droit romain est établi, excepté le ressort du parlement de Toulouse. Elle ne l'est point dans quelques pays coutumiers, comme le Bourbonnais,

le Berri, le Maine, le Poitou, la Bretagne, où au moins elle respecte les immeubles. Elle était établie autrefois à Calais, et les Anglais l'abolirent lorsqu'ils en furent les maîtres. Il est assez étrange que les habitans de la capitale vivent sous une loi plus rigoureuse que ceux de ces petites villes : tant il est vrai que la jurisprudence a été souvent établie au hasard, sans régularité, sans uniformité, comme on bâtit des chaumières dans un village.

Voici comment l'avocat général Omer Talon parla en plein parlement dans le plus beau siècle de la France, en 1673, au sujet des biens d'une demoiselle de Canillac qui avaient été confisqués. Lecteur, faites attention à ce discours ; il n'est pas dans le style des oraisons de Cicéron, mais il est curieux. (1)

EXTRAIT DU PLAIDOYER DE L'AVOCAT GÉNÉRAL TALON,  
SUR DES BIENS CONFISQUÉS.

« Au chapitre XIII du Deutéronome Dieu dit : si  
« tu te rencontres dans une ville et dans un lieu où  
« règne l'idolâtrie, mets tout au fil de l'épée, sans  
« exception d'âge, de sexe, ni de condition. Ras-  
« semble dans les places publiques toutes les dé-  
« pouilles de la ville, brûle-la toute entière avec  
« ses dépouilles, et qu'il ne reste qu'un monceau de  
« cendres de ce lieu d'abomination. En un mot,

---

(1) Journal du palais, tome I, page 444.

« fais - en un sacrifice au Seigneur , et qu'il ne  
« demeure rien en tes mains des biens de cet ana-  
« thème.

« Ainsi , dans le crime de lèse-majesté , le roi était  
« maître des biens , et les enfans en étaient privés.  
« Le procès ayant été fait à Naboth , *quia maledixerat regi* , le roi Achab se mit en possession de son  
« héritage. David , étant averti que Miphibozeth  
« s'était engagé dans la rebellion , donna tous ses  
« biens à Siba , qui lui en apporta la nouvelle :  
« *Tua sint omnia quæ fuerunt Miphibozeth.* »

Il s'agit de savoir qui héritera des biens de mademoiselle de Canillac , biens autrefois confisqués sur son père , abandonnés par le roi à un garde du trésor royal , et donnés ensuite par le garde du trésor royal à la testatrice. Et c'est sur ce procès d'une fille d'Auvergne qu'un avocat général s'en rapporte à Achab , roitelet d'une partie de la Palestine , qui confisqua la vigne de Naboth , après avoir assassiné le propriétaire par le poignard de la justice juive ; action abominable qui est passée en proverbe , pour inspirer aux hommes l'horreur de l'usurpation. Assurément la vigne de Naboth n'avait aucun rapport avec l'héritage de mademoiselle de Canillac. Le meurtre et la confiscation des biens de Miphibozeth , petit-fils du roi Saül , et fils de Jonathas ami et protecteur de David , n'ont pas une plus grande affinité avec le testament de cette demoiselle.

C'est avec cette pédanterie , avec cette démence de citations étrangères au sujet , avec cette ignorance des premiers principes de la nature humaine ,

avec ces préjugés mal conçus et mal appliqués, que la jurisprudence a été traitée par des hommes qui ont en de la réputation dans leur sphère.

## CONQUÈTE.

### RÉPONSE A UN QUESTIONNEUR SUR CE MOT.

QUAND les Silésiens et les Saxons disent: *Nous sommes la conquête du roi de Prusse*, cela ne veut pas dire le roi de Prusse nous a plu, mais seulement il nous a subjugués.

Mais quand une femme dit: Je suis la *conquête* de M. l'abbé, de M. le chevalier; cela veut dire aussi, il m'a subjuguée: or on ne peut subjuger madame sans lui plaire; mais aussi madame ne peut être subjuguée sans avoir plu à monsieur: ainsi, selon toutes les règles de la logique, et encore plus de la physique, quand madame est la *conquête* de quelqu'un, cette expression emporte évidemment que monsieur et madame se plaisent l'un à l'autre; j'ai fait la *conquête* de monsieur, signifie, il m'aime; et je suis sa *conquête*, veut dire, nous nous aimons. M. Tascher s'est adressé dans cette importante question à un homme désintéressé, qui n'est la *conquête* ni d'un roi ni d'une dame, et qui présente ses respects à celui qui a bien voulu le consulter.

## CONSCIENCE.

## SECTION I.

## DE LA CONSCIENCE DU BIEN ET DU MAL.

LOCKE a démontré (s'il est permis de se servir de ce terme en morale et en métaphysique) que nous n'avons ni idées innées, ni principes innés; et il a été obligé de le démontrer trop au long, parce qu'alors cette erreur était universelle.

De là il suit évidemment que nous avons le plus grand besoin qu'on nous mette de bonnes idées et de bons principes dans la tête, dès que nous pouvons faire usage de la faculté de l'entendement.

Locke apporte l'exemple des sauvages, qui tuent et qui mangent leur prochain sans aucun remords de conscience, et des soldats chrétiens bien élevés, qui, dans une ville prise d'assaut, pillent, égorgent, violent, non seulement sans remords, mais avec un plaisir charmant, avec honneur et gloire, avec les applaudissements de tous leurs camarades.

Il est très sûr que dans les massacres de la Saint-Barthélemy, et dans les *auto-da-fé*, dans les saints actes de foi de l'inquisition, nulle conscience de meurtrier ne se reprocha jamais d'avoir massacré hommes, femmes, enfans, d'avoir fait crier, évanouir, mourir dans les tortures, des malheureux qui n'avaient d'autres crimes que de faire la pâque différemment des inquisiteurs.

Il résulte de tout cela que nous n'avons point d'autre conscience que celle qui nous est inspirée par le temps, par l'exemple, par notre tempérament, par nos réflexions.

L'homme n'est né avec aucun principe, mais avec la faculté de les recevoir tous. Son tempérament le rendra plus enclin à la cruauté ou à la douceur; son entendement lui fera comprendre un jour que le carré de douze est cent quarante-quatre, qu'il ne faut pas faire aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fit; mais il ne comprendra pas de lui-même ces vérités dans son enfance; il n'entendra pas la première, et il ne sentira pas la seconde.

Un petit sauvage qui aura faim, et à qui son père aura donné un morceau d'un autre sauvage à manger, en demandera autant le lendemain, sans imaginer qu'il ne faut pas traiter son prochain autrement qu'on ne voudrait être traité soi-même. Il fait machinalement, invinciblement, tout le contraire de ce que cette éternelle vérité enseigne.

La nature a pourvu à cette horreur; elle a donné à l'homme la disposition à la pitié, et le pouvoir de comprendre la vérité. Ces deux présens de Dieu sont le fondement de la société civile. C'est ce qui fait qu'il y a toujours eu peu d'anthropophages; c'est ce qui rend la vie un peu tolérable chez les nations civilisées. Les pères et les mères donnent à leurs enfants une éducation qui les rend bientôt sociables; et cette éducation leur donne une conscience.

Une religion pure, une morale pure, inspirées de bonne heure, façonnent tellement la nature humaine, que depuis environ sept ans jusqu'à seize ou

dix-sept, on ne fait pas une mauvaise action sans que la conscience en fasse un reproche. Ensuite viennent les violentes passions qui combattent la conscience et qui l'étouffent quelquefois. Pendant le conflit, les hommes tourmentés par cet orage consultent en quelques occasions d'autres hommes, comme dans leurs maladies ils consultent ceux qui ont l'air de se bien porter.

C'est ce qui a produit des casuistes, c'est-à-dire, des gens qui décident des cas de conscience. Un des plus sages casuistes a été Cicéron dans son livre des Offices, c'est-à-dire, des devoirs de l'homme. Il examine les points les plus délicats; mais longtemps avant lui Zoroastre avait paru régler la conscience par le plus beau des préceptes: « Dans le doute si une action est bonne ou mauvaise, abstiens-toi ». Porte XXX. Nous en parlons ailleurs.

## SECTION II.

### SI UN JUGE DOIT JUGER SELON SA CONSCIENCE OU SELON LES PREUVES.

Thomas d'Aquin, vous êtes un grand saint, un grand théologien; et il n'y a point de dominicain qui ait pour vous plus de vénération que moi. Mais vous avez décidé, dans votre Somme, qu'un juge doit donner sa voix selon les allégations et les prétendues preuves contre un accusé dont l'innocence lui est parfaitement connue. Vous prétendez que les dépositions des témoins qui ne peuvent être que fausses, les preuves résultantes du procès qui sont

impertinentes, doivent l'emporter sur le témoignage de ses yeux même. Il a vu commettre le crime par un autre ; et, selon vous, il doit en conscience condamner l'accusé quand sa conscience lui dit que cet accusé est innocent.

Il faudrait donc, selon vous, que si le juge lui-même avait commis le crime dont il s'agit, sa conscience l'obligeât de condamner l'homme faussement accusé de ce même crime.

En conscience, grand saint, je crois que vous vous êtes trompé de la manière la plus absurde et la plus horrible : c'est dommage qu'en possédant si bien le droit canon, vous ayez si mal connu le droit naturel. Le premier devoir d'un magistrat est d'être juste avant d'être formaliste : si en vertu des preuves, qui ne sont jamais que des probabilités, je condamnais un homme dont l'innocence me serait démontrée, je me croirais un sot et un assassin.

Heureusement tous les tribunaux de l'univers pensent autrement que vous. Je ne sais pas si Farnaciis et Grillandus sont de votre avis. Quoi qu'il en soit, si vous rencontrez jamais Cicéron, Ulprien, Tribonien, Dumoulin, le chancelier de l'Hospital, le chancelier d'Aguesseau, demandez-leur bien pardon de l'erreur où vous êtes tombé.

### SECTION III.

#### DE LA CONSCIENCE TROMPEUSE.

Ce qu'on a peut-être jamais dit de mieux sur cette question importante se trouve dans le livre co-

mique de Tristram Shandy, écrit par un curé nommé Stern, le second Rabelais d'Angleterre; il ressemble à ces petits satyres de l'antiquité qui renfermoient des essences précieuses.

Deux vieux capitaines à demi-paie, assistés du docteur Slop, font les questions les plus ridicules. Dans ces questions, les théologiens de France ne sont pas épargnés. On insiste particulièrement sur un mémoire présenté à la sorbonne par un chirurgien, qui demande la permission de baptiser les enfans dans le ventre de leurs mères, au moyen d'une canule qu'il introduira proprement dans l'utérus, sans blesser la mère ni l'enfant.

Enfin ils se font lire par un caporal un ancien sermon sur la conscience, composé par ce même curé Stern.

Parmi plusieurs peintures, supérieures à celles de Rembrant et au crayon de Calot, il peint un honnête homme du monde passant ses jours dans les plaisirs de la table, du jeu, et de la débauche, ne fesant rien que la bonne compagnie puisse lui reprocher, et par conséquent ne se reprochant rien. Sa conscience et son honneur l'accompagnent aux spectacles, au jeu, et sur-tout lorsqu'il paie libéralement la fille qu'il entretient. Il punit sévèrement, quand il est en charge, les petits larcins du commun peuple; il vit gaiement et meurt sans le moindre remords.

Le docteur Slop interrompt le lecteur pour dire que cela est impossible dans l'Eglise anglicane, et ne peut arriver que chez des papistes.

Enfin le curé Stern cite l'exemple de David, qui

a , dit-il , tantôt une conscience délicate et éclairée , tantôt une conscience très dure et très ténébreuse .

Lorsqu'il peut tuer son roi dans une grotte , il se contente de lui couper un pan de sa robe : voilà une conscience délicate . Il passe une année entière sans avoir le moindre remords de son adultère avec Bethsabée et du meurtre d'Urie : voilà la même conscience endurcie et privée de lumière .

Tels sont , dit-il , la plupart des hommes . Nous avouons à ce curé que les grands du monde sont très souvent dans ce cas : le torrent des plaisirs et des affaires les entraîne ; ils n'ont pas le temps d'avoir de la conscience , cela est bon pour le peuple ; encore n'en a-t-il guère quand il s'agit de gagner de l'argent . Il est donc très bon de réveiller souvent la conscience des couturières et des rois par une morale qui puisse faire impression sur eux ; mais pour faire cette impression , il faut mieux parler qu'on ne parle aujourd'hui . (1) .

## CONSEILLER OU JUGE.

BARTOLOMÉ.

Quoi ! il n'y a que deux ans que vous étiez au collège , et vous voilà déjà conseiller de la cour de Naples ?

---

(1) Voyez l'art. LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

GERONIMO.

Oui, c'est un arrangement de famille, il m'en a peu coûté.

BARTOLOMÉ.

Vous êtes donc devenu bien savant depuis que je ne vous ai vu?

GERONIMO.

Je me suis quelquefois fait insérer dans l'école de droit, où l'on m'apprenait que le droit naturel est commun aux hommes et aux bêtes, et que le droit des gens n'est que pour les gens. On me parlait de l'édit du préteur, et il n'y a plus de préteur; des fonctions des édiles, et il n'y a plus d'édiles; du pouvoir des maîtres sur les esclaves, et il n'y a plus d'esclaves. Je ne sais presque rien des lois de Naples, et me voilà juge.

BARTOLOMÉ.

Ne tremblez-vous pas d'être chargé de décider du sort des familles, et ne rougissez-vous pas d'être si ignorant?

GERONIMO.

Si j'étais savant, je rougirais peut-être davantage. J'entends dire aux savans que presque toutes les lois se contredisent; que ce qui est juste à Gaiette est injuste à Otrante; que dans la même jurisdiction on perd à la seconde chambre le même procès qu'on gagne à la troisième. J'ai toujours dans l'esprit ce beau discours d'un avocat vénitien: *Illusterrissimi Signori, l'anno passato avete judicato così; e questo anno nella medesima lite avete judicato tutto il contrario; e sempre ben!*

Le peu que j'ai lu de nos lois m'a paru souvent très embrouillé. Je crois que si je les étudiais pendant quarante ans, je serais embarrassé pendant quarante ans : cependant je les étudie ; mais je pense qu'avec du bon sens et de l'équité on peut être un très bon magistrat, sans être profondément savant. Je ne connais point de meilleur juge que Sancho Pança : cependant il ne savait pas un mot du code de l'isle Balataria. Je ne chercherai point à accorder ensemble Cujas et Camille Descurtis, ils ne sont point mes législateurs. Je ne connais de lois que celles qui ont la sanction du souverain. Quand elles seront claires, je les suivrai à la lettre ; quand elles seront obscures, je suivrai les lumières de ma raison, qui sont celles de ma conscience.

## BARTOLOMÉ.

Vous me donnez envie d'être ignorant, tant vous raisonnez bien. Mais comment vous tirez-vous des affaires d'Etat, de finance, de commerce ?

## GERONIMO.

Dieu merci ! nous ne nous en mêlons guère à Naples. Une fois le marquis de Carpi, notre vice-roi, voulut nous consulter sur les monnaies ; nous parlâmes de l'*œs grave* des Romains, et les banquiers se moquèrent de nous. On nous assembla dans un temps de disette pour régler le prix du blé ; nous fûmes assemblés six semaines, et on mourait de faim. On consulta enfin deux forts laboureurs et deux bons marchands de blé, et il y eut dès le lendemain plus de pain au marché qu'on n'en voulait.

Chacun doit se mêler de son métier; le mien est de juger les contestations, et non pas d'en faire naître: mon fardeau est assez grand.

## CONSÉQUENCE.

QUELLE est donc notre nature, et qu'est-ce que notre chétif esprit? Quoi! l'on peut tirer les conséquences les plus justes, les plus lumineuses, et n'avoir pas le sens commun? Cela n'est que trop vrai. Le fou d'Athènes qui croyait que tous les vaisseaux qui abordaient au Pirée lui appartenaient, pouvait calculer merveilleusement combien valait le chargement de ces vaisseaux, et en combien de jours ils pouvaient arriver de Smyrne au Pirée.

Nous avons vu des imbécilles qui ont fait des calculs et des raisonnemens bien plus étonnans. Ils n'étaient donc pas imbécilles? me dites-vous. Je vous demande pardon, ils l'étaient. Ils posaient tout leur édifice sur un principe absurde; ils enfilaient régulièrement des chimères. Un homme peut marcher très bien et s'égarer, et alors mieux il marche et plus il s'égare.

Le Fo des Indiens eut pour père un éléphant qui daigna faire un enfant à une princesse indienne, laquelle accoucha du dieu Fo par le côté gauche. Cette princesse était la propre sœur d'un empereur des Indes; donc Fo était le neveu de l'empereur; et les petits-fils de l'éléphant et du monarque étaient cousins issus de germain; donc, selon les lois de

l'Etat, la race de l'empereur étant éteinte, ce sont les descendants de l'éléphant qui doivent succéder. Le principe reçu, on ne peut mieux conclure.

Il est dit que l'éléphant divin était haut de neuf pieds de roi. Tu présumes avec raison que la porte de son écurie devait avoir plus de neuf pieds, afin qu'il pût y entrer à son aise. Il mangeait cinquante livres de riz par jour, vingt-cinq livres de sucre, et buvait vingt-cinq livres d'eau. Tu trouves par ton arithmétique qu'il avalait trente-six mille cinq cents livres pesant par année ; on ne peut compter mieux. Mais ton éléphant a-t-il existé ? était-il beau-frère de l'empereur ? sa femme a-t-elle fait un enfant par le côté gauche ? c'est là ce qu'il fallait examiner. Vingt auteurs qui vivaient à la Cochinchine l'ont écrit l'un après l'autre ; tu devais confronter ces vingt auteurs, peser leurs témoignages, consulter les anciennes archives, voir s'il est question de cet éléphant dans les registres, examiner si ce n'est point une fable que des imposteurs ont eu intérêt d'accréditer. Tu es parti d'un principe extravagant pour en tirer des conclusions justes.

C'est moins la logique qui manque aux hommes que la source de la logique. Il ne s'agit pas de dire, Six vaisseaux qui m'appartiennent sont chacun de deux cents tonneaux, le tonneau est de deux mille livres pesant ; donc j'ai douze cent mille livres de marchandises au port de Pirée. Le grand point est de savoir si ces vaisseaux sont à toi. Voilà le principe dont ta fortune dépend ; tu compteras après. (1)

---

(1) Voyez PRINCIPE.

Un ignorant fanatique et conséquent est souvent un homme à étouffer. Il anra lu que Phinée, transporté d'un saint zèle, ayant trouvé un juif couché avec une madianite, les tua tous deux, et fut imité par les lévites, qui massacrèrent tous les ménages moitié madianites et moitié juifs. Il sait que son voisin catholique couche avec sa voisine huguenote; il les tuera tous deux sans difficulté: on ne peut agir plus conséquemment. Quel est le remède à cette maladie horrible de l'ame? c'est d'accoutumer de bonne heure les enfants à ne rien admettre qui choque la raison; de ne leur conter jamais d'histoires de revenans, de fantômes, de sorciers, de possédés, de prodiges ridicules. Une fille d'une imagination tendre et sensible entend parler de possession; elle tombe dans une maladie de nerfs, elle a des convulsions, elle se croit possédée. J'en ai vu mourir une de la révolution que ces abominables histoires avaient faite dans ses organes. (1)

---

(1) Voyez ESPRIT FAUX, et FANATIQUE.

CONSTANTIN. <sup>(1)</sup>

## SECTION I

## DU SIÈCLE DE CONSTANTIN.

PARMI les siècles qui suivirent celui d'Auguste, vous avez raison de distinguer celui de Constantin. Il est à jamais célèbre par les grands changemens qu'il apporta sur la terre. Il commençait, il est vrai, à ramener la barbarie : non seulement on ne retrouvait plus des Cicérons, des Horaces, et des Virgiles, mais il n'y avait pas même de Lucains, ni de Sénèques ; pas un historien sage et exact : on ne voit que des satires suspectes, ou des panégyriques encore plus hasardés.

Les chrétiens commençaient alors à écrire l'histoire ; mais ils n'avaient pris ni Tite-Live, ni Thucydide pour modèle. Les sectateurs de l'ancienne religion de l'empire n'écrivaient ni avec plus d'éloquence, ni avec plus de vérité. Les deux partis, animés l'un contre l'autre, n'examinaient pas bien scrupuleusement les calomnies dont on chargeait leurs adversaires. De là vient que le même homme est regardé tantôt comme un dieu, tantôt comme un monstre.

La décadence en toute chose, et dans les moin-

---

(1) Ce morceau historique avait été fait pour madame la marquise du Châtelet.

dres arts mécaniques comme dans l'éloquence et dans la vertu , arriva après Marc-Aurèle. Il avait été le dernier empereur de cette secte stoïque qui élevait l'homme au-dessus de lui-même en le rendant dur pour lui seul , et compatissant pour les autres. Ce ne fut plus depuis la mort de cet empereur vraiment philosophe , que tyrannie et confusion. Les soldats disposaient souvent de l'empire. Le sénat tomba dans un tel mépris, que, du temps de Galien, il fut défendu , par une loi expresse , aux sénateurs d'aller à la guerre. On vit à la fois trente chefs de partis prendre le titre d'*empereur*, dans trente provinces de l'empire. Les barbares fondaient déjà de tous côtés , au milieu du troisième siècle , sur cet empire déchiré. Cependant il subsista par la seule discipline militaire qui l'avait fondé.

Pendant tous ces troubles , le christianisme s'établissait par degrés , sur-tout en Egypte , dans la Syrie , et sur les côtes de l'Asie mineure. L'empire romain admettait toutes sortes de religions , ainsi que toutes sortes de sectes philosophiques. On permettait le culte d'Osiris , on laissait même aux juifs de grands priviléges , malgré leurs révoltes : mais les peuples s'élevèrent souvent dans les provinces contre les chrétiens. Les magistrats les persécutaient , et on obtint même souvent contre eux des édits émanés des empereurs. Il ne faut pas être étonné de cette haine générale qu'on portait d'abord au christianisme , tandis qu'on tolérait tant d'autres religions. C'est que ni les Egyptiens , ni les Juifs , ni les adorateurs de la déesse de Syrie et de tant d'autres dieux étrangers , ne déclaraient une guerre ou-

verte aux dieux de l'empire. Ils ne s'élevaient point contre la religion dominante ; mais un des premiers devoirs des chrétiens était d'exterminer le culte reçu dans l'empire. Les prêtres des dieux jetaient des cris quand ils voyaient diminuer les sacrifices et les offrandes ; le peuple, toujours fanatique et toujours emporté, se soulévait contre les chrétiens : cependant plusieurs empereurs les protégèrent. Adrien défendit expressément qu'on les persécutât. Marc-Aurèle ordonna qu'on ne les poursuivit point pour cause de religion. Caracalla, Héliogabale, Alexandre, Philippe, Galien, leur laissèrent une liberté entière ; ils avaient, au troisième siècle, des églises publiques très fréquentées et très riches ; et leur liberté fut si grande, qu'ils tinrent seize conciles dans ce siècle. Le chemin des dignités étant fermé aux premiers chrétiens, qui étaient presque tous d'une condition obscure, ils se jetèrent dans le commerce, et il y en eut qui amassèrent de grandes richesses. C'est la ressource de toutes les sociétés qui ne peuvent avoir de charges dans l'Etat : c'est ainsi qu'en ont usé les calvinistes en France, tous les non-conformistes en Angleterre, les catholiques en Hollande, les Arméniens en Perse, les Banians dans l'Inde, et les Juifs dans toute la terre. Cependant, à la fin, la tolérance fut si grande, et les mœurs du gouvernement si douces, que les chrétiens furent admis à tous les honneurs et à toutes les dignités. Ils ne sacrifiaient point aux dieux de l'empire ; on ne s'embarrassait pas s'ils allaient aux temples, ou s'ils les fuyaient ; il y avait parmi les Romains une liberté absolue sur les exercices de

leur religion; personne ne fut jamais forcé de les remplir. Les chrétiens jouissaient donc de la même liberté que les autres: il est si vrai qu'ils parvinrent aux honneurs, que Dioclétien et Galérius les en privèrent en 303, dans la persécution dont nous parlerons.

Il faut adorer la Providence dans toutes ses voies; mais je me borne, selon vos ordres, à l'histoire politique.

Manès, sous le règne de Probus, vers l'an 278, forma une religion nouvelle dans Alexandrie. Cette secte était composée des anciens principes des Persans et de quelques dogmes du christianisme. Probus et son successeur Carus laissèrent en paix Manès et les chrétiens. Numérien leur laissa une liberté entière. Dioclétien protégea les chrétiens, et toléra les manichéens pendant douze années; mais en 296 il donna un édit contre les manichéens, et les proscrivit comme des ennemis de l'empire attachés aux Perses. Les chrétiens ne furent point compris dans l'édit; ils demeurèrent tranquilles sous Dioclétien, et firent une profession ouverte de leur religion dans tout l'empire, jusqu'aux deux dernières années du règne de ce prince.

Pourachever l'esquisse du tableau que vous demandez, il faut vous représenter quel était alors l'empire romain. Malgré toutes les secessions intérieures et étrangères, malgré les incursions des barbares, il comprenait tout ce que possède aujourd'hui le sultan des Turcs, excepté l'Arabie; tout ce que possède la maison d'Autriche en Allemagne, et toutes les provinces d'Allemagne jusqu'à l'Elbe;

l'Italie, la France, l'Espagne, l'Angleterre, et la moitié de l'Ecosse; toute l'Afrique jusqu'au désert de Darha, et même les isles Canaries. Tant de pays étaient tenus sous le joug par des corps d'armée moins considérables que l'Allemagne et la France n'en mettent aujourd'hui sur pied quand elles sont en guerre.

Cette grande puissance s'affermi et s'augmenta même depuis César jusqu'à Théodose, autant par les lois, par la police et par les bienfaits, que par les armes et par la terreur. C'est encore un sujet d'étonnement, qu'aucun de ces peuples conquis n'ait pu, depuis qu'ils se gouvernent par eux-mêmes, ni construire des grands chemins, ni élever des amphithéâtres et des bains publics, tels que leurs vainqueurs leur en donnèrent. Des contrées qui sont aujourd'hui presque barbares et désertes, étaient peuplées et policiées; telles furent l'Epire, la Macédoine, la Thessalie, l'Illyrie, la Pannonie, sur-tout l'Asie mineure et les côtes de l'Afrique; mais aussi il s'en fallait beaucoup que l'Allemagne, la France, et l'Angleterre fussent ce qu'elles sont aujourd'hui. Ces trois Etats sont ceux qui ont le plus gagné à se gouverner par eux-mêmes; encore a-t-il fallu près de douze siècles pour mettre ces royaumes dans l'état florissant où nous les voyons: mais il faut avouer que tout le reste a beaucoup perdu à passer sous d'autres lois. Les ruines de l'Asie mineure et de la Grèce, la dépopulation de l'Egypte, et la barbarie de l'Afrique, attestent aujourd'hui la grandeur romaine. Le grand nombre des villes florissantes qui couvraient ces pays, est changé en villages malheu-

reux ; et le terrain même est devenu stérile sous les mains des peuples abrutis.

## SECTION II.

## CARACTÈRE DE CONSTANTIN.

Je ne parlerai point ici de la confusion qui agita l'empire depuis l'abdication de Dioclétien. Il y eut après sa mort six empereurs à la fois. Constantin triompha d'eux tous, changea la religion et l'empire, et fut l'auteur non seulement de cette grande révolution, mais de toutes celles qu'on a vues depuis dans l'Occident. Vous voudriez savoir quel était son caractère : demandez-le à Julien, à Zozime, à Sozomène, à Victor : ils vous diront qu'il agit d'abord en grand prince, ensuite en voleur public, et que la dernière partie de sa vie fut d'un voluptueux, d'un efféminé, et d'un prodigue. Ils le peindront toujours ambitieux, cruel, et sanguinaire. Demandez-le à Eusèbe, à Grégoire de Naziance, à Lactance : ils vous diront que c'était un homme parfait. Entre ces deux extrêmes, il n'y a que les faits avérés qui puissent vous faire trouver la vérité. Il avait un beau-père, il l'obligea de se pendre ; il avait un beau-frère, il le fit étrangler ; il avait un neveu de douze à treize ans, il le fit égorger ; il avait un fils aîné, il lui fit couper la tête ; il avait une femme, il la fit étouffer dans un bain. Un vieil auteur gaulois dit qu'il aimait à faire maison nette.

Si vous ajoutez à toutes ces affaires domestiques, qu'ayant été sur les bords du Rhin à la chasse de

quelques hordes de Franes qui habitaient dans ces quartiers-là , et ayant pris leurs rois , qui probablement étaient de la famille de notre Pharamond et de notre Clodion le chevelu , il les exposa aux bêtes pour son divertissement ; vous pourrez inférer de tout cela , sans craindre de vous tromper , que ce n'était pas l'homme du monde le plus accommodant.

Examinons à présent les principaux événemens de son règne. Son père Constance Chlore était au fond de l'Angleterre , où il avait pris pour quelques mois le titre d'empereur. Constantin était à Nicomédie , auprès de l'empereur Galère ; il lui demanda la permission d'aller trouver son père qui était malade ; Galère n'en fit aucune difficulté : Constantin partit avec les relais de l'empire qu'on appelait *Veredarii*. On pourrait dire qu'il était aussi dangereux d'être cheval de poste , que d'être de la famille de Constantin ; car il faisait couper les jarrets à tous les chevaux après s'en être servi , de peur que Galère ne révoquât sa permission , et ne le fit revenir à Nicomédie. Il trouva son père mourant , et se fit reconnaître empereur par le petit nombre de troupes romaines qui étaient alors en Angleterre .

Une élection d'un empereur romain faite à Yorck par cinq ou six mille hommes , ne devait guère paraître légitime à Rome : il y manquait au moins la formule du *senatus populusque romanus*. Le sénat , le peuple et les gardes prétoriennes élurent d'un consentement unanime Maxence , fils du césar Maximien Hercule , déjà césar lui-même , et frère de

cette Fausta que Constantin avait épousée, et qu'il fit depuis étouffer. Ce Maxence est appelé tyran, usurpateur, par nos historiens, qui sont toujours pour les gens heureux. Il était le protecteur de la religion païenne contre Constantin, qui déjà commençait à se déclarer pour les chrétiens. Païen et vaincu, il fallait bien qu'il fût un homme abominable.

Eusèbe nous dit que Constantin, en allant à Rome combattre Maxence, vit dans les nuées, aussi-bien que toute son armée, la grande enseigne des empereurs nommée le *Labarum*, surmontée d'un *P* latin, ou d'un grand *R* grec, avec une croix en sautoir, et deux mots grecs qui signifiaient : *Tu vaincras par ceci*. Quelques auteurs prétendent que ce signe lui apparut à Besançon, d'autres disent à Cologne, quelques-uns à Trèves, d'autres à Troyes. Il est étrange que le ciel se soit expliqué en grec dans tous ces pays-là. Il eût paru plus naturel aux faibles lumières des hommes que ce signe eût paru en Italie le jour de la bataille ; mais alors il eût fallu que l'inscription eût été en latin. Un savant antiquaire nommé Loisel a réfuté cette antiquité ; mais on l'a traité de scélérat.

On pourrait cependant considérer que cette guerre n'était pas une guerre de religion, que Constantin n'était pas un saint, qu'il est mort soupçonné d'être arien, après avoir persécuté les orthodoxes, et qu'ainsi on n'a pas un intérêt bien évident à soutenir ce prodige.

Après sa victoire, le sénat s'empressa d'adorer le vainqueur, et de détester la mémoire du vaincu.

On se hâta de dépouiller l'arc de triomphe de Marc-Aurèle, pour orner celui de Constantin ; on lui dressa une statue d'or, ce qu'on ne faisait que pour les dieux ; il la reçut malgré le *Labarum*, et reçut encore le titre de grand-pontife, qu'il garda toute sa vie. Son premier soin, à ce que disent Nazaire et Zozime, fut d'exterminer toute la race du tyran et ses principaux amis ; après quoi il assista très humainement aux spectacles et aux jeux publics.

Le vieux Dioclétien était mourant alors dans sa retraite de Salone. Constantin aurait pu ne se pas tant presser d'abattre ses images dans Rome ; il eût pu se souvenir que cet empereur oublié avait été le bienfaiteur de son père, et qu'il lui devait l'empire. Vainqueur de Maxence, il lui restait à se défaire de Licinius son beau-frère, auguste comme lui ; et Licinius songeait à se défaire de Constantin, s'il pouvait. Cependant leurs querelles n'éclatant pas encore, ils donnèrent conjointement, en 313, à Milan, le fameux édit de liberté de conscience. « Nous « donnons, disent-ils, à tout le monde la liberté de « suivre telle religion que chacun voudra, afin d'at- « tirer la bénédiction du ciel sur nous et sur tous « nos sujets ; nous déclarons que nous avons donné « aux chrétiens la faculté libre et absolue d'observer « leur religion ; bien entendu que tous les autres au- « ront la même liberté, pour maintenir la tranqui- « lité de notre règne. » On pourrait faire un livre sur un tel édit ; mais je ne veux pas seulement y hasarder deux lignes.

Constantin n'était pas encore chrétien ; Licinius son collègue ne l'était pas non plus. Il y avait en-

core un empereur ou un tyran à exterminer ; c'était un païen déterminé, nommé Maximin. Licinius le combattit avant de combattre Constantin. Le ciel lui fut encore plus favorable qu'à Constantin même ; car celui-ci n'avait eu que l'apparition d'un étendard, et Licinius eut celle d'un ange. Cet ange lui apprit une prière avec laquelle il vaincrait sûrement le barbare Maximin. Licinius la mit par écrit, la fit réciter trois fois à son armée, et remporta une victoire complète. Si ce Licinius, beau-frère de Constantin, avait régné heureusement, on n'aurait parlé que de son ange ; mais Constantin l'ayant fait pendre, ayant égorgé son jeune fils, étant devenu maître absolu de tout, on ne parle que du *Labarum* de Constantin.

On croit qu'il fit mourir son fils aîné Crispus, et sa femme Fausta, la même année qu'il assembla le concile de Nicée. Zozime et Sozomène prétendent que les prêtres des dieux lui ayant dit qu'il n'y avait pas d'expiations pour de si grands crimes, il fit alors profession ouverte du christianisme, et démolit plusieurs temples dans l'Orient. Il n'est guère vraisemblable que des pontifes païens eussent manqué une si belle occasion d'amener à eux leur grand-pontife qui les abandonnait. Cependant il n'est pas impossible qu'il s'en fût trouvé quelques-uns de sévères ; il y a par-tout des hommes difficiles. Ce qui est bien plus étrange, c'est que Constantin chrétien n'ait fait aucune pénitence de ses parricides. Ce fut à Rome qu'il commit cette barbarie ; et depuis ce temps le séjour de Rome lui devint odieux ; il la quitta pour jamais, et alla fonder Constanti-

nople. Comment ose-t-il dire dans un de ses rescrits qu'il transporte le siège de l'empire à Constantinople par ordre de Dieu même ? n'est-ce pas se jouer impudemment de la Divinité et des hommes ? Si Dieu lui avait donné quelque ordre , ne lui aurait-il pas donné celui de ne point assassiner sa femme et son fils.

Dioclétien avait déjà donné l'exemple de la translation de l'empire vers les côtes de l'Asie. Le faste , le despotisme et les mœurs asiatiques effarouchaient encore les Romains , tout corrompus et tout esclaves qu'ils étaient. Les empereurs n'avaient osé se faire baisser les pieds dans Rome , et introduire une foule d'eunuques dans leur palais ; Dioclétien commença dans Nicomédie , et Constantin acheva dans Constantinople , de mettre la cour romaine sur le pied de celle des Perses. Rome languit dès-lors dans la décadence. L'ancien esprit romain tomba avec elle. Ainsi Constantin fit à l'empire le plus grand mal qu'il pouvait lui faire.

De tous les empereurs ce fut sans contredit le plus absolu. Auguste avait laissé une image de liberté ; Tibère , Néron même , avaient ménagé le sénat et le peuple romain : Constantin ne ménagea personne. Il avait affermi d'abord sa puissance dans Rome , en cassant ces fiers prétoriens , qui se croyaient les maîtres des empereurs. Il sépara entièrement la robe et l'épée. Les dépositaires des lois , érasés alors par le militaire , ne furent plus que des jurisconsultes esclaves. Les provinces de l'empire furent gouvernées sur un plan nouveau.

La grande vue de Constantin était d'être le maître

en tout ; il le fut dans l'Eglise comme dans l'Etat. On le voit convoquer et ouvrir le concile de Nicée, entrer au milieu des pères tout couvert de pierre-ries, le diadème sur la tête, prendre la première place, exiler indifféremment, tantôt Arius, tantôt Athanase. Il se mettait à la tête du christianisme sans être chrétien ; car c'était ne pas l'être dans ce temps-là que de n'être pas baptisé ; il n'était que catéchumène. L'usage même d'attendre les approches de la mort pour se faire plonger dans l'eau de régénération, commençait à s'abolir pour les particuliers. Si Constantin, en différant son baptême jusqu'à la mort, crut pouvoir tout faire impunément dans l'espérance d'une expiation entière, il était triste pour le genre humain qu'une telle opinion eût été mise dans la tête d'un homme tout-puissant.

## CONTRADICTIONS.

### SECTION I.

Plus on voit ce monde, et plus on le voit plein de contradictions et d'inconséquences. A commencer par le grand-turc, il fait couper toutes les têtes qui lui déplaisent, et peut rarement conserver la sienne.

Si du grand-turc nous passons au saint-père, il confirme l'élection des empereurs, il a des rois pour vassaux ; mais il n'est pas si puissant qu'un duc de Savoie. Il expédie des ordres pour l'Amérique et

pour l'Afrique , et il ne pourrait pas ôter un privilége à la république de Lucques. L'empereur est roi des Romains ; mais le droit de leur roi consiste à tenir l'étrier du pape , et à lui donner à laver à la messe.

Les Anglais servent leur monarque à genoux , mais ils le déposent , l'emprisonnent et le font périr sur l'échafaud.

Des hommes qui font vœu de pauvreté , obtiennent , en vertu de ce vœu , jusqu'à deux cent mille écus de rente ; et en conséquence de leur vœu d'humilité , sont des souverains despotes. On condamne hautement à Rome la pluralité des bénéfices avec charge d'ames ; et on donne tous les jours des bulles à un allemand pour cinq ou six évêchés à la fois. C'est , dit-on , que les évêques allemands n'ont point charge d'ames. Le chancelier de France est la première personne de l'état ; il ne peut manger avec le roi , du moins jusqu'à présent ; et un colonel à peine gentilhomme a cet honneur. Une intendant est reine en province , et bourgeoise à la cour.

On cuit en place publique ceux qui sont convaincus du péché de non-conformité , et on explique gravement dans tous les colléges la seconde églogue de Virgile , avec la déclaration d'amour de Corydon au bel Alexis ; *Formosum pastor Corydon ardebat Alexin* ; et on fait remarquer aux enfans que , quoi que Alexis soit blond , et qu'Amyntas soit brun , cependant Amyntas pourrait bien avoir la préférence.

Si un pauvre philosophe , qui ne pense point à

mal , s'avise de vouloir faire tourner la terre , ou d'imaginer que la lumiere vient du soleil , ou de supposer que la matière pourrait bien avoir quelques autres propriétés que celles que nous connaissons , on crie à l'impie , au perturbateur du repos public ; et on traduit , *ad usum Delphini* , les *Tusculanes* de Cicéron et Lucrèce , qui sont deux cours complets d'irréligion .

Les tribunaux ne croient plus aux possédés , on se moque des sorciers ; mais on a brûlé Gaufridi et Grandier pour sortilège ; et en dernier lieu la moitié d'un parlement voulait condamner au feu un religieux , accusé d'avoir ensorcelé une fille de dix-huit ans , en soufflant sur elle . (1)

Le sceptique philosophe Bayle a été persécuté , même en Hollande . La Mothe le Vayer , plus sceptique et moins philosophe , a été précepteur du roi Louis XIV et du frère du roi . Gourville était à la fois pendu en effigie à Paris , et ministre de France en Allemagne .

Le fameux athée Spinoza vécut et mourut tranquille . Vanini , qui n'avait écrit que contre Aristote , fut brûlé comme athée : il a l'honneur en cette qualité de remplir un article dans les histoires des gens de lettres et dans tous les dictionnaires , immenses archives de mensonge et d'un peu de vérité ; ouvrez ces livres , vous y verrez que non-seulement Vanini enseignait publiquement l'athéisme dans ses écrits , mais encore que douze professeurs de sa

---

(1) Le procès du P. Girard et de la Cadière. Rien n'a tant déshonoré l'humanité .

secte étaient partis de Naples avec lui dans le dessein de faire par-tout des prosélytes ; ouvrez ensuite les livres de Vanini , vous serez bien surpris de ne voir que des preuves de l'existence de Dieu. Voici ce qu'on lit dans son *Amphitheatrum* , ouvrage également condamné et ignoré : « Dieu est son principe et son terme , sans fin et sans commencement , n'ayant besoin ni de l'un ni de l'autre , et père de tout commencement et de toute fin ; il existe toujours , mais dans aucun temps ; pour lui le passé ne fut point et l'avenir ne viendra point ; il règne par-tout sans être dans un lieu , immobile sans s'arrêter , rapide sans mouvement ; il est tout , et hors de tout ; il est dans tout , mais sans être enfermé ; hors de tout , mais sans être exclus d'aucunes choses ; bon , mais sans qualité ; entier , mais sans parties ; immuable en variant tout l'univers ; sa volonté est sa puissance ; simple , il n'y a rien en lui de purement possible , tout y est réel ; il est le premier , le moyen , le dernier acte ; enfin étant tout , il est au-dessus de tous les êtres , hors d'eux , dans eux , au-delà d'eux , à jamais devant et après eux. » C'est apres une telle profession de foi que Vanini fut déclaré athée. Sur quoi fut-il condamné ? sur la simple déposition d'un nommé Françon. En vain ses livres déposaient pour lui. Un seul ennemi lui a coûté la vie , et l'a flétri dans l'Europe.

Le petit livre de *Cymbalum mundi* , qui n'est qu'une imitation froide de Lucien , et qui n'a pas le plus léger , le plus éloigné rapport au christianisme , a été aussi condamné aux flammes. Mais

Rabelais a été imprimé avec privilége, et on a très tranquillement laissé un libre cours à l'Espion turc, et même aux Lettres persanes, à ce livre léger, ingénieux et hardi, dans lequel il y a une lettre tout entière en faveur du suicide ; une autre où l'on trouve ces propres mots : *si l'on suppose une religion* ; une autre où il est dit expressément que les évêques n'ont *d'autres fonctions que de dispenser d'accomplir la loi* ; une autre enfin, où il est dit que le pape est un magicien qui fait accroire que trois ne sont qu'un, que le pain qu'on mange n'est pas du pain, etc.

L'abbé de Saint-Pierre, homme qui a pu se tromper souvent, mais qui n'a jamais écrit qu'en vue du bien public, et dont les ouvrages étaient appelés par le cardinal du Bois, les rêves d'un bon citoyen ; l'abbé de Saint-Pierre, dis-je, a été exclus de l'académie française d'une voix unanime, pour avoir, dans un ouvrage de politique, préféré l'établissement des conseils sous la régence aux bureaux de secrétaires d'Etat qui gouvernaient sous Louis XIV, et pour avoir dit que les finances avaient été malheureusement administrées sur la fin de ce glorieux règne. L'auteur des Lettres persanes n'avait parlé de Louis XIV, dans son livre, que pour dire « que ce roi était un magicien, qui faisait accroire à ses sujets que du papier était de l'argent ; « qu'il n'aimait que le gouvernement turc ; qu'il « préférait un homme qui lui donnait la serviette, « à un homme qui lui avait gagné des batailles ; « qu'il avait donné une pension à un homme qui « avait fui deux lieues, et un gouvernement à un

« homme qui en avait fui quatre ; qu'il était ac-  
« cablé de pauvreté ; » quoiqu'il soit dit dans la  
même lettre que ses finances sont inépuisables.  
Voilà, encore une fois, tout ce que cet auteur,  
dans son seul livre alors connu, avait dit de  
Louis XIV, protecteur de l'académie française ;  
et ce livre est le seul titre sur lequel l'auteur a été  
effectivement reçu dans l'académie française. On  
peut ajouter encore, pour comble de contradiction,  
que cette compagnie le reçut pour en avoir été tournée  
en ridicule. Car de tous les livres où on s'est  
réjoui aux dépens de cette académie, il n'y en a  
guère où elle soit traitée plus mal que dans les  
Lettres persannes. Voyez la lettre où il est dit : « Ceux  
« qui composent ce corps, n'ont d'autres fonctions  
« que de jaser sans cesse. L'éloge vient se placer  
« comme de lui-même dans leur babil éternel, etc. »  
Après avoir ainsi traité cette compagnie, il fut loué  
par elle à sa réception du talent de faire des portraits  
ressemblans.

Si je voulais continuer à examiner les contrariétés qu'on trouve dans l'empire des lettres, il faudrait écrire l'histoire de tous les savans et de tous les beaux esprits ; de même que si je voulais détailler les contrariétés dans la société, il faudrait écrire l'histoire du genre humain. Un asiatique qui voyagerait en Europe pourrait bien nous prendre pour des païens. Nos jours de la semaine portent les noms de Mars, de Mercure, de Jupiter, de Vénus ; les noces de Cupidon et de Psyché sont peintes dans la maison des papes : mais surtout si cet asiatique voyait notre opéra, il ne doutera pas que

ce ne fût une fête à l'honneur des dieux du paganism. S'il s'informait un peu plus exactement de nos mœurs , il serait bien plus étonné ; il verrait en Espagne qu'une loi sévère défend qu'aucun étranger ait la moindre part indirecte au commerce de l'Amérique , et que cependant les étrangers y font , par les facteurs espagnols , un commerce de cinquante millions par an ; de sorte que l'Espagne ne peut s'enrichir que par la violation de la loi , toujours subsistante et toujours méprisée. Il verrait qu'en un autre pays le gouvernement fait fleurir une compagnie des Indes , et que les théologiens ont déclaré le dividende des actions criminel devant Dieu. Il verrait qu'on achète le droit de juger les hommes , celui de commander à la guerre , celui d'entrer au conseil ; il ne pourrait comprendre pourquoi il est dit dans les patentnes qui donnent ces places , qu'elles ont été accordées gratis et sans brigue , tandis que la quittance de finance est attachée aux lettres de provision. Notre asiatique ne serait-il pas surpris de voir des comédiens gagés par les souverains , et excomuniés par les curés ? Il demanderait pourquoi un lieutenant-général roturier , qui aura gagné des batailles (1) , sera mis à la taille comme un paysan , et qu'un échevin sera noble comme les Montmorenci ; pourquoi , tandis qu'on interdit les spectacles réguliers dans une semaine consacrée à l'édification , on permet des bateleurs

---

(1) Cette ridicule coutume a été enfin abolie en 1751. Les lieutenans-généraux des armées ont été déclarés nobles comme les échevins.

qui offensent les oreilles les moins délicates ? Il verrait presque toujours nos usages en contradiction avec nos lois ; et si nous voyagions en Asie, nous y trouverions à peu-près les mêmes incompatibilités.

Les hommes sont par-tout également fous ; ils ont fait des lois à mesure , comme on répare des brèches de murailles. Ici les fils aînés ont ôté tout ce qu'ils ont pu aux cadets , là les cadets partagent également. Tantôt l'Eglise a ordonné le duel , tantôt elle l'a anathématisé. On a excommunié tour à tour les partisans et les ennemis d'Aristote , et ceux qui portaient des cheveux longs et ceux qui les portaient courts. Nous n'avons dans le monde de loi parfaite que pour régler une espèce de folie , qui est le jeu. Les règles du jeu sont les seules qui n'admettent ni exception , ni relâchement , ni variété , ni tyrannie. Un homme qui a été laquais , s'il joue au lansquenet avec des rois , est payé sans difficulté quand il gagne ; par-tout ailleurs la loi est un glaive dont le plus fort coupe par morceaux le plus faible.

Cependant ce monde subsiste comme si tout était bien ordonné ; l'irrégularité tient à notre nature ; notre monde poli que est comme notre globe , quelque chose d'informe qui se conserve toujours. Il y aurait de la folie à vouloir que les montagnes , les mers , les rivières fussent tracées en belles figures régulières ; il y aurait encore plus de folie de demander aux hommes une sagesse parfaite ; ce serait vouloir donner des ailes à des chiens , ou des cornes à des aigles.

## SECTION II.

EXEMPLES TIRÉS DE L'HISTOIRE, DE LA SAINTE ÉCRITURE, DE PLUSIEURS ÉCRIVAINS, DU FAMEUX CURÉ MESLIER, D'UN PRÉDICANT NOMMÉ ANTOINE, ETC.

On vient de montrer les contradictions de nos usages, de nos mœurs, de nos lois : on n'en a pas dit assez.

Tout a été fait, surtout dans notre Europe, comme l'habit d'Arlequin : son maître n'avait point de drap ; quand il fallut l'habiller, il prit des vieux lambeaux de toutes couleurs : Arlequin fut ridicule, mais il fut vêtu.

Où est le peuple dont les lois et les usages ne se contredisent pas ? Y a-t-il une contradiction plus frappante et en même temps plus respectable que le saint empire romain ? en quoi est-il saint ? en quoi est-il empire ? en quoi est-il romain ?

Les Allemands sont une brave nation, que ni les Germanicus, ni les Trajanus, ne purent jamais subjuguer entièrement. Tous les peuples germanins qui habitaient au-delà de l'Elbe, furent toujours invincibles, quoique mal armés ; c'est en partie de ces tristes climats que sortirent les vengeurs du monde. Loin que l'Allemagne soit l'empire romain, elle a servi à le détruire.

Cet empire était réfugié à Constantinople, quand un allemand, un austrasien alla d'Aix-la-chapelle à Rome dépouiller pour jamais les Césars grecs de ce qui leur restait en Italie. Il prit le nom de César,

d'*imperator* ; mais ni lui ni ses successeurs n'osèrent jamais résider à Rome. Cette capitale ne peut ni se vanter , ni se plaindre que depuis Augustule , dernier excrément de l'empire romain , aucun César ait vécu et soit enterré dans ses murs.

Il est difficile que l'empire soit saint , puisqu'il professe trois religions , dont deux sont déclarées impies , abominables , damnables et damnées , par la cour de Rome , que toute la cour impériale regarde comme souveraine sur ces cas.

Il n'est certainement pas romain , puisque l'empereur n'a pas dans Rome une maison.

En Angleterre on sert les rois à genoux. La maxime constante est que le roi ne pent jamais faire mal : *The king can do no wrong*. Ses ministres seuls peuvent avoir tort ; il est infaillible dans ses actions comme le pape dans ses jugemens. Telle est la loi fondamentale , la loi salique d'Angleterre. Cependant le parlement juge son roi Edouard II vaincu et fait prisonnier par sa femme ; on déclare qu'il a tous les torts du monde , et qu'il est déchu de tous droits à la couronne. Guillaume Trussel vient dans sa prison lui faire le compliment suivant :

« Moi , Guillaume Trussel , procureur du parlement et de toute la nation anglaise , je révoque  
 « l'hommage à toi fait autrefois ; je te défie , et je te  
 « prive du pouvoir royal , et nous ne tiendrons plus  
 « à toi dorénavant. (1) »

Le parlement juge et condamne le roi Richard II

---

(1) Rapin Thoyras n'a pas traduit littéralement cet acte.

fils du grand Edouard III. Trente et un chefs d'accusation sont produits contre lui , parmi lesquels on en trouve deux singuliers : Qu'il avait emprunté de l'argent sans payer , et qu'il avait dit en présence de témoins qu'il était le maître de la vie et des biens de ses sujets.

Le parlement dépose Henri IV qui avait un tres grand tort , mais d'une autre espèce , celui d'être imbécille.

Le parlement déclare Edouard IV traître , confisque tous ses biens ; et ensuite le rétablit quand il est heureux.

Pour Richard III , celui-là eut véritablement tort plus que tous les autres : c'était un Néron , mais un Néron courageux ; et le parlement ne déclara ses torts que quand il eut été tué.

La chambre représentant le peuple d'Angleterre imputa plus de torts à Charles I qu'il n'en avait , et le fit périr sur un échafaud. Le parlement jugea que Jacques II avait de très grands torts , et surtout celui de s'être enfui. Il déclara la couronne vacante , c'est-à-dire , il le déposa.

Aujourd'hui Junius écrit au roi d'Angleterre que ce monarque a tort d'être bon et sage. Si ce ne sont pas là des contradictions , je ne sais où l'on peut en trouver.

#### DES CONTRADICTIONS DANS QUELQUES RITES.

Apres ces grandes contradictions politiques qui se divisent en cent mille petites contradictions , il n'y en a point de plus forte que celle de quelques-

uns de nos rites. Nous detestons le judaïsme; il n'y a pas quinze ans qu'on brûlait encore les juifs. Nous les regardons comme les assassins de notre Dieu; et nous nous assemblons tous les dimanches pour psalmodier des cantiques juifs: si nous ne les récitions pas en hébreu, c'est que nous sommes des ignorans. Mais les quinze premiers évêques, prêtres, diacones, et troupeau de Jérusalem, berceau de la religion chrétienne, réciterent toujours les psaumes juifs dans l'idiome juif de la langue syriaque; et jusqu'au temps du calife Omar, presque tous les chrétiens, depuis Tyr jusqu'à Alep, priaient dans cet idiome juif. Aujourd'hui qui réciterait les psaumes tels qu'ils ont été composés qui les chanterait dans la langue juive, serait soupçonné d'être circoncis et d'être juif: il serait brûlé comme tel; il l'aurait été du moins il y a vingt ans, quoique Jésus-Christ ait été circoncis, quoique les apôtres et les disciples aient été circoncis. Je mets à part tout le fond de notre sainte religion, tout ce qui est un objet de foi, tout ce qu'il ne faut considérer qu'avec une soumission craintive; je n'envisage que l'écorce, je ne touche qu'à l'usage: je demande s'il y en eut jamais un plus contradictoire?

DES CONTRADICTIONS DANS LES AFFAIRES ET DANS LES  
HOMMES.

Si quelque société littéraire veut entreprendre le dictionnaire des contradictions, je souscris pour vingt volumes in-folio.

Le monde ne subsiste que de contradictions ; que faudrait-il pour les abolir ? assebler les états du genre humain. Mais de la manière dont les hommes sont faits , ce serait une nouvelle contradiction s'ils étaient d'accord. Assemblez tous les lapins de l'univers , il n'y aura pas deux avis différens parmi eux.

Je ne connais que deux sortes d'êtres immuables sur la terre , les géomètres et les animaux ; ils sont conduits par deux règles invariables , la démonstration et l'instinct ; et encore les géomètres ont-ils eu quelques disputes , mais les animaux n'ont jamais varié.

DES CONTRADICTIONS DANS LES HOMMES ET DANS LES  
AFFAIRES,

Les contrastes , les jours et les ombres sous lesquels on représente dans l'histoire les hommes publics , ne sont pas des contradictions , ce sont des portraits fideles de la nature humaine.

Tous les jours on condamne et on admire Alexandre le meurtrier de Clitus , mais le vengeur de la Grèce , le vainqueur des Perses et le fondateur d'Alexandrie ;

César le débauché , qui vole le trésor public de Rome pour asservir sa patrie , mais dont la clémence égale la valeur , et dont l'esprit égale le courage ;

Mahomet imposteur , brigand , mais le seul des législateurs religieux qui ait eu du courage et qui ait fondé un grand empire ;

L'enthousiaste Cromwell, fourbe dans le fanatisme même, assassin de son roi en forme juridique, mais aussi profond politique que valeureux guerrier.

Mille contrastes se présentent souvent en foule, et ces contrastes sont dans la nature ; ils ne sont pas plus étonnans qu'un beau jour suivi de la tempête.

#### DES CONTRADICTIONS APPARENTES DANS LES LIVRES.

Il faut soigneusement distinguer dans les écrits, et surtout dans les livres sacrés, les contradictions apparentes et les réelles. Il est dit dans le Pentateuque que Moïse était le plus doux des hommes, et qu'il fit égorer vingt-trois mille hébreux qui avaient adoré le veau d'or, et vingt-quatre mille qui avaient épousé comme lui, ou fréquenté des femmes madianites. Mais de sages commentateurs ont prouvé solidement que Moïse était d'un naturel très doux, et qu'il n'avait fait qu'exécuter les vengeances de Dieu en faisant massacer ces quarante-sept mille israélites coupables, comme nous l'avons déjà vu.

Des critiques hardis ont cru appercevoir une contradiction dans le récit où il est dit que Moïse changea toutes les eaux de l'Egypte en sang, et que les magiciens de Pharaon firent ensuite le même prodige, sans que l'Exode mette aucun intervalle entre le miracle de Moïse et l'opération magique des enchantereuses.

Il paraît d'abord impossible que ces magiciens

changent en sang ce qui est déjà devenu sang ; mais cette difficulté peut se lever en supposant que Moïse avait laissé les eaux reprendre leur première nature , pour donner au pharaon le temps de rentrer en lui-même. Cette supposition est d'autant plus plausible , que si le texte ne la favorise pas expressément , il ne lui est pas contraire.

Les mêmes incrédules demandent comment tous les chevaux ayant été tués par la grêle dans la sixième plaie , Pharaon put poursuivre la nation juive avec la cavalerie ? Mais cette contradiction n'est pas même apparente , puisque la grêle qui tua tous les chevaux qui étaient aux champs , ne put tomber sur ceux qui étaient dans les écuries.

Une des plus fortes contradictions qu'on ait cru trouver dans l'histoire des rois , est la disette totale d'armes offensives et défensives chez les Juifs à l'avénement de Saül , comparée avec l'armée de trois cent trente mille combattans que Saül conduit contre les Ammonites , qui assiégeaient Jabès en Galaad.

Il est rapporté en effet qu'alors (1) , et même après cette bataille , il n'y avait pas une lance . pas une seule épée chez tout le peuple hébreu ; que les Philistins empêchaient les Hébreux de forger des épées et des lances ; que les Hébreux étaient obligés d'aller chez les Philistins pour faire aiguiser le soc de leurs charrues (2) , leurs hoyaux , leurs cognées et leurs serpettes.

(1) I, Rois , chap. XIII , v. 22.

(2) Chap. XIII , v. 19, 20, et 21.

Cet aveu semble prouver que les Hébreux étaient en très petit nombre, et que les Philistins étaient une nation puissante, victorieuse, qui tenait les Israélites sous le joug, et qui les traitait en esclaves; qu'ensin il n'était pas possible que Saül eût assemblé trois cent trente mille combattans, etc.

Le révérend père dom Calmet dit (1) qu'il est éroyable qu'il y a un peu d'exagération dans ce qui est dit ici de Saül et de Jonathas. Mais ce savant homme oublie que les autres commentateurs attribuent les premières victoires de Saül et de Jonathas à un de ces miracles évidens que Dieu daigna faire si souvent en faveur de son pauvre peuple. Jonathas avec son seul écuyer tua d'abord vingt ennemis, et les Philistins étonnés tournèrent leurs armes les uns contre les autres. L'auteur du livre des rois dit positivement (2), que ce fut comme un miracle de Dieu, *accidit quasi miraculum à Deo.* Il n'y a donc point là de contradiction.

Les ennemis de la religion chrétienne, les Celses, les Porphyres, les Juliens, ont épuisé la sagacité de leur esprit sur cette matière. Des auteurs juifs se sont prévalu de tous les avantages que leur donnaient la supériorité de leurs connaissances dans la langue hébraïque pour mettre au jour ces contradictions apparentes; ils ont été suivis même par des chrétiens tels que milord Herbert, Vollaston, Tindal, Toland, Collins, Shaftesbury, Voolston,

---

(1) Note de dom Calmet sur le verset 19.

(2) Chap. XIV, v. 15.

Gordon, Bolingbroke, et plusieurs auteurs de divers pays. Fréret, secrétaire perpétuel de l'académie des belles-lettres de France, le savant le Clerc même, Simon de l'oratoire, ont cru apercevoir quelques contradictions qu'on pouvait attribuer aux copistes. Une foule d'autres critiques ont voulu relever et réformer des contradictions qui leur ont paru inexplicables.

On lit dans un livre dangereux, fait avec beaucoup d'art (1) : « S. Matthieu et S. Luc donnent « chacun une généalogie de Jésus-Christ différente ; « et pour qu'on ne croie pas que ce sont ces différences légères qu'on peut attribuer à méprise ou « inadvertance, il est aisé de s'en convaincre par « ses yeux en lisant Matthieu au chap. I, et Luc au « chap. III : on verra qu'il y a quinze générations « de plus dans l'une que dans l'autre ; que depuis « David elles se séparent absolument, qu'elles se « réunissent à Salathiel ; mais qu'après son fils elles « se séparent de nouveau, et ne se réunissent plus « qu'à Joseph.

« Dans la même généalogie, S. Matthieu tombe « encore dans une contradiction manifeste ; car il « dit qu'Ozias était père de Jonathan ; et dans les « Paralipomènes, liv. I, chap. III, v. 11 et 12, on « trouve trois générations entre eux ; savoir, Joas, « Amazias, Azarias, desquels Luc ne parle pas plus « que Matthieu. De plus, cette généalogie ne fait « rien à celle de Jésus, puisque, selon notre loi,

---

(1) Analyse de la religion chrétienne, page 22, attribuée à Saint-Évremont.

Joseph n'avait eu aucun commerce avec Marie.

Pour répondre à cette objection faite depuis le temps d'Origène, et renouvelée de siècle en siècle, il faut lire Julius Africanus. Voici les deux généalogies conciliées dans la table suivante, telle qu'elle se trouve dans la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques.

David.

Salomon et ses descendans rapportés par saint Matthieu.

Nathan et ses descendans rapportés par saint Luc.

Estha.

Mathan, premier mari.

Melchi, ou plutôt Mathat, second mari.

Leur femme commune, dont on ne sait point le nom; mariée premièrement à Héli, dont elle n'a point eu d'enfant, et ensuite à Jacob son frère.

Héli.

Joseph fils naturel de Jacob.

Fils d'Héli selon la loi.

Il y a une autre manière de concilier les deux généalogies par S. Epiphane.

Suivant lui, Jacob Panther, descendu de Salomon, est père de Joseph et de Cléophas.

Joseph a de sa première femme six enfans, Jacques, Josué, Siméon, Juda, Marie, et Salomé.

## CONTRADICTIONS.

171

Il épouse ensuite la vierge Marie, mère de Jésus, fille de Joachim et d'Anne.

Il y a plusieurs autres manières d'expliquer ces deux généalogies. Voyez l'ouvrage de dom Calmet, intitulé, Dissertation où l'on essaie de concilier saint Matthieu avec saint Luc sur la généalogie de Jésus-Christ.

Les mêmes savans incrédules qui ne sont occupés qu'à comparer des dates, à examiner les livres et les médailles, à confronter les anciens auteurs, à chercher la vérité avec la prudence humaine, et qui perdent par leur science la simplicité de la foi, reprochent à S. Luc de contredire les autres évangélistes, et de s'être trompé dans ce qu'il avance sur la naissance du Sauveur. Voici comme s'en explique témoignement l'auteur de l'Analyse de la religion chrétienne.

« S. Luc dit que Cirénius avait le gouvernement de Syrie lorsqu'Auguste fit faire le dénombrement de tout l'empire. On va voir combien il se renvoie de faussetés évidentes dans ce peu de mots. « 1<sup>o</sup> Tacite et Suétone, les plus exacts de tous les historiens, ne disent pas un mot du prétendu dénombrement de tout l'empire, qui assurément eût été un événement bien singulier, puisqu'il n'y eut jamais sous aucun empereur, du moins aucun auteur ne rapporte qu'il y en ait eu. 2<sup>o</sup> Cirénius ne vint dans la Syrie que dix ans après le temps marqué par Luc; elle était alors gouvernée par Quintilius Varus, comme Tertullien le rapporte, et comme il est confirmé par les médailles. »

On avonera qu'en effet il n'y eut jamais de dé-

nombrement de tout l'empire romain, et qu'il n'y eut qu'un cens de citoyens romains, selon l'usage. Il se peut que des copistes aient écrit *dénombrement* pour *cens*. A l'égard de Cirénus, que les copistes ont transcrit Cirinus, il est certain qu'il n'était pas gouverneur de la Syrie dans le temps de la naissance de notre Sauveur, et que c'était alors Quintilius Varus; mais il est très naturel que Quintilius Varus ait envoyé en Judée ce même Cirénus qui lui succéda dix ans après dans le gouvernement de la Syrie. On ne doit pas dissimuler que cette explication laisse encore quelques difficultés.

Premièrement, le cens fait sous Auguste ne se rapporte point au temps de la naissance de Jésus-Christ.

Secondement, les Juifs n'étaient point compris dans ce cens. Joseph et son épouse n'étaient point citoyens romains. Marie ne devait donc point, dit-on, partir de Nazareth, qui est à l'extrémité de la Judée, à quelques milles du mont Thabor, au milieu du désert, pour aller accoucher à Bethléem, qui est à quatre-vingts milles de Nazareth.

Mais il se peut très aisément que Cirinus ou Cirénus étant venu à Jérusalem de la part de Quintilius Varus pour imposer un tribut par tête, Joseph et Marie eussent reçu l'ordre du magistrat de Bethléem de venir se présenter pour payer le tribut dans le bourg de Bethléem, lieu de leur naissance; il n'y a rien là qui soit contradictoire.

Les critiques peuvent tâcher d'infirmer cette solution, en représentant que c'était Hérode seul qui imposait les tributs; que les Romains ne levaient

rien alors sur la Judée ; qu'Auguste laissait Hérode maître absolu chez lui, moyennant le tribut que cet iduméen payait à l'empire : mais on peut dans un besoin s'arranger avec un prince tributaire, et lui envoyer un intendant pour établir de concert avec lui la nouvelle taxe.

Nous ne dirons point ici, comme tant d'autres, que les copistes ont commis beaucoup de fautes, et qu'il y en a plus de dix mille dans la version qu'enous avons. Nous aimons mieux dire avec les docteurs et les plus éclairés, que les évangiles nous ont été donnés pour nous enseigner à vivre saintement, et non pas à critiquer savamment.

Ces prétendues contradictions firent un effet bien terrible sur le déplorable Jean Meslier, curé d'Etre-pigny et de But en Champagne. Cet homme vertueux, à la vérité, et très charitable, mais sombre et mélancolique, n'ayant guère d'autres livres que la Bible et quelques pères, les lut avec une attention qui lui devint fatale ; il ne fut pas assez docile, l'ini qui devait enseigner la docilité à son troupeau. Il vit les contradictions apparentes, et ferma les yeux sur la conciliation. Il crut voir des contradictions affreuses entre Jésus né juif, et ensuite reconnu Dieu ; entre ce Dieu connu d'abord pour le fils de Joseph, charpentier, et le frère de Jacques, mais descendu d'un empirée qui n'existe point, pour détruire le péché sur la terre, et la laissant couverte de crimes ; entre ce Dieu né d'un vil artisan, et descendant de David par son pere, qui n'était pas son père ; entre le cr ateur de tous les mondes et le petit-fils de l'adultère Bethzabée, de

l'impudente Ruth, de l'incestueuse Thamar, de la prostituée de Jéricho, et de la femme d'Abraham, ravie par un roi d'Egypte, ravie ensuite à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Meslier étaie avec une impiété monstrueuse toutes ces prétendues contradictions qui le frapperent, et dont il l'Iui aurait été aisé de voir la solution, pour peu qu'il eût eu l'esprit docile. Enfin sa tristesse s'augmentant dans la solitude, il eut le malheur de prendre en horreur la sainte religion qu'il devait prêcher et aimer; et n'écoutant plus que sa raison séduite, il abjura le christianisme par un testament olographe, dont il laissa trois copies à sa mort, arrivée en 1732. L'extrait de ce testament a été imprimé plusieurs fois, et c'est un scandale bien cruel. Un curé qui demande pardon à Dieu et à ses paroissiens, en mourant, de leur avoir enseigné des dogmes chrétiens! un curé charitable qui a le christianisme en exécration, parceque plusieurs chrétiens sont méchans, que le faste de Rome le révolte, et que les difficultés des saints livres l'irritent! un curé qui parle du christianisme comme Porphyre, Jamblique, Epictète, Marc-Aurèle, Julien, et cela lorsqu'il est près de paraître devant Dieu! quel coup funeste pour lui et pour ceux que son exemple peut égarer!

C'est ainsi que le malheureux prédicant Antoine, trompé par les contradictions apparentes qu'il crut voir entre la nouvelle loi et l'ancienne, entre l'olivier franc et l'olivier sauvage, eut le malheur de quitter la religion chrétienne pour la religion juive:

## CONTRADICTIONS.

175

et plus hardi que Jean Meslier, il aima mieux mourir que se rétracter.

On voit par le testament de Jean Meslier, que c'étaient sur-tout les contrariétés apparentes des évangiles qui avaient bouleversé l'esprit de ce malheureux pasteur, d'ailleurs d'une vertu rigide, et qu'on ne peut regarder qu'avec compassion. Meslier est profondément frappé des deux généalogies qui semblent se combattre ; il n'en avait pas vu la conciliation ; il se soulève, il se dépète en voyant que S. Matthieu fait aller le pere, la mère, et l'enfant en Egypte, après avoir reçu l'hommage des trois mages ou rois d'Orient, et pendant que le vieil Hérode, craignant d'être détrôné par un enfant qui vient de naître à Bethléem, fait égorguer tous les enfans du pays, pour prévenir cette révolution. Il est étonné que ni S. Luc, ni S. Jean, ni S. Marc, ne parlent de ce massacre. Il est confondu quand il voit que S. Luc fait rester S. Joseph, la bienheureuse vierge Marie, et Jésus notre sauveur, à Bethléem, après quoi ils se retirèrent à Nazareth. Il devait voir que la sainte famille pouvait aller d'abord en Egypte, et quelque temps après à Nazareth sa patrie.

Si S. Matthieu seul parle des trois mages et de l'étoile qui les conduisit du fond de l'Orient à Bethléem, et du massacre des enfans ; si les autres évangélistes n'en parlent pas, ils ne contredisent point S. Matthieu le silence n'est point une contradiction.

Si les trois premiers évangélistes, S. Matthieu, S. Marc, et S. Luc, ne font vivre Jésus-Christ que

trois mois depuis son baptême en Galilée jusqu'à son supplice à Jérusalem ; et si S. Jean le fait vivre trois ans et trois mois, il est aisé de rapprocher S. Jean des trois autres évangélistes, puisqu'il ne dit point expressément que Jésus-Christ prêcha en Galilée pendant trois ans et trois mois, et qu'on l'infère seulement de ses récits. Fallait-il renoncer à sa religion sur de simples inductions, sur de simples raisons de controverse, sur des difficultés de chronologie ?

Il est impossible, dit Meslier, d'accorder S. Matthieu et S. Luc, quand le premier dit que Jésus, en sortant du désert, alla à Capharnaüm, et le second qu'il alla à Nazareth.

S. Jean dit que ce fut André qui s'attacha le premier à Jésus-Christ, les trois autres évangélistes disent que ce fut Simon Pierre.

Il prétend encore qu'ils se contredisent sur le jour où Jésus célébra sa pâque, sur l'heure de son supplice, sur le lieu, sur le temps de son apparition, de sa résurrection. Il est persuadé que des livres qui se contredisent ne peuvent être inspirés par le Saint-Esprit ; mais il n'est pas de foi que le Saint-Esprit ait inspiré toutes les syllabes ; il ne conduisit pas la main de tous les copistes, il laissa agir les causes secondes : c'était bien assez qu'il daignât nous révéler les principaux mystères, et qu'il instituât dans la suite des temps une Eglise pour les expliquer. Toutes ces contradictions, reprochées si souvent aux évangiles avec une si grande amer-tume, sont mises au grand jour par les sages commentateurs ; loin de se nuire, elles s'expliquent

## CONTRADICTIONS.

177

chez eux l'une par l'autre, elles se prêtent un mutuel secours dans les concordances et dans l'harmonie des quatre évangiles.

Et s'il y a plusieurs difficultés qu'on ne peut expliquer, des profondeurs qu'on ne peut comprendre, des aventures qu'on ne peut croire, des prodiges qui révoltent la faible raison humaine, des contradictions qu'on ne peut concilier; c'est pour exercer notre foi, et pour humilier notre esprit.

## CONTRADICTIONS DANS LES JUGEMENS SUR LES OUVRAGES.

J'ai quelquefois entendu dire d'un bon juge plein de goût: Cet homme ne décide que par humeur; il trouvait hier le Poussin un peintre admirable, aujourd'hui il le trouve très médiocre. C'est que le Poussin en effet a mérité de grands éloges et des critiques.

On ne se contredit point quand on est en extase devant les belles scènes d'Horace et de Curiace, du Cid et de Chimène, d'Auguste et de Cinna; et qu'on voit ensuite avec un soulèvement de cœur mêlé de la plus vive indignation, quinze tragédies de suite sans aucun intérêt, sans aucune beauté, et qui ne sont pas même écrites en français.

C'est l'auteur qui se contredit: c'est lui qui a le malheur d'être entièrement différent de lui-même. Le juge se contredirait, s'il applaudissait également l'excellent et le détestable. Il doit admirer dans Homère la peinture des Prières, qui marchent après l'injure, les yeux mouillés de pleurs; la ceinture de

Vénus, les adieux d'Hector et d'Andromaque, l'entrevue d'Achille et de Priam. Mais doit-il applaudir de même à des diex qui se disent des injures et qui se battent; à l'uniformité des combats qui ne décident rien; à la brutale férocité des héros; à l'avarice qui les domine presque tous; enfin à un poème qui finit par une trêve de onze jours, laquelle fait sans doute attendre la continuation de la guerre et la prise de Troie, que cependant on ne trouve point.

Le bon juge passe souvent de l'approbation au blâme, quelque bon livre qu'il puisse lire. (1)

## CONTRASTE.

**C**ONTRASTE; opposition de figures, de situations, de fortune, de mœurs, etc. Une bergère ingénue fait un beau contraste dans un tableau avec une princesse orgueilleuse. Le rôle de l'imposteur et celui d'Ariste font un contraste admirable dans le Tartuffe.

Le petit peut contraster avec le grand dans la peinture, mais on ne peut dire qu'il lui est contraire. Les oppositions de couleurs contrastent; mais aussi il y a des couleurs contraires les unes aux autres, c'est-à-dire qui font un mauvais effet et parce qu'elles choquent les yeux lorsqu'elles sont rapprochées.

---

(1) Voyez GOUT.

*Contradictoire* ne peut se dire que dans la dialectique. Il est contradictoire qu'une chose soit et ne soit pas , qu'elle soit en plusieurs lieux à la fois , qu'elle soit d'un tel nombre , d'une telle grandeur , et qu'elle n'en soit pas. Cette opinion , ce discours , cet arrêt , sont contradictoires.

Les diverses fortunes de Charles XII ont été contraires , mais non pas contradictoires ; elles forment dans l'histoire un beau contraste.

C'est un grand contraste , et ce sont deux choses bien contraires , mais il n'est point contradictoire que le pape ait été adoré à Rome , et brûlé à Londres le même jour , et que pendant qu'on l'appelait vice-Dieu en Italie , il ait été représenté en cochon dans les rues de Moscou , pour l'amusement de Pierre le grand.

Mahomet mis à la droite de Dieu dans la moitié du globe , et damné dans l'autre , est le plus grand des contrastes.

Voyagez loin de votre pays , tout sera contraste pour vous.

Le blanc qui le premier vit un nègre , fut bien étonné ; mais le premier raisonneur qui dit que ce nègre venait d'une paire blanche , m'étonne bien davantage ; son opinion est contraire à la mienne. Un peintre qui représente des blanches , des nègres , et des olivâtres , peut faire de beaux contrastes.

## CONVULSIONS.

ON dansa vers l'an 1724 sur le cimetière de Saint-Médard ; il s'y fit beaucoup de miracles : en voici un rapporté dans une chanson de madame la duchesse du Maine :

Un décroteur à la royale,  
Du talon gâuche estropié,  
Obtint pour gracie spéciale  
D'être boiteux de l'autre pié.

Les convulsions miraculeuses , comme on sait ,  
continuerent jusqu'à ce qu'on eût mis une garde au  
cimetière.

De par le roi , défense à Dieu  
De faire miracle en ce lieu.

Les jésuites , comme on le sait encore , ne pouvant plus faire de tels miracles depuis que leur Xavier avait épuisé les grâces de la compagnie à ressusciter neuf morts de compte fait , s'aviserent , pour balancer le crédit des jansénistes , de faire graver une estampe de Jésus-Christ habillé en jésuite . Un plaisant du parti janséniste , comme on le sait encore , mit au bas de l'estampe .

Admirez l'artifice extrême  
De ces moines ingénieux ;  
Ils vous ont habillé comme eux ,  
Mon Dieu , de peur qu'on ne vous aime.

Les jansénistes, pour mieux prouver que jamais Jésus-Christ n'avait pu prendre l'habit de jésuite, remplirent Paris de convulsions, et attirèrent le monde à leur préau. Le conseiller au parlement Carré de Montgeron alla présenter au roi un recueil in-4° de tous ces miracles, attestés par mille témoins. Il fut mis, comme de raison, dans un château, où l'on tâcha de rétablir son cerveau par le régime; mais la vérité l'emporte toujours sur les persécutions; les miracles se perpétuèrent trente ans de suite, sans discontinue. On faisait venir chez soi sœur Rose, sœur Illuminée, sœur Promise, sœur Confite; elles se faisaient fouetter, sans qu'il y parût le lendemain; on leur donnait des coups de bûche sur leur estomac bien cuirassé, bien rembourré, sans leur faire de mal; on les couchait devant un grand feu, le visage frotté de pommade, sans qu'elles brûlassent; enfin, comme tous les arts se perfectionnent, on a fini par leur enfoncer des épées dans les chairs et par les crucifier. Un fameux maître d'école même a eu aussi l'avantage d'être mis en croix: tout cela pour convaincre le monde qu'une certaine bulle était ridicule; ce qu'on aurait pu prouver sans tant de frais. Cependant, et jésuites et jansénistes se réunirent tous contre l'Esprit des lois, et contre.... et contre.... et contre.... Et nous osons après cela nous moquer des Lapons, des Samoïèdes et des Nègres, ainsi que nous l'avons dit tant de fois!

## DES COQUILLES,

ET DES SYSTÈMES BATIS SUR DES COQUILLES. (1)

IL est arrivé aux coquilles la même chose qu'aux anguilles ; elles ont fait éclore des systèmes nouveaux. On trouve dans quelques endroits de ce globe des amas de coquillages. on voit dans quelques autres des huîtres pétrifiées : de là on a conclu que malgré les lois de la gravitation et celles des fluides, et malgré la profondeur du lit de l'Océan, la mer avait couvert toute la terre , il y a quelques millions d'années.

La mer ayant inondé ainsi successivement la terre , a formé les montagnes par ses courans , par ses marées ; et quoique son flux ne s'élève qu'à la hauteur de quinze pieds dans ses plus grandes intumescences sur nos côtes , elle a produit des roches hautes de dix-huit mille pieds.

Si la mer a été partout , il y a eu un temps où le monde n'était peuplé que de poissons. Peu à peu les nageoires sont devenues des bras , la queue fourchue , s'étant allongée , a formé des cuisses et des jambes , enfin les poissons sont devenus des hommes , et tout cela s'est fait en conséquence des coquilles qu'on a déterrées. Ces systèmes valent bien l'horreur du vide , les formes substantielles , la matière glo-

---

(1) Voyez ce que nous avons dit , tome II , philosophie de Newton , touchant les singularités de la nature.

bulense, subtile, cannelée, striée, la négation de l'existence des corys, la baguette divinatoire de Jacques Aimard, l'harmonie préétablie et le mouvement perpétuel.

Il y a, dit-on, des débris immenses de coquilles auprès de Mastricht. Je ne m'y oppose pas, quoique je n'y en aie vu qu'une très petite quantité. La mer a fait d'horribles ravages dans ces quartiers-là ; elle a englouti la moitié de la Frise, elle a converti des terrains autrefois fertiles, elle en a abandonné d'autres. C'est une vérité reconnue, personne ne conteste les changemens arrivés sur la surface du globe dans une longue suite de siècles. Il se peut physiquement, et sans oser contredire nos livres sacrés, qu'un tremblement de terre ait fait disparaître l'île Atlantide neuf mille ans avant Platon, comme il le rapporte, quoique ses mémoires ne soient pas sûrs. Mais tout cela ne prouve pas que la mer ait produit le mont Caucase, les Pyrénées et les Alpes.

On prétend qu'il y a des fragmens de coquillages à Montmartre, et à Courtagnon auprès de Reims. On en rencontre presque par-tout ; mais non pas sur la cime des montagnes, comme le suppose le système de Maillet.

Il n'y en a pas une seule sur la chaîne des hautes montagnes depuis la Sierra-Morena jusqu'à la dernière cime de l'Apennin. J'en ai fait chercher sur le mont Saint-Gothard, sur le Saint-Bernard, dans les montagnes de la Tarantaise ; on n'en a pas découvert.

Un seul physicien m'a écrit qu'il a trouvé une

écailler d'huître pétrifiée vers le mont Cenis. Je dois le croire, et je suis très étonné qu'on n'y en ait pas vu des centaines. Les lacs voisins nourrissent de grosses moules dont l'écailler ressemble parfaitement aux huîtres, on les appelle même *petites huîtres* dans plus d'un canton.

Est-ce d'ailleurs une idée tout-à-fait romanesque de faire réflexion à la foule innombrable de pèlerins qui partaient à pied de Saint-Jacques en Galice et de toutes les provinces, pour aller à Rome par le mont Cenis, chargés de coquilles à leurs bonnets? Il en venait de Syrie, d'Egypte, de Grèce, comme de Pologne et d'Autriche. Le nombre des romipètes a été mille fois plus considérable que celui des hagi qui ont visité la Mecque et Médine, parceque les chemins de Rome sont plus faciles, et qu'on n'était pas forcée d'aller par caravanes. En un mot, une huître près du mont Cénis ne prouve pas que l'Océan indien ait enveloppé toutes les terres de notre hémisphère.

On rencontre quelquefois, en fouillant la terre, des pétrifications étrangères, comme on rencontre dans l'Autriche des médailles frappées à Rome. Mais pour une pétrification étrangère il y en a mille de nos climats.

Quelqu'un a dit qu'il aimerait autant croire le marbre composé de plumes d'autruches, que de croire le porphyre composé de pointes d'oursin. Ce quelqu'un-là avait grande raison, si je ne me trompe.

On découvrit, ou l'on crut découvrir il y a quelques années, les ossemens d'une renne et

d'un hippopotame près d'Etampes , et de là on conclut que le Nil et la Laponie avaient été autrefois sur le chemin de Paris à Orléans. Mais on aurait dû plutôt soupçonner qu'un curieux avait eu autrefois dans son cabinet le squelette d'une renne et celui d'un hippopotame. Cent exemples pareils invitent à examiner long-temps avant que de croire.

## AMAS DE COQUILLES.

Mille endroits sont remplis de mille débris de testacées , de crustacées , de pétrifications. Mais remarquons , encore une fois , que ce n'est presque jamais ni sur la croupe , ni dans les flancs de cette continuité de montagnes dont la surface du globe est traversée ; c'est à quelques lieues de ces grands corps , c'est au milieu des terres , c'est dans des cavernes , dans des lieux où il est très vraisemblable qu'il y avait de petits lacs qui ont disparu , de petites rivières dont le cours est changé , des ruisseaux considérables dont la source est tarie. Vous y voyez des débris de tortues , d'écrevisses , de moules , de colimaçons , de petits crustacées de rivière , de petites huîtres semblables à celles de Lorraine : mais de véritables corps marins , c'est ce que vous ne voyez jamais. S'il y en avait , pourquoi n'aurait-on jamais vu d'os de chiens marins , de requins , de baleines ?

Vous prétendez que la mer a laissé dans nos terres des marques d'un très long séjour. Le monument le plus sûr serait assurément quelques amas de mar-souins au milieu de l'Allemagne ; car vous en voyez

des milliers se jouer sur la surface de la mer Germanique dans un temps serein. Quand vous les aurez déconverts, et que je les aurai vus à Nuremberg et à Francfort, je vous croirai ; mais en attendant permettez-moi de ranger la plupart de ces suppositions avec celle du vaisseau pétrifié trouvé dans le canton de Berne à cent pieds sous terre, tandis qu'une de ses ancrez était sur le mont Saint-Bernard.

J'ai vu quelquefois des débris de moules et de colimaçons qu'on prenait pour des coquilles de mer.

Si on songeait seulement que dans une année pluvieuse il y a plus de limaçons dans dix lieues de pays que d'hommes sur la terre, on pourrait se dispenser de chercher ailleurs l'origine de ces fragmens de coquillages dont le bord du Rhône et ceux d'autres rivières sont tapissés dans l'espace de plusieurs milles. Il y a beaucoup de ces limaçons dont le diamètre est de plus d'un pouce. Leur multitude détruit quelquefois les vignes et les arbres fruitiers. Les fragmens de leurs coques endurcies sont partout. Pourquoi donc imaginer que des coquillages des Indes sont venus s'amonceler dans nos climats, quand nous en avons chez nous par millions ? Tous ces petits fragmens de coquilles, dont on fait tant de bruit pour accréditer un système, sont pour la plupart si informes, si usés, si méconnaissables, qu'on pourrait également parier que ce sont des débris d'écreyisses ou de crocodiles, ou des ongles d'autres animaux. Si on trouve une coquille bien conservée dans le cabinet d'un curieux, on ne sait d'où

elle vient , et je doute qu'elle puisse servir de fondement à un système de l'univers.

Je ne nie pas , encore une fois , qu'on ne rencontre à cent milles de la mer quelques huîtres pétrifiées , des conques , des univalves , des productions qui ressemblent parfaitement aux productions marines ; mais est-on bien sûr que le sol de la terre ne peut enfanter ces fossiles ? La formation des agates arborisées ou herborisées ne doit-elle pas nous faire suspendre notre jugement ? Un arbre n'a point produit l'agate qui représente parfaitement un arbre ; la mer peut aussi n'avoir point produit ces coquilles fossiles qui ressemblent à des habitations de petits animaux marins. L'expérience suivante en peut rendre témoignage.

OBSERVATIONS IMPORTANTES SUR LA FORMATION DES  
PIERRES ET DES COQUILLAGES.

M. le Royer de la Sauvagère , ingénieur en chef , et de l'académie des belles-lettres de la Rochelle , seigneur de la terre de Places en Touraine auprès de Chinon , atteste qu'auprès de son château une partie du sol s'est métamorphosée deux fois en un lit de pierre tendre dans l'espace de quatre-vingts ans. Il a été témoin lui-même de ce changement. Tous ses vassaux et tous ses voisins l'ont vu. Il a bâti avec cette pierre , qui est devenue très dure étant employée. La petite carrière dont on l'a tirée recommence à se former de nouveau. Il y renait des coquilles qui d'abord ne se distinguent qu'avec un microscope , et qui croissent avec la pierre. Ces co-

quilles sont de différentes espèces ; il y a des ostracites, des griphites, qui ne se trouvent dans aucune de nos mers ; des cames, des télines, des cœurs, dont les germes se développent insensiblement, et s'étendent jusqu'à six lignes d'épaisseur.

N'y a-t-il pas là de quoi étonner du moins ceux qui affirment que tous les coquillages qu'on rencontre dans quelques endroits de la terre, y ont été déposés par la mer ?

Si on ajoute à tout ce que nous avons déjà dit, ce phénomène de la terre de Places, si d'un autre côté on considère que le fleuve de Gambie et la rivière de Bissao sont remplis d'huîtres, que plusieurs lacs en ont fourni autrefois, et en ont encore, ne sera-t-on pas porté à suspendre son jugement ? Notre siècle commence à bien observer ; il appartiendra aux siècles suivans de décider, mais probablement on sera un jour assez savant pour ne décider pas.

#### DE LA GROTTE DES FÉES.

Les grottes où se forment les stalactites et les stalagmites sont communes. Il y en a dans presque toutes les provinces. Celle du Chablais est peut-être la moins connue des physiciens, et celle qui mérite le plus de l'être. Elle est située dans des rochers affreux, au milieu d'une forêt d'épines, à deux petites lieues de Ripaille, dans la paroisse de l'éterne. Ce sont trois grottes en voûte l'une sur l'autre, taillées à pic par la nature dans un rocher inabordable. On n'y peut monter que par une échelle, et il faut ensuite s'élançer dans ces cavités en se tenant à des branches.

d'arbres. Cet endroit est appelé par les gens du lieu *la grotte des fées*. Chacune a dans son fond un bassin dont l'eau passe pour avoir la même vertu que celle de Sainte-Reine. L'eau qui distille de la supérieure, à travers le rocher, y a formé dans la voûte la figure d'une poule qui couve des poussins. Au près de cette poule est une autre concretion qui ressemble parfaitement à un morceau de lard avec sa couenne, de la longueur de près de trois pieds.

Dans le bassin de cette même grotte, où l'on se baigne, on trouve des figures de pralines telles qu'on les vend chez les confiseurs, et à côté la forme d'un rouet ou tour à filer avec la quenouille. Les femmes des environs prétendent avoir vu dans l'enfoncement une femme pétrifiée, au-dessous du rouet : mais les observateurs n'ont point vu en dernier lieu cette femme. Peut-être les concrétions stalactiques avaient dessiné autrefois une figure informe de femme ; et c'est ce qui fit nommer cette caverne *la grotte des fées*.

Il fut un temps qu'on n'osait en approcher ; mais depuis que la figure de la femme a disparu, on est devenu moins timide.

Maintenant, qu'un philosophe à système raisonne sur ce jeu de la nature, ne pourrait-il pas dire ? Voilà des pétrifications véritables ; cette grotte était habitée, sans doute, autrefois par une femme ; elle filait au rouet, son lard était pendu au plancher, elle avait auprès d'elle sa poule avec ses poussins ; elle mangeait des pralines lorsqu'elle fut changée en rocher elle et ses poulets, et son lard, et son rouet, et sa quenouille, et ses pralines ; comme

Edith femme de Loth fut changée en statue de sel. L'antiquité fourmille de ces exemples.

Il serait bien plus raisonnable de dire, cette femme fut pétrifiée, que de dire, ces petites coquilles viennent de la mer des Indes; cette écaille fut laissée ici par la mer il y a cinquante mille siècles; ces glossopètres sont des langues de marsouins, qui s'assemblèrent un jour sur cette colline pour n'y laisser que leurs gosiers; ces pierres en spirale renfermaient autrefois le poisson Nautilus, que personne n'a jamais vu.

#### DU FALUN DE TOURNAINE, ET DE SES COQUILLES.

On regarde enfin le falun de Touraine comme le monument le plus incontestable de ce séjour de l'Océan sur notre continent dans une multitude prodigieuse de siècles; et la raison, c'est qu'on prétend que cette mine est composée de coquilles pulvérisées.

Certainement si à trente-six lieues de la mer il était d'immenses banes de coquillages marins, s'ils étaient posés à plat par couches régulières, il serait démontré que ces bancs ont été le rivage de la mer; et il est d'ailleurs très vraisemblable que des terrains bas et plats ont été tour à tour couverts et dégagés des eaux jusqu'à trente et quarante lieues; c'est l'opinion de toute l'antiquité. Une mémoire confuse s'en est conservée, et c'est ce qui a donné lieu à tant de fables.

Nil equidem durare diu sub imagine eadem  
Crediderim. Sed ad ferrum venisti ab auro,

Secula; sic toties versa est fortuna locorum.  
 Vidi ego quod fuerat quandam solidissima tellus  
 Esse fretum; vidi factas ex æquore terras;  
 Et procul à pelago conchæ jacuere marinæ:  
 Et vetus inventa est in montibus anchora summis. (1)  
 Quodque fuit campus, vallem decursus aquarum  
 Fecit; et eluvie mons est deductus in æquor;  
 Eque paludosâ siccis humus aret arenis:  
 Quæque s' tim tulerant, stagnata paludibus hument.

C'est ainsi que Pythagore s'explique dans Ovide.  
 Voici une imitation de ces vers qui en donnera  
 l'idée :

Le temps, qui donne à tout le mouvement et l'être,  
 Produit, accroît, détruit, fait mourir, fait renaître,  
 Change tout dans les eaux, sur la terre, et dans l'air.  
 L'âge d'or a son tour suivra l'âge de fer.  
 Flore embellit des champs l'aridité sauvage.  
 La mer change son lit, son flux, et son rivage.  
 Le limon qui nous porte est né du sein des eaux.  
 Où croissent les moissons, voguèrent les vaisseaux.  
 La main lente du Temps aplaniit les montagnes;  
 Il creuse les vallons, il étend les campagnes;  
 Tandis que l'Eternel, le souverain des temps,  
 Demeure inébranlable en ces grands changemens.

Mais pourquoi cet Océan n'a-t-il formé aucune  
 montagne sur tant de côtes plates livrées à ses marées? Et pourquoi, s'il a déposé des amas prodi-

(1) Cela ressemble un peu à l'ancre de vaisseau qu'on prétendait avoir trouvée sur le grand Saint-Bernard : aussi s'est-on bien gardé d'insérer cette chimère dans la traduction.

gieux de coquilles en Touraine , n'a-t-il pas laissé les mêmes monumens dans les autres provinces à la même distance ?

D'un côté , je vois plusieurs lieues de rivages au niveau de la mer dans la basse Normandie : je traverse la Picardie , la Flandre , la Hollande , la basse Allemagne , la Poméranie , la Prusse , la Pologne , la Russie , une grande partie de la Tartarie , sans qu'une seule haute montagne , faisant partie de la grande chaîne , se présente à mes yeux. Je puis franchir ainsi l'espace de deux mille lieues dans un terrain assez uni , à quelques collines près. Si la mer répandue originairement sur notre continent avait fait les montagnes , comment n'en a-t-elle pas fait une seule dans cette vaste étendue ?

De l'autre côté , ces prétendus bancs de coquilles , à trente , à quarante lieues de la mer , méritent le plus sérieux examen. J'ai fait venir de cette province , dont je suis éloigné de cent cinquante lieues , une caisse de ce falun. Le fond de cette minière est évidemment une espèce de terre calcaire et marneuse , mêlée de talc , laquelle a quelques lieues de longueur sur environ une et demie de largeur. Les morceaux purs de cette terre pierreuse sont un peu salés au goût. Les laboureurs l'emploient pour féconder leurs terres , et il est très vraisemblable que son sel les fertilise : on en fait autant dans mon voisinage avec du gypse. Si ce n'était qu'un amas de coquilles , je ne vois pas qu'il pût sumer la terre. J'aurais beau jeter dans mon champ toutes les coques desséchées des limaçons et des moules de

ma province , ce serait comme si j'avais semé sur des pierres.

Quoique je sois sûr de peu de choses , je puis affirmer que je mourrais de faim si je n'avais pour vivre qu'un champ de vieilles coquilles cassées. (1)

En un mot , il est certain , autant que mes yeux peuvent avoir de certitude , que cette marne est une espèce de terre , et non pas un assemblage d'animaux marins , qui seraient au nombre de plus de cent mille milliards de milliards. Je ne sais pourquoi l'académicien qui , le premier après Palissy , fit connaître cette singularité de la nature , a pu dire : « Ce ne sont que de petits fragmens de coquilles très « reconnaissables pour en être des fragmens , car ils « ont leurs cannelures très bien marquées ; seulement « ils ont perdu leur luisant et leur vernis. »

Il est reconnu que dans cette mine de pierre calcaire et de talc on n'a jamais vu une seule écaille d'huîtres , mais qu'il y en a quelques-unes de moules , parceque cette mine est entourée d'étangs. Cela seul décide la question contre Bernard Palissy , et détruit

(1) Tout ce que ces coquillages pourraient opérer , ce serait de diviser une terre trop compacte. On en fait autant avec du gravier. Des coquilles fraîches et pilées pourraient servir par leur huile ; mais des coquillages desséchés ne sont bons à rien.

*N. B.* Quand ces coquilles sont très friables , elles peuvent servir d'engrais comme la craie ou la marne.

tout le merveilleux que Réaumur et ses imitateurs ont voulu y mettre.

Si quelques petits fragmens de coquilles , mêlés à la terre marneuse , étaient réellement des coquilles de mer , il faudrait avouer qu'elles sont dans cette falunière depuis des temps reculés qui épouvantent l'imagination , et que c'est un des plus anciens monumens des révolutions de notre globe. Mais aussi , comment une production enfouie quinze pieds en terre pendant tant de siècles peut-elle avoir l'air si nouveau ? Comment y a-t-on trouvé la coquille d'un limaçon toute fraîche ? pourquoi la mer n'aurait-elle confié ces coquilles tourangeotes qu'à ce seul petit morceau de terre , et non ailleurs ? n'est-il pas de la plus extrême vraisemblance que ce falun , qu'on avait pris pour un réservoir de petits poissons , n'est précisément qu'une mine de pierre calcaire d'une médiocre étendue ?

D'ailleurs l'expérience de M. de la Sauvagère qui a vu des coquillages se former dans une pierre tendre , et qui en rend témoignage avec ses voisins , ne doit-elle pas au moins nous inspirer quelques doutes ?

Voici une autre difficulté , un autre sujet de douter. On trouve entre Paris et Arcueil , sur la rive gauche de la Seine , un banc de pierre très long , tout parsemé de coquilles maritimes , ou qui du moins leur ressemblent parfaitement. On m'en a envoyé un morceau pris au hasard à cent pieds de profondeur. Il s'en faut bien que les coquilles y soient amoncelées par couches : elles y sont éparées et dans la plus grande confusion. Cette confusion

seule contredit la régularité prétendue qu'on attribue au falun de Touraine.

Enfin, si ce falun a été produit à la longue dans la mer, elle est donc venue à près de quarante lieues dans un pays plat, et elle n'y a point formé de montagne. Il n'est donc nullement probable que les montagnes soient des productions de l'Océan. De ce que la mer serait venue à quarante lieues, s'ensuivrait-il qu'elle aurait été partout ?

#### IDÉES DE PALISSY SUR LES COQUILLES PRÉTENDUES.

Avant que Bernard Palissy eût prononcé que cette mine de marne de trois lieues d'étendue n'était qu'un amas de coquilles, les agriculteurs étaient dans l'usage de se servir de cet engrais, et ne soupçonnaient pas que ce fussent uniquement des coquilles qu'ils employassent. N'avaient-ils pas des yeux ? Pourquoi ne crut-on pas Palissy sur sa parole ? Ce Palissy d'ailleurs était *un peu visionnaire*. Il fit imprimer le livre intitulé, le *Moyen de devenir riche*, et la manière véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leur trésor et possessions, par maître Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines du roi. Il tint à Paris une école, où il fit afficher qu'il rendrait l'argent à ceux qui lui prouveraient la fausseté de ses opinions. Cette espèce de charlatanerie décrédita ses coquilles jusqu'au temps où elles furent remises en honneur par un académicien célèbre, qui enrichit les découvertes des Swammerdam, des Leuwenhoeck, par

l'ordre dans lequel il les plaça, et qui voulut rendre de grands services à la physique. L'expérience, comme on l'a déjà dit, est trompeuse; il faut donc examiner encore ce falun. Il est certain qu'il pique la langue par une légère acréte; c'est un effet que les coquilles ne produiront pas. Il est indubitable que le falun est une terre calcaire et marneuse. Il est indubitable aussi qu'elle renferme quelques coquilles de moules à dix à quinze pieds de profondeur. L'auteur estimable de l'Histoire naturelle, aussi profond dans ses vues qu'attrayant par son style, dit expressément: « Je prétends que les coquilles sont l'intermédiaire que la nature emploie pour former la plupart des pierres. Je prétends que les craies, les marnes et les pierres à chaux ne sont composées que de poussière et de détrimens de coquilles. »

On peut aller trop loin, quelque habile physicien que l'on soit. J'avoue que j'ai examiné pendant douze ans de suite la pierre à chaux que j'ai employée, et que ni moi, ni aucun des assistants, n'y avons aperçu le moindre vestige de coquilles.

A-t-on donc besoin de toutes ces suppositions pour prouver les révolutions que notre globe a esuyées dans des temps prodigieusement reculés? Quand la mer n'aurait abandonné et couvert tour à tour les terrains bas de ses rivages que le long de deux mille lieues sur quarante de large dans les terres, ce serait un changement sur la surface du globe de quatre-vingt mille lieues carrées.

Les éruptions des volcans, les tremblemens, les affaissemens des terrains doivent avoir bouleversé

## COQUILLES.

197

une assez grande quantité de la surface du globe ; des lacs , des rivières ont disparu . des villes ont été englouties ; des îles se sont formées ; des terres ont été séparées : les mers intérieures ont pu opérer des révolutions beaucoup plus considérables. N'en voilà-t-il pas assez ? Si l'imagination aime à se représenter ces grandes vicissitudes de la nature , elle doit être contente.

J'avoue encore qu'il est démontré aux yeux qu'il a fallu une prodigieuse multitude de siècles pour opérer toutes les révolutions arrivées dans ce globe , et dont nous avons des témoignages incontestables. Les quatre cent soixante et dix mille ans dont les Babyloniens , précepteurs des Egyptiens , se vantaien t , ne suffisent peut-être pas ; mais je ne veux point contredire la Genèse , que je regarde avec vénération. Je suis partagé entre ma faible raison qui est mon seul flambeau , et les livres sacrés juifs auxquels je n'entends rien du tout. Je me borne toujours à prier Dieu que des hommes ne persécutent pas des hommes ; qu'on ne fasse pas de cette terre si souvent bouleversée une vallée de misères et de larmes , dans laquelle des serpents , destinés à ramper quelques minutes dans leurs trous , dardent continuellement leur venin les uns contre les autres.

DU SYSTÈME DE MAILLET , QUI , DE L'INSPECTION DES COQUILLES , CONCLUT QUE LES POISSONS SONT LES PREMIERS PÈRES DES HOMMES.

Maillet , dont nous avons déjà parlé , crut s'appeler  
DICTIONN. PHILOSOPH. 5. 17

percevoir au grand Caire que notre continent n'avait été qu'une mer dans l'éternité passée ; il vit des coquilles, et voici comme il raisonna : Ces coquilles prouvent que la mer a été pendant des milliers de siècles à Memphis, donc les Egyptiens et les singes viennent incontestablement des poissons marins.

Les anciens habitans des bords de l'Euphrate ne s'éloignaient pas beaucoup de cette idée, quand ils débitèrent que le fameux poisson Oannès sortait tous les jours du fleuve pour les venir catéchiser sur le rivage. Dercéto, qui est la même que Vénus, avait une queue de poisson. La Vénus d'Hésiode naquit de l'écume de la mer.

C'est peut-être suivant cette cosmogonie qu'Homère dit que l'Océan est le père de toutes choses ; mais par ce mot d'Océan, il n'entend, dit-on, que le Nil, et non notre mer Océane, qu'il ne connaît pas.

Thalès apprit aux Grecs que l'eau est le premier principe de la nature. Ses raisons sont que la semence de tous les animaux est aqueuse, qu'il faut de l'humidité à toutes les plantes, et qu'enfin les étoiles sont nourries des exhalaisons humides de notre globe. Cette dernière raison est merveilleuse ; et il est plaisant qu'on parle encore de Thalès, et qu'on veuille savoir ce qu'Athénée et Plutarque en pensaient.

Cette nourriture des étoiles n'aurait pas réussi dans notre temps ; et malgré les sermons du poisson Oannès, les argumens de Thalès, les imagina-

tions de Maillet , malgré l'extrême passion qu'on a aujourd'hui pour les généalogies , il y a peu de gens qui croient descendre d'un turbot et d'une morue. Pour étayer ce système , il fallait absolument que toutes les espèces et tous les élémens se changeassent les uns en les autres. Les métamorphoses d'Ovide devenaient le meilleur livre de physique qu'on ait jamais écrit.

Notre globe a eu sans doute ses métamorphoses , ses changemens de forme; et chaque globe a eu les siennes , puisque tout étant en mouvement , tout a dû nécessairement changer ; il n'y a que l'immobile qui soit immuable ; la nature est éternelle , mais nous autres nous sommes d'hier. Nous découvrons mille signes de variations sur notre petite sphère. Ces signes nous apprennent que cent villes ont été englouties , que des rivieres ont disparu , que dans de longs espaces de terrain on marche sur des débris. Ces épouvantables révolutions accablent notre esprit. Elles ne sont rien du tout pour l'univers , et presque rien pour notre globe. La mer , qui laisse des coquilles sur un rivage qu'elle abandonne , est une goutte d'eau qui s'évapore au bord d'une petite tasse ; les tempêtes les plus horribles ne sont que le léger mouvement de l'air produit par l'aile d'une mouche. Toutes nos énormes révolutions sont un grain de sable à peine dérangé de sa place. Cependant que de vains efforts pour expliquer ces petites choses ! que de systèmes , que de charlatanisme pour rendre compte de ces légères variations si terribles à nos yeux ! que d'animosités dans ces disputes ! Les

conquérans qui ont envahi le monde n'ont pas été plus orgueilleux et plus acharnés que les vendeurs d'orviétan qui ont prétendu le connaître.

La terre est un soleil encroûté, dit celui-ci ; c'est une comète qui a effleuré le soleil, dit celui-là. En voici un qui crie que cette huître est une médaille du déluge ; un autre lui répond qu'elle est pétrifiée depuis quatre milliards d'années. Eh, pauvres gens qui osez parler en maîtres, vous voulez m'enseigner la formation de l'univers, et vous ne savez pas celle d'un ciron, celle d'une paille ! (1)

## CORPS.

**C**ORPS et matière, c'est ici même chose, quoiqu'il n'y ait pas de synonyme à la rigueur. Il y a eu des gens qui par ce mot *corps* ont aussi entendu esprit. Ils ont dit : esprit signifie originairement *souffle*, il n'y a qu'un corps qui puisse souffler ; donc esprit et corps pourraient bien au fond être la même chose. C'est dans ce sens que la Fontaine disait au célèbre duc de la Rochefoucault :

J'entends les esprits corps et pétris de matière.

C'est dans le même sens qu'il dit à madame de la Sablière :

Je subtiliserais un morceau de matière.

---

(1) Voyez dans le vol. II de Physique, la Dissertation sur les changemens arrivés au globe, et les Singularités de la nature.

Quintessence d'atome, extrait de la lumière,  
Je ne sais quoi plus vif et plus subtil encor.

Personne ne s'avisa de harceler le bon la Fontaine, et de lui faire un procès sur ces expressions. Si un pauvre philosophe et même un poète en disait autant aujourd'hui, que de gens pour se faire de fête, que de folliculaires pour vendre douze sous leurs extraits, que de fripons, uniquement dans le dessein de faire du mal, crieraient au philosophe, au péripatéticien, au disciple de Gassendi, à l'écolier de Loke et des premiers pères, au damné !

De même que nous ne savons ce que c'est qu'un esprit, nous ignorons ce que c'est qu'un corps : nous voyons quelques propriétés ; mais quel est ce sujet en qui ces propriétés résident ? Il n'y a que des corps, disaient Démocrite et Epicure ; il n'y a point de corps, disaient les disciples de Zénon d'Elée.

L'évêque de Cloine, Berkley, est le dernier qui, par cent sophismes captieux, a prétendu prouver que les corps n'existaient pas. Ils n'ont, dit-il, ni couleurs, ni odeurs, ni chaleur ; ces modalités sont dans vos sensations, et non dans les objets. Il pouvait s'épargner la peine de prouver cette vérité ; elle était assez connue. Mais delà il passe à l'étendue, à la solidité, qui sont des essences du corps, et il croit prouver qu'il n'y a pas d'étendue dans une pièce de drap vert, parceque ce drap n'est pas vert en effet ; cette sensation du vert n'est qu'en vous, donc cette sensation de l'étendue n'est aussi qu'en vous. Et, après avoir ainsi détruit l'étendue, il conclut que la solidité qui y est attachée tombe d'elle-

même , et qu'ainsi il n'y a rien au monde que nos idées. De sorte que , selon ce docteur , dix mille hommes tués par dix mille coups de canon ne sont dans le fond que dix mille appréhensions de notre entendement ; et quand un homme fait un enfant à sa femme , ce n'est qu'une idée qui se loge dans une autre idée dont il naîtra une troisième idée.

Il ne tenait qu'à M. l'évêque de Cloine de ne point tomber dans l'excès de ce ridicule. Il croit montrer qu'il n'y a point d'étendue , parcequ'un corps lui a paru avec sa lunette quatre fois plus gros qu'il ne l'était à ses yeux , et quatre fois plus petit à l'aide d'un autre verre. De là il conclut qu'un corps ne pouvant avoir à la fois quatre pieds , seize pieds , et un seul pied d'étendue , cette étendue n'existe pas ; donc il n'y a rien. Il n'avait qu'à prendre une mesure , et dire : De quelque étendue qu'un corps me paraisse , il est étendu de tant de ces mesures.

Il lui était bien aisé de voir qu'il n'en est pas de l'étendue et de la solidité comme des sons , des couleurs , des saveurs , des odeurs , etc. Il est clair que ce sont en nous des sentimens excités par la configuration des parties ; mais l'étendue n'est point un sentiment. Que ce bois allumé s'éteigne , je n'ai plus chaud ; que cet air ne soit plus frappé , je n'entends plus ; que cette rose se fane , je n'ai plus d'odorat pour elle : mais ce bois , cet air , cette rose , sont étendus sans moi. Le paradoxe de Berkley ne vaut pas la peine d'être réfuté.

C'est ainsi que les Zénons d'Elée , les Parménides

argumentaient autrefois ; et ces gens-là avaient beaucoup d'esprit : ils vous prouvaient qu'une tortue doit aller aussi vite qu'Achille , qu'il n'y a point de mouvement ; ils agitaient cent autres questions aussi utiles. La plupart des Grecs jouerent des gobelets avec la philosophie , et transmirent leurs tretaux à nos scolastiques. Bayle lui-même a été quelquefois de la bande ; il a brodé des toiles d'araignées comme un autre ; il argumente , à l'article Zénon , contre l'étendue divisible de la matière et la contiguïté des corps ; il dit tout ce qu'il ne serait pas permis de dire à un géomètre de six mois.

Il est bon de savoir ce qui avait entraîné l'évêque Berkley dans ce paradoxe. J'eus , il y a long-temps , quelques conversations avec lui ; il me dit que l'origine de son opinion venait de ce qu'on ne peut concevoir ce que c'est que ce sujet qui reçoit l'étendue. Et en effet , il triomphe dans son livre , quand il demande à Hylas ce que c'est que ce sujet , ce *substratum* , cette substance. C'est le corps étendu , répond Hylas. Alors l'évêque , sous le nom de Philonoüs , se moque de lui ; et le pauvre Hylas voyant qu'il a dit que l'étendue est le sujet de l'étendue , et qu'il a dit une sottise , demeure tout confus , et avoue qu'il n'y comprend rien ; qu'il n'y a point de corps , que le monde matériel n'existe pas , qu'il n'y a qu'un monde intellectuel.

Hylas devait dire seulement à Philonoüs : Nous ne savons rien sur le fond de ce sujet , de cette substance étendue , solide , divisible , mobile , figurée , etc. ; je ne la connais pas plus que le sujet pen-

## CORPS.

204

sant , sentant et voulant ; mais ce sujet n'en existe pas moins , puisqu'il a des propriétés essentielles dont il ne peut être dépouillé (1).

Nous sommes tous comme la plupart des dames de Paris ; elles font grande chère sans savoir ce qui entre dans les ragouts ; de même nous jouissons des corps , sans savoir ce qui les compose. De quoi est fait le corps ? de parties , et ces parties se résolvent en d'autres parties. Que sont ces dernières parties ? toujours des corps ; vous divisez sans cesse , et vous n'avancez jamais.

Enfin , un subtil philosophe remarquant qu'un tableau est fait d'ingrédients dont aucun n'est un tableau , et une maison de matériaux dont aucun n'est une maison , imagina que les corps sont bâties d'une infinité de petits êtres qui ne sont pas corps ; et cela s'appelle des *monades*. Ce système ne laisse pas d'avoir son bon , et s'il était révélé , je le croirais très possible ; tous ces petits êtres seraient des points mathématiques , des espèces d'âmes qui n'attendraient qu'un habit pour se mettre dedans : ce serait une métamorphose continue. Ce système en vaut bien un autre ; je l'aime bien autant que la déclinaison des atomes , les formes substantielles , la grâce versatile et les vampires.

(1) Voyez sur cet objet l'article *Existence* dans l'Encyclopédie ; c'est le seul ouvrage où la question de l'existence des objets extérieurs ait été bien éclaircie , et où l'on trouve les principes qui peuvent conduire à la résoudre.

## COUTUMES.

Il y a, dit-on, cent quarante-quatre coutumes en France qui ont force de loi; ces lois sont presque toutes différentes. Un homme qui voyage dans ce pays change de loi presque autant de fois qu'il change de chevaux de poste. La plupart de ces coutumes ne commencèrent à être rédigées par écrit que du temps de Charles VII; la grande raison, c'est qu'auparavant très peu de gens savaient écrire. On écrivit donc une partie d'une partie de la coutume de Ponthieu; mais ce grand ouvrage ne fut achevé par les Picards que sous Charles VIII. Il n'y en eut que seize de rédigées du temps de Louis XII. Enfin, aujourd'hui la jurisprudence s'est tellement perfectionnée, qu'il n'y a guère de coutume qui n'ait plusieurs commentateurs; et tous, comme on croit bien, d'un avis différent. Il y en a déjà vingt-six sur la coutume de Paris. Les jnges ne savent auquel entendre; mais pour les mettre à leur aise, on vient de faire la coutume de Paris en vers. C'est ainsi qu'autrefois la prétresse de Delphes rendait ses oracles.

Les mesures sont aussi différentes que les coutumes; de sorte que ce qui est vrai dans le faubourg de Montmartre, devient faux dans l'abbaye de Saint-Denis. Dieu ait pitié de nous !

## DES CRIMES OU DÉLITS DE TEMPS ET DE LIEU.

Un Romain tue malheureusement en Egypte un chat consacré ; et le peuple en fureur punit ce sacrilège en déchirant le Romain en pièces. Si on avait mené ce Romain au tribunal , et si les juges avaient eu le sens commun , ils l'auraient condamné à demander pardon aux Egyptiens et aux chats , à payer une forte amende , soit en argent , soit en souris. Ils lui auraient dit qu'il faut respecter les sottises du peuple quand on n'est pas assez fort pour les corriger.

Le vénérable chef de la justice lui aurait parlé à peu-près ainsi : Chaque pays a ses impertinences légales , et ses délits de temps et de lieu. Si dans votre Rome , devenue souveraine de l'Europe , de l'Afrique , et de l'Asie mineure , vous alliez tuer un poulet sacré dans le temps qu'on l'a donne du grain pour savoir au juste la volonté des dieux , vous seriez sévèrement puni. Nous croyons que vous n'avez tué notre chat que par mégarde. La cour vous admoneste. Allez en paix ; soyez plus circonspect.

C'est une chose très indifférente d'avoir une statue dans son vestibule : mais si , lorsque Octave , surnommé Auguste , était maître absolu , un Romain eût placé chez lui une statue de Brutus , il eût été puni comme séditieux. Si un citoyen avait , sous un

empereur régnant, la statue du compétiteur à l'empire, c'était, disait-on, un crime de lèse-majesté, de haute trahison.

Un Anglais, ne sachant que faire, s'en va à Rome; il rencontre le prince Charles-Edouard chez un cardinal; il en est fort content. De retour chez lui, il boit dans un cabaret à la santé du prince Charles-Edouard. Le voilà accusé de *haute trahison*. Mais qui a-t-il trahi *hautement*, lorsqu'il a dit, en buvant, qu'il souhaitait que ce prince se portât bien? S'il a conjuré pour le mettre sur le trône, alors il est coupable envers la nation: mais jusque-là on ne voit pas que dans l'exacte justice, le parlement puisse exiger de lui autre chose que de boire quatre coups à la santé de la maison de Hanovre, s'il en a bu deux à la santé de la maison de Stuart.

DES CRIMES DE TEMPS ET DE LIEU QU'ON DOIT  
IGNORER.

On sait combien il faut respecter Notre-Dame de Lorette, quand on est dans la Marche d'Ancône. Trois jeunes gens y arrivent; ils font de mauvaises plaisanteries sur la maison de Notre-Dame, qui a voyagé par l'air, qui est venue en Dalmatie, qui a changé deux ou trois fois de place, et qui enfin ne s'est trouvée commodément qu'à Lorette. Nos trois étourdis chantent à souper une chanson faite autrefois par quelque huguenot contre la translation de la *santa casa* de Jérusalem au fond du golfe Adria-

tique. Un fanatique est instruit par hasard de ce qui s'est passé à leur soupé; il fait des perquisitions, il cherche des témoins; il engage un monsieur à lâcher un monitoire. Ce monitoire alarme les consciences. Chacun tremble de ne pas parler. Tourrières, bedeaux, cabaretiers, laquais, servantes, ont bien entendu tout ce qu'on n'a point dit, ont vu tout ce qu'on n'a point fait; c'est un vacarme, un scandale épouvantable dans toute la Marche d'Ancône. Déjà l'on dit à une demi-lieue de Lorette que ces enfans ont tué Notre-Dame; à une lieue plus loin on assure qu'ils ont jeté la *santa casa* dans la mer. Enfin ils sont condamnés. La sentence porte que d'abord on leur coupera la main, qu'ensuite on leur arrachera la langue, qu'après cela on les mettra à la torture pour savoir d'eux (au moins par signes) combien il y avait de couplets à la chanson; et qu'enfin ils seront brûlés à petit feu.

Un avocat de Milan, qui dans ce temps se trouvait à Lorette, demanda au principal juge à quoi donc il aurait condamné ces enfans s'ils avaient violé leur mère, et s'ils l'avaient ensuite égorgée pour la manger. Oh! oh! répondit le juge, il y a bien de la différence; violer, assassiner, et manger son père et sa mère, n'est qu'un délit contre les hommes.

Avez-vous une loi expresse, dit le Milanais, qui vous force à faire périr par un si horrible supplice des jeunes gens à peine sortis de l'enfance, pour s'être moqué indiscrettement de la *santa casa*, dont on rit d'un rire de mépris dans le monde entier, excepté dans la Marche d'Ancône? Non, dit le juge, la sagesse de notre jurisprudence laisse tout à notre

discrédition. — Fort bien, vous deviez donc avoir la discrédition de songer que l'un de ces enfans est le petit-fils d'un général qui a versé son sang pour la patrie, et le neveu d'une abbesse aimable et respectable : cet enfant et ses camarades sont des étourdis qui méritent une correction paternelle. Vous arrachez à l'Etat des citoyens qui pourraient un jour le servir; vous vous souillez du sang innocent, et vous êtes plus cruels que les Cannibales. Vous vous rendez exécrables à la dernière postérité. Quel motif a été assez puissant pour éteindre ainsi en vous la raison, la justice, l'humanité, et pour vous changer en bêtes féroces? — Le malheureux juge répondit enfin: Nous avions eu des querelles avec le clergé d'Ancone: il nous accusait d'être trop zélés pour les libertés de l'Eglise lombarde, et par conséquent de n'avoir point de religion. J'entends, dit le Milanais, vous avez été assassins pour paraître chrétiens. A ces mots le juge tomba par terre comme frappé de la foudre: ses confrères perdirent depuis leurs emplois, ils crièrent qu'on leur faisait injustice; ils oubliaient celle qu'ils avaient faite, et ne s'apercevaient pas que la main de Dieu était sur eux. (1)

Pour que sept personnes se donnent légalement l'amusement d'en faire périr un huitième en public à coups de barre de fer sur un théâtre; pour qu'ils

---

(1) Voyez dans le troisième volume de *Politique* la Relation de la mort du chevalier de la Barre, et le dernier chapitre de *l'Histoire du parlement*.

jouissent du plaisir secret et mal démis dans leur cœur, de voir comment cet homme souffrira son supplice, et d'en parler ensuite à table avec leurs femmes et leurs voisins; pour que des exécuteurs qui font gaiement ce métier comptent d'avance l'argent qu'ils vont gagner; pour que le public courre à ce spectacle comme à la foire, etc.; il faut que le crime mérite évidemment ce supplice du consentement de toutes les nations policiées, et qu'il soit nécessaire au bien de la société; car il s'agit ici de l'humanité entière. Il faut sur-tout que l'acte du délit soit démontré non comme une proposition de géométrie, mais autant qu'un fait peut l'être.

Si contre cent mille probabilités que l'accusé est coupable, il y en a une seule qu'il est innocent, cette seule doit balancer toutes les autres.

QUESTION SI DEUX TÉMOINS SUFFISENT POUR FAIRE  
PENDRE UN HOMME.

On s'est imaginé long-temps, et le proverbe en est resté, qu'il suffit de deux témoins pour faire pendre un homme en sûreté de conscience. Encore une équivoque! Les équivoques gouvernent donc le monde? Il est dit dans S. Matthieu (ainsi que nous l'avons déjà remarqué): « Il suffira de deux ou trois témoins pour réconcilier deux amis brouillés»; et d'après ce texte, on a réglé la jurisprudence criminelle, au point de statuer que c'est une loi divine de tuer un citoyen sur la déposition uniforme de deux témoins, qui peuvent être des scélérats! Une foule de témoins uniformes ne peut constater une chose

improbable niée par l'accusé ; on l'a déjà dit. Que faut-il donc faire en ce cas ? attendre, remettre le jugement à cent ans, comme fesaient les Athéniens.

Rapportons ici un exemple frappant de ce qui vient de se passer sous nos yeux à Lyon. Une femme ne voit pas revenir sa fille chez elle vers les onze heures du soir ; elle court par-tout ; elle soupçonne sa voisine d'avoir caché sa fille ; elle la redemande ; elle l'accuse de l'avoir prostituée. Quelques semaines après, des pêcheurs trouvent dans le Rhône, à Condrieux, une fille noyée et toute en pourriture. La femme dont nous avons parlé croit que c'est sa fille. Elle est persuadée par les ennemis de sa voisine, qu'on a déshonoré sa fille chez cette voisine même, qu'on l'a étranglée, qu'on l'a jetée dans le Rhône. Elle le dit, elle le crie ; la populace le répète. Il se trouve bientôt des gens qui savent parfaitement les moindres détails de ce crime. Toute la ville est en rumeur ; toutes les bouches crient vengeance. Il n'y a rien jusque-là que d'assez commun dans une populace sans jugement ; mais voici le rare, le prodigieux. Le propre fils de cette voisine, un enfant de cinq ans et demi, accuse sa mère d'avoir fait violer sous ses yeux cette malheureuse fille trouvée dans le Rhône, de l'avoir fait tenir par cinq hommes pendant que le sixième jouissait d'elle. Il a entendu les paroles que prononçait la violée ; il peint ses attitudes ; il a vu sa mère et ces scélérats étrangler cette infortunée immédiatement après la consommation. Il a vu sa mère et les assassins la jeter dans un puits, l'en retirer, l'envelopper dans un drap ; il a vu ces

monstres la porter en triomphe dans les places publiques, danser autour du cadavre, et le jeter ensuite dans le Rhône. Les juges sont obligés de mettre aux fers tous les pretendus complices ; des témoins déposent contre eux. L'enfant est d'abord entendu, et il soutient avec la naïveté de son âge tout ce qu'il a dit d'eux et de sa mère. Comment imaginer que cet enfant n'ait pas dit la pure vérité ? Le crime n'est pas vraisemblable ; mais il l'est encore moins qu'à cinq ans et demi on calomnie ainsi sa mère ; qu'un enfant répète avec uniformité toutes les circonstances d'un crime abominable et inouï, s'il n'en a pas été témoin oculaire, s'il n'en a point été vivement frappé, si la force de la vérité ne les arrache à sa bouche.

Tout le peuple s'attend à repaître ses yeux du supplice des accusés.

Quelle est la fin de cet étrange procès criminel ? Il n'y avait pas un mot de vrai dans l'accusation. Point de fille violée, point de jeunes gens assemblés chez la femme accusée, point de meurtre, pas la moindre aventure, pas le moindre bruit. L'enfant avait été suborné, et par qui ? chose étrange, mais vraie ? par deux autres enfans qui étaient fils des accusateurs. Il avait été sur le point de faire brûler sa mère pour avoir des confitures.

Tous les chefs d'accusation réunis étaient impossibles. Le presidial de Lyon, sage et éclairé, après avoir déféré à la fureur publique au point de rechercher les preuves les plus surabondantes pour et contre les accusés, les absout pleinement et d'une voix unanime.

Peut-être autrefois aurait-on fait rouer et brûler tous les accusés innocens, à l'aide d'un monitoire, pour avoir le plaisir de faire ce qu'on appelle *une justice*, qui est la tragédie de la canaille.

## CRIMINALISTE.

DANS les antres de la chicane, on appelle *grand criminialiste*, un barbare en robe qui sait faire tomber les accusés dans le piège, qui ment impudemment pour découvrir la vérité, qui intimide les témoins, et qui les force, sans qu'ils s'en apperçoivent, à déposer contre le prévenu : s'il y a une loi antique et oubliée, portée dans un temps de guerres civiles, il la fait revivre, il la réclame dans un temps de paix. Il écarte, il affaiblit tout ce qui peut servir à justifier un malheureux ; il amplifie, il aggrave tout ce qui peut servir à le condamner ; son rapport n'est pas d'un juge, mais d'un ennemi. Il mérite d'être pendu à la place du citoyen qu'il fait pendre.

## CRIMINEL.

### PROCÈS CRIMINEL.

ON a puni souvent par la mort des actions très innocentes ; c'est ainsi qu'en Angleterre Richard III et Edouard IV firent condamner par des juges ceux qu'ils soupçonnaient de ne leur être pas attachés. Ce

ne sont pas là des procès criminels, ce sont des assassinats commis par des meurtriers privilégiés. Le dernier degré de la perversité est de faire servir les lois à l'injustice.

On a dit que les Athéniens punissaient de mort tout étranger qui entrait dans l'église, c'est-à-dire dans l'assemblée du peuple. Mais si cet étranger n'était qu'un curieux, rien n'était plus barbare que de le faire mourir. Il est dit dans l'Esprit des lois qu'on usait de cette rigueur parceque cet homme usurpait les droits de la souveraineté. Mais un françois qui entre à Londres dans la chambre des communes pour entendre ce qu'on y dit, ne prétend point faire le souverain. On le reçoit avec bonté. Si quelque membre de mauvaise humeur demande le *clear the house*, éclairez la chambre, mon voyageur l'éclaircirait en s'en allant ; il n'est point pendu. Il est croyable que si les Athéniens ont porté cette loi passagère, c'était dans un temps où l'on craignait qu'un étranger ne fût un espion, et non qu'il s'arrogât les droits de son souverain. Chaque Athénien opinait dans sa tribu ; tous ceux de la tribu se connaissaient ; un étranger n'aurait pu aller porter sa féve.

Nous ne parlons ici que des vrais procès criminels. Chez les Romains tout procès criminel était public. Le citoyen accusé des plus énormes crimes avait un avocat qui plaidait en sa présence, qui faisait même des interrogations à la partie adverse, qui discutait tout devant ses juges. On produisait à portes ouvertes tous les témoins pour ou contre, rien n'était secret. Cicéron plaida pour Milon, qui

avait assassiné Clodius, en plein jour à la vue de mille citoyens. Le même Cicéron prit en main la cause de Roscius Amérinus accusé de parricide. Un seul juge n'interrogeait pas en secret des témoins, qui sont d'ordinaire des gens de la lie du peuple, auxquels on fait dire ce qu'on veut.

Un citoyen romain n'était pas appliqué à la torture sur l'ordre arbitraire d'un autre citoyen romain qu'un contrat eût revêtu de ce droit cruel. On ne faisait pas cet horrible outrage à la nature humaine dans la personne de ceux qui étaient regardés comme les premiers des hommes, mais seulement dans celle des esclaves regardés à peine comme des hommes. Il eût mieux valu ne point employer la torture contre les esclaves même. (1)

L'instruction d'un procès criminel se ressentait à Rome de la magnanimité, de la franchise de la nation.

Il en est ainsi à peu près à Londres. Le secours d'un avocat n'y est refusé à personne en aucun cas; tout le monde est jugé par ses pairs. Tout citoyen peut de trente-six bourgeois jurés en récuser douze sans cause, douze en alléguant des raisons, et par conséquent choisir lui-même les douze autres pour ses juges. Les juges ne peuvent aller ni en deça ni au de-là de la loi; nulle peine n'est arbitraire, nul jugement ne peut être exécuté que l'on n'en ait rendu le compte au roi, qui peut et qui doit faire grâce à ceux qui en sont dignes, et à qui la loi ne la pent

---

(1) Voyez TORTURE.

faire ; ce cas arrive assez souvent. Un homme violemment outragé aura tué l'offenseur dans un mouvement de colère pardonnable ; il est condamné par la rigueur de la loi, et sauvé par la miséricorde qui doit être le partage du souverain.

Remarquons bien attentivement que dans ce pays où les lois sont aussi favorables à l'accusé que terribles pour le coupable, non-seulement un emprisonnement fait sur la dénonciation fausse d'un accusateur est puni par les plus grandes réparations et les plus fortes amendes : mais que si un emprisonnement illégal a été ordonné par un ministre d'Etat à l'ombre de l'autorité royale, le ministre est condamné à payer deux guinées par heure pour tout le temps que le citoyen a demeuré en prison.

#### PROCÉDURE CRIMINELLE CHEZ CERTAINES NATIONS.

Il y a des pays où la jurisprudence criminelle fut fondée sur le droit canon, et même sur les procédures de l'inquisition, quoique ce nom y soit detesté depuis long-temps. Le peuple dans ces pays est demeuré encore dans une espèce d'esclavage. Un citoyen poursuivi par l'homme du roi est d'abord plongé dans un cachot ; ce qui est déjà un véritable supplice pour un homme qui peut être innocent. Un seul juge, avec son greffier, entend secrètement chaque témoin assigné l'un après l'autre.

Comparons seulement ici en quelques points la

procédure criminelle des Romains avec celle d'un pays de l'Occident, qui fut autrefois une province romaine.

Chez les Romains, les témoins étaient entendus publiquement en présence de l'accusé, qui pouvait leur répondre, les interroger lui-même, ou leur mettre en tête un avocat. Cette procédure était noble et franche ; elle respirait la magnanimité romaine.

En France, en plusieurs endroits de l'Allemagne, tout se fait secrètement. Cette pratique établie sous François I fut autorisée par les commissaires qui rédigèrent l'ordonnance de Louis XIV en 1670 : une méprise seule en fut la cause.

On s'était imaginé, en lisant le code *de Testibus*, que ces mots, *testes intrare judicii secretum*, signifiaient que les témoins étaient interrogés en secret. Mais *secretum* signifie ici le cabinet du juge. *Intrare secretum*, pour dire, parler secrètement, ne serait pas latin. Ce fut un solécisme qui fit cette partie de notre jurisprudence.

Les déposans sont pour l'ordinaire des gens de la lie du peuple, et à qui le juge enfermé avec eux peut faire dire tout ce qu'il voudra. Ces témoins sont entendus une seconde fois, toujours en secret, ce qui s'appelle *récolelement* ; et si après le récolelement ils se retractent de leurs dépositions, ou s'ils les changent dans des circonstances essentielles, ils sont punis comme faux témoins. De sorte que lorsqu'un homme d'un esprit simple, et ne sachant pas s'exprimer, mais ayant le cœur droit, et se souve-

nant qu'il en a dit trop, ou trop peu, qu'il a mal entendu le juge, ou que le juge l'a mal entendu, révoqué par esprit de justice ce qu'il a dit par imprudence, il est puni comme un scélérat : ainsi il est forcé souvent de soutenir un faux témoignage, par la seule crainte d'être traité en faux témoin.

L'accusé, en fuyant, s'expose à être condamné, soit que le crime ait été prouvé, soit qu'il ne l'ait pas été. Quelques jurisconsultes, à la vérité, ont assuré que le contumax ne devait pas être condamné, si le crime n'était pas clairement prouvé ; mais d'autres jurisconsultes, moins éclairés et peut-être plus suivis, ont eu une opinion contraire ; ils ont osé dire que la fuite de l'accusé était une preuve du crime ; que le mépris qu'il marquait pour la justice, en refusant de comparaître, méritait le même châtiment que s'il était convaincu. Ainsi, suivant la secte de jurisconsultes que le juge aura embrassée, l'innocent sera absous ou condamné.

C'est un grand abus dans la jurisprudence, que l'on prenne souvent pour lois les rêveries et les erreurs, quelquefois cruelles, d'hommes sans aveu qui ont donné leurs sentimens pour des lois.

Sous le règne de Louis XIV on a fait en France deux ordonnances qui sont uniformes dans tout le royaume. Dans la première, qui a pour objet la procédure civile, il est défendu aux juges de condamner en matière civile par défaut, quand la demande n'est pas prouvée ; mais dans la seconde, qui règle la procédure criminelle, il n'est point dit

que , fante de preuves , l'accusé sera renvoyé. Chose étrange ! la loi dit qu'un homme à qui l'on demande quelque argent ne sera condamné par défaut qu'au cas que la dette soit avérée ; mais s'il s'agit de la vie , c'est une controverse au barreau de savoir si l'on doit condamner le contumax quand le crime n'est pas prouvé ; et la loi ne résout pas la difficulté.

EXEMPLE TIRÉ DE LA CONDAMNATION D'UNE FAMILLE  
ENTIERE.

Voici ce qui arriva à cette famille infortunée dans le temps que des confréries insensées de pré-tendus pénitents , le corps enveloppé dans une robe blanche , et le visage masqué , avaient élevé dans une des principales églises de Toulouse un catafalque superbe à un jeune protestant homicide de lui-même , qu'ils prétendaient avoir été assassiné par son père et sa mère pour avoir abjuré la religion réformée ; dans ce temps même où toute la famille de ce protestant révéré en martyr était dans les fers , et que tout un peuple , enivré d'une superstition également folle et barbare , attendait avec une dévote impatience le plaisir de voir expirer , sur la roue ou dans les flammes , cinq ou six personnes de la probité la plus reconnue ; dans ce temps funeste , dis-je , il y avait auprès de Castres un honnête homme de cette même religion protestante , nommé Sirven , exerçant dans cette province la profession de feudiste. Ce père de famille avait trois filles. Une femme qui gouvernait la maison de l'é-

vêque de Castres , lui propose de lui amener la seconde fille de Sirven nommée Elisabeth , pour la faire catholique , apostolique et romaine : elle l'amène en effet : l'évêque la fait enfermer chez les jésuitesses qu'on nomme les *dames régentes* ou les *dames noires*. Ces dames lui enseignent ce qu'elles savent ; elles lui trouvèrent la tête un peu dure , et lui imposèrent des pénitences rigoureuses pour lui inculquer des vérités qu'on pouvait lui apprendre avec douceur : elle devint folle ; les dames noires la chassent ; elle retourne chez ses parens ; sa mère , en la fesant changer de chemise , trouve tout son corps couvert de meurtrissures : la folie augmente , elle se change en fureur mélancolique ; elle s'échappe un jour de la maison , tandis que le père était à quelques milles de là occupé publiquement de ses fonctions dans le château d'un seigneur voisin. Enfin , vingt jours après l'évasion d'Elisabeth , des enfans la trouvent noyée dans un puits , le 4 janvier 1761.

C'était précisément le temps où l'on se préparait à rouer Calas dans Toulouse. Le mot de *parricide* , et qui pis est de *huguenot* , volait de bouche en bouche dans toute la province. On ne douta pas que Sirven , sa femme et ses deux filles n'eussent noyé la troisième par principe de religion. C'était une opinion universelle que la religion protestante ordonne positivement aux pères et aux mères de tuer leurs enfans s'ils veulent être catholiques. Cette opinion avait jeté de si profondes racines dans les têtes même des magistrats , entraînés malheureusement alors par la clamour publique , que le conseil et

L'Eglise de Genève furent obligés de démentir cette fatale erreur , et d'envoyer au parlement de Toulouse une attestation juridique , que non-seulement les protestans ne tuent point leurs enfans , mais qu'on les laisse maîtres de tous leurs biens quand ils quittent leur secte pour une autre. On sait que Calas fut roué malgré cette attestation.

Un nommé Landes , juge de village assisté de quelques gradués aussi savants que lui , s'empressa de faire toutes les dispositions pour bien suivre l'exemple qu'on venait de donner dans Toulouse. Un médecin de village , aussi éclairé que les juges , ne manqua pas d'assurer , à l'inspection du corps , au bout de vingtjours , que cette ille avait été étranglée et jetée ensuite dans le puits. Sur cette déposition le juge décrète de prise de corps le père , la mère et les deux filles.

La famille . justement effrayée par la catastrophe des Calas et par les conseils de ses amis , prend incontinent la fuite :ils marchent au milieu des neiges pendant un hiver rigoureux ; et de montagnes en montagnes ils arrivent jusqu'à celles des Suisses. Celle des deux filles qui était mariée et grosse accouche avant terme parmi les glaces.

La première nouvelle que cette famille apprend quand elle est en lieu de sûreté , c'est que le père et la mère sont condamnés à être pendus , les deux filles à demeurer sous la potence pendant l'exécution de leur mère , et à être reconduites par le bourreau hors du territoire , sous peine d'être pendues si elles reviennent. C'est ainsi qu'on instruit la contumace.

Ce jugement était également absurde et abominable. Si le père , de concert avec sa femme , avait étranglé sa fille , il fallait le rouer comme Calas , et brûler la mère , au moins après qu'elle aurait été étranglée ; parceque ce n'est pas encore l'usage de rouer les femmes dans le pays de ce juge. Se contenter de pendre en pareille occasion , c'était avouer que le crime n'était pas avéré , et que dans le doute la corde était un parti mitoyen qu'on prenait , faute d'être instruit. Cette sentence blessait également la loi et la raison.

La mère mourut de désespoir ; et toute la famille , dont le bien était confisqué , allait mourir de misère si elle n'avait pas trouvé des secours.

On s'arrête ici pour demander s'il y a quelque loi et quelque raison qui puisse justifier une telle sentence ? On peut dire au juge : Quelle rage vous a porté à condamner à la mort un père et une mère ? C'est qu'ils se sont enfuis , répond le juge. Eh ! misérable ! voulais-tu qu'ils restassent pour assouvir ton imbécille fureur ? Qu'importe qu'ils paraissent devant toi chargés de fers pour te répondre , ou qu'ils lèvent les mains au ciel contre toi loin de ta face ? Ne peux-tu pas voir sans eux la vérité , qui doit te frapper ? Ne peux-tu pas voir que le père était à une lieue de sa fille au milieu de vingt personnes , quand cette malheureuse fille s'échappa des bras de sa mère ? Peux-tu ignorer que toute la famille l'a cherchée pendant vingt jours et vingt nuits ? Tu ne réponds à cela que ces mots , *contumace* , *contumace*. Quoi ! parcequ'un homme est absent , il faut qu'on le condamne à être pendu , quand son

innocence est évidente ! C'est la jurisprudence d'un sot et d'un monstre. Et la vie, les biens, l'honneur des citoyens, dépendront de ce code d'Iroquois !

La famille Sirven traîna son malheur loin de sa patrie pendant plus de huit années. Enfin, la superstition sanguinaire qui déshonorait le Languedoc ayant été un peu adoucie, et les esprits étant devenus plus éclairés, ceux qui avaient consolé les Sirven pendant leur exil leur conseillèrent de venir demander justice au parlement de Toulouse même, lorsque le sang des Calas ne fumait plus, et que plusieurs se repentaient de l'avoir répandu. Les Sirven furent justifiés.

Erudimini qui judicatis terram.

## CRITIQUE.

L'ARTICLE *Critique* fait par M. de Marmontel, dans l'Encyclopédie, est si bon qu'il ne serait pas pardonnable d'en donner ici un nouveau, si on n'y traitait pas une matière toute différente sous le même titre. Nous entendons ici cette critique née de l'envie, aussi ancienne que le genre humain. Il y a environ trois mille ans qu'Hésiode a dit : Le potier porte envie au potier, le forgeron au forgeron, le musicien au musicien.

Je ne prétends point parler ici de cette critique de scoliaste, qui restitue mal un mot d'un ancien auteur qu'auparavant on entendait très bien. Je ne

touche point à ces vrais critiques qui ont débroniillé ce qu'on peut de l'histoire et de la philosophie anciennes. J'ai en vue les critiques qui tiennent à la satire.

Un amateur des lettres lisait un jour le Tasse avec moi ; il tomba sur cette stance :

Chiama gli abitator' dell' ombre eterne,  
Il rauco suon della terra area tromba ;  
Tremar le spaziose atre caverne ,  
E l'aer ceco a quel rumor rimbomba ,  
Ne stridendo così dalle superne  
Regioni del cielo il fulgor piomba ;  
Ne s' scossa g' amar , trema la terra ,  
Quando i vapori in sen gravida serra .

Il lut ensuite au hasard plusieurs stances de cette force et de cette harmonie. Ah ! c'est donc là , s'écria-t-il , ce que votre Boileau appelle du clinquant ? c'est donc ainsi qu'il veut rabaisser un grand homme qui vivait cent ans avant lui , pour mieux éléver un autre grand homme qui vivait seize cents ans auparavant , et qui eut lui-même rendu justice au Tasse ?

Consolez-vous , lui dis-je , prenons les opéra de Quinault. Nous trouvâmes à l'ouverture du livre de quoi nous mettre en colère contre la critique : l'admirable poème d'Armide se présenta , nous trouvâmes ces mots :

## SIDONIE.

La haine est affreuse et barbare ,  
L'amour constraint les cœurs dont il s'empare  
A souffrir des maux rigoureux .  
Si votre sort est en votre puissance ,

Faites choix de l'indifférence,  
Elle assure un sort plus heureux.

## ARMIDE.

Non, non, il ne m'est pas possible  
De passer de mon trouble en un état paisible;  
Mon cœur ne se peut plus calmer;  
Renaud m'offense trop, il n'est que trop aimable;  
C'est pour moi désormais un choix indispensable  
De le haïr ou de l'aimer.

Nous lûmes toute la pièce d'Armide, dans laquelle le génie du Tasse reçoit encore de nouveaux charmes par les mains de Quinault. Eh bien, dis-je à mon ami, c'est pourtant ce Quinault que Boileau s'efforça toujours de faire regarder comme l'écrivain le plus méprisable ; il persuada même à Louis XIV que cet écrivain gracieux, touchant, pathétique, élégant, n'avait d'autre mérite que celui qu'il empruntait du musicien Lulli. Je conçois cela très aisément, me répondit mon ami ; Boileau n'était pas jaloux du musicien, il l'était du poète. Quel fond devons-nous faire sur le jugement d'un homme qui, pour rimer à un vers qui finissait en *aut*, dénigrat tantôt Boursaut, tantôt Hénault, tantôt Quinault, selon qu'il était bien ou mal avec ces messieurs-là ?

Mais pour ne pas laisser refroidir votre zèle contre l'injustice, mettez seulement la tête à la fenêtre, regardez cette belle façade du Louvre par laquelle Perrault s'est immortalisé : cet habile homme était frère d'un académicien très savant, avec qui Boileau avait eu quelque dispute ; en voilà assez pour être traité d'architecte ignorant. Mon ami, après avoir

un peu rêvé, reprit en soupirant : La nature humaine est ainsi faite.

Le duc de Sulli, dans ses mémoires, trouve le cardinal d'Ossat, et le secrétaire d'Etat Villeroi, de mauvais ministres ; Louvois fesait ce qu'il pouvait pour ne pas estimer le grand Colbert ; mais ils n'imprimaient rien l'un contre l'autre : le duc de Marlborough ne fit rien imprimer contre le comte Péterborough : c'est une sottise qui n'est d'ordinaire attachée qu'à la littérature, à la chicane et à la théologie. C'est dommage que les économies politiques et royales soient tachées quelquefois de ce défaut.

La Motte Houdart était un homme de mérite en plus d'un genre ; il a fait de très belles stances :

Quelquefois au feu qui la charme  
Résiste une jeune beauté,  
Et contre elle-même elle s'arme  
D'une pénible fermeté.  
Hélas ! cette contrainte extrême  
La prive du vice qu'elle aime,  
Pour fuir la honte qu'elle hait.  
Sa sévérité n'est que faste,  
Et l'honneur de passer pour chaste  
La résout à l'être en effet.

En vain ce sévère stoïque,  
Sous mille défauts abattu,  
Se vante d'une ame héroïque  
Toute vouée à la vertu ;  
Ce n'est point la vertu qu'il aime ;  
Mais son cœur, ivre de lui-même,  
Voudrait usurper les autels ;  
Et par sa sagesse frivole

Il ne veut que parer l'idole  
Qu'il offre au culte des mortels.

Les champs de Pharsale et d'Arbelle  
Ont vu triompher deux vainqueurs,  
L'un et l'autre digne modèle  
Que se proposent les grands cœurs.  
Mais le succès a fait leur gloire;  
Et si le sceau de la victoire  
N'eût consacré ces demi-dieux,  
Alexandre, aux yeux du vulgaire,  
N'aurait été qu'un téméraire,  
Et César qu'un séditieux.

Cet auteur, dis-je, était un sage qui prêta plus  
d'une fois le charme des vers à la philosophie. S'il  
avait toujours écrit de pareilles stances, il serait le  
premier des poètes lyriques ; cependant c'est alors  
qu'il donnait ces beaux morceaux, que l'un de ses  
contemporains l'appelait

« Certain oison, gibier de basse-cour. »

Il dit de la Motte en un autre endroit :

« De ses discours l'ennuyeuse beauté. »

Il dit dans un autre :

. . . . . « Je n'y vois qu'un défaut,  
« C'est que l'auteur les devait faire en prose.  
» Ces odes-là sentent bien le Quinault. »

Il le poursuit par-tout ; il lui reproche par-tout  
la sécheresse et le défaut d'harmonie.

Seriez-vous curieux de voir les odes que fit quelques années après ce même censeur qui jugeait

la Motte en maître, et qui le décriait en ennemi ?  
Lisez :

Cette influence souveraine  
N'est pour lui qu'une illustre chaîne  
Qui l'attache au bonheur d'autrui ;  
Tous les brillans qui l'embellissent,  
Tous les talens qui l'ennoblissent,  
Sont en lui, mais non pas à lui.

Il n'est rien que le temps n'absorbe, ne dévore ;  
Et les faits qu'on ignore  
Sont bien peu différens des faits non avenus.

La bonté qui brille en elle  
De ses charmes les plus doux,  
Est une image de celle  
Qu'elle voit briller en vous.  
Et par vous seule enrichie,  
Sa politesse, affranchie  
Des moindres obscurités,  
Est la lueur réfléchie  
De vos sublimes clartés.

Ils ont vu par ta bonne foi  
De leurs peuples troublés d'effroi  
La crainte heureusement déçue,  
Et déracinée à jamais  
La haine si souvent reçue  
En survivance de la paix.

Dévoile à ma vue empressée  
Ces déités d'adoption,  
Synonymes de la pensée,  
Symboles de l'abstraction.

N'est-ce pas une fortune,  
 Quand d'une charge commune  
 Deux mortis portent le faix,  
 Que la moindre le réclame,  
 Et que du bonheur de l'ame  
 Le corps seul fasse les frais?

Il ne fallait pas, sans doute, donner de si détestables ouvrages pour modèle à celui qu'on critiquait avec tant d'amertume : il eût mieux valu laisser jouir en paix son adversaire de son mérite et conserver celui qu'on avait. Mais que voulez-vous ? le *genus irritabile vatum* est malade de la même bile qui le tourmentait autrefois. Le public pardonne ces pauvretés aux gens à talent, parce que le public ne songe qu'à s'amuser.

Il voit dans une allégorie intitulée *Pluton*, des juges condamnés à être écorchés, et à s'asseoir aux enfers sur un siège couvert de leur peau, au lieu de fleurs de lis ; le lecteur ne s'embarrasse pas si ces juges le méritent, ou non ; si le complaignant qui les cite devant Pluton a tort ou raison. Il lit ces vers uniquement pour son plaisir ; s'ils lui en donnent, il n'en veut pas davantage, s'ils lui déplaisent il laisse là l'allégorie, et ne ferait pas un seul pas pour faire confirmer ou casser la sentence.

Les inimitables tragédies de Racine ont toutes été critiquées, et très mal ; c'est qu'elles l'étaient par des rivaux. Les artistes sont les juges compétens de l'art, il est vrai ; mais ces juges compétens sont presque toujours corrompus.

Un excellent critique serait un artiste qui aurait

beaucoup de science et de goût, sans préjugés et sans envie. Cela est difficile à trouver.

On est accoutumé, chez toutes les nations, aux mauvaises critiques de tous les ouvrages qui ont du succès. Le Cid trouva son Scudéri ; et Corneille fut long-temps après vexé par l'abbé d'Aubignac, prédicateur du roi, soi-disant législateur du théâtre et auteur de la plus ridicule tragédie, toute conforme aux règles qu'il avait données. Il n'y a sorte d'injures qu'il ne dise à l'auteur de Cinna et des Horaces. L'abbé d'Aubignac, prédicateur du roi, aurait bien dû prêcher contre d'Aubignac.

On a vu chez les nations modernes qui cultivent les lettres, des gens qui se sont établis critiques de profession, comme on a créé des langueyeurs de porcs, pour examiner si ces animaux qu'on amène au marché ne sont pas malades. Les langueyeurs de la littérature ne trouvent aucun auteur bien sain ; ils rendent compte deux ou trois fois par mois de toutes les maladies régnantes, des mauvais vers faits dans la capitale et dans les provinces, des romans insipides dont l'Europe est inondée, des systèmes de physique nouveaux, des secrets pour faire mourir les punaises. Ils gagnent quelque argent à ce métier, surtout quand ils disent du mal des bons ouvrages, et du bien des mauvais. On peut les comparer aux crapauds qui passent pour sucer le venin de la terre, et pour le communiquer à ceux qui les touchent. Il y eut un nommé Denni, qui fit ce métier pendant soixante ans à Londres, et qui ne laissa pas d'y gagner sa vie. L'a-

teur qui a cru être un nouvel Arétin , et s'enrichir en Italie par sa *frusta litteraria* , n'y a pas fait fortune.

L'ex-jésuite Guyot Desfontaines , qui embrassa cette profession au sortir de bicêtre , y amassa quelque argent. C'est lui qui , lorsque le lieutenant de police le menaçait de le renvoyer à bicêtre , et lui demandait pourquoi il s'occupait d'un travail si odieux , répondit : *Il faut que je vive*. Il attaquait les hommes les plus estimables à tort et à travers sans avoir seulement lu , ni pu lire les ouvrages de mathématiques et de physique dont il rendait compte.

Il prit un jour l'Alcifron de Berkley , évêque de Cloine , pour un livre contre la religion. Voici comme il s'exprime :

« J'en ai trop dit pour vous faire mépriser un « livre qui dégrade également l'esprit et la pro- « bité de l'auteur ; c'est un tissu de sophismes « libertins forgés à plaisir pour détruire les prin- « cipes de la religion , de la politique et de la « morale. »

Dans un autre endroit , il prend le mot anglais *cake* , qui signifie *gâteau* en anglais , pour le géant *Cacus*. Il dit à propos de la tragédie de la Mort de César , que *Brutus* était un *fanatique barbare* , un *quaker*. Il ignorait que les quakers sont les plus pacifiques des hommes , et ne versent jamais de sang. C'est avec ce fonds de science qu'il cherchait à rendre ridicules les deux écrivains les plus estimables de leur temps , Fontenelle et la Motte.

Il fut remplacé dans cette charge de Zoile subal-

terne par un autre ex-jésuite nommé Fréron, dont le nom seul est devenu un opprobre. On nous fit lire, il n'y a pas long-temps, une de ces feuilles dont il infecte la basse littérature. « Le temps de « Mahomet II, dit-il, est le temps de l'entrée des « Arabes en Europe. » Quelle foule de bavures en peu de paroles !

Quiconque a reçu une éducation tolérable, sait que les Arabes assiégerent Constantinople sous le calife Moavia, dès notre septième siècle ; qu'ils conquirent l'Espagne dans l'année de notre ère 713, et bientôt après une partie de la France, environ sept cents ans avant Mahomet II.

Ce Mahomet II, fils d'Amura II, n'était point arabe, mais turc.

Il s'en fallait beaucoup qu'il fût le premier prince turc qui eût passé en Europe ; Orcan, plus de cent ans avant lui, avait subjugué la Thrace, la Bulgarie et une partie de la Grèce.

On voit que ce folliculaire parlait à tort et à travers des choses les plus aisées à savoir, et dont il ne savait rien. Cependant il insultait l'académie, les plus honnêtes gens, les meilleurs ouvrages, avec une insolence égale à son absurdité ; mais son excuse était celle de Guyot Desfontaines : *Il faut que je vive.* C'est aussi l'excuse de tous les malfaiteurs dont on fait justice.

On ne doit pas donner le nom de *critiques* à ces gens-là. Ce mot vient de *krites, juge, estimateur, arbitre.* Critique signifie *bon juge.* Il faut être un *Quintilien* pour oser juger les ouvrages d'autrui ; il faut du moins écrire comme

Bayle écrivit sa République des lettres ; il a eu quelques imitateurs, mais en petit nombre. Les journaux de Trévoux ont été décriés pour leur partialité poussée jusqu'an ridicule, et pour leur mauvais goût.

Quelquefois les journaux se négligent, ou le public s'en dégoûte par pure lassitude, ou les auteurs ne fournissent pas des matières assez agréables ; alors les journaux, pour réveiller le public, ont recours à un peu de satire. C'est ce qui a fait dire à la Fontaine :

Tout feseur de journal doit tribut au malin.

Mais il vaut mieux ne payer son tribut qu'à la raison et à l'équité.

Il y a d'autres critiques qui attendent qu'un bon ouvrage paraisse pour faire vite un livre contre lui. Plus le libelliste attaque un homme accrédité, plus il est sûr de gagner quelque argent ; il vit quelques mois de la réputation de son adversaire. Tel était un nommé Faidit, qui tantôt écrivait contre Bossuet, tantôt contre Tillemont, tantôt contre Fénelon ; tel a été un polisson qui s'intitule Pierre de Chiniac de la Bastide Duclaux, avocat au parlement. Cicéron avait trois noms comme lui. Puis viennent les critiques contre Pierre de Chiniac, puis les réponses de Pierre de Chiniac à ces critiques. Ces beaux livres sont accompagnés de brochures sans nombre, dans lesquelles les auteurs font le public juge entre eux et leurs adversaires ; mais le juge, qui n'a jamais entendu parler de leur procès, est fort en peine de prononcer. L'un veut qu'on s'en

rapporte à sa dissertation insérée dans le Journal littéraire , l'autre à ses éclaircissements donnés dans le Mercure. Celui-ci crie qu'il a donné une version exacte d'une demi-ligne de Zoroastre , et qu'on ne l'a pas plus entendu qu'il n'entend le persan. Il duplique à la contre-critique qu'on a faite de sa critique d'un passage de Chauſepied.

Enfin , il n'y a pas un seul de ces critiques qui ne se croie juge de l'univers , et écouté de l'univers.

Eh ! l'ami , qui te savait là ?

## CROIRE.

**N**ous avons vu à l'article CERTITUDE , qu'on doit être souvent très incertain quand on est certain , et qu'on peut manquer de bon sens quand on juge suivant ce qu'on appelle *le sens commun*. Mais qu'appelez-vous croire ?

Voici un turc qui me dit : « Je crois que l'ange Gabriel descendait souvent de l'empyrée pour apporter à Mahomet des feuillets de l'Alcoran , écrits en lettres d'or sur du vêlin bleu. »

Eh bien , Moustapha , sur quoi ta tête rase croit-elle cette chose incroyable ?

« Sur ce que j'ai les plus grandes probabilités qu'on ne m'a point trompé dans le récit de ces prodiges improbables , sur ce qu'Abubeker le beau-père , Ali le gendre , Aisha ou Aissé la fille , Omar , Osman , certifièrent la vérité du fait en

« présence de cinquante mille hommes , recueillirent  
« tous les feuillets , les lurent devant les fideles ,  
« et attestèrent qu'il n'y avait pas un mot de  
« changé.

« Sur ce que nous n'avons jamais eu qu'un Alco-  
« ran qui n'a jamais été contredit par un autre Al-  
« coran. Sur ce que Dieu n'a jamais permis qu'on  
« ait fait la moindre altération dans ce livre.

« Sur ce que les préceptes et les dogmes sont la  
\* perfection de la raison. Le dogme consiste dans  
« l'unité d'un Dieu pour lequel il faut vivre et mou-  
« rir ; dans l'immortalité de l'ame ; dans les récom-  
« penses éternelles des justes et la punition des mé-  
« chans , et dans la mission de notre grand prophète  
« Mahomet , prouvée par des victoires.

« Les préceptes sont d'être juste et vaillant , de  
« faire l'aumône aux pauvres , de nous abstenir de  
« cette énorme quantité de femmes que les princes  
« orientaux , et surtout les roitelets juifs épousaient  
« sans scrupule ; de renoncer au bon vin d'Engaddi  
« et de Tadmor , que ces ivrognes d'Hébreux ont tant  
« vantés dans leurs livres ; de prier Dieu cinq fois  
« par jour , etc.

« Cette sublime religion a été confirmée par le  
« plus beau et le plus constant des miracles , et le  
« plus avéré dans l'histoire du monde ; c'est que  
« Mahomet persécuté par les grossiers et absurdes  
« magistrats scolastiques qui le décrétèrent de prise  
« de corps , Mahomet , obligé de quitter sa patrie ,  
« n'y revint qu'en victorieux ; qu'il fit de ses juges  
« imbécilles et sanguinaires l'escabeau de ses pieds ;  
« qu'il combattit toute sa vie les combats du Sci-

« gneur ; qu'avec un petit nombre il triompha  
 « toujours du grand nombre ; que lui et ses suc-  
 « cesseurs convertirent la moitié de la terre, et que  
 « Dieu aidant, nous convertirons un jour l'autre  
 « moitié. »

Rien n'est plus éblouissant. Cependant Moustapha, en croyant si fermement, sent toujours quelques petits nuages de doute s'élever dans son ame, quand on lui fait quelques difficultés sur les visites de l'ange Gabriel ; sur le sura ou le chapitre apporté du ciel, pour déclarer que le grand prophète n'est Point coeu ; sur la jument Borak qui le transporte en une nuit de la Mecque à Jérusalem. Moustapha bégaye, il fait de très mauvaises réponses, il en rongit, et cependant non-seulement il dit qu'il croit, mais il vent aussi vous engager à croire. Vous pressez Moustapha, il reste la bouche béeante, les yeux égarés, et va se laver en l'honneur d'Alla, en commençant son ablution par le coude, et en finissant par le doigt index.

Moustapha est-il en effet persuadé, convaincu de tout ce qu'il nous a dit ? est-il parfaitement sûr que Mahomet fut envoyé de Dieu, comme il est sûr que la ville de Stamboul existe, comme il est sûr que l'impératrice Catherine II a fait aborder une flotte du fond de la mer hyperborée dans le Péloponèse, chose aussi étonnante que le voyage de la Mecque à Jérusalem en une nuit ; et que cette flotte a détruit celle des Ottomans auprès des Dardanelles ?

Le fond du discours de Moustapha est qu'il croit ce qu'il ne croit pas. Il s'est accoutumé à pro-

noncer , comme son molla , certaines paroles qu'il prend pour des idées. Croire , c'est très souvent douter ?

Sur quoi crois - tu cela ? dit Harpagon. Je le crois sur ce que je le crois , répond maître Jacques. La plupart des hommes pourraient répondre de même.

Croyez-moi pleinement , mon cher lecteur ; il ne faut pas croire de léger.

Mais que dirons-nous de ceux qui veulent persuader aux autres ce qu'ils ne croient point ? Et que dirons-nous des monstres qui persécutent leurs confrères dans l'humble et raisonnable doctrine du doute et de la défiance de soi-même.

## C U.

On répétera ici ce qu'on a déjà dit ailleurs , et ce qu'il faut répéter toujours , jusqu'au temps où les Français se seront corrigés ; c'est qu'il est indigne d'une langue aussi polie et aussi universelle que la leur , d'employer si souvent un mot déshonnête et ridicule , pour signifier des choses communes qu'on pourrait exprimer autrement sans le moindre embarras.

Pourquoi nommer *cu-d'âne* et *cu-de-cheval* des orties de mer ? pourquoi donc donner le nom de *cu-blanc* à l'aenante , et de *cu-rouge* à l'épeiche ? Cette épeiche est une espèce de pivert , et l'aenante une espèce de moineau cendré. Il y a un oiseau qu'on

nomme *fétu-en-cu*, ou *paille-en-cu*; on avait cent manieres de le désigner d'une expression beaucoup plus précise. N'est-il pas impertinent d'appeler *cu-de-vaisseau* le fond de la poupe?

Plusieurs auteurs nomment encore *à-cu* un petit mouillage, un ancrage, une grève, un sable, une anse, où les barques se mettent à l'abri des corsaires. *Il y a un petit à-cu à Palo comme à Sainte-Marintée.* (1)

On se sert continuellement du mot *cu-de-lampe* pour exprimer un fleuron, un petit cartouche, un pendantif, un encorbellement, une base de pyramide, un placard, une vignette.

Un graveur se sera imaginé que cet ornement ressemble à la base d'une lampe; il l'aura nommé *cu-de-lampe* pour avoir plutôt fait; et les acheteurs auront répété ce mot après lui. C'est ainsi que les langues se forment. Ce sont les artisans qui ont nommé leurs ouvrages et leurs instrumens.

Certainement il n'y avait nulle nécessité de donner le nom de *cu-de-four* aux voûtes sphériques, d'autant plus que ces voûtes n'ont rien de celle d'un four qui est toujours surbaissée.

Le fond d'un artichaut est formé et creusé en ligne courbe, et le nom de *cu* ne lui convient en aucune manière. Les chevaux ont quelquefois une tache verdâtre dans les yeux, on l'appelle *cu-de-verre*. Une autre maladie des chevaux, qui est une espèce d'érésipèle, est appelée le *cu-de-poule*. Le haut d'un chapeau est un *cu-de-chapeau*. Il y a des

---

(1) Voyage d'Italie.

boutons à compartimens qu'on appelle *boutons-à-cu-de-dé*.

Comment a-t-on pu donner le nom de *cu-de-sac* à l'*angiportus* des Romains ? Les Italiens ont pris le nom d'*angiporto*, pour signifier *strada senza uscita*. On lui donnait autrefois chez nous le nom d'*impasse*, qui est expressif et sonore. C'est une grossièreté énorme que le mot de *cu-de-sac* ait prévalu.

Le terme de *culage* a été aboli. Pourquoi tous ceux que nous venons d'indiquer ne le sont-ils pas ? Ce terme infâme de *culage* signifiait le droit que s'étaient donné plusieurs seigneurs, dans les temps de la tyrannie féodale, d'avoir à leur choix les pré-mices de tous les mariages dans l'étendue de leurs terres. On substitua ensuite le mot de *cuissage* à celui de *culage*. Le temps seul peut corriger toutes les façons viciennes de parler.

Il est triste qu'en fait de langue, comme en d'autres usages plus importans, ce soit la populace qui dirige les premiers d'une nation.

## CUISSAGE OU CULAGE,

DROIT DE PRÉLIBATION, DE MARQUETTE, etc.

DION Cassius, ce flatteur d'Auguste, ce détracteur de Cicéron (parceque Cicéron avait défendu la cause de la liberté), cet écrivain sec et diffus, ce gazetier des bruits populaires ; ce Dion Cassius rapporte que des sénateurs opinèrent, pour récompenser César de tout le mal qu'il avait fait à la république, de lui

donner le droit de coucher, à l'âge de cinquante-sept ans, avec toutes les dames qu'il daignerait honorer de ses faveurs. Et il se trouve encore parmi nous des gens assez bons pour croire cette ineptie. L'auteur même de l'*Esprit des lois* la prend pour une vérité, et en parle comme d'un décret qui aurait passé dans le sénat romain, sans l'extrême modestie du dictateur qui se sentit peu propre à remplir les vœux du sénat. Mais si les empereurs romains n'eurent pas ce droit par un sénatus-consulte appuyé d'un plébiscite, il est très vraisemblable qu'ils l'obtiennent par la courtoisie des dames. Les Marc-Aurèles, les Juliens n'usèrent point de ce droit; mais tous les autres l'étendirent autant qu'ils le purent.

Il est étonnant que dans l'Europe chrétienne on ait fait très long-temps une espèce de loi féodale, et que du moins on ait regardé comme un droit coutumier l'usage d'avoir le pucelage de sa vassale. La première nuit des noces de la fille au vilain appartenait sans contredit au seigneur.

Ce droit s'établit comme celui de marcher avec un oiseau sur le poing, et de se faire encenser à la messe. Les seigneurs, il est vrai, ne statuèrent pas que les femmes de leurs vilains leur appartiendraient, ils se bornèrent aux filles, la raison en est plausible. Les filles sont honteuses, il faut un peu de temps pour les apprivoiser. La majesté des lois les subjugue tout d'un coup; les jeunes fiancées donnaient donc sans résistance la première nuit de leurs noces au seigneur châtelain, ou au baron, quand il les jugeait dignes de cet honneur.

On prétend que cette jurisprudence commença

en Ecosse ; je le croirais volontiers : les seigneurs écossais avaient un pouvoir encore plus absolu sur leurs clans, que les barons allemands et français sur leurs sujets.

Il est indubitable que des abbés, des évêques s'attribuèrent cette prérogative en qualité de seigneurs temporels : et il n'y a pas bien long-temps que des prélats se sont désistés de cet ancien privilège pour des redevances en argent, auxquelles ils avaient autant de droit qu'aux pucelages des filles.

Mais remarquons bien que cet excès de tyrannie ne fut jamais approuvé par aucune loi publique. Si un seigneur ou un prélat avait assigné par-devant un tribunal réglé une fille fiancée à un de ses vassaux, pour venir lui payer sa redevance, il eût perdu sans doute sa cause avec dépens.

Saisissons cette occasion d'assurer qu'il n'y a jamais eu de peuple un peu civilisé qui ait établi des lois formelles contre les mœurs ; je ne crois pas qu'il y en ait un seul exemple. Des abus s'établissent, on les tolère ; ils passent en coutume ; les voyageurs les prennent pour des lois fondamentales. Ils ont vu, disent-ils, dans l'Asie de saints mahométans bien crasseux marcher tout nus, et de bonnes dévotes venir leur baiser ce qui ne mérite pas de l'être ; mais je les défie de trouver dans l'Alcoran une permission à des gueux de courir tout nus et de faire baisser leur vilenie par des dames.

On me citera pour me confondre le *Phallum* que les Égyptiens portaient en procession, et l'idole *Jaganat* des Indiens. Je répondrai que cela n'est pas plus contre les mœurs que de s'aller faire couper le

prépuce en cérémonie à l'âge de huit ans. On a porté dans quelques unes de nos villes le saint prépuce en procession ; on le garde encore dans quelques sacristies, sans que cette facétie ait causé le moindre trouble dans les familles. Je puis encore assurer qu'aucun concile, aucun arrêt de parlement n'a jamais ordonné qu'on fêterait le saint prépuce.

J'appelle *toi contre les mœurs* une loi publique, qui me prive de mon bien, qui m'ôte ma femme pour la donner à un autre ; et je dis que la chose est impossible.

Quelques voyageurs prétendent qu'en Laponie des maris sont venus leur offrir leurs femmes par politesse ; c'est une plus grande politesse à moi de les croire. Mais je leur soutiens qu'ils n'ont jamais trouvé cette loi dans le code de la Laponie, de même que vous ne trouverez ni dans les constitutions de l'Allemagne, ni dans les ordonnances des rois de France, ni dans les registres du parlement d'Angleterre, aucune loi positive qui adjuge le droit de cuissage aux barons.

Des lois absurdes, ridicules, barbares, vous en trouverez par-tout ; des lois contre les mœurs, nulle part.

## CURÉ DE CAMPAGNE.

### SECTION I.

**U**n curé, que dis-je, un curé ? un iman même, un talapoin, un brame, doit avoir honnêtement de quoi

vivre. Le prêtre en tout pays doit être nourri de l'autel, puisqu'il sert la république. Qu'un fanatique fripon ne s'avise pas de dire ici que je mets au niveau un curé et un brame, que j'associe la vérité avec l'imposture. Je ne compare que les services rendus à la société; je ne compare que la peine et le salaire.

Je dis que quiconque exerce une fonction pénible doit être bien payé de ses concitoyens; je ne dis pas qu'il doive regorger de richesses, souper comme Lucullus, être insolent comme Clodius. Je plains le sort d'un curé de campagne obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien, de plaider contre lui, d'exiger la dixme des lentilles et des pois, d'être haï et de haïr, de consumer sa misérable vie dans des querelles continues, qui avilissent l'âme autant qu'elles l'aigrissent.

Je plains encore davantage le curé à portion congrue, à qui des moines, nommés *gros décimateurs*, osent donner un salaire de quarante ducats, pour aller faire, pendant toute l'année, à deux ou trois milles de sa maison, le jour, la nuit, au soleil, à la pluie, dans les neiges, au milieu des glaces, les fonctions les plus désagréables, et souvent les plus inutiles. Cependant l'abbé, gros décimateur, boit son vin de Volney, de Baune, de Chambertin, de Silleri, mange ses perdrix et ses faisans, dort sur le duvet avec sa voisine, et fait bâtir un palais. La disproportion est trop grande.

On imagina du temps de Charlemagne que le clergé, outre ses terres, devoit posséder la dixme des terres d'autrui; et cette dixme est au moins le

quart en comptant les frais de culture. Pour assurer ce paiement, on stipula qu'il était de droit divin. Et comment était-il de droit divin? Dieu était-il descendu sur la terre pour donner le quart de mon bien à l'abbé du Mont-Cassin, à l'abbé de Saint-Denis, à l'abbé de Fulde? non pas que je sache. Mais on trouva qu'autrefois, dans le désert d'Ethan, d'Oreb, de Cadès-Barné, on avait donné aux lévites quarante-huit villes, et la dixme de tout ce que la terre produisait.

Eh bien! gros décimateurs, allez à Cadès-Barné; habitez les quarante-huit villes qui sont dans ce désert inhabitable; prenez la dixme des cailloux que la terre y produit, et grand bien vous fasse!

Mais Abraham ayant combattu pour Sodome, donna la dixme à Melchisédech, prêtre et roi de Salem. Eh bien! combattez pour Sodome, mais que Melchisédech ne me prenne pas le blé que j'ai semé.

Dans un pays chrétien de douze cent mille lieues carrées, dans tout le Nord, dans la moitié de l'Allemagne, dans la Hollande, dans la Suisse, on paie le clergé de l'argent du trésor public. Les tribunaux n'y retentissent point des procès mis entre les seigneurs et les curés, entre le gros et le petit décimateur, entre le pasteur demandeur et l'ouaille intimee, en conséquence du troisième concile de Latran, dont l'ouaille n'a jamais entendu parler.

Le roi de Naples, cette année 1772, vient d'abolir la dixme dans une de ses provinces; les curés sont mieux payés, et la province le bénit.

Les prêtres égyptiens, dit-on, ne prenaient point

la dixme. Non; mais on nous assure qu'ils avaient le tiers de toute l'Egypte en propre. O miracle! ô chose du moins difficile à croire! ils avaient le tiers du pays, et ils n'eurent pas bientôt les deux autres!

Ne croyez pas, mon cher lecteur, que les Juifs, qui étaient un peuple de col roide, ne se soient jamais plaints de l'impôt de la dixme.

Donnez-vous la peine de lire le Talmud de Babylone; et si vous n'entendez pas le chaldaïque, lisez la traduction faite par Gilbert Gaulmin, avec les notes, le tout imprimé par les soins de Fabricius. Vous y verrez l'aventure d'une pauvre veuve avec le grand-prêtre Aaron, et comment le malheur de cette veuve fut la cause de la querelle entre Dathan, Coré, et Abiron d'un côté, et Aaron de l'autre.

« Une veuve n'avait qu'une seule brebis (1), elle voulut la tondre: Aaron vient qui prend la laine pour lui; elle m'appartient, dit-il, selon la loi: « *Tu donneras les prémices de la laine à Dieu.* La veuve implore en pleurant la protection de Coré. « Coré va trouver Aaron. Ses prières sont inutiles; Aaron répond que par la loi la laine est à lui. Coré donne quelque argent à la femme, et s'en retourne plein d'indignation.

« Quelque temps après, la brebis fait un agneau; Aaron revient, et s'empare de l'agneau. La veuve vient encore pleurer auprès de Coré, qui veut en vain flétrir Aaron. Le grand-prêtre lui répond: Il

(1) Page 165, n° 297.

« est écrit dans la loi, *Tout mâle premier-né de ton troupeau appartiendra à ton Dieu*; il mangea l'agneau, et Coré s'en alla en fureur.

« La veuve au désespoir tue sa brebis. Aaron arrive encore, il en prend l'épaule et le ventre; Coré vient encore se plaindre. Aaron lui répond: « Il est écrit, *Tu donneras le ventre et l'épaule aux prêtres*.

« La veuve, ne pouvant plus contenir sa douleur, dit *anathème* à sa brebis. Aaron alors dit à la veuve: Il est écrit, *Tout ce qui sera anathème dans Israël sera à toi*; et il emporta la brebis tout entière. »

Ce qui n'est pas si plaisant, mais qui est fort singulier, c'est que dans un procès entre le clergé de Reims et les bourgeois, cet exemple tiré du Talmud fut cité par l'avocat des citoyens. Gaulmin assure qu'il en fut témoin. Cependant on peut lui répondre que les décimateurs ne prennent pas tout au peuple; les commis des fermes ne le souffriraient pas. Chacun partage, comme il est bien juste.

Au reste, nous pensons que ni Aaron ni aucun de nos curés ne se sont approprié les brebis et les agneaux des veuves de notre pauvre pays.

Nous ne pouvons mieux finir cet article honnête du *Curé de campagne*, que par ce dialogue, dont une partie a déjà été imprimée.

## SECTION II.

## DIALOGUE.

ARISTON.

Eh bien, mon cher Téotime, vous allez donc être curé de campagne ?

TÉOTIME.

Oui ; on me donne une petite paroisse, et je l'aime mieux qu'une grande. Je n'ai qu'une portion limitée d'intelligence et d'activité ; je ne pourrais certainement pas diriger soixante et dix mille ames, attendu que je n'en ai qu'une ; un grand troupeau m'effraie, mais je pourrai faire quelque bien à un petit. J'ai étudié assez de jurisprudence pour empêcher, autant que je le pourrai, mes pauvres paroissiens de se ruiner en procès. J'ai assez de connaissance de l'agriculture pour leur donner quelques-fois des conseils utiles. Le seigneur du lieu et sa femme sont d'honnêtes gens qui ne sont point dévots, et qui m'aideront à faire du bien. Je me flatte que je vivrai assez heureux, et qu'on ne sera pas malheureux avec moi.

ARISTON.

N'êtes-vous pas fâché de n'avoir point de femme ? ce serait une grande consolation ; il serait doux, après avoir prôné, chanté, confessé, communié, baptisé, enterré, consolé des malades, appaisé des querelles, consumé votre journée au service du prochain, de trouver dans votre logis une femme douce, agréable et honnête, qui aurait soin de votre linge

et de votre personne, qui vous égaierait dans la santé, qui vous soignerait dans la maladie, qui vous ferait de jolis enfans, dont la bonne éducation serait ntile à l'Etat. Je vous plains, vous qui servez les hommes, d'être privé d'une consolation si nécessaire aux hommes.

## TEOTIME.

L'Eglise grecque a grand soin d'encourager les curés au mariage ; l'Eglise anglicane et les protestans ont la même sagesse ; l'Eglise latine a une sagesse contraire ; il faut m'y soumettre. Peut-être, aujourd'hui que l'esprit philosophique a fait tant de progrès, un concile ferait des lois plus favorables à l'humanité. Mais en attendant je dois me conformer aux lois présentes ; il en coûte beaucoup, je le sais ; mais tant de gens qui valaient mieux que moi s'y sont soumis, que je ne dois pas murmurer.

## ARISTON.

Vous êtes savant, et vous avez une éloquence sage ; comment comptez-vous prêcher devant des gens de campagne ?

## TEOTIME.

Comme je prêcherais devant les rois. Je parlerais toujours de morale, et jamais de controverse ; Dieu me préserve d'approfondir la grâce concomitante, la grâce efficace, à laquelle on résiste, la suffisante qui ne suffit pas ; d'examiner si les anges qui mangèrent avec Abraham et avec Loth avaient un corps, ou s'ils firent semblant de manger ; si le diable Asmodée était effectivement amoureux de la femme du jeune Tobie ; quelle est la montagne sur

laquelle Jésus-Christ fut emporté par un autre diable ; et si Jésus-Christ envoia deux mille diables , ou deux diables seulement , dans le corps de deux mille cochons , etc. etc. Il y a bien des choses que mon auditoire n'entendrait pas , ni moi non plus. Je tâcherai de faire des gens de bien , et de l'être ; mais je ne serai point de théologiens , et je le serai le moins que je pourrai.

## ARISTON.

Oh le bon curé ! Je veux acheter une maison de campagne dans votre paroisse. Dites-moi , je vous prie , comment vous en userez dans la confession.

## TEOTIME.

La confession est une chose excellente , un frein aux crimes , inventé dans l'antiquité la plus reculée ; on se confessait dans la célébration de tous les anciens mystères ; nous avons imité et sanctifiée cette sage pratique ; elle est très bonne pour engager les cœurs ulcérés de haine à pardonner , et pour faire rendre par les petits voleurs ce qu'ils peuvent avoir dérobé à leur prochain. Elle a quelques inconvénients. Il y a beaucoup de confesseurs indiscrets , surtout parmi les moines qui apprennent quelquefois plus de sottises aux filles , que tous les garçons d'un village ne pourraient leur en faire. Point de détails dans la confession ; ce n'est point un interrogatoire juridique , c'est l'aveu de ses fautes qu'un pécheur fait à l'Être suprême entre les mains d'un autre pécheur qui va s'accuser à son tour. Cet aveu salutaire n'est point fait pour contenter la curiosité d'un homme ?

ARISTON.

Et des excommunications, en userez-vous?

TEOTIME.

Non ; il y a des rituels où l'on excommunie les sauterelles , les sorciers et les comédiens. Je n'interdirai point l'entrée de l'église aux sauterelles , attendu qu'elles n'y vont jamais. Je n'excommunierai point les sorciers , parcequ'il n'y a point de sorciers ; et à l'égard des comédiens , comme ils sont pensionnés par le roi , et autorisés par le magistrat , je me garderai bien de les diffamer. Je vous avouerai même , comme à mon ami , que j'ai du goût pour la comédie , quand elle ne choque point les mœurs. J'aime passionnément le *Misanthrope* , et toutes les tragédies où il y a des mœurs. Le seigneur de mon village fait jouer dans son château quelques-unes de ces pièces , par de jeunes personnes qui ont du talent ; ces représentations inspirent la vertu par l'attrait du plaisir ; elles forment le goût , elles apprennent à bien parler et à bien prononcer. Je ne vois rien là que de très innocent , et même de très utile : je compte bien assister quelquefois à ces spectacles pour mon instruction , mais dans une loge grillée , pour ne point scandaliser les faibles.

ARISTON.

Plus vous me découvrez vos sentimens , et plus j'ai envie de devenir votre paroissien. Il y a un point bien important qui m'embarrasse. Comment ferez-vous pour empêcher les paysans de s'enivrer les jours de fête ? c'est-là leur grande manière de les célébrer. Vous voyez les uns accablés d'un poison liquide , la tête penchée vers les genoux , les mains

pendantes, ne voyant point, n'entendant rien, réduits à un état fort au dessous de celui des brutes, reconduits chez eux en chancelant par leurs femmes éplorées, incapables de travail le lendemain, souvent malades et abrutis pour le reste de leur vie. Vous en voyez d'autres, devenus furieux par le vin, exciter des querelles sanglantes, frapper et être frappés, et quelquefois finir par le meurtre ces scènes affreuses, qui sont la honte de l'espèce humaine. Il le faut avouer, l'Etat perd plus de sujets par les fêtes que par les batailles ; comment pourrez-vous diminuer dans votre paroisse un abus si exécrable ?

## TEOTIME.

Mon parti est pris ; je leur permettrai, je les presserai même de cultiver leurs champs les jours de fête après le service divin, que je ferai de trèsbonne heure. C'est l'oisiveté de la férie qui les conduit au cabaret. Les jours ouvrables ne sont point les jours de la débauche et du meurtre. Le travail modéré contribue à la santé du corps et à celle de l'ame ; de plus ce travail est nécessaire à l'Etat. Supposons cinq millions d'hommes qui font par jour pour dix sous d'ouvrage l'un portant l'autre, et ce compte est bien modéré ; vous rendez ces cinq millions d'hommes inutiles trente jours de l'année ; c'est donc trente fois cinq millions de pièces de dix sous que l'Etat perd en main d'œuvre. Or, certainement Dieu n'a jamais ordonné ni cette perte ni l'ivrognerie.

## ARISTON.

Ainsi vous concilierez la prière et le travail ; Dieu

ordonne l'un et l'autre. Vous servirez Dieu et le prochain. Mais dans les disputes ecclésiastiques, quel parti prendrez-vous ?

TÉOTIME.

Aucun. On ne dispute jamais sur la vertu, parce qu'elle vient de Dieu : on se querelle sur des opinions, qui viennent des hommes.

ARISTON.

Oh le bon curé ! le bon curé !

## CURIOSITÉ.

**S**UAVE, mari magno turbantibus æquora ventis,  
E terrâ magnum alterius spectare laborem ;  
Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas,  
Sed quibus ipse malis carcas quia cernere suave est.  
Suave etiam bellâ certamina magna tueri  
Per campos instructa, tuâ sine parte pericli ;  
Sed nil dulcius est bene quam munita tenere  
Edita doctrinâ sapientum templa serenâ,  
Despicere undè queas alios, passimque videre  
Errare, atque viam palantes quærere vitæ,  
Ceriare ingenio, contendere nobilitate,  
Noctes atque dies niti præstante labore  
Ad summas emergere opes, rerum que potiri.  
O miseras hominum mentes ! ô pectora cæca !

On voit avec plaisir, dans le sein du repos,  
Des mortels malheureux lutter contre les flots ;  
On aime à voir de loin deux terribles armées,  
Dans les champs de la mort au combat animées :  
Non que le mal d'autrui soit un plaisir si doux ;  
Mais son danger nous plaît quand il est loin de nous.

Heureux qui , retiré dans le temple des sages ,  
 Voit en paix sous ses pieds se former les orages ;  
 Qui rit en contemplant les mortels insensés ,  
 De leur joug volontaire esclaves empressés ,  
 Inquiets , incertains du chemin qu'il faut suivre ,  
 Sans penser , sans jouir , ignorant l'art de vivre ,  
 Dans l'agitation consumant leurs beaux jours ,  
 Poursuivant la fortune , et rampant dans les cours !  
 O vanité de l'homme ! ô faiblesse ! ô misère !

Pardon , Lucrèce , je soupçonne que vous vous trompez ici en morale , comme vous vous trompez toujours en physique. C'est , à mon avis , la curiosité seule qui fait courir sur le rivage pour voir un vaisseau que la tempête va submerger. Cela m'est arrivé , et je vous jure que mon plaisir , mêlé d'inquiétude et de mal-aise , n'était point du tout le fruit de ma réflexion ; il ne venait point d'une comparaison secrète entre ma sécurité et le danger de ces infortunés ; j'étais curieux et sensible.

A la bataille de Fontenoy les petits garçons et les petites filles montaient sur les arbres d'alentour pour voir tuer du monde.

Les dames se firent apporter des sièges sur un bastion de la ville de Liège , pour jouir du spectacle à la bataille de Rocou.

Quand j'ai dit , *Heureux qui voit en paix se former les orages* , mon bonheur était d'être tranquille et de chercher le vrai , et non pas de voir souffrir des êtres pensans , persécutés pour l'avoir cherché , opprimés par des fanatiques ou par des hypocrites.

Si l'on pouvait supposer un ange volant sur

six belles ailes du haut de l'empyrée , s'en allant regarder par un soupirail de l'enfer les tourmens et les contortions des damnés , et se réjouissant de ne rien sentir de leurs inconcevables douleurs , cet ange tiendrait beaucoup du caractère de Belzébuth.

Je ne connais point la nature des anges , parce que je ne suis qu'homme ; il n'y a que les théologiens qui la connaissent : mais en qualité d'homme , je pense par ma propre expérience , et par celle de tous les bâdauds mes confrères , qu'on ne court à aucun spectacle , de quelque genre qu'il puisse être , que par pure curiosité.

Cela me semble si vrai que le spectacle a beau être admirable , on s'en lasse à la fin. Le public de Paris ne va plus guère au Tartufe , qui est le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de Molière ; pourquoi ? c'est qu'il y est allé souvent ; c'est qu'il le sait par cœur. Il en est ainsi d'Andromaque.

Perrin Dandin a bien malheureusement raison quand il propose à la jeune Isabelle de la mener voir comment on donne la question ; cela fait , dit-il , passer une heure ou deux. Si cette anticipation du dernier supplice , plus cruelle souvent que le supplice même , était un spectacle public , toute la ville de Toulouse aurait volé en foule pour contempler le vénérable Calas souffrant à deux reprises ces tourmens abominables , sur les conclusions du procureur-général. Pénitents blancs , pénitents gris et noirs , femmes , filles , maîtres des jeux floraux , étudiants , laquais , servantes , filles de joie , docteurs en droit canon , tout se serait pressé. On se serait

étonné à Paris pour voir passer dans un tombereau le malheureux général Lalli avec un bâillon de six doigts dans la bouche.

Mais si ces tragédies de Cannibales qu'on représente quelquefois chez la plus frivole des nations, et la plus ignorante en général dans les principes de la jurisprudence et de l'équité ; si les spectacles donnés par quelques tigres à des singes, comme ceux de la Saint-Barthelemi et ses diminutifs, se renouvelaient tous les jours, on déserterait bientôt un tel pays ; on le fuirait avec horreur ; on abandonnerait sans retour la terre infernale où ces barbaries seraient fréquentes.

Quand les petits garçons et les petites filles déplument leurs moineaux, c'est purement par esprit de curiosité, comme lorsqu'elles mettent en pièces les jupes de leurs poupées. C'est cette passion seule qui conduit tant de monde aux exécutions publiques, comme nous l'avons vu. *Etrange empressement de voir des misérables!* a dit l'auteur d'une tragédie.

Je me souviens qu'étant à Paris lorsqu'on fit souffrir à Damiens une mort des plus recherchées, et des plus affreuses qu'on puisse imaginer, toutes les fenêtres qui donnaient sur la place furent louées chèrement par les dames ; aucune d'elles assurément ne faisait la réflexion consolante qu'on ne la tenaillerait point aux mamelles, qu'on ne verserait point de plomb fondu et de la poix résine bouillante dans ses plaies, et que quatre chevaux ne tireraient point ses membres disloqués et sanglans. Un des bourreaux jugea plus sainement que Lucrèce,

car lorsqu'un des académiciens de Paris voulut entrer dans l'enceinte pour examiner la chose de plus près, et qu'il fut repoussé par les archers : *Laissez entrer monsieur*, dit-il, *c'est un amateur*. C'est-à-dire, c'est un curieux, ce n'est point par méchanceté qu'il vient ici, ce n'est pas par un retour sur soi-même, pour goûter le plaisir de n'être pas écartelé ; c'est uniquement par curiosité, comme on va voir des expériences de physique.

La curiosité est naturelle à l'homme, aux singes et aux petits chiens. Menez avec vous un petit chien dans votre carrosse, il mettra continuellement ses pattes à la portière pour voir ce qui se passe. Un singe fouille par-tout, il a l'air de tout considérer. Pour l'homme, vous savez comme il est fait; Rome, Londres, Paris, passent leur temps à demander ce qu'il y a de nouveau.

## D.

## DANTE. (LE)

Vous voulez connaître le Dante. Les Italiens l'appellent *divin*; mais c'est une divinité cachée; peu de gens entendent ses oracles; il a des commentateurs; c'est peut-être encore une raison de plus pour n'être pas compris. Sa réputation s'affermira toujours, parcequ'on ne le lit guère. Il y a de lui une vingtaine de traits qu'on sait par cœur: cela suffit pour s'épargner la peine d'examiner le reste.

Ce divin Dante fut , dit-on , un homme assez malheureux. Ne croyez pas qu'il fut divin de son temps , ni qu'il fut prophète chez lui. Il est vrai qu'il fut prieur , non pas prieur de moines , mais prieur de Florence , c est-à-dire l'un des sénateurs.

Il était né en 1260 , à ce que disent ses compatriotes. Bayle , qui écrivait à Rotterdam , *currente catamo* , pour son libraire , environ quatre siècles entiers après le Dante , le fait naître en 1265 , et je n'en estime Bayle ni plus ni moins pour s'être trompé de cinq ans : la grande affaire est de ne se tromper ni en fait de goût ni en fait de raisonnemens.

Les arts commençaient alors à naître dans la patrie du Dante. Florence était , comme Athènes , pleine d'esprit , de grandeur , de légèreté , d'inconstance et de factions. La faction blanche avait un grand crédit : elle se nommait ainsi du nom de la *Signora Bianca*. Le parti opposé s'intitulait le *parti des noirs* , pour mieux se distinguer des *blancs*. Ces deux partis ne suffisaient pas aux Florentins. Ils avaient encore les *guelfes* et les *gibelins*. La plupart des blancs étaient *gibelins* du parti des empereurs , et les noirs penchaient pour les *gueffes* attachés aux papes.

Toutes ces factions aimaient la liberté , et faisaient pourtant ce qu'elles pouvaient pour la détruire. Le pape Boniface VIII voulut profiter de ces divisions pour anéantir le pouvoir des empereurs en Italie. Il déclara Charles de Valois , frère du roi de France Philippe le bel , son vicaire en

Toscane. Le vicaire vint bien armé, chassa les *blancs* et les *gibelins*, et se fit détester des *noirs* et des *guelfes*. Le Dante était *blanc* et *gibelin*; il fut chassé des premiers, et sa maison rasée. On peut juger de là s'il fut le reste de sa vie affectionné à la maison de France et aux papes; on prétend pourtant qu'il alla faire un voyage à Paris, et que pour se désenuyer il se fit théologien, et disputa vigoureusement dans les écoles. On ajoute que l'empereur Henri VII ne fit rien pour lui, tout *gibelin* qu'il était; qu'il alla chez Frédéric d'Arragon roi de Sicile, et qu'il en revint aussi pauvre qu'il y était allé. Il fut réduit au marquis de Malaspina et au grand-kan de Vérone. Le marquis et le grand-kan ne le dédommagèrent pas; il mourut pauvre à Ravenne, à l'âge de cinquante-six ans. Ce fut dans ces divers lieux qu'il composa sa comédie de l'enfer, du purgatoire et du paradis: on a regardé ce *salmigondis* comme un beau poème épique.

Il trouva d'abord à l'entrée de l'enfer un lion et une louve. Tant d'un coup Virgile se présente à lui pour l'encourager; Virgile lui dit qu'il est né lombard; c'est précisément comme si Homère disait qu'il est né turc. Virgile offre de faire au Dante les honneurs de l'enfer et du purgatoire, et de le mener jusqu'à la porte de S. Pierre; mais il avoue qu'il ne pourra pas entrer avec lui.

Cependant Caron les passe tous deux dans sa barque. Virgile lui raconte que peu de temps après son arrivée en enfer, il y vit un être puissant qui vint chercher les ames d'Abel, de Noé, d'Abraham, de Moïse, de David. En avançant chemin,

ils découvrent dans l'enfer des demeures très agréables ; dans l'une sont Homère, Horace, Ovide et Lucain ; dans une autre on voit Electre, Hector, Enée, Lucrèce, Brutus et le ture Saladin ; dans une troisième, Socrate, Platon, Hippocrate et l'arabe Averroës.

Enfin paraît le véritable enfer, où Pluton juge les condamnés. Le voyageur y reconnaît quelques cardinaux, quelques papes, et beaucoup de florentins. Tout cela est-il dans le style comique ? non. Tout est-il dans le genre héroïque ? non. Dans quel goût est donc ce poème ? dans un goût bizarre.

Mais il y a des vers si heureux et si naïfs, qu'ils n'ont point vieilli depuis quatre cents ans, et qu'ils ne vieilliront jamais. Un poème d'ailleurs où l'on met des papes en enfer réveille beaucoup l'attention ; et les commentateurs épuisent toute la sagacité de leur esprit à déterminer au juste qui sont ceux que le Dante a damnés, et à ne se pas tromper dans une matière si grave.

On a fondé une chaire, une lecture pour expliquer cet auteur classique. Vous me demanderez comment l'inquisition ne s'y oppose pas ? Je vous répondrai que l'inquisition entend raillerie en Italie ; elle sait bien que des plaisanteries en vers ne peuvent point faire de mal : vous en allez juger par cette petite traduction très libre d'un morceau du chant vingt-troisième ; il s'agit d'un damné de la connaissance de l'auteur. Le damné parle ainsi :

Je m'appelais le comte de Guidon ;  
Je fus sur terre et soldat et poltron ;

Puis m'enrolai sous saint François d'Assise,  
 Afin qu'un jour le bout de son cordon  
 Me donnât place en la céleste Eglise;  
 Et j'y serais sans ce pape félon  
 Qui m'ordonna de servir sa feintise,  
 Et me rendit aux griffes du démon.  
 Voici le fait. Quand j'étais sur la terre,  
 Vers Rimini je fis long-temps la guerre,  
 Moins, je l'avoue, en héros qu'en fripon.  
 L'art de fourber me fit un grand renom.  
 Mais quand mon chef eut porté poil grison,  
 Temps de retraite où convient la sagesse,  
 Le repentir vint ronger ma vicilesse,  
 Et j'eus recours à la confession.  
 O repentir tardif et peu durable!  
 Le bon saint-père en ce temps guerroyait,  
 Non le soudan, non le Turc intractable,  
 Mais les chrétiens, qu'en vrai turc il pillait.  
 Or, sans respect pour tiare et tonsure,  
 Pour saint François, son froc, et sa ceinture,  
 Frère, dit-il, il me convient d'avoir  
 Incessamment Préneste en mon pouvoir.  
 Conseille-moi, cherche sous ton capuce  
 Quelque beau tour, quelque gentille astuce,  
 Pour ajouter en bref à mes Etats  
 Ce qui me tente, et ne m'appartient pas.  
 J'ai les deux clefs du ciel en ma puissance.  
 De Célestin la dévote imprudence  
 S'en servit mal, et moi je sais ouvrir  
 Et refermer le ciel à mon plaisir.  
 Si tu me sers, ce ciel est ton partage.  
 Je le servis, et trop bien, dont j'enrage.  
 Il eut Préneste, et la mort me saisit.  
 Lors devers moi saint François descendit,  
 Comptant au ciel amener ma bonne ame;  
 Mais Belzébuth vint en poste, et lui dit :

Monsieur d'Assise, arrêtez: je réclame  
 Ce conseiller du saint-père, il est mien;  
 Bon saint François, que chacun ait le sien.  
 Lors, tout penaud le bon homme d'Assise  
 M'abandonnait au grand diable d'enfer.  
 Je lui criai: monsieur de Lucifer,  
 Je suis un saint, voyez ma robe grise;  
 Je fus absous par le chef de l'Eglise.  
 J'aurai toujours, répondit le démon,  
 Un grand respect pour l'absolution:  
 On est lavé de ses vieilles sottises,  
 Pourvu qu'après autres ne soient commises.  
 J'ai fait souvent cette distinction  
 A tes pareils; et grace à l'Italie,  
 Le diable sait de la théologie.  
 Il dit, et rit: je ne répliquai rien  
 A Belzébuth; il raisonnait trop bien.  
 Lors il m'empoigne, et d'un bras roide et ferme  
 Il appliqua sur mon triste épiderme  
 Vingt coups de fouet, dont bien fort il me cuit;  
 Que Dieu le rende à Boniface huit!

## DAVID.

Nous devons révéler David comme un prophète,  
 comme un roi, comme un ancêtre du saint époux de  
 Marie, comme un homme qui a mérité la miséricorde de Dieu par sa pénitence.

Je dirai hardiment que l'article *David* qui suscita  
 tant d'ennemis à Bayle, premier auteur d'un dictionnaire de faits et de raisonnemens, ne méritait  
 pas le bruit étrange que l'on fit alors. Ce n'était pas  
 David qu'on voulait défendre, c'était Bayle qu'on

voulait perdre. Quelques prédicants de Hollande, ses ennemis mortels, furent aveuglés par leur haine, au point de le reprendre d'avoir donné des louanges à des papes qu'il en croyait dignes, et d'avoir réfuté les calomnies débitées contre eux.

Cette ridicule et honteuse injustice fut signée de douze théologiens, le 20 décembre 1698, dans le même consistoire où ils feignaient de prendre la défense du roi David. Comment osaient-ils manifester hautement une passion lâche que le reste des hommes s'efforce toujours de cacher? Ce n'était pas seulement le comble de l'injustice, et du mépris de toutes les sciences; c'était le comble du ridicule que de défendre à un historien d'être impartial, et à un philosophe d'être raisonnable. Un homme seul n'osait être insolent et injuste à ce point: mais dix ou douze personnes rassemblées, avec quelque espèce d'autorité, sont capables des injustices les plus absurdes. C'est qu'elles sont soutenues les unes par les autres, et qu'aucune n'est chargée en son propre nom de la honte de la compagnie.

Une grande preuve que cette condamnation de Bayle fut personnelle, est ce qui arriva en 1761 à M. Hutte, membre du parlement d'Angleterre. Les docteurs Chandler et Palmer avaient prononcé l'oraison funèbre du roi Georges II, et l'avaient, dans leurs discours, comparé au roi David, selon l'usage de la plupart des prédicateurs qui croient flatter les rois.

M. Hutte ne regarda point cette comparaison comme une louange; il publia la fameuse dissertation *The man after God's own heart*. Dans cet écrit

il veut faire voir que Georges II, roi beaucoup plus puissant que David, n'étant pas tombé dans les fautes du melk juif, et n'ayant pu par conséquent faire la même pénitence, ne pouvait lui être comparé.

Il suit pas à pas les livres des Rois. Il examine toute la conduite de David beaucoup plus sévèrement que Bayle; et il fonde son opinion sur ce que le Saint-Esprit ne donne aucune louange aux actions qu'on peut reprocher à David. L'auteur anglais juge le roi de Judée uniquement sur les notions que nous avons aujourd'hui du juste et de l'injuste.

Il ne peut approuver que David rassemble une bande de voleurs au nombre de quatre cents, qu'il se fasse armer par le grand-prêtre Abimelech de l'épée de Goliath, et qu'il en reçoive les pains consacrés. (1)

Qu'il descende chez l'agriculteur Nabal pour mettre chez lui tout à feu et à sang, parce que Nabal a refusé des contributions à sa troupe de brigands; que Nabal meure peu de jours après, et que David épouse la veuve. (2)

Il réprouve sa conduite avec le roi Achis, possesseur de cinq ou six villages dans le canton de Geth. David étant alors à la tête de six cents bandits, allait faire des courses chez les alliés de son bienfaiteur Achis; il pillait tout, il égorgéait tout, vieillards, femmes, enfans à la mamelle. Et pourquoi massacrait-il les enfans à la mamelle? « C'est, dit le texte,

(1) I, Rois, chap. XXI et XXII.

(2) *Ibid.* chap. XXV.

« de peur que ces enfans n'en portassent la nouvelle  
au roi Achis. » (1)

Cependant Saül perd une bataille contre les Philistins, et il se fait tuer par son écuyer. Un juif en apporte la nouvelle à David, qui lui donne la mort pour sa récompense. (2)

Isboseth succède à son pere Saül ; David est assez fort pour lui faire la guerre : enfin Isboseth est assassiné.

David s'empare de tout le royaume ; il surprend la petite ville ou le village de Rabbath, et il fait mourir tous les habitants par des supplices assez extraordinaires ; on les scie en deux, on les déchire avec des herses de fer, on les brûle dans des fours à briques. (3)

Après ces expéditions, il y a une famine de trois ans dans le pays. En effet, à la manière dont on faisait la guerre, les terres devaient être mal ensemençées. On consulte le Seigneur, et on lui demande pourquoi il y a famine ? La réponse était fort aisée ; c'était assurément parce que, dans un pays qui à peine produit du bled, quand on a fait cuire les laboureurs dans des fours à briques, et qu'on les a sciés en deux, il reste peu de gens pour cultiver la terre ; mais le Seigneur répond que c'est parce que Saül avait tué autrefois des Gabaonites.

Que fait aussitôt David ? il assemble les Gabaonites, il leur dit que Saül a eu grand tort de leur faire la guerre ; que Saül n'était point comme lui

---

(1) I, Rois, chap. XXVII. — (2) II Rois, chap. I. —  
(3) *Ibid.* chap. XII.

selon le cœur de Dieu, qu'il est juste de punir sa race; et il leur donne sept petits-fils de Saül à pendre, lesquels furent pendus parce qu'il y avait eu famine. (1)

M. Hutte a la justice de ne point insister sur l'adultère avec Bethzabée et sur le meurtre d'Urie, puisque ce crime fut pardonné à David lorsqu'il se repentit. Le crime est horrible, abominable; mais enfin le Seigneur transféra son péché, l'auteur anglais le transfère aussi.

Personne ne murmura en Angleterre contre l'auteur; son livre fut réimprimé avec l'approbation publique: la voix de l'équité se fait entendre tôt ou tard chez les hommes. Ce qui paraissait téméraire il y a quatre-vingts ans, ne paraît aujourd'hui que simple et raisonnable, pourvu qu'on se tienne dans les bornes d'une critique sage, et du respect qu'on doit aux livres divins.

D'ailleurs, il n'en va pas en Angleterre aujourd'hui comme autrefois. Ce n'est plus le temps où un verset d'un livre hébreu, mal traduit d'un jargon barbare en un jargon plus barbare encore, mettait en feu trois royaumes. Le parlement prend peu d'intérêt à un roitelet d'un petit canton de la Syrie.

Rendons justice à dom Calmet; il n'a point passé les bornes dans son Dictionnaire de la Bible, à l'article David. « Nous ne prétendons pas, dit-il, ap-  
“ prouver la conduite de David; il est croyable qu'il  
“ ne tomba dans ces excès de cruauté qu'avant qu'il

(1) II, Rois, chap. XXI.

« eût reconnu le crime qu'il avait commis avec Bethzabée. » Nous ajouterons que probablement il les reconnut tous, car ils sont assez nombreux.

Fesons ici une question qui nous paraît très-importante. Ne s'est-on pas souvent mépris sur l'article David? s'agit-il de sa personne, de sa gloire, du respect dû aux livres canoniques? Ce qui intéresse le genre-humain n'est-ce pas que l'on ne consacre jamais le crime? qu'importe le nom de celui qui égorgéait les femmes et les enfans de ses alliés, qui faisait pendre les petits-fils de son roi, qui faisait seier en deux, brûler dans des fours, déchirer sous des herses, des citoyens malheureux? Ce sont ces actions que nous jugeons, et non les lettres qui composent le nom du coupable; le nom n'augmente ni ne diminue le crime.

Plus on révère David comme réconcilié avec Dieu par son repentir, et plus on condamne les cruautés dont il s'est rendu coupable.

Si un jeune paysan, en cherchant des ânesses, trouve un royaume, cela n'arrive pas communément; si un autre paysan guérit son roi d'un accès de folie, en jouant de la harpe, ce cas est encore très rare; mais que ce petit joueur de harpe devienne roi parce qu'il a rencontré dans un coin un prêtre de village qui lui jette une bouteille d'huile d'olive sur la tête, la chose est encore plus merveillense.

Quand et par qui ces merveilles furent-elles écrites? je n'en sais rien; mais je suis bien sûr que ce n'est ni par un Polybe, ni par un Tacite.

Je ne parlerai pas ici de l'assassinat d'Urie, et de l'adultére de Bethzabée; ils sont assez connus: et

les voies de Dieu sont si différentes des voies des hommes, qu'il a permis que Jésus-Christ descendît de cette Bethzabée, tout étant purifié par ce saint mystère.

Je ne demande pas maintenant comment Jurieu a eu l'insolence de persécuter le sage Bayle pour n'avoir pas approuvé toutes les actions du bon roi David; mais je demande comment on a souffert qu'un homme tel que Jurieu molestât un homme tel que Bayle?

## DÉCRÉTALES.

LETTRES DES PAPES QUI RÈGLENT LES POINTS DE DOCTRINE OU DE DISCIPLINE, ET QUI ONT FORCE DE LOI DANS L'ÉGLISE LATINE.

OUTRE les véritables recueillies par Denis le petit, il y en a une collection de fausses, dont l'auteur est inconnu, de même que l'époque. Ce fut un archevêque de Maïence, nommé Ricalphe, qui la répandit en France vers la fin du huitième siècle; il avait aussi apporté à Vorms une épître du pape Grégoire, de laquelle on n'avoit point entendu parler auparavant; mais il n'en est resté aucun vestige, tandis que les fausses décrétales ont eu, comme nous l'allons voir, le plus grand succès pendant huit siècles.

Ce recueil porte le nom d'Isidore Mercator, et renferme un nombre infini de décrétales faussement attribuées aux papes depuis Clément I jusqu'à Sirice; la fausse donation de Constantin; le concile de Rome sous Sylvestre; la lettre d'Athanase à Marc;

celle d'Anastase aux évêques de Germanie et de Bourgogne; celle de Sixte III aux Orientaux; celle de Léon I, touchant les priviléges des chorévêques; celle de Jean I à l'archevêque Zacharie; une de Boniface II à Eulalie d'Alexandrie; une de Jean III aux évêques de France et de Bourgogne; une de Grégoire, contenant un privilège du monastère de Saint-Médard; une du même à Félix, évêque de Messine; et plusieurs autres.

L'objet de l'auteur a été d'étendre l'autorité du pape et des évêques. Dans cette vue, il établit que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le pape seul; et il répète souvent cette maxime, que non seulement tout évêque, mais tout prêtre, et en général toute personne opprimée, peut en tout état de cause appeler directement au pape. Il pose encore comme un principe incontestable qu'on ne peut tenir aucun concile, même provincial, sans la permission du pape.

Ces décrétales favorisant l'impunité des évêques, et plus encore les prétentions ambitieuses des papes, les uns et les autres les adoptèrent avec empressement. En 861, Rotade, évêque de Soissons, ayant été privé de la communion épiscopale dans un concile provincial, pour cause de désobéissance, appela au pape. Hincmar de Reims, son métropolitain, nonobstant cet appel, le fit déposer dans un autre concile, sous prétexte que depuis il y avait renoncé, et s'était soumis au jugement des évêques.

Le pape Nicolas I, instruit de l'affaire, écrivit à Hincmar, et blâma sa condnité. Vous deviez, dit-il, honorer la mémoire de saint Pierre, et attendre notre

jugement, quand même Rotade n'eût point appelé. Et dans une autre lettre sur la même affaire, il menace Hincmar de l'excommunier, s'il ne rétablit pas Rotade. Ce pape fit plus. Rotade étant venu à Rome, il le déclara absous dans un concile tenu la veille de Noël, en 864, et le renvoya à son siège avec des lettres. Celle qu'il adresse à tous les évêques des Gaules est digne de remarque; la voici :

« Ce que vous dites est absurde, que Rotade, après avoir appelé au saint-siège, ait changé de langage pour se soumettre de nouveau à votre jugement. Quand il l'aurait fait, vous deviez le redresser, et lui apprendre qu'on n'appelle point d'un juge supérieur à un inférieur. Mais encore qu'il n'eût pas appelé au saint-siège, vous n'avez dû en aucune manière déposer un évêque sans notre participation, au préjudice de tant de décrétales de nos prédecesseurs : car si c'est par leur jugement que les écrits des autres docteurs sont approuvés ou rejetés, combien plus doit-on respecter ce qu'ils ont écrit eux-mêmes pour décider sur la doctrine ou la discipline ? Quelques-uns vous disent que ces décrétales ne sont point dans le code des canons; cependant quand ils les trouvent favorables à leurs intentions, ils s'en servent sans distinction, et ne les rejettent que pour diminuer la puissance du saint-siège; que s'il faut rejeter les décrétales des anciens papes, parcequ'elles ne sont pas dans le code des canons, il faut donc rejeter les écrits de S. Grégoire et des autres pères, et même les saintes Ecritures.

« Vous dites, continue le pape, que les jugements des évêques ne sont pas des causes majeures; nous

soutenons qu'elles sont d'autant plus grandes, que les évêques tiennent un plus grand rang dans l'Eglise. Direz-vous qu'il n'y a que les affaires des métropolitains qui soient des causes majeures? Mais ils ne sont pas d'un autre ordre que les évêques, et nous n'exigeons pas des témoins ou des juges d'autre qualité pour les uns et pour les autres; c'est pourquoi nous voulons que les causes des uns et des autres nous soient réservées. Et ensuite, se trouvera-t-il quelqu'un assez déraisonnable pour dire que l'on doive conserver à toutes les Eglises leurs priviléges, et que la seule Eglise romaine doive perdre les siens? Il conclut en leur ordonnant de recevoir Rotade, et de le rétablir.

Le pape Adrien II, successeur de Nicolas I, ne paraît pas moins zélé dans une affaire semblable d'Hincmar de Laon. Ce prélat s'était rendu odieux au clergé et au peuple de son diocèse par ses injustices et ses violences. Ayant été accusé au concile de Verberie en 869, où présidait Hincmar de Reims son oncle et son métropolitain, il appela au pape, et demanda la permission d'aller à Rome: elle lui fut refusée. On suspendit seulement la procédure, et on ne passa pas outre. Mais sur de nouveaux sujets de plaintes que le roi Charles le chauve et Hincmar de Reims eurent contre lui, on le cita d'abord au concile d'Attigny, où il comparut, et bientôt après il prit la fuite; ensuite au concile de Douzi, où il renonça à son appel, et fut déposé. Le concile écrivit au pape une lettre synodale le 6 septembre 871, pour lui demander la confirmation des actes qu'il lui envoyait; et lein d'acquiescer au jugement

du concile, Adrien désapprouva dans les termes les plus forts la condamnation d'Hinemar, soutenant que puisque Hinemar de Laon croyait dans le concile qu'il voulait se défendre devant le saint-siège, il ne fallait pas prononcer de condamnation contre lui. Ce sont les termes de ce pape dans sa lettre aux évêques du concile, et dans celle qu'il écrivit au roi.

Voici la réponse vigoureuse que Charles fit à Adrien : « *Vos lettres rontent* : « Nous voulons et nous ordonnons par l'autorité apostolique, qu'Hinemar de Laon vienne à Rome et devant nous, ayant de votre puissance. » Nous admirons où l'auteur de cette lettre a trouvé qu'un roi, oblige à corriger les méchants et à venger les crimes, doive envoyer à Rome un coupable condamné selon les règles, vu principalement qu'avant sa déposition il a été convaincu dans trois conciles d'entreprises contre le repos public, et qu'après sa déposition il persévéra dans sa désobéissance. »

« Nous sommes obligés de vous écrire encore que nous autres rois de France, nés de race royale, n'avons point passé jusqu'à présent pour les lieutenants des évêques, mais pour les seigneurs de la terre. Et, comme dit S. Léon et le concile romain, les rois et les empereurs que Dieu a établis pour commander sur la terre, ont permis aux évêques de régler leurs affaires suivant leurs ordonnances ; mais ils n'ont pas été les économies des évêques ; et si vous feuilletez les registres de vos prédécesseurs, vous ne trouverez point qu'ils aient écrit aux nôtres comme vous venez de nous écrire. »

Il rapporte ensuite deux lettres de S. Grégoire pour montrer avec quelle modestie il écrivait, non-seulement aux rois de France, mais aux exarques d'Italie. « Enfin, conclut-il, je vous prie de ne me plus envoyer à moi ni aux évêques de mon royaume de telles lettres, afin que nous puissions toujours leur rendre l'honneur et le respect qui leur convient. » Les évêques du concile de Douzi répondirent au pape à peu-près sur le même ton ; et quoique nous n'ayons pas la lettre en entier, il paraît qu'ils voulaient prouver que l'appel d'Hincmar ne devait pas être jugé à Rome, mais en France par des juges délégués conformément aux canons du concile de Sardique.

Ces deux exemples suffisent pour faire sentir combien les papes étendaient leur juridiction à la faveur de ces fausses décrétales. Et quoique Hincmar de Reims objectât à Adrien, que, n'étant point rapportées dans le code des canons, elles ne pouvaient renverser la discipline établie par les canons, ce qui le fit accuser auprès du pape Jean VIII de ne pas recevoir les décrétales des papes, il ne laissa pas d'alléguer lui-même ces décrétales dans ses lettres et ses autres opuscules. Son exemple fut suivi par plusieurs évêques. On admit d'abord celles qui n'étaient point contraires aux canons les plus récents, ensuite on se rendit encore moins scrupuleux.

Les conciles eux-mêmes en firent usage. C'est ainsi que dans celui de Reims, tenu l'an 992, les évêques se servirent de décrétales d'Anaclet, de Jules, de Damase, et des autres papes dans la cause

d'Arnoul. Les conciles suivans imitèrent celui de Reims. Les papes Grégoire VII, Urbain I, Pascal II, Urbain III, Alexandre III, soutinrent les maximes qu'ils y lisaienr, persuadés que c'était la discipline des beaux jours de l'Eglise. Enfin les compilateurs des canons, Bouchard de Vorms, Yves de Chartres, et Gratien, en remplirent leur collection. Lorsque l'on eut commencé à enseigner le décret publiquement dans les écoles, et à le commenter, tous les théologiens polémiques et scolastiques, et tous les interprètes du droit canon employèrent à l'envi ces fausses décrétales pour confirmer les dogmes catholiques ou établir la discipline, et en parsemèrent leurs ouvrages.

Ce ne fut que dans le seizième siècle que l'on conjectua les premiers soupçons sur leur authenticité. Erasme et plusieurs avec lui la révoquèrent en doute; voici sur quels fondemens :

1°. Les décrétales rapportées dans la collection d'Isidore ne sont point dans celle de Denis le petit, qui n'a commencé à citer les décrétales des papes qu'à Sirice. Cependant il nous apprend qu'il avait pris un soin extrême à les recueillir. Ainsi elles n'auraient pu lui échapper, si elles avaient existé dans les archives de l'Eglise de Rome où il faisait son séjour. Si elles ont été inconnues à l'Eglise romaine à qui elles étaient favorables, elles l'ont été également à toute l'Eglise. Les peres ni les conciles des huit premiers siècles n'en ont fait aucune mention. Or comment accorder un silence aussi universel avec leur authenticité?

2°. Ces décrétales n'ont aucun rapport avec

l'état des choses dans les temps où on les suppose écrites. On n'y dit pas un mot des hérétiques des trois premiers siècles, ni des autres affaires de l'Église dont les véritables ouvrages d'alors sont remplis; ce qui prouve qu'elles ont été fabriquées postérieurement.

3°. Leurs dates sont presque toutes fausses. Leur auteur suit en général la chronologie du livre pontifical, qui, de l'aveu de Baronius, est très fautive. C'est un indice pressant que cette collection n'a été composée que depuis le livre pontifical.

4°. Ces décrétales, dans toutes les citations des passages de l'Ecriture, emploient la version appelée Vulgate, faite ou du moins revue et corrigée par S. Jérôme; donc elles sont plus récentes que S. Jérôme.

5°. Enfin elles sont toutes écrites d'un même style, qui est très barbare, et en cela très conforme à l'ignorance du huitième siècle: or il n'est pas vraisemblable que tous les différens papes dont elles portent le nom, aient affecté cette uniformité de style. On en peut conclure avec assurance que toutes ces décrétales sont d'une même main.

Outre ces raisons générales, chacune des pièces qui composent le recueil d'Isidore, porte avec elle des marques de supposition qui lui sont propres, et dont aucune n'a échappé à la critique sévère de David Blondel, à qui nous sommes principalement redevables des lumières que nous avons aujourd'hui sur cette compilation, qui n'est plus nommée que *les fausses décrétales*; mais les usages par elles in-

troduits n'en subsistent pas moins dans une partie de l'Europe.

## DÉFLORATION.

Il semble que le Dictionnaire encyclopédique, à l'article *Défloration*, fasse entendre qu'il n'était pas permis par les lois romaines de faire mourir une fille, à moins qu'auparavant on ne lui ôtât sa virginité. On donne pour exemple la fille de Séjan, que le bourreau viola dans la prison avant de l'étrangler, pour n'avoir pas à se reprocher d'avoir étranglé une pucelle, et pour satisfaire à la loi.

Premièrement, Tacite ne dit point que la loi ordonnât qu'on ne fit jamais mourir les pucelles. Une telle loi n'a jamais existé; et si une fille de vingt ans, vierge ou non, avait commis un crime capital, elle aurait été punie comme une vieille mariée; mais la loi portait qu'on ne punirait pas de mort les enfans, parce qu'on les croyait incapables de crimes.

La fille de Séjan était enfant aussi bien que son frère; et si la barbarie de Tibère et la lâcheté du sénat les abandonnèrent au bourreau, ce fut contre toutes les lois. De telles horreurs ne se seraient pas commises du temps des Scipions et de Caton le censeur. Cicéron n'aurait pas fait mourir une fille de Catilina, âgée de sept à huit ans. Il n'y avait que Tibère et le sénat de Tibère qui pussent outrager ainsi la nature. Le bourreau qui commit les deux crimes abominables de déflorer une fille de huit ans,

et de l'étrangler ensuite, méritait d'être un des favoris de Tibère.

Heureusement Tacite ne dit point que cette exécrable exécution soit vraie ; il dit qu'on l'a rapportée, *trauunt* ; et ce qu'il faut bien observer, c'est qu'il ne dit point que la loi défendit d'infliger le dernier supplice à une vierge ; il dit seulement que la chose était inouïe, *inauditum*. Quel livre immense on composerait de tous les faits qu'on a crus, et dont il fallait douter !

FIN DU TOME V.

---

## TABLE DES ARTICLES

### CONTENUS

### DANS CE CINQUIEME VOLUME:

---

CHRISTIANISME. SECTION I. Etablissement du christianisme, dans son état civil et politique,	page 5
SECTION II. Recherches historiques sur le christianisme,	16
CHRONOLOGIE,	30
De la vanité des systèmes, sur-tout en chronologie,	33
CICÉRON,	34
CIEL MATERIEL,	40
CIEL DES ANCIENS,	47
CIRCONCISION,	53
CIRUS,	58
CLERC,	63
Du célibat des clercs,	64
Des clercs du secret, devenus secrétaires d'Etat et ministres,	68
CLIMAT,	69
Influence du climat,	73
CLOU,	77
COHERENCE, COHESION, ADHÉSION,	80

CONCILES. SECTION I. Assemblée d'ecclésiastiques convoquée pour résoudre des doutes ou des questions sur les points de foi ou de discipline,	page 81
SECTION II. Notice des conciles généraux,	96
SECTION III,	105
CONFÉSSION,	111
De la révélation de la confession,	115
Si les laïques et les femmes ont été confesseurs et confesseuses,	120
Des billets de confession,	123
CONFISCATION,	125
Extrait du plaidoyer de l'avocat-général Talon sur des biens confisqués,	128
CONQUETE. Réponse à un questionneur sur ce mot,	130
CONSCIENCE. SECTION I. De la conscience du bien et du mal,	131
SECTION II. Si un juge doit juger selon sa conscience ou selon les preuves,	135
SECTION III. De la conscience trompeuse,	134
CONSEILLER OU JUGE,	136
CONSEQUENCE,	139
CONSTANTIN. SECTION I. Du siècle de Constantin,	142
SECTION II. Caractère de Constantin,	147
CONTRADICTIONS. SECTION I,	153
SECTION II. Exemples tirés de l'histoire, de la sainte Ecriture, de plusieurs écrivains, du fameux curé Meslier, d'un prédicant nommé Antoine, etc.	161
Des contradictions dans quelques rites,	163

Des contradictions dans les affaires et dans les hommes,	page 164
Des contradictions dans les hommes et dans les affaires,	165
Des contradictions apparentes dans les livres,	166
Contradictions dans les jugemens sur les ouvrages,	177
CONTRASTE,	178
CONVULSIONS,	180
COQUILLES, (des) et des systèmes bâtis sur des coquilles,	182
Amas de coquilles,	185
Observation importante sur la formation des pierres et des coquillages,	187
De la grotte des fées,	188
Du falun de Touraine et de ses coquilles,	190
Idées de Palissy sur les coquilles prétendues,	195
Du système de Maillet, qui, de l'inspection des coquilles, conclut que les poissons sont les premiers pères des hommes,	197
CORPS,	200
COUTUMES,	205
CRIMES OU DÉLITS (des) DE TEMPS ET DE LIEU,	206
Des crimes de temps et de lieu qu'on doit ignorer,	207
Question si deux témoins suffisent pour faire pendre un homme,	210
CRIMINALISTE,	213
CRIMINEL. Procès criminel,	Ibid.
Procédure criminelle chez certaines nations,	216

Exemple tiré de la condamnation d'une fa-	
mille entière ,	page 219
CRITIQUE ,	223
CROIRE ,	234
CU ,	237
CUISSAGE OU CULAGE , droit de préliba-	
tion , de marquette , etc.	239
CURÉ DE CAMPAGNE. SECTION I ,	242
SECTION II. Dialogue ,	247
CURIOSITÉ ,	252
DANTE , (le)	256
DAVID ,	261
DÉCRÉTALES. Lettres des papes qui règlent	
les points de doctrine ou de discipline , et	
qui ont force de loi dans l'Eglise latine ,	267
DÉFLORATION ,	275

FIN DE LA TABLE.

4598





OEUVRES  
DE  
VOLTAIRE.  
Dictionnaire  
Philosophique.  
TOME V.

UNIVERSITÀ DI PADOVA  
FACOLTÀ DI GIURISPRUDENZA  
Ist. di Filosofia del Diritto  
e di Diritto Comparato

III

R

92

Il résulte de tout cela que nous n'avons point d'autre conscience que celle qui nous est inspirée par le temps, par l'exemple, par notre tempérament, par nos réflexions.

L'homme n'est né avec aucun principe, mais avec la faculté de les recevoir tous. Son tempérament le rendra plus enclin à la cruauté ou à la douceur; son entendement lui fera comprendre un jour que le carré de douze est cent quarante-quatre, qu'il ne

dix-sept, on ne fait pas une mauvaise action sans que la conscience en fasse un reproche. Ensuite viennent les violentes passions qui combattent la conscience et qui l'étouffent quelquefois. Pendant le conflit, les hommes tourmentés par cet orage consultent en quelques occasions d'autres hommes, comme dans leurs maladies ils consultent ceux qui ont l'air de se bien porter.

C'est ce qui a produit des casuistes, c'est-à-dire,



MSCCPPPE0613



MSCCPPCC0613